



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté d'aménagement,
d'architecture, d'art et de design
École d'architecture



RPA : Rapport du programme en architecture
soumis au Conseil canadien de certification en architecture

Document **A** : Parties **1**, **2** et **3**

Responsable du RPA : Jacques White, directeur, professeur titulaire, ÉAUL

Collaborateurs/trices : Myriam Blais, directrice de programme de baccalauréat, professeure titulaire, ÉAUL

Joances Beaudet, agente de recherche et de planification, FAAAD

Geneviève Chabot-Leclerc, agente de secrétariat (direction), ÉAUL

Pierre Côté, professeur titulaire, ÉAUL

Marianne Demers-Desmarais, spécialiste en ressources documentaires, BUL

Hersande Hudelot, chargée de communications, FAAAD

Benoit Lafrance, responsable de formation pratique, ÉAUL

Ariane Ouellet-Pelletier, coordonnatrice aux opérations, ÉAUL

Mélanie Pépin, technicienne à la gestion des études, ÉAUL

Richard Pleau, professeur titulaire, ÉAUL

Catherine Ratté, coordonnatrice à l'administration, ÉAUL

Mathieu Avarello, étudiant à la maîtrise, ÉAUL

Pierre-Olivier Demeule, étudiant à la maîtrise, ÉAUL

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU PROGRAMME	3
CHAPITRE 2 PROGRÈS DEPUIS LA VISITE D'INSPECTION PRÉCÉDENTE	18
2.1 Réponses aux remarques de la visite précédente – éléments de préoccupation	18
2.2 Réponses aux remarques de la visite précédente – conditions non atteintes	23
CHAPITRE 3 CONFORMITÉ AUX CONDITIONS D'AGRÈMENT	27
3.1 Autoévaluation du programme	27
3.1.1 Description du processus d'autoévaluation du programme	27
3.1.2 Niveau d'atteinte de la mission et des objectifs des programmes	29
3.1.3 Évaluations du curriculum général du programme faites par des membres du corps professoral, des étudiants et d'anciens étudiants	33
3.2 Information du public	39
3.2.1 Description des programmes	39
3.2.2 Preuve que l'École a transmis l'information relative au processus d'agrément du CCCA	49
3.3 Équité, diversité et inclusion	50
3.3.1 Politiques, programmes et règlements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion	50
3.3.2 Équité et diversité dans l'engagement, le renouvellement et la promotion des membres du corps professoral	50
3.3.3 Équité et diversité dans l'admission, la progression dans les études, la réussite et la diplomation des étudiants	51
3.3.4 La participation à la définition et à la gestion des programmes	52
3.4 Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante	54
3.4.1 Description de la population étudiante	54
3.4.2 Politiques et procédures pour assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire, positif et respectueux	55
3.4.3 Approche de l'École envers la participation des étudiants en dehors du curriculum	56
3.4.4 Possibilités offertes aux étudiants de participer à des voyages d'études et à d'autres	57
3.4.5 Possibilités offertes aux étudiants de participer à des associations étudiantes professionnelles et autres	60
3.4.6 Conférenciers et critiques invités	61
3.4.7 Expositions	63
3.4.8 Occasions d'emploi	66
3.5 Corps professoral et autres ressources en personnel	67
3.5.1 Titres universitaires et qualifications professionnelles des membres du corps professoral	67
3.5.2 Répartition des tâches de travail des professeurs	69
3.5.3 Contingentement et horaire des ateliers de design	70
3.5.4 Répartition du temps consacré par les professeurs à l'administration et aux autres responsabilités	72
3.5.5 Qualifications et rôles du personnel de soutien administratif et technique	73
3.5.6 Politiques du programme concernant les possibilités de perfectionnement des professeurs et des autres employés et description de ces possibilités	75
3.5.7 Politiques, procédures et critères pour la nomination, la promotion et la permanence des membres du corps professoral	76
3.5.8 Contribution des activités du corps professoral à se tenir constamment au courant des exigences évolutives de la pratique et de l'accès à la profession d'architecte	77
3.5.9 Approche du programme à la recherche et aux activités de recherche menées dans le cadre du programme et influence de la recherche sur le curriculum professionnel	78

3.6	Ressources matérielles	80
3.6.1	Locaux et installations de l'École d'architecture	80
3.6.2	Modifications aux installations	82
3.6.3	Ressources des ateliers de fabrication	83
3.6.4	Technologie de l'information offerte aux étudiants, aux membres du corps professoral	84
3.7	Ressources documentaires	91
3.7.1	Description de la bibliothèque	91
3.7.2	Rapport statistique de la bibliothèque	98
3.7.3	Plan d'action pour le soutien courant aux usagers et le renouvellement de l'équipement	99
3.8	Ressources financières	100
3.8.1	Budget ventilé	100
3.8.2	Fonds alloués à la recherche	101
3.8.3	Dotations et bourses d'étude	102
3.8.4	Activités de développement	103
3.9	Structure administrative	104
3.9.1	Statut institutionnel de l'Université Laval	104
3.9.2	Structure administrative de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD) et de l'École d'architecture	104
3.9.3	Comparaison de cette structure avec celles d'autres programmes professionnels de l'institution	104
3.9.4	Autres programmes offerts dans le cadre d'une unité multidisciplinaire	104
3.10	Grade professionnel et curriculum	106
3.10.1	Définitions des grades offerts : baccalauréat et maîtrise en architecture	106
3.10.2	Résumé du curriculum : baccalauréat et maîtrise en architecture	106
3.10.3	Mission et objectifs des programmes	117
3.10.4	Exigences d'admission	118
3.10.5	Reconnaissance d'équivalences de cours à l'admission	119
3.11	Critères de performance	121
3.11.1	Critères de performance du programme (CPP)	121
3.11.2	Critères de performance de l'étudiant (CPÉ)	131

La partie 4 et les annexes de ce rapport sont regroupées dans le Document B.

Liste des tableaux

- Tableau 1 : *Équité et diversité dans l'admission, la progression dans les études, la réussite et la diplomation des étudiants*
- Tableau 2 : *Représentation professorale et étudiante aux principales instances de la Faculté et de l'École*
- Tableau 3 : *Origine des candidats admis en 2015, 2016 et 2017 – Programmes de B.Sc.Arch et M.Arch.*
- Tableau 4 : *Évolution des demandes d'admission, des inscriptions et de la diplomation – Programme de B.Sc.Arch. (durée 6 sessions, 3 ans)*
- Tableau 5 : *Évolution des demandes d'admission, des inscriptions et de la diplomation – Programme de M.Arch. (durée 3 ou 4 sessions, 1½ à 2 ans)*
- Tableau 6 : *Liste des conférenciers invités à l'École d'architecture*
- Tableau 7 : *Liste des critiques invités à l'École d'architecture, dans le cadre des essais (projets) de fin d'études en architecture*
- Tableau 8 : *Liste des principales expositions présentées à l'École d'architecture*
- Tableau 9 : *Titres universitaires et qualifications professionnelles des professeurs réguliers et des responsables de formation pratique*
- Tableau 10 : *Répartition des tâches d'enseignement et des autres responsabilités des professeurs (incluant les responsables de formation pratique) à l'École d'architecture en 2018-2019*
- Tableau 11 : *Nombre de documents – principales cotes en architecture et urbanisme*
- Tableau 12 : *Collection et acquisitions en histoire et théorie de l'architecture à la salle de lecture*
- Tableau 13 : *Fréquentation journalière à la salle de lecture*
- Tableau 14 : *Prêts à la salle de lecture en 2017-18*
- Tableau 15 : *Budget d'acquisition total de la bibliothèque*
- Tableau 16 : *Budget d'acquisition - Art et architecture (campus principal)*
- Tableau 17 : *Budget d'acquisition - Salle de lecture (École d'architecture)*
- Tableau 18 : *Nombre de monographies achetées*
- Tableau 19 : *Contributions du FIÉ au budget d'acquisition de la salle de lecture*
- Tableau 20 : *Rapport statistique de la bibliothèque*
- Tableau 21 : *Budgets de fonctionnement de l'École d'architecture – ressources matérielles et humaines*
- Tableau 22 : *Montants alloués aux ressources humaines*
- Tableau 23 : *Subventions et contrats de recherches aux professeurs*
- Tableau 24 : *Montants versés aux étudiants en recherche*
- Tableau 25 : *Montants alloués aux étudiants – salaires et bourses*
- Tableau 26 : *Investissements réalisés à l'École 2012-2018*
- Tableau 27 : *Résumé des grades professionnels offerts par l'École d'architecture aux fins de l'agrément*
- Tableau 28 : *Résumé du programme et du cheminement type au baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.)*
- Tableau 29 : *Cours à option et hors programmes au baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.)*
- Tableau 30 : *Protocoles d'échanges du Profil international en 3^e année de baccalauréat (B.Sc.Arch.)*
- Tableau 31 : *Résumé du programme à la maîtrise en architecture (M.Arch.) – cheminement sur 3 sessions*
- Tableau 32 : *Résumé du programme à la maîtrise en architecture (M.Arch.) – cheminement sur 4 sessions*
- Tableau 33 : *Cours à option et hors programmes à la maîtrise en architecture (M.Arch.)*
- Tableau 34 : *Résumé des programmes et des cheminements possibles à la double maîtrise (M.Arch.+M.Sc. en recherche)*
- Tableau 35 : *Résumé des programmes et des cheminements possibles à la double maîtrise (M.Arch.+M.Sc. en design urbain)*
- Tableau 36 : *Correspondances des programmes de l'École d'architecture aux CPÉ du CCCA*
- Tableau 37 : *Matrices de correspondance des cours du programme de baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.) et des critères de performance de l'étudiant (CPÉ)*
- Tableau 38 : *Matrices de correspondance des cours du programme de maîtrise en architecture (M.Arch.) et des critères de performance de l'étudiant (CPÉ)*

Liste des figures

- Figure 1 : Conditions d'admission – Baccalauréat en architecture (Description officielle)*
- Figure 2 : Structure du programme – Baccalauréat en architecture (Description officielle)*
- Figure 3 : Renseignements et directives – Baccalauréat en architecture (Description officielle)*
- Figure 4 : Conditions d'admission – Maîtrise en architecture (Description officielle)*
- Figure 5 : Structure du programme – Maîtrise en architecture (Description officielle)*
- Figure 6 : Renseignements et directives – Maîtrise en architecture (Description officielle)*
- Figure 7 : Message transmis par la direction aux enseignants de l'école d'architecture au sujet de l'agrément du CCCA*
- Figure 8 : Message transmis par la direction aux étudiants de l'école d'architecture au sujet de l'agrément du CCCA*
- Figure 9 : Plan du niveau 0*
- Figure 10 : Plan du niveau 1*
- Figure 11 : Plan du niveau 2*
- Figure 12 : Plan du niveau 3*
- Figure 13 : Plan du niveau 4*
- Figure 14 : Structure administrative de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD) et de l'École d'architecture*

Liste des acronymes

ACEA	Association canadienne des étudiants en architecture (CASA)	DEC	Diplôme d'études collégiales
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences	DGPC	Direction générale du premier cycle
ACM	Association for Computing Machinery	DSE	Direction des services aux étudiants
ACSA	Association of Collegiate Schools of Architecture	DTI	Direction des technologies de l'information
ACADIA	Association for Computer Aided Design in Architecture	ÉAUL	École d'architecture de l'Université Laval
ADUQ	Association du Design Urbain du Québec	EDRA	Environmental Design Research Association
AÉLIÉS	Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures	ENA	Environnement numérique d'apprentissage
AÉR	Année d'étude et de recherche	ÉSAD	École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional
APCHQ	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec	FAAAD	Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design
ASSÉTAR	Association des étudiants en architecture (baccalauréat + maîtrise + doctorat)	FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
ATDR	Aménagement du territoire et développement régional	FER	Fonds d'enseignement et de recherche (FAAAD)
AUCC	Association des universités et collèges canadiens	FESP	Faculté des études supérieures et postdoctorales
AUF	Agence universitaire de la Francophonie	FIÉ	Fonds d'investissement étudiant (FAAAD)
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française	FIRAC	Fellow de l'Institut royal d'architecture du Canada
BBAF	Bureau des bourses et de l'aide financière	FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
BI	Bureau international	FVA	Forum for Vernacular Architecture
BUL	Bibliothèque de l'Université Laval	GIRBa	Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues
BVÉ	Bureau de la vie étudiante	GRAP	Groupe de recherche en ambiances physiques
CAÉ	Centre d'aide aux étudiants	GSAPP	Graduate School of Architecture, Planning and Preservation (Columbia University)
CADEUL	Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval	HLNQ	Habiter le Nord Québécois
CAMEO	Comité d'aménagement et de mise en œuvre de l'Université Laval	IAPS	International Association for People-Environment Studies
CCA	Centre canadien d'architecture	IASTE	International Association for the Study of Traditional Environments
CCCA	Conseil canadien de certification en architecture	INQ	Institut nordique du Québec
CCEUA	Conseil Canadien des Écoles Universitaires d'Architecture (CCUSA)	IRAC	Institut royal d'architecture du Canada
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec	MIRAC	Membre de l'Institut royal d'architecture du Canada
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel	MNBAQ	Musée national des beaux-arts du Québec
CIERA	Centre interuniversitaire d'études et de recherche autochtones	MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
CIEP	Comité institutionnel d'évaluation des programmes	OAQ	Ordre des architectes du Québec
CMSQ	Conseil des monuments et sites du Québec	PEPS	Pavillon d'éducation physique et des sports (sur le campus)
CPÉ	Critère de performance de l'étudiant	REV	Rapport de l'équipe de visite (CCCA)
CPP	Critère de performance du programme	RFP	Responsable de formation pratique
CRAD	Centre de recherche en aménagement et développement	RPA	Rapport du programme en architecture (CCCA)
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	SARE	Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement
CSRT	Centre de services et de ressources en technopédagogie	SPLA	Service de placement de l'Université Laval
CUCQ	Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec	SPUL	Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval
		SPUQ	Société du patrimoine urbain de Québec
		UL	Université Laval
		VREAE	Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

PRÉAMBULE

L'École d'architecture de l'Université Laval poursuit le double objectif de 1) satisfaire avec éloquence les critères de performance établis par le CCCA pour la reconnaissance de ses programmes et 2) d'exploiter au mieux les traits de spécificité dont elle a hérité ou qu'elle a elle-même édifiés depuis sa fondation, il y a plus d'un demi-siècle. Initiée par des pionniers désireux de participer aux grands mouvements internationaux en y intégrant les pratiques sociales, culturelles et constructives locales, étant toujours l'une des rares écoles d'architecture de langue française en Amérique, et située au cœur d'un ensemble urbain d'exception (inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO), l'École participe à la préservation de ce riche patrimoine, s'engage avec conviction dans les défis architecturaux les plus actuels et se tourne résolument vers l'avenir.

Une évaluation des programmes qui tombe à point nommé

Cette nouvelle procédure d'agrément des programmes professionnels de l'École par le CCCA¹ constitue, à nos yeux, une formidable occasion de dresser le bilan des avancées accomplies et d'engager une réflexion sur leur futur possible. Elle survient en effet dans des circonstances favorables, considérant : 1) qu'un exercice similaire d'évaluation des programmes s'engage, par l'Université Laval², concurremment à celle-ci; 2) que se met en branle l'application de la toute nouvelle *Planification stratégique 2017-2022* de l'Université Laval, qui modernise la mission, la vision et les valeurs de l'institution, en plus d'identifier trois axes de développement auxquels l'École entend participer; 3) que les programmes actuels, mis en œuvre en 2000 et 2001, arrivent sans doute à un point de maturité qui invite à se questionner sur la meilleure manière de les actualiser³. Dans ce contexte opportun, le Rapport de l'équipe de visite (RÉV) recevra de l'École une attention toute particulière, par sa contribution attendue à une action globalisante.

Une relève en croissance

Depuis la dernière visite d'agrément, l'École a évolué sous plusieurs aspects, notamment en regard de la clientèle qui a sensiblement augmenté ces dernières années, surtout en maîtrise professionnelle. Les programmes de recherche (M.Sc. et Ph.D.) contribuent aussi à l'évolution des clientèles, avec la création récente du programme de Doctorat et une plus grande implication des étudiants des programmes professionnels dans la recherche et la recherche-crédation, qui se sont considérablement accrues à l'École dernièrement. Tout cela contribue instaurer à l'École une saine fébrilité, dont on perçoit nettement les diverses manifestations.

Des efforts soutenus en faveur de l'internationalisation

Le *Profil international*, d'abord imaginé comme une option en 3^e année de baccalauréat, est pratiquement devenu la norme en raison de sa forte popularité, au point où pratiquement tous les CPÉ qui s'appliquent au baccalauréat se retrouvent (en principe et en pratique) condensés dans les deux premières années du programme. L'École continue d'encourager ce profil, parce que les étudiants l'apprécient hautement et qu'incontestablement, il leur apporte de grands bénéfices aux plans pédagogique et personnel. En marge de celui-ci, les professeurs multiplient les efforts pour constamment offrir aux étudiants un large éventail d'activités qui leur permettent de s'ouvrir davantage sur le monde et de participer à ses transformations.

Un corps professoral relativement stable et appelé à se renouveler

En dépit des exigences relevées des programmes, de l'augmentation des clientèles et de l'évolution de la recherche, le corps professoral est demeuré relativement stable au cours des dernières années. Deux professeurs ont pris leur retraite (en 2013 et 2018) alors que deux nouveaux se sont joints à l'équipe (aussi en 2013 et 2018). Un troisième s'ajoutera en janvier 2019. Or, il faut s'attendre à une

¹ Le dernier RPA a été transmis au CCCA à l'automne 2012 et le comité visiteur a été reçu à l'École au printemps 2013.

² Par l'évaluation périodique des programmes, qui a lieu tous les dix (10) ans.

³ Les professeurs ont d'ailleurs déjà amorcé une réflexion collective en ce sens, sous l'impulsion de la nouvelle direction.

accélération du rythme de renouvellement du corps professoral au cours des prochaines années, ce qui représente le double défi de maintenir les acquis et de provoquer certains changements, à l'instar des programmes qui devraient offrir aux nouveaux venus la possibilité de participer à une mission commune tout en mettant à profit leurs compétences particulières.

Des conditions financières qui sollicitent de saines pratiques de gestion

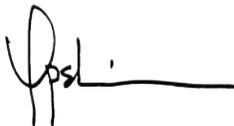
L'École doit quotidiennement composer avec les ressources mesurées que lui accorde l'institution pour réaliser sa mission⁴. Entre l'École et l'Université, la Faculté (FAAAD) joue un rôle clé, parce qu'elle détermine les ressources annuellement allouées à chaque unité, en proportion de ses besoins administratifs et pédagogiques et en respectant un ensemble de règles institutionnelles assez strictes. En l'occurrence, la direction de l'École doit constamment justifier ses demandes qui visent le maintien d'activités réputées essentielles à la vitalité d'une école d'architecture même si atypiques en milieu universitaire, comme de grandes conférences, des activités internationales, liées aux programmes ou hors curriculum, des expositions, des *workshops* et de nombreux jurys à constituer en fin d'études, parmi d'autres. À cette fin, la nouvelle direction de l'École (2017-2022) a déjà posé les bases d'une gestion ouverte, efficiente, transparente et équitable dans un esprit de collaboration avec le doyen de la Faculté, impliquant celui-ci dans les décisions qui ont un impact sur l'École et à l'inverse, faisant participer l'École aux décisions facultaires.

Des installations et des technologies à adapter

Les qualités patrimoniales du Vieux-Séminaire, dans lequel loge l'École d'architecture depuis 1988, s'accompagnent de la responsabilité de les préserver tout en les actualisant aux besoins du XXI^e siècle en matière d'enseignement et de recherche, lesquels changent rapidement. Jusqu'à maintenant, nous avons su composer avec les contraintes du lieu et exploiter au mieux, avec imagination, ce qu'il pouvait offrir d'opportunités, jusqu'à s'accommoder de l'essor rapide des outils de fabrication numérique. La poursuite des efforts en ce sens présentera encore de réels défis, qui exigeront de prendre un peu de recul. La Faculté vient d'entreprendre une consultation sur l'idée d'éventuellement regrouper, dans un lieu qui reste à déterminer, les quatre unités de la Faculté, soit les écoles d'aménagement, d'architecture, d'art et de design. S'il est trop tôt pour prédire ce qui pourra émerger de cette consultation, nous savons déjà que nous serons pleinement impliqués dans ses suites.

Un ADN qui résiste à toutes les mutations

Effervescence estudiantine, fort sentiment d'appartenance, autonomie de pensées et d'actions, équilibre entre théories et pratiques du projet, contribution de la recherche à l'enseignement, forte implication dans le milieu (ici comme ailleurs), le design abordé comme fondement d'une pratique critique et catalyseur de changement ... tout cela et bien plus forme en quelque sorte l'ADN de l'École d'architecture de l'Université Laval, depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui. La direction, les professeurs, les étudiants, le personnel et toutes les personnes qui y évoluent quotidiennement partagent le même désir d'en tirer le meilleur parti possible. Nous espérons que le comité visiteur percevra l'ampleur de nos efforts en ce sens et qu'il en encouragera la poursuite.



Jacques White
Directeur – professeur titulaire – architecte

⁴ Ces ressources étant fortement conditionnées par les règles d'attribution et les méthodes de calcul imposées par le gouvernement du Québec. L'École doit autrement financer elle-même certains services et activités qu'elle ajoute à sa propre initiative, comme les conférences, les publications, les services d'impression aux étudiants, etc.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU PROGRAMME

1.1 Identité et mission du programme

L'agrément nécessite une compréhension de l'identité et de la mission du programme.

1.1.1 Sommaire de l'identité des programmes⁵, de leur spécificité, de leurs forces et des défis auxquels ils sont confrontés

L'identité des programmes de formation professionnelle (baccalauréat et maîtrise) à l'École d'architecture de l'Université Laval est fondée sur un ensemble de valeurs solidement ancrées dans son histoire : le respect et la mise en valeur de l'environnement naturel et bâti; la sensibilité aux usages et à la diversité culturelle; la contribution de l'architecture à la soutenabilité de l'environnement par la requalification des milieux, la collaboration, la littéracie numérique, la rigueur de la conception et l'innovation. Par un regard réflexif sur les besoins et les aspirations des cultures et des sociétés, l'évolution des pratiques conceptuelles et constructives, ainsi que les forces et spécialisations de ses professeurs, l'École invite ses étudiants à explorer avec pertinence, créativité et poésie les questionnements qui interpellent la société et la discipline de l'architecture. Les orientations des programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle en architecture, leur logique et leur cohérence cumulatives, de même que la variété et la richesse des expériences offertes aux étudiants, permettent de créer une forte synergie entre connaissance et design, entre théorie et pratique, entre idées et projets, entre continuité et changement.⁶

Les programmes de baccalauréat préprofessionnel (B.Sc.Arch. – 96 crédits, répartis sur 3 ans) et de maîtrise professionnelle (M.Arch. – 45 crédits, répartis sur 1,5 ou 2 ans) en architecture préparent ensemble les étudiants à la pratique de l'architecture, bien que seule la maîtrise soit effectivement agréée par le Conseil Canadien de Certification en Architecture (CCCA).

Le programme de maîtrise (M.Arch.) se distingue particulièrement par la recherche-crédation⁷ et la réflexion sur le projet d'architecture qui sont au centre des préoccupations et porteuses aussi bien de questions, d'explorations que de solutions. Il est unique dans la façon dont il cultive et promeut :

- La richesse de ses sept orientations de recherche-crédation, aussi appelées concentrations (lesquelles sont décrites à la section 1.1.3), de même que leurs liens étroits avec la recherche et la pratique.
- Un enracinement persistant et fructueux de ses rapports avec la société, avec différents milieux et avec des communautés culturelles diverses.
- Un regard prospectif sur les enjeux de la discipline, notamment au regard des questions qui sont encore à définir et des idées émergentes.
- Un juste équilibre entre la pratique et les théories de la discipline.

⁵ Afin d'éviter toute ambiguïté dans ce rapport (RPA), le terme « programme », qui englobe des aspects très différents les uns des autres dans la définition qu'en donne le CCCA, est remplacé (sauf dans les titres qui réfèrent directement au document *Conditions et durée d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture*) par des termes qui désignent plus précisément certains aspects inclus dans la définition du CCCA : « programmes » (au lieu de « programme ») pour le curriculum particulier (B.Sc.Arch. et M.Arch.); « ressources » pour les ressources humaines; « Université » pour la gouvernance et l'infrastructure physique et administrative de l'établissement d'enseignement; « Faculté » et « École » pour leur équivalent à l'échelle facultaire et départementale.

⁶ Texte révisé en assemblée pédagogique des professeurs le 14 mai 2018.

⁷ L'École entend, par « recherche-crédation », une approche exploratoire qui a) combine les pratiques de recherche et de création universitaires, b) favorise la production de connaissances et l'innovation et c) positionne le projet d'architecture au cœur de toute démarche d'analyse, d'expérimentation et de conception. [Définition adaptée du CRSH : <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a25>]

Le programme de maîtrise est aussi unique, parce qu'il :

- Anticipe la transformation de la profession, grâce notamment à la diversité des sujets et de l'ampleur de la recherche menée à l'École.
- Place l'enseignement et la recherche au cœur des débats et des défis importants pour la pratique de l'architecture, grâce à ses concentrations de recherche-crédation.
- Propose à ses étudiants un cheminement tout aussi ouvert et rigoureux que créatif à travers les concentrations offertes et l'*Essai (projet) de fin d'études en architecture*, qui sanctionne le diplôme.

Les forces des programmes se résument comme suit :

- Baccalauréat
 - Une ouverture à une grande diversité de points de vue sur l'architecture.
 - L'acquisition de méthodes de lecture, d'interprétation et de conception des milieux bâtis comme produits de la culture matérielle et immatérielle.
 - Le développement des habiletés en design architectural, souvent à travers des projets ancrés dans le milieu.
 - La maîtrise des technologies de l'information et des outils numériques pour la conception, la simulation et la présentation des projets.
 - Un fort accent sur la dimension constructive de l'architecture, en rapport aux dimensions conceptuelles.
 - Les protocoles d'échanges d'étudiants (programmes du *Profil international*).
- Maîtrise
 - La pratique réflexive du projet et l'argumentation des points de vue qui l'animent (fondée sur la littérature et les précédents).
 - L'avancement de l'architecture par la recherche-crédation et l'exploration, dans le projet d'architecture, des connaissances, technologies et approches récentes.
 - L'approfondissement conceptuel et théorique d'une diversité de points de vue sur l'architecture.
 - Le développement du jugement professionnel et éthique.

Les programmes maintiennent les valeurs et les forces qui les caractérisent et qui évoluent sur ces bases, notamment au plan du respect, de l'ouverture et du service à la société, ainsi que de la responsabilité professionnelle et culturelle. Dans cette optique, les défis et projets d'avenir des programmes sont de :

- Baccalauréat
 - Réviser la structure du programme afin d'augmenter la souplesse et les opportunités; améliorer l'offre de cours à option et faciliter des cheminements de formation personnalisés.
 - Initier plus tôt les apprentissages en recherche et en recherche-crédation en architecture, en associant plus directement méthodes, connaissances, idées, conceptions et projets.
 - Consolider les liens entre les contenus des ateliers et ceux des cours théoriques; assurer un apprentissage solide, cumulatif et bien structuré des outils et méthodes de réflexion et de conception, en 1^{re} et 2^e années.
 - Au sujet du *Profil international* (séjour d'études à l'étranger et programme d'échanges d'étudiants, en 3^e année), un atout important du programme :
 - poursuivre et valoriser son développement en optimisant et diversifiant les destinations; viser davantage le Canada anglais, les États-Unis, l'Asie, l'Amérique du sud et le Moyen-Orient, entre autres;

- enrichir l'expérience de nos étudiants qui restent à l'École, a) dans les choix de cours et ateliers qui leur sont offerts et b) dans leurs collaborations avec les étudiants visiteurs;
 - intégrer davantage les étudiants visiteurs à l'ensemble des étudiants et des activités de l'École.
- Encourager les étudiants à s'investir davantage dans les activités hors programme (concours, conférences, charrettes, expositions).
 - Évaluer et actualiser les concentrations de recherche-crédation, leurs mandats spécifiques, leur complémentarité et envisager des transversalités.
 - Développer l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité avec des groupes ou des personnes également impliquées dans la planification et la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement urbain.
 - Créer les conditions pour augmenter la complexité, l'ampleur, la profondeur et le niveau d'ambition des défis architecturaux que se donnent à relever nos finissants à l'*Essai (projet) de fin d'études en architecture*.
 - Maintenir la complémentarité entre les exigences universitaires d'un diplôme de 2^e cycle (recherche, réflexion, jugement critique) et les attentes de la profession (réalité et aspects techniques de la pratique, gestion de projet).
 - Augmenter le recrutement national et international.
 - Promouvoir et diffuser plus largement les travaux et les réalisations des étudiants et des professeurs en recherche-crédation.

1.1.2 Énoncé de mission des programmes⁸

- Baccalauréat et maîtrise *Former des diplômés aptes à s'engager dans le stage professionnel, à devenir des architectes sensibles aux enjeux professionnels et sociaux qui les interpellent et capables d'y répondre avec pertinence et créativité tout au cours de leur vie professionnelle.*
(Mission adoptée par le Conseil universitaire en septembre 2000)
- Baccalauréat *Assurer la formation de base en architecture, d'une part, en initiant l'étudiant aux concepts et principes fondamentaux, ainsi qu'aux outils et méthodes propres à la discipline et, d'autre part, en favorisant le développement de ses aptitudes à la résolution de problèmes architecturaux et à la composition architecturale.*
(Mission adoptée par le Conseil universitaire en septembre 2000)
- Maîtrise *Assurer une formation supérieure qui prépare les futurs architectes à apporter des solutions pertinentes et novatrices à des questions complexes, à poser des jugements rigoureux en matière professionnelle et éthique, à développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle et à répondre de façon créative à l'évolution des besoins de la société.*
(Mission adoptée par le Conseil universitaire en juin 2001)

⁸ Tel que rédigé au moment de l'adoption des programmes actuels.

1.1.3 Les concentrations de recherche-création à la maîtrise et l'Essai (projet) de fin d'études en architecture

Tel qu'énoncé auparavant, le programme de maîtrise se distingue particulièrement par la recherche-création et la réflexion sur le projet d'architecture dans lesquelles s'inscrivent les concentrations, au nombre de sept, chacune étant composée d'un atelier de design (de 6 crédits) et d'un cours théorique (de 3 crédits). La description qui suit permet d'en saisir les particularités, de même que celles de l'Essai (projet) de fin d'études en architecture (de 9 crédits), auquel conduisent deux de ces concentrations au choix⁹.

Design urbain

ARC-6039 – Projets de design urbain (6cr)

ARC-7033 – Design urbain : concepts et méthodes (3cr)

En s'intéressant à la fois à la face publique et urbaine de l'architecture et à l'espace physique de la planification du territoire, le design urbain vise la création et le contrôle des formes de la ville, de même que l'aménagement qualitatif des milieux de vie et des espaces publics collectifs. Les projets de planification urbaine auxquels l'École et ses étudiants se consacrent sont particulièrement motivés par la recherche de solutions consensuelles, avec les collectivités impliquées, dans un contexte de travail interdisciplinaire et participatif. En misant sur le développement d'attitudes responsables à l'égard des dynamiques culturelles et sociales, du développement durable, de la création de collectivités viables et des processus participatifs d'aménagement, cette concentration prépare les futurs architectes à relever des défis complexes de requalification de milieux existants aussi bien que de développement et, d'autre part, d'investiguer les nouveaux territoires du design urbain (périphéries et banlieues récentes, non-lieux, nœuds d'intermodalité, etc.).

Habitats et cultures

ARC-6041 – Habitats et cultures (6cr)

ARC-7047 – Architecture, urbanisme et coopération internationale (3cr)

La connaissance des facteurs culturels qui caractérisent les rapports entre une communauté et son territoire est à la base d'une bonne compréhension des approches et des valeurs qui supportent une véritable sensibilité interculturelle et une réelle coopération internationale. Avec la mondialisation, l'engagement sensible des architectes est d'autant plus important dans les pays et régions dits « en développement » que les milieux et les conditions de vie de populations économiquement défavorisées y sont précaires. Un tel engagement passe par une attitude de découverte, d'observation et d'écoute actives, ainsi que par l'analyse et l'interprétation participative de divers modes d'appropriation et d'occupation de l'espace. Ainsi, les relations entre les formes bâties, les pratiques culturelles en mouvement et les dimensions temporelles et collectives de l'architecture sont placées au cœur des démarches de recherche et de création susceptibles de contributions responsables et appropriées à la transformation durable, tant sur les plans culturels qu'écologique, des milieux de vie précaires des pays et régions en développement.

Programmation et design

ARC-6036 – Programmation et design (6cr)

ARC-7043 – Programmation et évaluation architecturales (3cr)

Le rôle fondamental que joue la programmation dans l'expérience humaine, l'organisation des activités quotidiennes et la qualité du milieu bâti repose grandement, au-delà de l'élaboration de normes prescriptives, sur l'identification des enjeux humains, organisationnels, écologiques et culturels que soulève un projet d'architecture, en lien avec les contraintes et les défis que posent l'adaptation ou de la transformation de types architecturaux existants. À cet égard, la formation théorique et pratique offerte dans cette concentration mise

⁹ Sous réserve de certaines règles expliquées plus loin.

sur l'intégration, dans le processus de design, de données probantes et d'intervenants clés des milieux concernés, et sur une connaissance fine du milieu en opération. L'objectif est d'éclairer la décision architecturale dans des domaines aussi complexes que sont les milieux de soins et de services sociaux, les milieux éducationnels ou encore, les ressources résidentielles pour les personnes fragilisées. Les futurs architectes sont ainsi appelés à développer une solide expertise en méthodes avancées de programmation et d'évaluation architecturales.

Ambiances physiques et design

ARC-6037 – Ambiances physiques et design (6cr)

ARC-7044 – Ambiances physiques architecturales et urbaines (3cr)

Cette concentration positionne à l'avant-plan les multiples aspects de notre relation à l'environnement, les enjeux de performance environnementale et d'autres enjeux moins tangibles, par exemple, esthétiques et éthiques. Elle propose d'approfondir cette problématique par l'étude systémique des ambiances thermiques, lumineuses et acoustiques, qui permet d'optimiser la performance énergétique du bâtiment ainsi que la santé et le confort des habitants, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement en termes d'énergie et de ressources. Les ambiances physiques réfèrent aussi bien aux aspects quantitatifs (énergie, matière) que qualitatifs (perception, confort, bien-être) de l'environnement construit. L'architecte détient ainsi le pouvoir de moduler l'interface intérieur-extérieur par les variables de l'architecture dans la résolution de l'équation environnement/santé/confort avant d'intégrer, le cas échéant, les systèmes actifs de contrôle environnemental. Cette approche intégrée requiert une investigation aux échelles urbaine (microclimats locaux), architecturale (organisation spatiale du bâtiment) et matérielle (propriétés physiques et environnementales des matériaux).

Conservation et restauration

ARC-6038 Projets de conservation et restauration (6cr)

ARC-7045 – Histoire, théories et pratiques en conservation (3cr)

Intervenir sur l'existant demande d'abord d'en comprendre les caractéristiques architecturales, en amont d'une adaptation aux préoccupations actuelles qu'initient souvent un besoin d'entretien, un changement de programme ou une évolution du cadre réglementaire. À ce défi s'ajoute celui d'explorer les motivations qui animent plus généralement les interventions sur l'environnement bâti, historique ou moderne. L'adéquation entre l'architecture existante et les besoins contemporains pose notamment des questions sur la composition architecturale, la configuration des usages et les interventions sur le système constructif. Quelles devraient être l'appréciation et l'interprétation de l'architecture d'hier et d'aujourd'hui? Les réflexions qu'engagent une telle question se poursuivent dans les enjeux architectoniques, par lesquels se confrontent techniques traditionnelles et nouveaux matériaux et assemblages. Ces questionnements se conjuguent de manières variées à l'échelle du site, du bâtiment et des détails. Ils permettent aux étudiants d'envisager une variété d'interventions et d'interprétations fondées sur la connaissance des lieux et le développement d'un raisonnement conceptuel pertinent. La concentration met aussi l'accent sur l'intégration des notions d'accessibilité universelle et de sécurité incendie à l'intérieur d'édifices à caractère patrimonial ancien et moderne.

Construction et design

ARC-6035 – Construction et design (6cr)

Cette concentration s'intéresse à l'intégration des techniques et des matériaux innovants en conception architecturale, ainsi qu'à l'exploitation inventive des techniques et des matériaux courants. Ses concepts et méthodes se fondent sur ceux du cours *ARC-7021 – La*

ARC-7042 – Recherche, développement et création en construction (3cr)

pensée constructive en architecture, mettant en application les regards croisés d'académiciens et de professionnels sur les cultures constructives. L'atelier de projet explore jusqu'à l'échelle des détails le potentiel architectonique des composantes et des systèmes du bâtiment, notamment la structure, l'enveloppe et les services techniques. Les étudiants doivent y concevoir un projet chargé d'une dimension critique (au plan conceptuel) et formulé de la manière la plus complète possible (aux plans matériel et technique); l'une et l'autre dimension devant être coordonnées dans une seule et même « pensée constructive ». Le cours concomitant traite du rôle de l'architecte dans le développement des innovations technologiques et dans leur intégration à la conception architecturale, offrant aux étudiants l'opportunité d'étudier et d'approprier une innovation constructive de leur choix. La concentration accorde une grande importance aux aspects constructifs et mécaniques ainsi qu'à leur incidence sur la conception intégrée du projet et sur son développement.

Architecture virtuelle et fabrication numériques

ARC-6040 – Projets d'architecture virtuelle et fabrication numériques (6cr)

ARC-7046 Méthodes en architecture et fabrication numériques (3cr)

Cette concentration traite de l'exploitation du numérique et de ses applications pratiques aux différentes phases de conception et de fabrication d'un projet architectural, à l'aide de l'algorithmique, de la modélisation et de la fabrication numérique, à la fois comme processus de réflexion, méthodes de conceptualisation et moyens de réalisation du projet d'architecture. Elle offre la possibilité d'acquérir et de développer différentes connaissances théoriques et pratiques essentielles à la réalisation des modélisations et fabrications, en vue de réaliser une maquette porteuse des intentions et des aspects tangibles du projet d'architecture. Elle permet spécialement d'intégrer les différentes possibilités et potentialités du numérique, en les expérimentant et en les testant à toutes les étapes du processus de conception architecturale par l'algorithmique, la modélisation et les différents modes de fabrication numérique.

Essai (projet) de fin d'études en architecture

ARC-6024

L'*Essai (projet) de fin d'études en architecture* sous-tend un processus de recherche-crédation comme les concentrations précédentes, toutefois élaboré de manière autonome par les étudiants, sur un sujet de leur choix. Il supporte le développement d'une compétence en design, en même temps qu'il encourage celui d'une compétence pour un contenu, une idée ou un thème particulier, dont l'étude est fondée sur une analyse rigoureuse des connaissances acquises et des faits pertinents. Par cette association de design et de recherche, l'*Essai (projet)* peut ainsi prétendre contribuer à une compréhension plus large de la discipline. Ses objectifs sont de :

- Concevoir, dans toutes ses dimensions normales, un projet d'architecture porteur d'une thèse, c'est-à-dire qui permet d'explorer une question pertinente et d'y apporter une solution architecturale adéquate ou innovante, sur la base d'une position bien étayée, traduite en projet.
- Mener une démarche intellectuelle et créative, autonome et critique, et en faire état graphiquement, par écrit et verbalement.
- Faire un examen des liens entre le projet réalisé et la question soulevée : le défi particulier consiste à développer et à maintenir un dialogue entre la conception du projet et la question étudiée.

1.1.4 Contexte institutionnel du programme

L'École d'architecture est intégrée, à plusieurs titres, dans différents volets de la vie universitaire, ce qui permet à son corps professoral, à ses étudiants, et indirectement à la communauté professionnelle, de tirer profit des ressources de l'Université Laval et d'y apporter leur contribution.

1.1.4.1 Normes universitaires et professionnelles pour les membres du corps professoral

Les professeurs bénéficient de l'environnement intellectuel et professionnel de l'Université Laval, de même que de leur intégration dans divers réseaux nationaux et internationaux. Ceci a des retombées positives sur leurs activités d'enseignement et de recherche, tout en leur permettant de mettre à contribution leurs services et expertises auprès de différents groupes professionnels ou communautaires :

- Gestion universitaire
 - Accès à plusieurs rouages de l'Université, par le biais de conseils, de commissions et de comités spéciaux où ils ont l'occasion de participer à l'élaboration des politiques et des règlements universitaires.
- Enseignement et pédagogie
 - Accès aux nombreux services et formations offerts par le Bureau de soutien à l'enseignement¹⁰, partenaire de la communauté universitaire dans la promotion et la valorisation de l'innovation en éducation.
 - Accès aux conseils et subventions du Programme d'appui à l'innovation pédagogique¹¹.
- Recherche
 - La majorité de professeurs de l'École possèdent un doctorat, sont très actifs en recherche et bénéficient des politiques de soutien de l'Université.
 - Par leur implication dans plusieurs réseaux de recherche¹², ils contribuent à ouvrir de nouveaux horizons pour l'architecture, tout en faisant connaître et reconnaître son important apport à l'avancement du savoir et de la société.
 - L'École compte plusieurs groupes de recherche subventionnés, dont le GIRBa, le GRAP et le groupe Habitats + cultures; le volet numérique est actuellement en fort développement et un groupe de recherche structuré devrait en émerger.
 - Plusieurs professeurs conduisent des projets de recherche ou de création sur une base individuelle ou en équipes *Ad hoc* pour ces projets.
- Services à la société
 - Plusieurs professeurs conduisent des projets de recherche-action et de recherche-participation qui impliquent des intervenants de divers milieux : gestionnaires municipaux, décideurs gouvernementaux, groupes de citoyens, etc.
 - Certains sont impliqués dans les affaires de la cité, notamment à titre de membre de commissions officielles (CCNQ, CUCQ), de commissaire d'audiences publiques ou dans des organismes à but non lucratif (CAMEO, CMSQ, SPUQ, *Vivre en ville*, etc.).

¹⁰ <https://www.bse.ulaval.ca/>.

¹¹ <https://www.enseigner.ulaval.ca/appui-a-l-innovation/appui-financier-au-developpement-pedagogique>.

¹² Ces réseaux incluent, entre autres, les groupes de recherche interuniversitaires, interfacultaires et interdépartements, tels le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIERA), le Centre d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT), l'Institut de recherche en histoire de l'architecture, de même que plusieurs associations internationales (ACFAS, ACSA, AUCC, AUPELF, AUF, DOCOMOMO, EDRA, FVA, IAPS, IASTE).

- Partenariats universitaires, échanges nationaux et internationaux
 - D'autres participent comme formateurs à la formation continue des architectes à l'OAQ ou agissent comme experts auprès de divers organismes publics ou parapublics.
 - Les professeurs entretiennent des partenariats de recherche ou de développement avec d'autres universités, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde (France, Italie, Portugal, Mexique, Brésil, Vietnam, Chine et Sénégal).
 - Plusieurs de ces partenariats ont mené à la signature de protocoles officiels d'échanges d'étudiants (*Profil international*), un programme développé pour accroître l'ouverture des étudiants sur le monde.
 - L'École compte actuellement trente-deux protocoles d'échanges d'étudiants dans quinze pays et sur cinq continents, mobilisant entre 64% et 82% des étudiants de 3^e année du baccalauréat, ce qui constitue l'un des plus hauts taux de mobilité étudiante parmi l'ensemble des programmes de l'Université Laval.
 - L'École accueille normalement chaque année un ou plusieurs professeurs invités.
 - Les professeurs participent régulièrement à l'enseignement et à la recherche dans d'autres écoles lors de leur Année d'étude et de recherche, ou pour l'encadrement en cotutelle d'étudiants au doctorat;
 - Puisque les professeurs entretiennent des activités de recherche à caractère interdisciplinaire, le programme de maîtrise en bénéficie grandement, spécialement dans ses concentrations de recherche-crédation.
- Autres initiatives de l'Université Laval dont l'École tire profit
 - L'École est un partenaire très impliqué dans les nouvelles orientations et innovations pédagogiques de l'Université Laval. Elle a notamment :
 - intégré le *Profil international* au programme de baccalauréat en 2001;
 - intégré le *Profil entrepreneurial* au baccalauréat en 2004;
 - instauré, dans trois (3) cours du baccalauréat, des enseignements à distance dans la foulée d'un projet institutionnel (ces cours étant : *ARC-3050 – Travaux pratiques V (évaluation des coûts)*, *ARC-3000 – Travaux pratiques VI (compte-rendu et essai critique)* et *ARC-2007 – Conceptions de structures*).

1.1.4.2 Les normes universitaires et professionnelles pour les étudiants

Plusieurs politiques universitaires et professionnelles qui concernent les étudiants sont décrites à la section 3.4.2 *Politiques et procédures pour assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire, positif et respectueux* en matière d'équité sociale et à la section 3.6.7 *Services d'aide aux étudiants*. Les étudiants de l'École ont des responsabilités importantes à l'Université et leurs contributions à la vie universitaire en sont le reflet.

- Vie étudiante
 - À l'Université, les étudiants sont représentés par deux associations officielles : la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et

- l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIÉS).
- À l'École, ils ont leur propre association : l'Association des étudiants en architecture (ASSÉTAR).
 - L'ASSÉTAR travaille avec le Bureau de la vie étudiante de l'Université¹³ et le Bureau des services aux étudiants¹⁴; elle bénéficie d'une vaste gamme de services, de programmes et d'activités; elle peut aussi initier et mettre en œuvre ses propres activités.
 - L'ASSÉTAR participe aux activités d'accueil des nouveaux admis, de promotion des programmes et de recrutement (journées portes ouvertes, journée de bienvenue, etc.).
- Vie intellectuelle et sociale
 - Les étudiants de l'École sont favorisés à cet égard, puisqu'ils participent à une vie intellectuelle universitaire riche et « habitent » une École qui est une antenne importante de l'Université au cœur même de la Ville de Québec :
 - ils profitent ainsi de l'effervescence artistique, intellectuelle et politique de Québec, en tant que capitale nationale et ville particulièrement active et rassembleuse en ce qui concerne l'aménagement et le développement urbains de qualité;
 - ils deviennent des ambassadeurs de l'Université dans la ville et y apportent une contribution notable par le biais d'activités variées : L'Objet¹⁵ (exposition et encan public d'objets conçus par les étudiants de l'École, depuis 25 ans maintenant), le SPOT¹⁶ (Sympathique Place Ouverte à Tous), deux activités nées de leur propre initiative, de même que des participations régulières aux Passages Insolites¹⁷, à des concours provinciaux, nationaux et internationaux, à des expositions de projets d'ateliers ou de recherche, à des voyages, etc.
 - Les étudiants sont aussi ouverts sur le monde et sur d'autres milieux de formation :
 - ils sont nombreux à participer aux programmes d'échanges d'étudiants et à des activités qui mobilisent des étudiants d'autres écoles d'architecture du Québec et du Canada (charrette du CCA, ACEA, festival de l'IRAC, etc.);
 - ils accueillent aussi les étudiants qui participent à des programmes d'échanges.
 - Participation à la direction de l'Université
 - Pour plusieurs des activités susmentionnées, les étudiants bénéficient d'une aide financière et logistique de la direction de l'École.
 - L'ASSÉTAR nomme ses représentants au Conseil facultaire et aux divers comités de programme.

¹³ <https://www.bve.ulaval.ca/>

¹⁴ <https://www.dse.ulaval.ca/>

¹⁵ <http://www.objetulaval.com/>

¹⁶ <https://www.spotqc.com/>

¹⁷ <https://exmuro.com/projets/les-passages-insolites/>

- Les étudiants participent à des commissions universitaires par le biais de leur association étudiante.
- Les étudiants administrent leur propre Fonds d'investissement étudiant (FIÉ) et ont aussi accès au Fonds d'enseignement et de recherche de la FAAAD (FER).

1.1.4.3 Interaction entre le programme et les autres programmes de l'établissement

Bien qu'elle soit partie prenante d'une faculté (FAAAD) et de l'Université, l'École d'architecture est depuis longtemps perçue, par l'ensemble des personnes qui y évoluent quotidiennement, comme une entité plutôt autonome¹⁸. Leur regroupement en un seul pavillon aux allures de « grande maison » à usage exclusif, situé au cœur du Vieux-Québec, contribue sans doute à entretenir ce fort sentiment d'appartenance à l'École.

Des interactions avec les autres programmes de l'établissement prennent néanmoins plusieurs formes :

- Par les exigences obligatoires des programmes et les possibilités de cheminement personnalisé, les étudiants en architecture suivent des cours dans d'autres départements de l'Université Laval, principalement en histoire de l'art, en anthropologie, en géographie, en sciences sociales et à l'École des langues.
- Plusieurs étudiants de la Faculté des sciences et génie participent à des ateliers de projets ici à l'École, dont celui d'*Ambiances physiques* à la maîtrise. Nos étudiants sont également appelés à les visiter, des critiques se tenant sur le campus.
- Des chercheurs en provenance d'autres départements – et quelquefois d'autres institutions – s'impliquent dans l'enseignement à l'École, entre autres dans les concentrations de maîtrise en *Design urbain, Habitat et cultures, Programmation et design* et *Ambiances physiques*.
- Plusieurs charrettes et autres événements spéciaux auxquels participent fréquemment nos étudiants requièrent la formation d'équipes composées d'étudiants de plusieurs départements ou de différentes écoles (d'architecture ou de design).
- Les regroupements d'associations étudiantes de l'Université (CADEUL et AELIÉS), le Service des activités sportives (au PEPS), les locaux et programmes d'activités de la Bibliothèque (pavillon Jean-Charles Bonenfant), les journées d'accueil et plusieurs autres événements régulièrement organisés par l'Université Laval, ajoutent aux occasions de rencontres entre nos étudiants et ceux d'autres programmes.

1.1.4.4 Contributions des étudiants, des membres du corps professoral et des administrateurs à la gouvernance et à la vie sociale et intellectuelle de l'établissement

A l'Université Laval, les étudiants, les membres du corps professoral et les administrateurs sont très impliqués, par la voie de représentants démocratiquement désignés, dans la gouvernance ainsi que dans la vie sociale et intellectuelle de l'établissement.

Les membres de l'École peuvent siéger, entre autres : au Conseil universitaire; au Conseil d'administration; à la Commission des affaires étudiantes; à la Commission des études; à la Commission de la recherche; à des conseils facultaires (FAAAD et FESP); à différents comités de programmes, de bibliothèque, d'éthique de la recherche, d'attribution de fonds de recherche, de bourses, de prix et distinctions, de recrutement, de promotion; à différents collèges électoraux

¹⁸ Elle a d'ailleurs longtemps été autonome, l'appellation « école » (au lieu de « département ») témoignant de son historique de non-rattachement à une faculté.

(rectorat, décanat) et au sein de leur syndicat respectif. Les occasions sont fréquentes, presque toutes récurrentes, touchant ensemble ou séparément toutes les catégories de membres de la communauté universitaire.

Revoir, à ce sujet, les sous-sections 1.1.4.1 et 1.1.4.2 ci-dessus qui concernent respectivement les étudiants et les professeurs. Référer aussi aux sections 3.3, 3.4 et 3.5, qui apportent quelques compléments d'information sur d'autres contributions des étudiants, des membres du corps professoral et des administrateurs à la gouvernance et à la vie sociale et intellectuelle de l'établissement.

1.1.4.5 Contributions de l'établissement au programme sur le plan des ressources intellectuelles et personnelles

L'Université Laval soutient toutes les personnes qui prennent part, à différents niveaux, à la vie universitaire (gestionnaires, administrateurs, professeurs, chargés de cours, autres statuts d'enseignants, professionnels, employés, étudiants), grâce à différents services et programmes consacrés au bien-être intellectuel, psychologique et physique de ces personnes. Certaines instances relèvent de l'Université elle-même (comme le Vice-rectorat aux ressources humaines et le Centre d'aide aux étudiants), d'autres, d'associations professionnelles ou syndicales (au nombre de 14 à l'Université Laval) ou encore, agissent indépendamment (Ombudsman, services psychologiques externes offerts en vertu de programmes d'aide aux professeurs, au personnel et aux gestionnaires, par exemple).

Quelques-uns de ces services et programmes sont abordés plus loin dans les sections 3.3 *Équité, diversité et inclusion*, 3.4 *Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante* et 3.5 *Corps professoral et autres ressources en personnel*.

1.2 Plan d'action et objectifs des programmes

L'agrément suit un plan d'action qui oriente le programme vers la réalisation des objectifs de sa mission. Ce plan, qui devrait servir à structurer le processus d'auto-évaluation du programme, aide l'équipe de visite à comprendre le rôle du programme au sein de l'établissement et les paramètres de son développement futur.

1.2.1 Objectifs de développement des programmes élaborés en fonction des normes institutionnelles

À l'Université Laval, les unités comme l'École d'architecture ne sont pas assujetties à une politique de planification stratégique. Lors de la reconfiguration de la formation en deux cycles en 2000 (pour le baccalauréat) et en 2001 (pour la maîtrise professionnelle), les programmes s'étaient fixés sept objectifs de développement : les résultats obtenus, ainsi que les projets d'avenir sont présentés ici. En ce qui concerne le niveau d'atteinte de la mission et des objectifs pédagogiques des programmes, il faut référer à la section 3.1 *Autoévaluation du programme*, sous 3.1.2 *Niveau d'atteinte de la mission et des objectifs des programmes*.

1. Développement des programmes

- Reconfiguration des programmes professionnels
- Consolidation des études de 2^e cycle en recherche et en design urbain
- Élaboration d'un programme de doctorat en architecture

Résultats obtenus (objectif de développement atteint) :

- Cohérence et logique des orientations pédagogiques entre le baccalauréat préprofessionnel et la maîtrise professionnelle.
- Consolidation et développement important des études de 2^e cycle, notamment à la double maîtrise (M.Arch.+M.Sc.).
- Programme de doctorat (Ph.D.) en architecture implanté à l'automne 2017.

2. Informatisation de la formation

- Pédagogie
- Conditions matérielles et techniques de support

Résultats obtenus – Pédagogie :

- Conception assistée par ordinateur (CAO) dans tous les ateliers de design architectural, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise, et usage d'outils numériques de pointe dans plusieurs d'entre eux.
- Depuis 2008, développement continu de la concentration *Architecture virtuelle et fabrication numériques*, tant en atelier que dans le cours concomitant.
- Création d'un nouveau cours en 2^e année du baccalauréat, maintenant obligatoire : *ARC-2008 – Introduction à la conception numérique*¹⁹.
- Comme l'avènement du numérique pose des défis constamment renouvelés en termes pédagogiques, le Comité informatique est aux aguets.

Résultats obtenus – Conditions matérielles et techniques de support :

- Personnel de soutien chevronné et créatif.
- Accès Internet sans fil dans toute l'École.
- Développement notable des ateliers et services de traitement de l'image, d'impression et de découpe numérique.
- Nouveau FABLAB (en fort développement ces dernières années).

Projets d'avenir :

- Veille continue des innovations récentes en matière de logiciels et d'outils de conception et de fabrication numériques.
- Mise à niveau constant du FABLAB, avec notamment des investissements provenant du FIÉ (Fonds d'investissement étudiant).
- Mise sur pied prévue d'un laboratoire robotisé, via une demande FCI (Fonds des leaders).

3. Internationalisation de la formation

Résultats obtenus :

- Le baccalauréat en architecture est un des programmes d'échanges les plus actifs à l'Université Laval, avec trente-deux protocoles officiels d'échange (et plusieurs autres en développement), qui mobilisent de 64% à 82% des étudiants de 3^e année du baccalauréat, alors que c'était plutôt de l'ordre de 60% en 2012-2013, lors de la dernière visite d'agrément.

¹⁹ Description de *ARC-2008 – Introduction à la conception numérique* : Introduction aux logiques de la conception numérique par la présentation de ses principales théories et techniques et ses principaux projets. Dans un premier temps, les architectes du numérique et leurs œuvres majeures sont situés dans le contexte contemporain. Ensuite, l'apprentissage des outils de modélisation 3D permet à l'étudiant d'approcher concrètement les différentes méthodes de conception et de fabrication numérique et de comprendre les transformations fondamentales qu'elles entraînent sur le projet. Finalement, une analyse approfondie de ces nouvelles données sert à anticiper l'architecture numérique à venir.

- L'École reçoit de 40 à 50 étudiants visiteurs annuellement, alors qu'ils étaient une trentaine en 2012-2013.
- Les projets de coopération internationale et interculturelle sont nombreux et diversifiés.

Projets d'avenir :

- Poursuivre et valoriser le développement du *Profil international* et diversifier les destinations : viser davantage le Canada anglais, les États-Unis, l'Asie, l'Amérique du sud et le Moyen-Orient.

4. Développement d'un programme coopératif

Résultats obtenus :

- Cet objectif a été abandonné dès 2002, jugé irréaliste par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) dans les conditions d'encadrement de l'Université. La direction de l'École maintient aujourd'hui une même position, considérant les mêmes conditions.

Projets d'avenir :

- Envisager inclure un stage crédité en milieu de travail (teneur, durée et nombre de crédits à déterminer), sur une base volontaire, durant le baccalauréat.²⁰

5. Consolidation des rapports avec le milieu

Résultats obtenus :

- Il s'agit de l'une des forces des programmes, notamment à la maîtrise.
- Des projets de recherche, de développement et de collaboration avec des groupes ou des communautés culturelles variées fondent les activités pédagogiques dans plusieurs concentrations.

Projets d'avenir :

- Développer davantage l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité ainsi que les relations avec différents acteurs d'un projet d'architecture.
- Améliorer l'initiation des étudiants aux réalités de la profession et leurs relations avec des employeurs et divers représentants de l'industrie de la construction.
- Envisager la création d'un cours optionnel en gestion de projets²¹ ou intégrer une formation en gestion de projet dans un cours existant.

6. Développement de la recherche et de la création

Résultats obtenus :

- L'École compte plusieurs groupes de recherche financés et très actifs (en recherche fondamentale, appliquée, création, action et participation).
- La diffusion et le rayonnement de ces activités de recherche sont importants.
- L'impact des activités de recherche sur l'enseignement, spécialement à la maîtrise, s'avère aussi important fructueux.
- La création et le démarrage récent du programme de doctorat (Ph.D.) en architecture, espéré de longue date, soutiennent le développement de la recherche.

²⁰ Une réflexion est amorcée en parallèle, avec le comité de formation de l'Ordre des architectes du Québec, afin de favoriser un stage entre le baccalauréat et la maîtrise.

²¹ Une telle proposition avait été discutée aux comités de programmes de M.Arch. en 2012-2013.

Projets d'avenir :

- Positionner davantage l'École comme chef de file dans le domaine de l'architecture durable et écoresponsable, dans la foulée de la forte tradition environnementale de l'École (voir *CPP3*, en 3.11.1) et dans celle de la récente Planification stratégique 2017-2022 de l'Université Laval²², plus précisément en plaçant ce domaine comme un aspect transversal aux concentrations de maîtrise.
- Le développement du programme de doctorat (Ph.D.) en architecture contribuera à davantage soutenir le développement de la recherche.

7. Recrutement et diffusion

Résultats obtenus :

- Le rayonnement des activités d'enseignement et de recherche de l'École d'architecture est majeur : un grand nombre d'expositions, de publications et de conférences sont produites par l'École, avec une forte diffusion sur Internet et sur les réseaux sociaux.

Projets d'avenir :

- Mieux faire connaître les programmes, de même que leurs qualités, caractéristiques et retombées.
- Augmenter le recrutement national et international, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise.

1.2.2 Plan d'action, indicateurs de réussite du plan et calendrier pour sa réalisation

À l'Université Laval, les programmes de formation font l'objet d'un plan d'action élaboré par le Doyen d'une faculté, suite à une évaluation périodique faite par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP). Ce processus d'évaluation périodique et le plan d'action du doyen qui en découle relèvent spécifiquement de l'Université (pas de l'École d'architecture) : ils se produisent à tous les dix ans. La plus récente évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en architecture a eu lieu en avril 2008; la prochaine aura lieu en 2018-2019, aux mêmes moments que l'actuel processus de maintien de l'agrément du CCCA.

Le *Rapport d'évaluation des programmes de baccalauréat et de maîtrise en architecture*, remis par le CIEP en avril 2008, visait à mesurer les huit points suivants, notamment à la lumière du *Rapport du programme d'architecture 2006* de l'École d'architecture, du *Rapport de l'équipe de visite 2007* du CCCA et de rencontres avec des groupes de professeurs et d'étudiants :

- Pertinence sociale et scientifique des programmes et conformité de leur orientation par rapport à l'état d'avancement des connaissances dans ce domaine;
- Pertinence institutionnelle des programmes;
- Cohérence interne des programmes et efficacité de leur gestion;
- Admission aux programmes et activités de promotion;
- Ressources humaines;
- Ressources matérielles, informatiques et documentaires;
- Appréciation globale de la formation;
- Diplomation et soutien à la réussite des études.

²² https://www.ulaval.ca/fileadmin/notre_universite/Plan-strategique-UL-2017-2022.pdf

Le *Rapport d'évaluation des programmes de baccalauréat et de maîtrise en architecture* du CIEP (2008; 12-13) soulignait, en conclusion :

La qualité globale des programmes de baccalauréat et de maîtrise en architecture est reconnue aussi bien par les experts externes que par l'ensemble des personnes consultées lors de cette évaluation périodique. L'emplacement de l'École d'architecture au cœur d'une ville du patrimoine mondial, la qualité des programmes reconnue par le Conseil canadien de certification en architecture de même que la compétence des professeurs, leur dynamisme et leur implication dans le milieu représentent les principales forces de ces programmes. Parmi les autres points forts, soulignons la visibilité et la réputation des programmes, la qualité et la variété des cours et les formules pédagogiques utilisées, la pertinence de l'expérience que constitue l'essai (projet), la possibilité pour les étudiants de faire une partie de leurs études à l'étranger (Profil international), le dynamisme des associations étudiantes, le sentiment d'appartenance des étudiants à leur programme d'études ainsi que l'efficacité de la gestion des programmes.

Il spécifiait aussi deux recommandations et un point à examiner :

- Recommandation 1 : Que l'on se penche sur l'importance d'exposer tous les étudiants à l'intégration des systèmes du bâtiment dans le processus de design.
- Recommandation 2 : Que l'on s'assure de l'application des mesures de sécurité dans l'atelier de maquettes.
- Point à examiner : Les ressources informatiques et documentaires.

Suite à ce *Rapport d'évaluation*, le plan d'action développé par le doyen a été adopté par le Conseil universitaire le 10 juin 2008 (résolution CU-2008-71). Les éléments de ce plan, qui découlaient des recommandations du CIEP, étaient à caractère plutôt technique : ils ont tous été mis en œuvre avec succès, au cours de la période 2008-2010, selon le calendrier alors prévu dans le plan d'action.

La prochaine évaluation périodique par le CIEP qui aura lieu en 2018-2019 suivra le même processus et aboutira à l'adoption d'un nouveau Plan d'action du doyen par le Conseil universitaire. Ici encore, le *Rapport du programme d'architecture 2018* de l'École et le *Rapport de l'équipe de visite 2019* du CCCA joueront un rôle crucial (voir la section 3.1.1 *Description du processus d'autoévaluation du programme*).

CHAPITRE 2 PROGRÈS DEPUIS LA VISITE D'INSPECTION PRÉCÉDENTE

L'agrément est conditionnel à l'assurance que des mesures sont systématiquement mises en œuvre pour remédier aux lacunes, tant mineures que majeures.

Depuis la dernière visite d'inspection du CCCA en 2013, l'École d'architecture a attentivement examiné toutes les préoccupations exprimées et les conditions jugées non atteintes par l'équipe de visite, s'appliquant à apporter les améliorations nécessaires en vue de la présente opération d'agrément des programmes.

Les rapports annuels soumis au CCCA depuis cette dernière visite, qui font état des avancées à cet égard, sont intégralement reproduits au Chapitre 4, section 4.6 *Rapports annuels*.

Ce qui suit présente une synthèse des rapports précédents, avec quelques précisions ajoutées, suivant la séquence originale du rapport de l'équipe de visite de 2013. Bien que les éléments de préoccupations et conditions jugées non atteintes soient traités l'un après l'autre, ceux-ci ont été abordés par l'École d'architecture comme un ensemble, offrant un regard plus global et cohérent, sur les programmes et sur les ressources requises pour les mettre en œuvre, plutôt qu'une simple succession de réponses aux remarques de la visite précédente.

2.1 Réponses aux remarques de la visite précédente – éléments de préoccupation

Préoccupation 1)

L'équipe exprime sa préoccupation devant la récurrence de déficiences sérieuses relatives à l'intégration des systèmes et de leur mise en évidence dans le design complet. L'équipe a également noté que la compréhension des systèmes environnementaux et des services de l'édifice n'est réellement enseignée qu'à l'intérieur du cours Systèmes mécaniques et électriques ARC-2003, un cours de trois crédits.

Progrès réalisés :

- Les systèmes environnementaux et de services du bâtiment sont abordés de manière générale dans le cours obligatoire ARC-2001 – *Architecture et environnement*, en 1^{re} année de B.Sc.Arch.
- Les systèmes environnementaux et de services du bâtiment sont enseignés de manière détaillée dans le cours obligatoire ARC-2003 – *Services mécaniques et électriques*, en 2^e année de B.Sc.Arch.
- Dès 2014-2015, les systèmes structuraux, environnementaux et de services du bâtiment sont intégrés avec plus d'insistance dans l'atelier de M.Arch. ARC-6037 – *Ambiances physiques et design*, en rapport direct aux apprentissages des cours obligatoires nommés ci-dessus.
- Tous les étudiants inscrits à l'un ou l'autre des ateliers de concentration à caractère technique, offerts à la session d'hiver à la M.Arch. (soit : ARC-6035 – *Construction et design*, ARC-6037 – *Ambiances physiques et design* et ARC-6038 – *Projets de conservation et restauration*, l'un ou l'autre devant obligatoirement être réussi pour diplômer, selon la règle 2 du programme), intègrent au projet architectural les systèmes structuraux, environnementaux et de services du bâtiment.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2015-2016 produit par l'École indique que cette préoccupation est satisfaite.

Préoccupation 2)

L'équipe constate qu'en dépit de leurs qualités intrinsèques, les cours obligatoires et à option d'histoire et théorie négligent les traditions architectoniques et urbaines non occidentales.

Progrès réalisés :

- Le cours obligatoire *ARC-1003 – Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945* ainsi qu'*ARC-1004 – Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui* abordent en partie les traditions et les innovations architectoniques non occidentales (voir plus loin le critère de performance non atteint *A8. Histoire et théories* pour les détails)
- Le cours obligatoire de M.Arch. *ARC-7021 – La pensée constructive en architecture* consacre un cours de 3 heures aux traditions architectoniques mondiales, un autre au mouvement « régionalisme critique » et autres approches contextualistes dans sa foulée.
- L'École d'architecture multiplie les actions en lien avec cette préoccupation et avec le critère de performance non atteint *A8. Histoire et théories* (y référer pour les détails).

Projets à venir pour progresser dans le sens attendu :

- Une modification à la règle 4 du programme de B.Sc.Arch. est envisagée par la nouvelle direction, afin de satisfaire plus globalement (de manière moins restrictive) le nouveau critère *B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales*.

Préoccupation 3)

L'équipe note que, dans son état actuel, l'atelier de maquette ne répond pas au désir d'une portion du corps professoral et des étudiants de travailler avec une approche matérielle qui pourrait contribuer au processus de design. Dans ce sens, la formation en santé et sécurité offerte aux nouveaux étudiants ne constitue qu'une sensibilisation à la sécurité liée à l'usage de l'atelier de maquette, ce qui ne répond pas aux préoccupations exprimées dans le précédent rapport quant à l'usage des maquettes comme moyen d'apprentissage. Aussi, l'atelier ne dispose pas d'équipements adéquats au travail du bois, et l'aménagement ne privilégie pas le travail en atelier. L'équipe recommande qu'une évaluation soit effectuée de concert avec les étudiants pour établir les besoins réels d'espace et d'équipement pour la fabrication et l'entreposage des maquettes et des matériaux de construction.

Progrès réalisés :

- Dès 2014, la direction initie la réorganisation de l'atelier de maquettes de l'École en lien avec le FABLAB, conduisant à une supervision plus constante des étudiants par d'autres étudiants qualifiés.
- À partir de 2015, l'atelier de maquette opère en lien avec le FABLAB.
- Une entente a été conclue, il y a quatre (4) ans, avec la Faculté (FAAAD) et les responsables des opérations des ateliers de fabrication des écoles d'art et de design à l'Édifice de La Fabrique (ateliers de bois, de métaux et de moulage, avec techniciens sur place), afin de rendre ceux-ci accessibles à nos étudiants.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2016-2017 produit par l'École indique que cette préoccupation est satisfaite et que l'École n'est plus tenue d'en faire rapport.

Préoccupation 4)

L'équipe de visite souligne l'ambition de l'ÉAUL d'offrir un environnement stimulant intellectuellement dans l'ouverture et le respect des aspirations des divers groupes et individus impliqués. Le comité note que la quasi-totalité des professeurs est titulaire d'au moins un diplôme de l'Université Laval. Malgré un contexte contemporain qui est caractérisé par une plus grande mobilité, diversité et croissance, l'équipe constate que des diplômés de l'Université Laval apparaissent aussi dans les embauches récentes. Devant cette situation, une préoccupation émerge par rapport aux possibilités de renouvellement et d'évolution, ainsi que dans une optique plus générale d'autocritique. Bien qu'une très grande diversité existe présentement au niveau de la recherche, l'absence de commentaire sur la nature plutôt homogène des membres du corps professoral dans l'auto-évaluation indique que cet aspect n'est, soit pas apparent, soit considéré non pertinent, ce qui préoccupe l'équipe de visite.

Progrès réalisés :

- L'École d'architecture engage des professeurs invités de manière systématique : Élodie Nourrigat, Montpellier (hiver 2013); Sébastien Chabbert, Paris (automne 2013); Thomas-Bernard Kenniff, Ottawa (automne 2013), Luis Casillas Gamboa, Madrid (hiver 2015), Sébastien Bourbonnais, Grenoble (automne 2015 et hiver 2016), Alessandra Terenzi, Milan (hiver 2017), Giuseppe Strappa, Rome (hiver 2018); Carlos Dias Coelho, Lisbonne (hiver 2018).
- Le *Profil international*, en 3^e année de B.Sc.Arch. (soit à mi-parcours de la formation professionnelle de 5 ans), auquel s'inscrivent entre 64% et 82% de nos étudiants chaque année, les conduit à côtoyer des professeurs différents des nôtres.
- Les ateliers de concentration offerts à la session d'automne à la M.Arch. (soit : ARC-6036 – *Programmation et design*, ARC-6039 – *Projet de design urbain* et ARC-6041 – *Habitats et culture*, règle 3 du programme), font tous appel à des équipes pluridisciplinaires qui impliquent des professeurs d'autres départements et d'autres institutions en plus de nombreux intervenants externes qui contribuent à l'enseignement, élargissant ainsi le champ des références et des postures avec lesquelles les étudiants apprennent à composer.
- En mai 2017, l'assemblée de l'Unité recommandait l'embauche d'une professeure de Montpellier et d'un autre de Turin comme professeurs réguliers. Or, la première s'est désistée et le second n'a pu être engagé, l'Université Laval ayant rejeté sa candidature qu'elle ne pouvait défendre en regard des exigences d'Immigration Canada.

Projets en cours ou à venir pour progresser dans le sens attendu :

- Deux nouveaux professeurs se joignent à l'équipe : Luis Casillas Gamboa, de Madrid (dans le domaine des approches innovantes en conception architecturale) et Michael Robert Doyle, de Vienne (dans les domaines des relations personnes-milieus et des approches interculturelles, dont l'embauche est confirmée).
- La direction vient de déposer une demande, auprès du doyen de la FAAAD, de créer pour l'École d'architecture deux autres postes de professeurs, respectivement en conception architecturale et en science du bâtiment (énergie, matériaux et acoustique). Comme pour les deux concours précédents, un effort particulier sera fait pour assurer une large diffusion de l'offre d'emploi aux États-Unis et à l'étranger, afin de susciter des candidatures à l'international. Une telle stratégie a déjà bien fonctionné, puisque les quatre dernières candidatures retenues par l'assemblée des professeurs de l'ÉAUL provenaient de l'étranger (Montpellier, Turin, Madrid et Vienne).

Préoccupation 5)

Il est évident que les étudiants apprécient l'augmentation de la collection qui est disponible dans la salle de lecture ainsi que les améliorations apportées à l'horaire. Toutefois, certaines préoccupations demeurent. De façon générale, l'accès et l'emprunt du matériel suivant un horaire plus élargi pourraient continuer à être améliorés. Au niveau des collections, le comité considère qu'il y a une faible représentation des périodiques et des monographies axés sur l'histoire et la théorie de l'architecture dans la salle de lecture. En outre, elle note que la collection couvrant l'architecture nord-américaine, et, en particulier, canadienne, pourrait être plus complète.

Progrès réalisés :

- Le mandat de bonifier la collection en histoire et théorie, de même qu'en architecture nord-américaine et canadienne, a été confié au *comité de bibliothèque*.
- La bibliothèque de l'Université Laval a procédé à l'acquisition de plusieurs dizaines de nouveaux ouvrages dans ces domaines, en dépit de budgets restreints alloués par l'Université Laval à l'acquisition de nouveaux ouvrages. Les demandes d'acquisition reçues de la part des professeurs qui enseignent dans ces domaines sont traitées en priorité par la spécialiste en ressources documentaires de la bibliothèque.
- La collection du Fonds d'investissement étudiant complète celle de la Salle de lecture, dans une salle contiguë.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2016-2017 produit par l'École indique que cette préoccupation est partiellement satisfaite.

Projets à venir pour progresser dans le sens attendu :

- L'École maintient ses demandes répétées à l'Université Laval, afin de bonifier au mieux la collection de la Salle de lecture (pavillon du Vieux-Séminaire) et celle de la bibliothèque centrale (pavillon Jean-Charles-Bonenfant), dans le sens de cette préoccupation.

Préoccupation 6)

L'absence d'équipement de premiers soins dans les ateliers a été soulignée par les étudiants et constitue une préoccupation pour l'équipe.

Progrès réalisés :

- Tous les ateliers ont été équipés de trousse de premiers soins dès réception du rapport de l'équipe de visite de 2013.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2015-2016 produit par l'École confirme que cette préoccupation est satisfaite.

Projets en cours ou à venir pour progresser dans le sens attendu :

- Une vigilance est maintenue à cet effet par les responsables de la sécurité à l'École d'architecture, soit la coordonnatrice à l'administration et plusieurs secouristes désignés.
- Les étudiants ont récemment créé, via l'ASSÉTAR et avec l'appui de la direction, un *comité santé / bien-être* qui veille à assurer aux étudiants les meilleures conditions possibles à cet égard.

Préoccupation 7)

On a porté à l'attention de l'équipe une faiblesse par rapport à l'intégration des étudiants étrangers. L'équipe recommande une évaluation des critères académiques et du programme d'accueil.

Progrès réalisés :

- Un nouveau guide d'accueil, destiné aux étudiants étrangers, est produit avec l'ASSÉTAR depuis au moins 2012.
- La coordonnatrice aux opérations, l'agente de gestion des études, les directions de programmes et l'ASSÉTAR combinent leurs efforts pour anticiper et répondre promptement à toute demande formulée par tout étudiant étranger concernant son séjour à notre École, avec l'appui, au besoin, du Bureau International (BI) de l'Université Laval.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2016-2017 produit par l'École indique que cette préoccupation est satisfaite et que l'École n'est plus tenue d'en faire rapport.

Préoccupation 8)

Malgré les opportunités d'échanges internationaux et l'intérêt porté par les étudiants aux questions relatives à l'architecture et à l'environnement au Québec, l'équipe recommande un élargissement du champ de préoccupation du projet qui soit plus en lien avec la situation nord-américaine de l'école et la globalisation de la profession.

Progrès réalisés :

- L'École poursuit ses efforts de diversification des champs de préoccupation des projets dans de nombreux ateliers de ses deux programmes, spécialement *ARC-3500 – Atelier 5* et *ARC-3501 – Atelier 6* (l'un ou l'autre étant obligatoire à la réussite du programme de B.Sc.Arch., règle 2).
- Les plans de cours des ateliers de projets (B.Sc.Arch. et M.Arch.) témoignent d'initiatives répétées – quasi constante – des professeurs à faire participer leurs étudiants à des projets en dehors du territoire québécois, avec entre autres des participations régulières à des concours internationaux dans des milieux diversifiés, avec de nombreux prix et récompenses obtenus.
- S'ajoute à cela une importante offre d'activités spéciales à l'étranger dans de nombreux ateliers des programmes (B.Sc.Arch. et M.Arch.), incluant des séjours d'études aux États-Unis (Chicago, New York, Miami, etc.), à Cuba, au Sénégal, en Tunisie, au Viêt Nam, en Chine, au Japon et dans de nombreux pays européens (Portugal, Espagne, Italie, France, Allemagne, Suède, Norvège et Islande).
- Le *Profil international* de l'École d'architecture demeure l'un des plus prolifiques de l'Université Laval, entre 64% et 82%²³ de ses étudiants poursuivant leurs études à l'étranger en 3^e année. Ceux qui restent à Québec expérimentent aussi, mais différemment, un élargissement de leur champ de préoccupation, en faisant équipe avec des étudiants visiteurs, dans leurs cours et ateliers respectifs.
- En extension du programme, les grandes conférences de l'École d'architecture (les *Instantanées d'architecture*) attirent chaque année de six à huit conférenciers de prestige

²³ Avec une moyenne de 71% au cours des six (6) dernières années.

en provenance de différents milieux, exposant une bonne proportion des étudiants de l’École à d’autres idées et à d’autres approches au projet d’architecture que celles observables au Québec.

- La réponse du CCCA au rapport annuel 2016-2017 produit par l’École indique que cette préoccupation semble satisfaite, sous réserve d’une confirmation par la prochaine équipe de visite.

Projets en cours ou à venir pour progresser dans le sens attendu :

- L’École poursuit ses efforts dans le but diversifier ses protocoles d’échanges avec d’autres écoles d’architecture, en dépit des contraintes linguistiques dans plusieurs cas. À l’échelle canadienne, des rencontres ont déjà eu lieu avec l’École d’architecture de Ryerson. Aussi, chaque professeur invité à l’École apporte avec lui de nouvelles opportunités, les derniers en développement étant avec Turin, Rome-Sapienza (Giuseppe Strappa) et Lisbonne (Carlos Dias Coelho). Nos nouveaux professeurs, l’un espagnol (Luis Casillas Gamboa) et l’autre américain (Micheal Robert Doyle), devraient contribuer à l’élargissement souhaité.

2.2 Réponses aux remarques de la visite précédente – conditions non atteintes

5) Ressources humaines

Le bon fonctionnement d’un atelier de maquette requiert la présence d’au moins un technicien affecté à ce poste à temps plein. Bien que le personnel de soutien actuel soit compétent, dévoué et attentionné aux besoins des étudiants, l’équipe constate qu’une augmentation des ressources humaines est indispensable pour permettre un usage optimal et plus intense de l’atelier de maquette ainsi que pour assurer la sécurité et la formation des étudiants.

Progrès réalisés :

- L’opération de l’atelier de maquette est maintenant liée à celle du FABLAB, pleinement opérationnel, avec une supervision plus constante.
- Un aide technique (Mario Guay) est en tout temps disponible aux étudiants durant les heures normales d’opération de l’atelier de maquette (son poste de travail est adjacent à l’atelier de maquettes). Une deuxième aide technique (Andrée-Anne Lajoie – poste de travail voisin), peut prendre la relève au besoin.
- Les périodes prévues de plus fort achalandage de l’atelier de maquettes, notamment lors de la fabrication intensive d’installations ou d’objets à l’échelle 1:1, sont maintenant coordonnées par la direction. Celle-ci engage, pour ces périodes spécifiques en dehors des heures normales d’opération de l’atelier de maquette, des auxiliaires expérimentés qui se dédient entièrement à la supervision des étudiants pour les assister dans leurs travaux et pour assurer leur sécurité.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2016-2017 produit par l’École indique que cette condition est atteinte et que l’École n’est plus tenue d’en faire rapport.

A8) Histoire et théories

Bien que les syllabus des deux cours obligatoires ARC-1003 et ARC-1004 démontrent un haut niveau académique et critique, le contenu des cours magistraux et des textes reflète une vision eurocentrique. Les cours repris dans la liste marquée Exigence 3 et le cours ARC-6021 ne compensent pas cette ligne d'enseignement, même si l'équipe reconnaît une attention aux traditions locales. En conclusion, l'équipe n'a pas rencontré l'évidence d'une compréhension des traditions mondiales non occidentales. Par ailleurs, les cours en question ne couvrent que marginalement l'architecture du paysage et du design urbain.

Progrès réalisés :

- L'ancienne direction de l'École d'architecture a d'abord envisagé, afin de satisfaire cette la condition non atteinte (ainsi que la préoccupation 2 à laquelle référerait l'équipe de visite en 2013), ajouter un cours à option à ce sujet, mais cette intention n'a pas eu de suite. La nouvelle direction (depuis juin 2017) envisage maintenant d'autres solutions (qui restent à définir), considérant qu'un cours à option n'assurerait pas la satisfaction de ce critère par tous les étudiants.
- Le cours obligatoire *ARC-1003 – Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945* aborde, en plus des traditions de l'Occident, les influences de l'Orient (civilisations arabes, mondes de l'Inde, cultures de la Chine et du Japon, découverte des Amériques) sur les théories de l'architecture durant la période couverte par ce cours.
- Le cours obligatoire *ARC-1004 – Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui* traite des mouvements modernistes les plus influents à l'échelle planétaire, prenant en compte une variété de contextes desquels ils émergent (par exemple du Japon, avec le métabolisme de Kurokawa) ou qui, en retour, portent les marques d'une influence internationale (par exemple Chandigarh, avec l'œuvre du Corbusier).
- Le *Profil international*, en 3^e année de B.Sc.Arch., contribue fortement à la compréhension des traditions mondiales dans toute leur diversité (voir la préoccupation 8).
- L'École d'architecture multiplie depuis les actions en lien avec cette condition non atteinte, comme autant de projets pilotes : *ARC-7033 – Design urbain : concepts et méthodes* (automne 2017, projet urbain en milieu autochtone); *ARC-6035 – Construction et design* (hiver 2018, projet d'architecture en milieu autochtone); *ARC-6041 – Habitat et cultures* et *ARC-7047 – Architecture, urbanisme et coopération internationale* (automne 2017, projets en Afrique); *ARC-3550 / 7031 – Atelier AIAC – Sujets spéciaux* (été 2018, atelier intercontinental itinérant); *ARC – 6040 – Projet d'architecture virtuelle et fabrication numériques* (automne 2016, projet d'architecture en Tunisie).

Projets à venir pour progresser dans le sens attendu :

- Ce critère *A8. Histoire et théories* (2010), sur lequel se basait l'équipe de visite de 2013, disparaît au profit des nouveaux critères (2017) *B2. Histoire de l'architecture*, *B3. Théorie de l'architecture* et *B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales*. Ce dernier ne distingue pas Orient et Occident comme un simple binôme, mais couvre de manière plus riche et inclusive « la compréhension de la diversité des besoins, valeurs, normes de comportements et modèles sociaux et spatiaux propres à différentes cultures et à différents individus dans le monde ». La manière dont le Programme vise à satisfaire ce nouveau critère est expliquée en 3.11.2 *Critères de performance de l'étudiant*.

B5) Accessibilité

Suite à la revue des documents, l’équipe constate que, malgré une sensibilité aux besoins des personnes à mobilité réduite, l’accessibilité physique au site et au bâtiment pour les individus ayant diverses capacités physiques et cognitives n’est démontrée ni dans les plans de cours pertinents ni dans les projets d’atelier.

Progrès réalisés :

- Les notions théoriques et pratiques de l’accessibilité universelle sont abordées dans le cours obligatoire *ARC-1008 – Aspects humains de l’architecture*, en 2^e année.
- La direction de programme instaure en 2016 un mécanisme de vérification des capacités des étudiants à intégrer au projet les apprentissages à cet égard, dans l’atelier *ARC-2005 – Atelier 4 : Intégration et formalisation de concepts*, en 2^e année.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2016-2017 produit par l’École indique que ce critère de performance a été atteint et que l’École n’est plus tenue d’en faire rapport.

B8) Systèmes environnementaux

L’équipe n’a pas rencontré d’évidence de la compréhension des principes de base qui sous-tendent la conception de l’acoustique, l’éclairage dans le matériel des cours présentés. De plus, la connaissance des outils d’évaluation de la performance n’est pas démontrée.

Progrès réalisés :

- Les considérations pour l’acoustique, l’éclairage et des outils d’évaluation de la performance sont abordées de manière générale dans le cours obligatoire *ARC-2001 – Architecture et environnement*, en 1^{re} année de B.Sc.Arch.
- L’atelier *ARC-6037 – Ambiances physiques et design* intègre les considérations pour l’acoustique, l’éclairage et des outils d’évaluation de la performance.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2016-2017 produit par l’École indique que ce critère de performance a été atteint et que l’École n’est plus tenue d’en faire rapport.

B10) Systèmes de service du bâtiment

L’équipe n’a trouvé aucune évidence de la compréhension des systèmes de service du bâtiment.

Progrès réalisés depuis 2013 :

- Les systèmes de services du bâtiment sont abordés de manière générale dans le cours obligatoire *ARC-2001 – Architecture et environnement*, en 1^{re} année de B.Sc.Arch.
- Les services du bâtiment sont enseignés de manière détaillée dans le cours obligatoire *ARC-2003 – Services mécaniques et électriques*, en 2^e année de B.Sc.Arch.
- La réponse du CCCA au rapport annuel 2016-2017 produit par l’École indique que ce critère de performance a été atteint et que l’École n’est plus tenue d’en faire rapport.

C4) Design complet

L'intégration des systèmes structuraux, environnementaux et de sécurité, ainsi que les détails d'enveloppe se retrouvent à divers degrés dans les concentrations dites techniques, mais jamais de manière intégrée et complète. L'équipe a constaté que les objectifs spécifiques de chaque concentration prévalent sur la réalisation d'un design complet au sens décrit par le CCCA. Ainsi, bien que le RPA fasse état de la volonté de l'ÉAUL de placer le critère de design complet au cœur des ateliers des concentrations à caractère technique, l'atteinte de ce critère n'est pas assurée partout. La rencontre de ces critères est évidente dans quelques projets de certains ateliers (par exemple ARC-6037 et ARC-6035), mais il n'y a toujours pas d'évidences claires, constantes et concluantes pour l'atteinte de ce critère dans tous les ateliers.

Progrès réalisés :

- La responsabilité de faire la démonstration du « design complet » incombe, dans notre programme de M.Arch., à chacun des ateliers de concentration à caractère technique offerts à la session d'hiver à la M.Arch., soit : ARC-6035 – *Construction et design*, ARC-6037 – *Ambiances physiques et design* et ARC-6038 – *Projets de conservation et restauration*, l'un ou l'autre devant obligatoirement être réussi pour diplômer (règle 2 du programme).
- Plusieurs des recommandations du *Comité construction* (2014-2016) ont déjà été intégrées aux programmes de B.Sc.Arch. et M.Arch., incluant un remaniement des cours obligatoires ARC-2006 – *Construction III – Enveloppe et représentation* et ARC-2003 – *Services mécaniques et électriques*, en 2^e année, avec l'ajout d'exercices concomitants aux projets d'atelier en vue de favoriser l'intégration au projet d'architecture et le renforcement des aspects professionnels dans l'enseignement.
- À l'hiver 2018, la nouvelle direction prend des mesures particulières (messages courriels) pour s'assurer, auprès des professeurs et chargés de cours responsables de chacune des sections des ateliers de concentration de M.Arch. à caractère technique, qu'ils fassent la démonstration d'atteinte de ce critère. La direction a fait de même pour toutes les sections de l'atelier de B.Sc.Arch. ARC-2005 – *Atelier 4 : Intégration et formalisation de concepts*, qui comporte en fin de trimestre un exercice tectonique sur le projet principal, préparatoire au projet complet.

CHAPITRE 3 CONFORMITÉ AUX CONDITIONS D'AGRÉMENT

3.1 Autoévaluation du programme

Le programme évalue la mesure dans laquelle il remplit sa mission et réalise son plan stratégique. Le CCCA exige que le programme fasse preuve d'une franchise absolue lorsqu'il procède à son autoévaluation et qu'il dresse son rapport. Si cette étape est bien faite, elle donne une bonne indication de ce que sera le RÉV.

3.1.1 Description du processus d'autoévaluation du programme

À l'Université Laval, les programmes sont soumis à deux types d'évaluation : 1) l'évaluation périodique des programmes de formation et 2) l'évaluation continue des programmes et de l'enseignement.

3.1.1.1 Évaluation périodique des programmes de formation

L'évaluation périodique des programmes, encadrée par le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) de l'Université Laval, permet de s'assurer que ses programmes de formation sont pertinents et de qualité. Elle a lieu au moins tous les dix ans et porte sur les critères suivants²⁴ :

- Critères de pertinence
 - La conformité des orientations et des objectifs du programme aux orientations de l'Université et des facultés.
 - La correspondance entre, d'une part, les orientations et les objectifs du programme et, d'autre part, l'évolution du ou des domaines du savoir concernés.
 - La prise en considération, dans la définition des orientations et des objectifs, des interrelations qui existent entre le programme évalué et les autres programmes de l'Université.
 - La prise en considération, dans la définition des orientations et des objectifs, des interrelations qui existent entre le programme et sa situation au regard du contexte québécois dans lequel il s'inscrit, ainsi que du contexte national ou international.
- Critères de qualité
 - La cohérence entre les conditions d'admission et les exigences du programme.
 - La cohérence entre les orientations, les objectifs et la structure du programme.
 - La concordance des contenus de formation aux orientations et aux objectifs du programme ainsi qu'au développement de la discipline, de la culture générale et de la pratique professionnelle.
 - L'efficacité des stratégies d'enseignement-apprentissage, d'encadrement et d'évaluation des apprentissages au regard de l'atteinte des objectifs du programme et du respect de ses orientations.
 - L'efficacité des mesures d'appui à la réussite au regard de la persévérance, de la durée des études et du taux de diplomation.
 - La qualité des ressources humaines et leur disponibilité pour la réalisation des activités associées au programme.
 - La qualité et l'accessibilité des ressources matérielles, technologiques et informationnelles requises par le programme.

²⁴ *Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval.* Vice-rectorat aux études et aux activités internationales. Conseil universitaire – 19 mars 2015 (Résolution CU-2015-32) : https://www.vre.ulaval.ca/qualite_de_la_formation/evaluation_des_programmes/

L'évaluation périodique s'effectue généralement en huit (8) étapes :

1. Planification de l'évaluation
2. Constitution du dossier d'autoévaluation, incluant la réalisation de consultations
3. Visite et rapport des experts externes ou d'un comité d'agrément
4. Production du rapport synthèse d'évaluation
5. Élaboration et validation du plan d'action du doyen
6. Dépôt, au Conseil universitaire, du rapport synthèse d'évaluation et du plan d'action du doyen
7. Diffusion publique du résultat de l'évaluation
8. Mise en œuvre et suivi du plan d'action du doyen.

Lorsqu'un programme agréé par un organisme externe (comme c'est le cas avec le CCCA) est aussi soumis à l'évaluation périodique, la procédure est adaptée aux étapes 2 et 3²⁵. La dernière évaluation périodique des programmes professionnels de l'École d'architecture a eu lieu en avril 2008, la prochaine est planifiée pour 2018-2019, à peu près aux mêmes moments que la visite de maintien de l'agrément du CCCA. Lors de la visite de maintien de l'agrément du CCCA en mars 2013, à mi-chemin entre deux évaluations périodiques universitaires, le plan d'action du doyen de la Faculté, adopté par le Conseil Universitaire le 10 juin 2008 (résolution CU-2008-71), avait déjà été réalisé. Un nouveau plan d'action sera produit en 2019, après l'évaluation des périodique des programmes (voir la sous-section 1.2.2).

3.1.1.2 Évaluation continue des programmes et de l'enseignement

L'évaluation continue englobe des activités courantes de gestion qui ne modifient ni l'orientation ni les objectifs de formation des programmes. La gestion d'un programme est confiée au directeur de programme, secondé par le comité de programme (dont il est le président). Les programmes de baccalauréat et de maîtrise en architecture ont chacun leur propre comité de programme, dont les responsabilités sont gérées par le *Règlement des études de l'Université Laval*²⁶. Avec une représentation paritaire des étudiants et des professeurs qui en sont membres, le comité de programme assume les responsabilités suivantes²⁷ :

- S'assurer de la qualité du programme, de l'adéquation du programme à l'évolution du domaine du savoir et aux besoins de la société, ainsi que du respect des orientations et des objectifs du programme, tels qu'adoptés par le Conseil universitaire et en tenant compte, le cas échéant, des modifications approuvées.
- S'assurer de la qualité et de la pertinence des activités de formation et autres moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du programme, après consultation des unités concernées, proposer les modifications à apporter et les achemine aux instances d'approbation.
- Collaborer au recrutement et assister le directeur de programme dans l'exercice de ses responsabilités relatives à l'admission, à l'accueil et à l'encadrement des étudiants.

²⁵ À l'étape 2, la constitution du dossier d'autoévaluation, incluant la réalisation de consultations, les consultations auprès des étudiants, des diplômés et des enseignants sont requises afin d'avoir des informations récentes portant sur toutes les dimensions examinées dans le cadre de l'évaluation, toutefois le dossier d'autoévaluation n'est pas requis puisque le rapport transmis à l'organisme externe (dans le cas présent le RPA transmis au CCCA) fait office de dossier d'autoévaluation. Des informations complémentaires peuvent tout de même être exigées afin de couvrir tous les éléments examinés lors de l'évaluation périodique. À l'étape 3, la participation des experts externes n'est pas requise puisque des spécialistes du domaine ont déjà porté un jugement sur la pertinence et sur la qualité du programme.

²⁶ *Règlement des études – Université Laval* (édition du 1er janvier 2017) : art. 6 et 40-48] <https://www.ulaval.ca/notre-universite/documents-officiels.html> sous Règlements.

²⁷ *Règlement des études – Université Laval* (édition du 1er janvier 2017) : art. 58-63.

L'assemblée des professeurs constitue aussi une instance où les programmes et les cours sont discutés, notamment lors des rencontres pédagogiques annuelles. Elle est régulièrement à l'origine de sujets soumis et débattus aux comités de programme.

La *Politique de valorisation de l'enseignement* fait partie des actions élaborées pour soutenir la qualité de la formation que l'Université dispense et enrichir la relation professeur-étudiants²⁸. Elle affirme la volonté de l'Université de reconnaître et de mettre en valeur la qualité de l'enseignement afin d'offrir un enseignement et des programmes d'études de grande valeur permettant de former des diplômés compétents, aptes à contribuer significativement à la société de demain. L'Université s'engage dans une démarche concertée de promotion de la qualité et de l'amélioration continue de l'enseignement offert dans chacune de ses activités de formation. Ce faisant, elle souhaite renforcer une culture organisationnelle qui accorde une place significative à la valorisation de l'enseignement. Elle poursuit, pour l'essentiel, les objectifs suivants :

- Promouvoir la qualité de l'enseignement.
- Reconnaître le travail des enseignants et des personnes qui contribuent à la qualité de l'enseignement.
- Soutenir l'évaluation de l'enseignement à des fins d'amélioration continue de la qualité.

Dans ce contexte, les compétences en enseignement des professeurs sont évaluées selon trois ordres : disciplinaire, pédagogique et personnel. L'évaluation des activités d'enseignement est habituellement faite en deux temps :

- L'évaluation formative, réalisée assez tôt dans le déroulement du cours, permet d'identifier les éléments susceptibles d'être améliorés, tant du point de vue du professeur que de celui des étudiants.
- L'évaluation sommative, qui est réalisée au terme de la session, en ligne, à l'aide d'un questionnaire. Les cours sont soumis à l'évaluation sommative au moins une fois aux trois ans, et plus fréquemment selon les occasions particulières. Les résultats de l'évaluation sommative sont considérés significatifs (et versés au dossier de l'enseignant) si au moins 60 % des étudiants inscrits remplissent le questionnaire : ils sont transmis à l'enseignant, puis au directeur de l'École qui en assure le suivi auprès de l'enseignant et du comité du programme. Cette appréciation aborde différentes dimensions de l'enseignement :
 - la pertinence des stratégies pédagogiques retenues par le professeur;
 - les stratégies et moyens d'évaluation des apprentissages;
 - l'encadrement offert.

3.1.2 Niveau d'atteinte de la mission et des objectifs des programmes

L'École d'architecture de l'Université Laval considère avoir atteint un haut niveau de réalisation des missions et objectifs de ses programmes. Le caractère substantiel de ses programmes, de même que les succès récents de ses étudiants et de ses diplômés sur les scènes nationale et internationale, tendent à démontrer que l'École forme des diplômés aptes à entreprendre, avec confiance, une carrière fructueuse.

²⁸ Cette politique, qui est sous la responsabilité du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales, a été adoptée par le Conseil universitaire à sa séance du 5 septembre 2011 (résolution CU-2011-19) (<https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/appreciation-de-l-enseignement-par-les-etudiants>). Elle est accompagnée des documents *Démarche d'appréciation de l'enseignement en cours d'activité de formation* (https://www.enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/appreciation_demarche_14_sept_2017.pdf) et *L'appréciation des cours en fin d'activité de formation. Guide des procédures et des bonnes pratiques* (https://www.enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/guideprocedures_bonnes_pratiques_final_sept_2017.pdf)

- Objectif qui percole l'ensemble du programme, qui est spécifiquement traité dans deux cours obligatoires (*ARC-1008 – Aspects humains de l'architecture* et *ARC-2000 – Lecture du milieu bâti*) et l'exigence particulière en Civilisations et sociétés non occidentales, où figure *ARC-2101 – Architecture vernaculaire*.
 - Au cœur du programme d'échanges d'étudiants de l'École (*Profil international*) et du développement de plusieurs activités internationales.
3. Acquisition des aptitudes et habiletés de base pour définir et documenter un problème d'architecture, ainsi que pour concevoir, présenter et évaluer un projet d'architecture
- Cohérence dans la séquence des objectifs et projets abordés dans les ateliers de 1^{re} et 2^e années.
 - Familiarisation avec des projets typiques de la pratique courante et le développement progressif des aptitudes en design architectural.
 - Liens étroits entre certains cours et ateliers (voir le point suivant) qui contribuent à une compréhension plus globale des diverses dimensions d'un projet.
 - Développement et intégration continus des outils numériques pour la compréhension, la représentation et l'évaluation des projets d'architecture.
 - La 3^e année offre diverses occasions de documenter, concevoir, présenter et argumenter plus substantiellement un projet d'architecture, notamment en situation de concours.
4. Compréhension des systèmes constructifs et techniques du bâtiment et capacité de les prendre en compte dans la résolution d'un problème d'architecture
- Une des forces du programme, le domaine Construction (matière et énergie) compte pour 21 de ses 69 (30%) crédits obligatoires.
 - La structure du programme considère les systèmes constructifs et techniques dans le projet :
 - liens entre *ARC-2002 Atelier 3 Interprétation et requalification du patrimoine*, *ARC-2051 – Travaux pratiques IV (relevés)* et *ARC-2006 Construction III : enveloppe et représentation*;
 - liens entre *ARC-2005 – Atelier 4 Intégration et formalisation de concepts*, *ARC-2050 – Travaux pratiques II (réglementation du bâtiment)* et *ARC-2003 – Services mécaniques et électriques*.
 - Dans l'*Atelier 4* a lieu chaque année la Journée des ingénieurs³⁰.
 - Un professeur et un RFP offrent régulièrement des périodes de consultation aux étudiants pour répondre à leurs questions sur l'intégration des systèmes techniques au projet d'architecture.

³⁰ Un ingénieur en structure passe 9 heures avec les étudiants dans chacune des sections de l'atelier, pour les aider à intégrer la structure à la conception de leur projet principal.

- | | |
|---|---|
| <p>5. Acquisition des attitudes requises pour le travail de collaboration avec les habitants, intervenants et divers professionnels, tant sur la scène locale qu'internationale</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Formation de base à acquérir au baccalauréat, notamment en ce qui concerne le travail d'équipe et de collaboration, qui se déploie plus largement au niveau de la maîtrise. • Un vaste choix de cours à option hors programme est proposé aux étudiants (et contributives à leur scolarité). • Ampleur et richesse des programmes d'échange d'étudiants (<i>Profil international</i>) et accueil de nombreux étudiants visiteurs. |
|---|---|

B. Maîtrise (M.Arch.)

Mission du programme :

Assurer une formation supérieure qui prépare les futurs architectes à apporter des solutions pertinentes et novatrices à des questions complexes, à poser des jugements rigoureux en matière professionnelle et éthique, à développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle et à répondre de façon créative à l'évolution des besoins de la société.

Objectifs du programme :

1. Intégrer les savoirs et les habiletés nécessaires à la conception de projets d'architecture

Indicateurs du niveau d'atteinte des objectifs :

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 2. Étudier des problèmes nouveaux en architecture et y apporter des solutions appropriées et inédites | <ul style="list-style-type: none"> • Le programme construit sur la qualité de la formation au baccalauréat et des aptitudes qui y sont acquises. • Par le biais des concentrations (voir la sous-section 1.1.3), ces savoirs et habiletés sont haussés au niveau de la réflexion avancée, en recherche-crédation, afin de répondre aux défis que lance la pratique de l'architecture et d'anticiper les besoins de la société. • L'<i>Essai (projet) de fin d'études en architecture</i> constitue un lieu privilégié de développement et d'intégration des savoirs et des habiletés, sur des thèmes qui animent les étudiants eux-mêmes. |
| <ol style="list-style-type: none"> 3. Faire l'examen critique des connaissances sur des aspects particuliers de l'architecture | <ul style="list-style-type: none"> • Objectif étroitement lié au précédent : les concentrations de recherche-crédation et l'<i>Essai (projet) de fin d'études en architecture</i> en permettent la réalisation. • Les questions qui y sont été abordées sont de différents ordres (voir la sous-section 1.1.3). • Objectif étroitement lié aux deux précédents : les concentrations de recherche-crédation et l'<i>Essai (projet) de fin d'études en architecture</i> en permettent la réalisation. • Les cours théoriques associés aux concentrations permettent de faire ces examens critiques, dans des domaines très variés. • Il en va de même des cours obligatoires <i>ARC-7021 – La pensée constructive en architecture</i>, <i>ARC-6022 – Pratique professionnelle I : pratiques et enjeux de la</i> |

- profession d'architecte et ARC-6023 – Pratique professionnelle II : droit de la construction.*
- La quinzaine de cours à option en architecture, les cours à contenu individualisé et les cours hors-programme.
4. Poser un jugement critique en architecture
- Objectif étroitement lié au précédent, et rencontré par les mêmes activités d'apprentissage.
 - L'exercice du jugement critique est aussi partie prenante de l'*Essai (projet) de fin d'études en architecture.*
5. Comprendre les enjeux et les aspects légaux, organisationnels et administratifs de la pratique professionnelle de l'architecture
- Objectif sous la responsabilité particulière des cours obligatoires *ARC-6022 – Pratique professionnelle I : pratiques et enjeux de la profession d'architecte et ARC-6023 – Pratique professionnelle II : droit de la construction.*
 - Certaines activités extracurriculaires, comme les midis-conférences, abordent souvent différents aspects de la pratique professionnelle et les enjeux nouveaux.

3.1.3 Évaluations du curriculum général du programme faites par des membres du corps professoral, des étudiants et d'anciens étudiants

Les commentaires qui suivent ont été recueillis lors de groupes de discussion avec les professeurs (en assemblée pédagogique, les 14 mai et 14 juin 2018) et avec des étudiants de la maîtrise (le 18 juin 2018). Les diplômés récents ont été sondés à l'été 2018, sous la responsabilité du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE), en liens directs avec l'évaluation périodique des programmes qui s'enclenche en cette année 2018-2019. Le VREAE présidera aussi aux sondages officiels des étudiants du baccalauréat et de la maîtrise, ainsi que des professeurs vers la fin de l'été 2018. Les analyses et les résultats de ces derniers sondages pourront être ajoutés au présent RPA (communiqués au CCCA) dès que disponibles.

3.1.3.1 Évaluations par les professeurs

Dans les grandes lignes, les professeurs et responsables de formation pratique (RFP) estiment que les programmes :

- produisent des étudiants enthousiastes et des finissants « influenceurs » et « agents de changement ». Nos diplômés sont en demande et contribuent positivement dans les firmes qui les emploient : ils réfléchissent bien, ils ont beaucoup voyagé, ils sont capables de réflexion et d'action, ils possèdent de bonnes bases théoriques, des capacités critiques ainsi que des capacités de produire;
- encouragent les initiatives étudiantes (notamment via l'ASSÉTAR) et contribuent à l'épanouissement de la forte conscience civique des diplômés. Par leurs initiatives et le travail en collaboration, qu'ils ont appris et développé à l'École, les étudiants et les diplômés s'investissent « dans » la ville (SPOT, Passages insolites, etc.) et contribuent à la changer : c'est là une force récurrente de l'École;
- permettent une très grande liberté dans la définition des sujets d'ateliers : les initiatives des professeurs encouragent l'ouverture d'esprit des étudiants et leur donne confiance en eux-mêmes;

- encouragent le développement des connaissances et leur transfert vers la profession et la société, ainsi que leur relation avec diverses cultures, notamment par la formation à travers la recherche-crédation et la recherche en participation ou en collaboration;
- continuent à entretenir et à développer des liens de collaboration fructueuse pour les étudiants avec divers et nombreux intervenants de milieux sociaux, municipaux ou gouvernementaux (activités intersectorielles);
- offrent une formation d'une très grande richesse dans les ateliers qui envoient les étudiants sur le « terrain » ou à la rencontre des cultures « autres ». L'investissement en recherche percole directement dans les programmes d'enseignement, contribue au rayonnement des travaux des étudiants et supporte une production très variée : c'est là aussi une tradition de l'École;
- initient et encouragent les étudiants à « prendre position par le projet » dans l'intégration de la théorie à la conception, notamment en sciences et technologies du bâtiment : une force actuelle, dont le développement doit être maintenu;
- génèrent un environnement inclusif, ouvert à la réflexion, à l'action et à l'innovation, notamment grâce aux concentrations de maîtrise qui sont basées sur les besoins d'actualité de la société et sur les compétences en recherche du corps professoral;
- confrontent avantageusement les étudiants au travail avec les trois médias/outils de conception (dessin, maquette analogique, et fabrication numérique) : une action à développer encore davantage;
- sont très formateurs à la diversité des regards sur l'architecture grâce, entre autres, au programme international d'échange d'étudiants;
- se distinguent depuis longtemps par la possibilité qu'ils offrent de jumeler recherche et profession, grâce à la double maîtrise (M.Arch + M.Sc). L'avènement récent du programme de PhD. en architecture constitue une occasion additionnelle de développer des « agents de changement », des « influenceurs » : la première cohorte compte des candidats qui [re]viennent de la pratique.

Les défis ainsi que les points à améliorer des programmes, du point de vue des professeurs, apparaissent à la sous-section 1.1.1 du chapitre 1 *Introduction aux programmes*.

3.1.3.2 Évaluations par les étudiants

Les étudiants de maîtrise en architecture³¹ ont été invités à donner leur appréciation de la formation offerte par l'École d'architecture selon trois thèmes : A. Les critères de performance de l'étudiant (CPÉ); B. les programmes de formation de baccalauréat et de maîtrise professionnelle (B.Sc.Arch. et M.Arch.); C. le *Profil international*. Ce qui suit résume leurs commentaires.

A. Critères de performance de l'étudiant (CPÉ)

Les étudiants évaluent eux-mêmes, comme suit, leur propre atteinte des critères de performance de l'étudiant :

- Ils se sentent particulièrement bien outillés sur le plan du design, notamment en ce qui concerne les critères relatifs au contexte et à l'aménagement de site, de même qu'au design urbain, des forces distinctives des programmes selon eux. Ils accordent en outre

³¹ Douze étudiants de la maîtrise en architecture ont participé à cette rencontre, tenue à l'École d'architecture le 18 juin 2018. L'animation et le secrétariat de la rencontre ont été confiés à deux ressources externes.

beaucoup d'importance aux détails architecturaux, lesquels sont considérés aussi indissociables qu'essentiels à la qualité de leurs projets.

- Les cours d'histoire et de théorie de l'architecture sont également très appréciés, et ce autant pour la qualité et la pertinence de leurs contenus que pour la richesse des perspectives qu'ils permettent d'ouvrir. Une place plus importante pourrait toutefois être accordée aux contextes (récents) nord-américain et québécois : l'ajout de notions additionnelles en ces domaines serait d'autant plus pertinent que bon nombre d'étudiants envisagent de réaliser leurs stages au Québec. Dans le même ordre d'idées, les étudiants apprécieraient davantage d'occasions de développer et d'exercer leurs habiletés critiques et communicationnelles.
- Bien qu'ils considèrent les critères liés aux connaissances techniques globalement atteints, les étudiants sont d'avis que les notions et apprentissages gagneraient à être intégrés de manière plus constante et progressive. Notamment, l'ensemble des considérations d'ordre techniques devrait être systématiquement pris en compte dans chacun des projets d'ateliers (à un degré bien sûr cohérent avec le niveau de l'étudiant), et les cours de travaux pratiques devraient être plus étroitement associés aux projets d'ateliers.
- Les étudiants établissent un lien direct entre l'atteinte du critère de design complet et l'ensemble des projets d'atelier, le point culminant étant atteint avec l'*Essai (projet) de fin d'études*. Ils soulignent que le niveau de complexité des projets – allant croissant de la première à la dernière année et modulé au rythme des apprentissages – est adapté à leurs niveaux et capacités.
- Les critères liés à la pratique professionnelle sont également jugés atteints. Les étudiants estiment que les programmes les préparent bien aux stages en milieux de pratiques, ceci grâce aux cours qui y sont directement et indirectement consacrés, mais également grâce aux liens étroits entretenus par l'École avec les milieux professionnels. Certains d'entre eux estiment que les programmes auraient avantage à inclure au moins un stage en milieu de pratique, et que l'École d'architecture devrait s'impliquer activement dans l'offre et la gestion des stages. Dans le même esprit, les étudiants apprécieraient que les critiques soient l'occasion de dialogues plus soutenus entre les étudiants et les architectes invités, ceci sur les projets présentés par les étudiants mais aussi, et plus largement, sur les pratiques des architectes et sur leurs vues personnelles de l'architecture.

B. Programmes de formation

- De l'avis général, les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle sont des programmes exigeants : les apprentissages sont nombreux et de natures variées; la somme de travail est importante; les attentes sont élevées, et ce, tant chez les enseignants que chez les pairs. Pour un certain nombre d'étudiants, l'*Essai (projet)* représente un défi de taille, voire une source de stress parfois difficile à gérer. L'étalement de la composante « projet » de l'*Essai (projet)* sur la dernière année (plutôt que sur la dernière session uniquement) ou encore la création, en troisième année de baccalauréat, d'un atelier de nature similaire à celle de l'*Essai (projet)* sont suggérés. Dans la mesure du possible, les étudiants suggèrent par ailleurs de diminuer la part subjective des évaluations (notamment celles des projets d'atelier) et de mieux expliciter les critères d'évaluation.
- Cela étant, les étudiants sont très satisfaits des programmes qu'ils considèrent excellents, et les enjeux évoqués ci-dessus sont perçus non pas comme des

handicaps, mais comme de puissants moteurs de dépassement. Les étudiants sont tout aussi satisfaits de leurs enseignants – dont ils soulignent la grande compétence, le dévouement et l'engagement au sein de l'École d'architecture – de même que des conditions générales d'enseignement (incluant les petits groupes d'atelier) et de l'environnement, qualifié d'exceptionnel³² malgré son éloignement du campus universitaire et la rareté concomitante d'occasions d'échanges avec des étudiants d'autres disciplines. Mis ensemble, ces éléments favorisent le développement d'un fort sentiment d'appartenance et incitent à l'entraide et à la collaboration entre pairs. De fait, la qualité de l'implication des personnes qui s'y investissent – étudiants, enseignants et membres du personnel administratif – apparaît comme l'une des principales forces de l'École d'architecture en général et des programmes dispensés par elle en particulier.

- Alors que des étudiants regrettent que les programmes n'accordent pas une place plus importante à certains apprentissages techniques (fabrication de maquettes ou manipulation logicielle par exemple), plusieurs autres estiment au contraire que la priorité doit être accordée aux dimensions plus théoriques, conceptuelles et créatives de l'architecture. Ils argumentent à cet effet que le rôle des programmes n'est pas de tout leur apprendre (ce qui ne serait pas réaliste de toute façon) mais bien de leur « apprendre à apprendre », à développer les réflexes d'initiative, d'engagement personnel et d'autoapprentissage qui leur permettront de devenir – et de demeurer – des architectes accomplis. À ce chapitre, les étudiants soulignent la cohérence du continuum existant entre les apprentissages réalisés au baccalauréat puis à la maîtrise, et les apprentissages réalisés dans le cadre des stages professionnels.
- Les étudiants apprécieraient que le cheminement au baccalauréat puisse être assoupli et personnalisé en fonction des intérêts particuliers de chacun ou encore enrichi de nouveaux cours ou de nouveaux profils (un profil coopératif par exemple), et ainsi mieux les préparer à la diversité des différentes pratiques professionnelles. Dans l'état actuel des choses, plusieurs déclarent avoir raté l'occasion de s'inscrire aux cours optionnels pour lesquels ils avaient un réel intérêt, soit parce que ces cours exigeaient un préalable qu'ils n'avaient pas (surtout pour les cours d'autres départements), soit parce qu'un conflit d'horaire avec un cours obligatoire les en empêchait, soit parce que ces cours n'étaient pas offerts à la session où ils auraient eu la possibilité de s'y inscrire. À la maîtrise, ils notent la pertinence de l'arrimage entre l'atelier et le cours théorique de chacune des concentrations offertes (un modèle que certains suggèrent de répéter au baccalauréat), tout en précisant que cet arrimage pourrait être amélioré dans certains cas. Plus de flexibilité et d'interdisciplinarité entre les concentrations sont aussi souhaitées.

C. Profil international

- Les étudiants ayant complété une partie de leur formation à l'étranger dans le cadre du *Profil international* s'en déclarent très satisfaits, d'une part en raison du séjour en lui-même (qualité de la destination, de l'accueil, des enseignements reçus, etc.) et d'autre part, parce qu'ils y étaient extrêmement bien préparés. De fait, et en toute humilité, ces étudiants disent avoir constaté qu'eux-mêmes et leurs collègues de l'École d'architecture étaient généralement « assez forts » en comparaison de leurs vis-à-vis étrangers. Ils sont nombreux à suggérer l'ajout de destinations additionnelles (dans les

³² Il est intéressant de noter qu'un récent sondage, conduit par Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, a révélé que l'environnement de travail et d'apprentissage arrivait, pour 38% de ses étudiants, en tête de liste des forces de l'École l'architecture. Le sondage a été mis en ligne du 22 janvier au 11 février 2018. 176 étudiants, enseignants et membres du personnel administratif de la Faculté y ont répondu.

autres provinces canadiennes et en Amérique latine notamment) et plus accessibles financièrement.

- Pour leur part, les étudiants ayant choisi de compléter la troisième année du baccalauréat à Québec disent avoir beaucoup apprécié le contact avec les étudiants étrangers en séjour à l'École d'architecture. Étant assez nombreux et du fait de leurs apports respectifs, les étudiants étrangers ont, de fait, des impacts notables sur la dynamique de l'École d'architecture. En revanche, certains étudiants de l'École d'architecture déplorent le relâchement concomitant dans la cohésion de leur cohorte : la majorité de leurs collègues ayant quitté, ils se sentent en quelque sorte laissés pour compte. Ce sentiment est exacerbé par ce qu'ils perçoivent comme un relâchement du niveau général d'exigences du programme : entre les rythmes de travail très soutenus des première et deuxième années de baccalauréat (au cours desquelles un maximum d'apprentissages est fait en prévision du séjour à l'international), d'une part, et des deux années de maîtrise (au cours desquelles un maximum d'apprentissages est fait en prévision de et dans le cadre de l'Essai (*projet*)), d'autre part, la troisième année du baccalauréat leur apparaît comme le parent pauvre de leur formation. Ils suggèrent la mise en place de mesures permettant de valoriser la destination « Québec » (amélioration de l'offre de cours et d'activités complémentaires, rehaussement des exigences notamment), des mesures susceptibles selon eux de favoriser un engagement plus substantiel de la part des étudiants autant que des enseignants.

Par ailleurs, la CADEUL a récemment tenu, à l'hiver 2018, une large enquête auprès de l'ensemble des étudiants de la communauté universitaire inscrits à un programme de baccalauréat³³. Malgré un faible taux de participation³⁴, on peut tout de même rapporter quelques conclusions du rapport de cette enquête. Les répondants évaluent positivement leur atteinte des objectifs généraux des programmes de premier cycle de l'Université. Ils sont tout à fait en accord et plutôt en accord avec les énoncés affirmant que leur formation les amène à maîtriser les instruments de base de la recherche documentaire dans leur domaine (72%), à travailler en équipe et à interagir avec leur collègues (100%), à communiquer clairement et efficacement à l'écrit (75%) et à s'initier aux dimensions éthiques et déontologiques de leur domaine (66%). 87% d'entre eux estiment que la formation en architecture les a initiés aux enjeux liés au développement durable de manière à agir de façon responsable dans leur milieu.

3.1.3.3 Évaluations par les diplômés

De manière générale, les sondages³⁵ menés par le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) auprès des diplômés du baccalauréat et de la maîtrise révèlent des taux de satisfaction très élevés envers les programmes.

De fortes majorités de diplômés du baccalauréat sont satisfaits de la formation reçue (93%) et sont d'accord (91%) avec l'énoncé suivant : *Si une personne se montrait intéressée par le domaine, je lui conseillerais le programme de baccalauréat en architecture offert à l'Université Laval*. Quoiqu'un peu moins élevées, ces majorités demeurent significatives chez les diplômés de la maîtrise (86% et 86%). En comparaison, les taux observés chez les diplômés des autres programmes de l'Université Laval sont plutôt de l'ordre de 50% à 60%.

³³ Enquête sur l'amélioration continue des programmes. Comparaison des données quantitatives et qualitatives récoltées auprès des étudiants inscrits au baccalauréat, par programme et faculté. Baccalauréat en architecture Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design. Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) (Hiver 2018).

³⁴ 4,56% des étudiants de l'Université Laval, 4,90% de la Faculté et 6,79% de l'École d'architecture.

³⁵ Les résultats détaillés des sondages pourront être consultés sur place, lors de la venue de l'équipe de visite.

Le sentiment d'appartenance et l'ambiance des études, le *Profil international* et la diversité des sujets traités sont identifiés comme les principales forces du programme de baccalauréat. À la maîtrise, les diplômés identifient plutôt les concentrations offertes, les enseignants et le sentiment d'appartenance. À l'inverse, la charge de travail élevée et la préparation au marché du travail sont identifiés comme points à améliorer et ce, tant par les diplômés du baccalauréat que par ceux de la maîtrise. « *La charge des cours est souvent très intense. Il m'arrivait souvent de devoir manquer des cours pour avoir le temps de terminer des travaux d'autres cours. Il m'est aussi souvent arrivé de devoir faire des nuits blanches.* » « *Le programme permet d'explorer le processus de création autour d'un projet spécifique. Cela développe notre esprit critique qui est essentiel lors du développement des projets. Malheureusement, les étapes de la construction sont peu expliquées ce qui rend les suivis de chantier difficiles, comme nous avons été peu préparés à ces situations.* »

Concernant ces derniers éléments, il est vrai que la préparation à l'exercice de la profession d'architecte demande beaucoup et que l'ensemble des connaissances et compétences requises ne peut s'acquérir par la seule formation universitaire, si complète soit-elle. Certains diplômés suggèrent l'ajout d'un stage ou encore d'exigences plus en lien avec la pratique professionnelle (ajouts aux projets d'atelier de devis, de plans de plafonds ou de notes de construction par exemple). À l'instar des étudiants rencontrés en juin 2018, d'autres diplômés considèrent que le programme doit les préparer à « apprendre à apprendre », que « [...] *Le travail d'architecte est stressant et de s'y préparer à l'École me semble adéquat. Toutefois, il ne faut pas encourager les heures de travail démesurées, mais plutôt inciter les étudiants à être organisés et efficaces dans leur travail.* »

Il est intéressant de mentionner que les diplômés évaluent très positivement la qualité des prestations fournies par leurs enseignants. Notamment, 100% des diplômés du baccalauréat et 97% des diplômés de la maîtrise considèrent que leurs enseignants maîtrisaient la matière de leur cours. De même, 93% des diplômés du baccalauréat et 96% des diplômés de la maîtrise considèrent que leurs enseignants ont été disponibles pour eux.

Entre autres compétences, les diplômés du baccalauréat estiment être en mesure de travailler en équipe (93%), de mettre à jour et de perfectionner leurs connaissances (93%). Les diplômés de la maîtrise estiment quant à eux être en mesure de traiter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel d'une certaine complexité (93%) et d'énoncer un problème d'étude et le documenter en s'appuyant sur la littérature pertinente (92%).

Au baccalauréat, le *Profil international* obtient des taux de satisfaction très élevés envers la variété des destinations proposées (100%), le soutien et l'encadrement offerts (98%) et l'expérience acquise (98%). « *L'aide pour participer au séjour à l'étranger est incroyable. Des vidéos et autres nous étaient envoyés dans le but de nous aider avec un cours obligatoire du programme. Aussi, l'aide fournie pour l'inscription aux établissements étrangers est énorme, c'est presque comme si quelqu'un le faisait pour nous.* »

Par ailleurs, les ressources matérielles, technologiques et informationnelles sont très appréciées, en particulier les ressources informationnelles et documentaires de la salle de lecture, les salles de cours (dimensions, équipements) et l'environnement physique des ateliers. « *La qualité des lieux est l'une des forces du programme.* » « *Environnement superbe, beaux ateliers, local d'impression « Top notch » avec du personnel exemplaire.* »

Finalement, plusieurs diplômés regrettent que les exigences d'admission n'accordent pas une place plus importante à des critères de sélection plus interprétatifs (au-delà de la seule cote de rendement collégial (CRC), ou son équivalent). De leur point de vue, les exigences d'admission au baccalauréat devraient être revues de manière à considérer des éléments tels des entrevues, des portfolios, des lettres de recommandation ou encore de motivation; à la maîtrise, les exigences devraient être revues de manière à augmenter le poids relatif de ces mêmes éléments.

3.2 Information du public

Le programme doit fournir au public une information claire, complète et précise et comprendre le texte [fourni par le CCCA] dans sa documentation officielle.

3.2.1 Description des programmes

L'information qui s'adresse au public est clairement présentée dans les documents et les sites officiels de l'École d'architecture et de l'Université Laval.

Le site Internet de l'École d'architecture³⁶, refondu en 2010-2011 sous un modèle facultaire et continuellement mis à jour depuis, met en évidence six onglets principaux en haut de page :

- À propos de l'École
- Programmes
- Recherche
- Enseignants et personnel
- Services offerts
- Espace étudiant

Sous l'onglet Programmes, l'internaute a accès :

- En page d'accueil, à un schéma synthèse de tous les programmes offerts à l'École <http://www.arc.ca/programmes.html>
- En haut de page, à la description détaillée du programme de baccalauréat (B.Sc.Arch.) <http://www.arc.ulaval.ca/programmes/baccalaureat-architecture.html>
- En haut de page, à la description détaillée du programme de maîtrise (M.Arch.) <http://www.arc.ulaval.ca/programmes/maitrise-architecture.html>
- En haut de page, à la description des doubles maîtrises (simultanées) <http://www.arc.ulaval.ca/programmes/maitrises-simultanees.html>

L'agrément des programmes est clairement mis en évidence aux pages d'accueil dédiées à chacun des deux programmes qu'il concerne. On y trouve, en marge de droite, un hyperlien qui conduit au site web du CCCA et un autre qui conduit au libellé intégral de l'annexe A-1 des *Conditions et durées d'agrément du CCCA, édition 2017*. De là, l'internaute a accès aux versions électroniques du *Rapport du programme en architecture (RPA) 2012*, du *Rapport de l'équipe de visite (REV) 2013* et du *Rapport du programme en architecture (RPA) 2018*. Les versions papier des mêmes documents sont disponibles à la salle de lecture de l'École d'architecture.

Les descriptions officielles de tous les programmes de l'Université Laval sont disponibles en ligne³⁷, incluant celles du baccalauréat et de la maîtrise en architecture, reproduites dans les pages suivantes (figures 1 à 6). La description des programmes comporte, là également, le libellé intégral de l'annexe A-1 des *Conditions et durées d'agrément du CCCA, édition 2017*. Pour les deux programmes³⁸, la page d'accueil comporte un onglet *description officielle*, à partir duquel on accède aux *renseignements et directives*. Apparaît, sur la dernière page, le libellé en question sous la rubrique *Ordre professionnel*³⁹.

³⁶ Site internet de l'École d'architecture : www.arc.ulaval.ca

³⁷ <https://www.ulaval.ca/les-etudes.html>

³⁸ Site internet de l'Université Laval, programme de baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.) :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/baccalaureat-en-architecture-b-sc-arch.html>

Site Internet de l'Université Laval, programme de maîtrise en architecture (M.Arch.) :

<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-architecture-m-arch.html>

³⁹ Les rubriques disponibles dans les descriptions officielles sont normées par l'Université Laval et non modifiables. La DGPC et la FESP croient qu'« Ordre professionnel » est le titre à utiliser.

UNIVERSITÉ LAVAL

Nouvelles monPortail Accès rapides

Futurs étudiants Étudiants actuels **Études** Facultés Recherche et création Notre université

Déposez votre demande d'admission Questions?

SCIENTIFQUES PURES ET APPLIQUÉES • ARTS

BACCALURÉAT EN ARCHITECTURE (B. SC. ARCH.)

Présentation générale Description officielle **Information complémentaire**

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants qui l'équivalent d'un programme doivent plutôt se référer à leur rapport de cheminement.

Imprimer la fiche du programme

GRADE
Bachelier en sciences de l'architecture (B. Sc. arch.)

96 CREDITS

Reconnaissance if acquis maximale 48 crédits

Conditions d'admission Structure du programme Renseignements et directives

SESSIONS D'ADMISSION

AUTOMNE

ADMISSIBILITÉ

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez l'onglet correspondant à votre situation.

Études au Québec

Études au Canada hors Québec

Études hors Canada

Candidat titulaire d'un DEC

- DEC en sciences, lettres et arts OU
- Baccalauréat international - sciences pures et appliquées OU
- DEC en sciences de la nature OU
- DEC en technologie de l'architecture OU
- DEC en sciences informatiques et mathématiques OU
- Autre DEC et avoir réussi les cours suivants :
 - Mathématiques NVA ou 103-77 ou 103-RE
 - Physique NVA (ou 101)

Toutes les exigences doivent être satisfaites au moment d'entreprendre le programme.

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le secteur Admission des adultes, cours compensateurs et études libres procède à l'analyse de la scolarité et de l'expérience acquises par le candidat. Il établit la scolarité préparatoire (cours compensateurs) nécessaire pour l'admissibilité à des programmes de premier cycle. Cette scolarité permet au **candidat adulte** d'atteindre l'équivalent du DEC. Elle inclut les prérequis exigés par le programme visé.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Ordinateur portable

Au moment d'entreprendre son programme, l'étudiant doit acquérir, dès la première session, un ordinateur portable équipé d'un certain nombre de logiciels, l'ensemble devant être conforme aux normes fixées par le Programme d'achat obligatoire de micro-ordinateur portable. La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Des cours d'initiation aux logiciels spécialisés sont offerts hors programme.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).
Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le [Tableau d'équivalences](#).

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

L'étudiant admis à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Candidat non francophone

Le candidat dont la langue d'enseignement des études primaires et secondaires n'est pas le français doit faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française. À cette fin, il doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau [Éducationnel Testing Service \(ETS\)](#) au moment du dépôt de la demande d'admission et obtenir un résultat minimal de 860/990. Ses compétences en français écrit seront évaluées à son arrivée et, le cas échéant, un cours de français correctif pourrait être ajouté à son cheminement.

CONTINGENTEMENT OU CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le baccalauréat en architecture est un programme **contingentié** à 95 places.

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Figure 1 : Conditions d'admission – Baccalauréat en architecture (Description officielle)



Nouvelles monPortail Accès rapides

Futurs étudiants
Étudiants actuels
Études
Facultés
Recherche et création
Notre université

Déposez votre demande d'admission

Questions?

SCIENTES PURES ET APPLIQUÉES • ARTS

BACCALAURÉAT EN ARCHITECTURE (B. SC. ARCH.)

Présentation générale

Description officielle

Information complémentaire

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis.
Les étudiants qui fréquentent déjà le programme doivent plutôt se référer à leur rapport de cheminement.

[Imprimer la fiche du programme](#)

GRADE

Bachelier en sciences de l'architecture (B. Sc. arch.)

96

CREDITS

Conditions d'admission

Structure du programme

Renseignements et directives

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre		Crédits exigés
ARCHITECTURE			69
ARC-1000	Atelier 1 : appréhension et transformation du lieu	📅	6
ARC-1002	Construction I : matériaux et charpentes	📅	3
ARC-1003	Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945	📅	3
ARC-1006	Dessin et figuration graphique 1	📅	3
ARC-1051	Travaux pratiques : exploration en maquette	📅	1
ARC-1001	Dessin et figuration graphique 2	📅	3
ARC-1004	Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui	📅	3
ARC-1005	Construction II : composantes et assemblages	📅	3
ARC-1007	Atelier 2 : habitabilité et poésie de l'espace	📅	6
ARC-1050	Travaux pratiques : analyse graphique	📅	1
ARC-2000	Lecture du milieu bâti	📅	3
ARC-2001	Architecture et environnement	📅	3
ARC-2002	Atelier 3 : interprétation et requalification du patrimoine	📅	6
ARC-2003	Services mécaniques et électriques	📅	3
ARC-2051	Travaux pratiques : relevés	📅	1
ARC-1008	Aspects humains de l'architecture	📅	3
ARC-2005	Atelier 4 : intégration et formalisation de concepts	📅	6
ARC-2006	Construction III : enveloppe et représentation	📅	3
ARC-2008	Introduction à la conception numérique	📅	3
ARC-2050	Travaux pratiques : réglementation du bâtiment	📅	1
ARC-2007	Conception de structures	📅	3
ARC-3050	Travaux pratiques : évaluation des coûts	📅	1
ARC-3000	Travaux pratiques : compte-rendu et essai critique	📅	1

Figure 2 : Structure du programme – Baccalauréat en architecture (Description officielle)

AUTRES ACTIVITÉS		
Cours	Titre	Crédits exigés
AUTRES EXIGENCES		27
RÈGLE 1 - 3 À 6 CRÉDITS		
Réussir le cours ANL-3010 Advanced English I ou le niveau intermédiaire I dans une autre langue moderne. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis l'un de ces niveaux (TOEIC : 750 ou VEPT : 58 pour la langue anglaise ou résultat de 4 dans toute autre langue) lors du test administré par l'École de langues doit choisir au moins un cours de niveau supérieur ou un cours d'une langue moderne de son choix.		
RÈGLE 2 - 6 À 12 CRÉDITS PARI:		
ARC-3500	Atelier 5	6
ARC-3501	Atelier 6	6
RÈGLE 3 - 3 À 15 CRÉDITS PARI:		
Théorie et histoire		
ARC-2100	Architecture du Québec	3
ARC-4100	Nature et culture : esthétiques du paysage et sites	3
ARC-4101	Domestication de l'espace	3
ARC-4103	Patrimoine bâti et paysages culturels in situ	3
HAR-1001	L'art de l'Antiquité	3
HAR-1002	Art des XVIIIe et XIXe siècles	3
HAR-1003	L'architecture de la Renaissance à 1900	3
HAR-1004	L'art du XXe siècle, 1900-1960	3
HAR-1005	Art et architecture du Moyen Âge	3
HAR-1006	L'art de la Renaissance et du Baroque	3
HAR-1010	Histoire de l'architecture du Mouvement Moderne en Europe	3
HAR-2200	Villes modernes et banlieues	3
HAR-2201	Architecture de la ville de Québec	3
HAR-2202	Architecture et postmodernité	3
HAR-2203	Architecture en Amérique du Nord, XVIIIe-XIXe siècles	3
HAR-2204	Histoire de la critique architecturale	3
HAR-2205	La ville et son image	3
HAR-2206	Architecture française, XVIe-XIXe siècles	3
HAR-2207	Architecture néogothique, XVIIIe-XXe siècles	3
HAR-2208	Histoire et théorie de l'urbanisme	3
HAR-2209	Histoire et théorie de l'architecture contemporaine	3
HAR-2210	Histoire de l'architecture du mouvement moderne en Amérique	3
RÈGLE 4 - 3 À 15 CRÉDITS PARI:		
Civilisations et sociétés non occidentales		
ANT-1200	Anthropologie du Mexique	3
ANT-1202	Afrique subsaharienne : diversité culturelle et mondialisation	3
ANT-1203	Anthropologie de l'Amérique du Sud	3
ANT-1204	Anthropologie de la Caraïbe	3
ANT-1205	Sociétés et cultures d'Asie du Sud-Est d'hier à aujourd'hui	3
ANT-1206	Anthropologie du Moyen-Orient et du Maghreb	3
ANT-1207	Anthropologie de l'Océanie	3
ANT-1500	Perspectives anthropologiques sur les Inuit	3
ANT-1501	Anthropologie des Amérindiens	3
ANT-1601	Enjeux sociopolitiques et humains de la migration	3
ANT-1701	Introduction aux peuples autochtones du Canada	3
ANT-2304	Anthropologie et développement	3

Figure 2 (suite) : Structure du programme – Baccalauréat en architecture (Description officielle)

ANT-2306	Anthropologie urbaine : du village à la ville globale		3
ANT-2307	Dossiers autochtones contemporains	DD 0	3
ANT-2309	Anthropologie visuelle		3
ARC-2101	Architecture vernaculaire		3
GGR-2502	Géographie de l'Amérique latine	DD	3
GGR-2504	Géographie de l'Asie du Sud-Est		3
RÈGLE 5 - 0 À 12 CRÉDITS PARMIS :			
ARC-2004	Concepts et méthodes en design architectural		3
ARC-2100	Architecture du Québec		3
ARC-2102	Lumière et ambiances physiques		3
ARC-3100	Technologies de la restauration		3
ARC-3101	Architecture et patrimoine		3
ARC-3102	Habitation : forme, usage et réglementation		3
ARC-3103	Acoustique architecturale		3
ARC-3104	Conception avancée de structures		3
ARC-3105	Villes en développement : habiter, aménager, gouverner	DD	3
ARC-3106	Architecture et rapport homme/nature/société		3
ARC-3206	Stage international interculturel en architecture et design urbain		6
ARC-3550	Sujets spéciaux I		3
ARC-3551	Sujets spéciaux II		3
ARC-4102	Théories et interprétation en architecture		3
DDU-1000	Fondements du développement durable	DD 0	3
IFT-3902	CAO-IA en architecture		3

et tous les cours de premier cycle portant un des sigles suivants: CTB, DES, ETN, GCI, GGR, GIE, GMT, GUI, HAR, HST, MNG, MRK, MSL, MUS, PHI, PTR, SOC, THT.
L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit choisir les cours ENT-1000, ENT-3000, ENT-3010 et un cours parmi ENT-1101, ENT-2103, GUI-4001 et MRK-2102.

PROFILS D'ÉTUDES

Cours	Titre		Crédits exigés
PROFIL ENTREPRENEURIAL			12
ENT-1000	Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir	0	3
ENT-3000	Portfolio entrepreneurial I		3
ENT-3010	Portfolio entrepreneurial II		3
RÈGLE 1 - 3 CRÉDITS PARMIS :			
ENT-1101	Gestion de la PME et de sa croissance	0	3
ENT-2103	Stratégies adaptées à la PME		3
GUI-4001	Développement immobilier	0	3
MRK-2102	Comportement du consommateur	0	3
Les cours MNG-2103 et MRK-2102 sont également offerts en version anglaise : ENT-3101 et MRK-2110.			
PROFIL INTERNATIONAL			
EHE-1ARC	Études - Profil international - Baccalauréat en architecture		12 à 18

Figure 2 (suite) : Structure du programme – Baccalauréat en architecture (Description officielle)

UNIVERSITÉ LAVAL Nouvelles monPortail Accès rapides ~

Futurs étudiants Étudiants actuels **Études** Facultés Recherche et création Notre université

Déposez votre demande d'admission Questions?

SCIENCE PURES ET APPLIQUÉES • ARTS
BACCALAURÉAT EN ARCHITECTURE (B. SC. ARCH.)

Présentation générale Description officielle Information complémentaire

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis.
 Les étudiants qui fréquenteront déjà le programme doivent consulter leur rapport de cheminement.

Imprimez la fiche du programme

GRADE
 Bachelier en sciences de l'architecture (B. Sc. arch.)

96 CRÉDITS

Reconnaissance d'acquis maximale: 48 crédits

Conditions d'admission Structure du programme Renseignements et directives

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif l'acquisition de la connaissance de base des principes, méthodes et concepts propres à l'architecture. Plus particulièrement, il vise :

- une connaissance de l'histoire de l'architecture et du travail de l'architecte;
- une compréhension de la diversité des établissements humains et des modes de vie;
- l'acquisition des aptitudes et habiletés de base pour définir et documenter un problème d'architecture, ainsi que pour concevoir, présenter et évaluer un projet d'architecture;
- la compréhension des systèmes constructifs et techniques du bâtiment et la capacité de les prendre en compte dans la résolution d'un problème d'architecture;
- l'acquisition des attitudes requises pour le travail de collaboration avec les habitants, intervenants et divers professionnels, tant sur la scène locale qu'internationale.

ORDRE PROFESSIONNEL

Pour accéder à la profession d'architecte, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de maîtrise en architecture (M. Arch.) (voir à ce sujet la description du programme de maîtrise en architecture). Le programme de baccalauréat en architecture de trois ans constitue la seule voie d'accès au programme de maîtrise sanctionné par le diplôme de M. Arch. Le titulaire d'un diplôme de baccalauréat en architecture (B. Sc. Arch.) aura ainsi acquis des compétences utiles pour poursuivre des études supérieures ou pour faire son entrée sur le marché du travail dans des domaines connexes.

« Au Canada, le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROACI) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture, Édition 2017, Annexe A.1)

Le programme de baccalauréat en architecture (B. Sc. Arch.) est un programme préprofessionnel qui précède le programme de maîtrise en architecture (M. Arch.) de l'Université Laval. Ce dernier est agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) jusqu'au 30 juin 2019, et est actuellement en processus de renouvellement d'agrément pour les 6 années subséquentes.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit obligatoirement être inscrit à temps complet durant les deux premières années du programme.

PROFILS D'ÉTUDES

Profil entrepreneurial

Le profil entrepreneurial entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte 12 crédits, soit trois crédits sur les fondements en entrepreneurial, six crédits de portfolios et trois crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat. L'étudiant est invité à consulter le site décrivant le profil et à prendre contact avec la direction de programme afin de connaître les bases de ce profil, qui sont de trois ordres : critères d'admissibilité, conditions d'admission et conditions de poursuite de la formation dans le profil.

Profil international

Durant sa deuxième année, l'étudiant qui a une moyenne de programme égale ou supérieure à 2,67 peut faire une demande d'inscription au profil international. Idéalement, il doit avoir terminé l'ensemble des cours obligatoires du programme. Toutefois, sa demande est considérée s'il lui manque au plus deux cours obligatoires de 3 crédits, cours qui seront suivis lors du stage à l'étranger.

Dans le profil international, l'étudiant poursuit une ou deux sessions de sa dernière année d'études de baccalauréat dans une des écoles d'architecture avec lesquelles le programme a signé une entente. L'étudiant demeure inscrit à l'Université Laval. Pour connaître les écoles d'architecture partenaires, consulter la [base de données](#) du Bureau international.

RESPONSABLE

Directeur du programme
 Pierre Côté
 418 656-2131 poste 2237
direction.baccalaureat@arc.ulaval.ca

Pour information
 Mélanie Pépin
 418 656-2131 poste 5294
etudes@arc.ulaval.ca

Faculté de rattachement
 Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Figure 3 : Renseignements et directives – Baccalauréat en architecture (Description officielle)

The screenshot shows the official website of the University of Laval. At the top, there is a navigation bar with the university logo and links for 'Nouvelles', 'monPortail', and 'Accès rapides'. Below this is a red navigation menu with categories: 'Futurs étudiants', 'Étudiants actuels', 'Études', 'Facultés', 'Recherche et création', and 'Notre université'. Two prominent red buttons are visible: 'Déposez votre demande d'admission' and 'Questions?'. The main content area is titled 'SCIENTES PURES ET APPLIQUÉES • ARTS' and 'MAÎTRISE EN ARCHITECTURE (M. ARCH.)'. It features three tabs: 'Présentation générale', 'Description officielle', and 'Information complémentaire'. A note states that the page shows the official version for future students and that the university reserves the right to modify content without notice. A link to 'Imprimer la fiche du programme' is provided. The 'Description officielle' tab is active, showing the 'GRADE' as 'Maître en architecture (M. Arch.)' and '45 CRÉDITS'. Below this, there are tabs for 'Conditions d'admission', 'Structure du programme', and 'Renseignements et directives'. The 'Conditions d'admission' section is expanded, showing 'SESSIONS D'ADMISSION' (AUTOMNE and HIVER) and 'ADMISSIBILITÉ'. The admission conditions include requirements for a bachelor's degree in architecture or an equivalent, a portfolio, and specific course requirements. It also lists 'Caractéristiques du projet d'études', 'Exigences particulières' (such as a portable computer), 'Outre la maîtrise du français', and 'Critères de sélection'. A 'DATE LIMITE DE DÉPÔT' section is also visible at the bottom of the page.

UNIVERSITÉ
LAVAL

Nouvelles monPortail Accès rapides

Q EN

Futurs étudiants Étudiants actuels **Études** Facultés Recherche et création Notre université

Déposez votre demande d'admission Questions?

SCIENTES PURES ET APPLIQUÉES • ARTS
MAÎTRISE EN ARCHITECTURE (M. ARCH.)

Présentation générale Description officielle Information complémentaire

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis.
Les étudiants qui fréquentent déjà le programme doivent plutôt se référer à leur rapport de cheminement.

Imprimer la fiche du programme

GRADE
Maître en architecture (M. Arch.)

45 CRÉDITS

Reconnaissance d'acquis maximale: 22 crédits

Conditions d'admission Structure du programme Renseignements et directives

SESSIONS D'ADMISSION

AUTOMNE HIVER

Exceptionnellement, un étudiant qui veut s'inscrire aux cours ARC-6026 Stage professionnel en architecture et ARC-6030 Séminaire : stage professionnel en architecture ou au cours ARC-6061 Stage international interculturel en architecture et design urbain et qui remplit toutes les conditions requises par le programme peut être admis à l'été.

ADMISSIBILITÉ

Être titulaire d'un baccalauréat en architecture (B. Sc. Arch.) ou de son équivalent.

- Le titulaire d'un diplôme de B. Sc. Arch. de l'Université Laval doit soumettre un curriculum vitae, un relevé de notes ou un rapport de cheminement, un portfolio et un projet d'études.
- Le titulaire d'un baccalauréat en architecture d'une autre université, ou la personne qui a terminé une scolarité équivalente, doit présenter une demande d'admission avec toutes les pièces exigées dans le [Guide de l'admission aux cycles supérieurs](#), en y ajoutant un curriculum vitae, un projet d'études, un portfolio et trois rapports d'appréciation. La direction de programme peut demander à un candidat de se présenter à une entrevue à l'École d'architecture.

Caractéristiques du projet d'études

Le projet d'études présente les intérêts et les projets du candidat pour l'architecture en général et, plus particulièrement, pour la maîtrise en architecture. Dans un texte de deux à trois pages, le candidat met en valeur ses capacités à soulever des questions bien fondées selon les connaissances qu'il a déjà acquises et à réfléchir de manière critique pour dégager des voies à explorer pour y répondre. Il s'agit plus précisément de présenter ses connaissances sur des questions qui l'intéressent et d'expliquer comment il compte les approfondir dans le cadre d'études de maîtrise.

Exigences particulières

Au moment d'entreprendre son programme, l'étudiant doit posséder ou acquérir, dès la première session, un ordinateur portable équipé d'un certain nombre de logiciels, l'ensemble devant être conforme aux normes fixées par le Programme d'achat obligatoire de micro-ordinateur portable. La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Des cours d'initiation aux logiciels spécialisés sont offerts hors programme.

Outre la maîtrise du français, le programme exige du candidat qu'il puisse lire et comprendre l'anglais écrit.

Critères de sélection

Chaque candidature est évaluée par un comité d'admission qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de la qualité de son dossier, de son aptitude en recherche et en design architectural, ainsi que des ressources du programme. Le candidat peut se voir imposer une scolarité préparatoire.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#).
Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le [Tableau d'équivalences](#).

DATE LIMITE DE DÉPÔT

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Figure 4 : Conditions d'admission – Maîtrise en architecture (Description officielle)

UNIVERSITÉ LAVAL

Nouvelles monPortail Accès rapides

Futurs étudiants Étudiants actuels **Études** Facultés Recherche et création Notre université

Déposez votre demande d'admission Questions?

SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES • ARTS

MAÎTRISE EN ARCHITECTURE (M. ARCH.)

Présentation générale Description officielle Information complémentaire

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les étudiants qui fréquentent déjà le programme doivent plutôt se référer à leur rapport de cheminement.

Imprimer la fiche du programme

GRADE **45 CRÉDITS**

Maitre en architecture (M. Arch.)

Reconnaissance d'acquis maximale: 22 crédits

Conditions d'admission Structure du programme Renseignements et directives

ACTIVITÉS DE FORMATION COMMUNES

Cours	Titre	Crédits exigés
ARCHITECTURE 45		
ARC-6022	Pratique professionnelle I : pratiques et enjeux de la profession d'architecte	3
ARC-6023	Pratique professionnelle II : droit de la construction	3
ARC-7021	Pensée constructive en architecture	3
RÈGLE 1 - 9 CRÉDITS PARMIS :		
ARC-6024	Essai (projet) de fin d'études en architecture	9
OU		
ARC-6001	Introduction à la recherche	3
ARC-6057	Projet de fin d'études en architecture	6
RÈGLE 2 - RÉUSSIR UNE PAIRE PARMIS :		
ARC-6035	Construction et design	6
ARC-7042	Recherche, développement et création en construction	3
OU		
ARC-6037	Ambiances physiques et design	6
ARC-7044	Ambiances physiques architecturales et urbaines	3
OU		
ARC-6038	Projets de conservation et restauration	6
ARC-7045	Histoire, théories et pratiques en conservation	3

Figure 5 : Structure du programme – Maîtrise en architecture (Description officielle)

RÈGLE 3 - RÉUSSIR UNE PAIRE PARI:

ARC-6036	Programmation et design		6
ARC-7043	Programmation et évaluation architecturales		3
OU			
ARC-6040	Projet d'architecture virtuelle et fabrication numériques		6
ARC-7046	Méthodes en architecture et fabrication numériques		3
OU			
ARC-7033	Design urbain : concepts et méthodes	DD	3
ARC-6039	Projets de design urbain		6
OU			
ARC-6041	Habitats et cultures		6
ARC-7047	Architecture, urbanisme et coopération internationale		3
RÈGLE 4 - 9 CRÉDITS PARI:			
ARC-6020	Méthodes en CAO		3
ARC-6025	Préparation à l'essai (projet) de fin d'études en architecture		3
ARC-6026	Stage professionnel en architecture		0
ARC-6030	Séminaire: stage professionnel en architecture		1
ARC-6050	Séminaire avancé en design urbain		3
ARC-6051	Domestication de l'espace		3
ARC-6059	Nature et culture: esthétique du paysage et théories du site		3
ARC-6060	Patrimoine bâti et paysages culturels in situ		3
ARC-7002	Travaux pratiques		3
ARC-7004	Recherche individuelle		3
ARC-7006	Stage		3
ARC-7009	Études et lectures dirigées		3
ARC-7031	Sujets spéciaux (architecture)		3
ARC-7032	Morphologie et syntaxe des milieux bâtis		3
ARC-7033	Design urbain : concepts et méthodes	DD	3
ARC-7034	Forme urbaine et pratiques culturelles		3
ARC-7042	Recherche, développement et création en construction		3
ARC-7043	Programmation et évaluation architecturales		3
ARC-7044	Ambiances physiques architecturales et urbaines		3
ARC-7045	Histoire, théories et pratiques en conservation		3
ARC-7046	Méthodes en architecture et fabrication numériques		3
ARC-7047	Architecture, urbanisme et coopération internationale		3
ARC-7048	Théories et interprétation en architecture		3
ARC-7049	Études en architecture		3
ARC-7061	Stage international interculturel en architecture et design urbain		6

et tous les cours de niveau 6000 ou 7000 portant un des sigles suivants : AME, ANT, ARV, COM, DES, ECN, ETI, ETN, GGR, GIE, GMT, GUI, HAR, LIT, MNG, MRK, PHI, POL, SOC, THT

Figure 5 (suite) : Structure du programme – Maîtrise en architecture (Description officielle)

UNIVERSITÉ LAVAL Nouvelles monPortail Accès rapides

Futurs étudiants Étudiants actuels **Études** Facultés Recherche et création Notre université

Déposez votre demande d'admission Questions?

SCIENCE PURES ET APPLIQUÉES • ARTS

MAÎTRISE EN ARCHITECTURE (M. ARCH.)

Présentation générale Description officielle Information complémentaire

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Imprimer la fiche du programme

Les étudiants qui fréquentent déjà le programme doivent plutôt se référer à leur rapport de cheminement.

GRADE 45 CREDITS

Maître en architecture (M. Arch.)

Reconnaissance d'acquis maximale: 22 crédits

Conditions d'admission Structure du programme Renseignements et directives

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectifs la maîtrise des principes, concepts et méthodes en architecture et la compréhension des enjeux de la pratique professionnelle. Plus particulièrement, il vise à rendre l'étudiant apte à :

- intégrer les savoirs et les habiletés nécessaires à la conception de projets d'architecture;
- étudier des problèmes nouveaux en architecture et à y apporter des solutions appropriées et inédites;
- faire l'examen critique des connaissances sur des aspects particuliers de l'architecture;
- poser un jugement critique en architecture;
- comprendre les aspects légaux, organisationnels et administratifs de la pratique professionnelle de l'architecture;
- poser un jugement éthique et déontologique fondé sur des attitudes responsables sur les plans social, culturel et environnemental.

ORDRE PROFESSIONNEL

Ce programme complète la formation acquise au baccalauréat en architecture en vue de l'accès à la profession d'architecte. Il est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture, seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture. En vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le programme est reconnu par la profession partout en Amérique du Nord.

« Au Canada, le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture, Édition 2017, Annexe A-1)

Le programme de maîtrise en architecture (M. Arch.) de l'Université Laval est agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) jusqu'au 30 juin 2019. Il est actuellement en processus de renouvellement d'agrément pour les 6 années subséquentes.

DURÉE ET RÉGIME D'ÉTUDES

L'étudiant doit obligatoirement être inscrit à temps complet durant les deux premières sessions du programme.

RESPONSABLE

Directeur du programme
Richard Pleau
richard.pleau@arc.ulaval.ca

Pour information
Mélanie Pépin
 Agente de gestion des études
 418 656-2764 poste 5294
infoprogramme@arc.ulaval.ca

Faculté de rattachement
[Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design](#)

Figure 6 : Renseignements et directives – Maîtrise en architecture (Description officielle)

3.2.2 Preuve que l'École a transmis l'information relative au processus d'agrément du CCCA

Le document *Conditions et durées d'agrément du CCCA, édition 2017* est présenté et distribué aux étudiants et aux nouveaux professeurs à chaque début d'année académique. Il leur est notamment transmis par courriels en septembre, lesquels se lisent comme suit :

mar. 2018-09-04 16:14

Jacques White - Directeur
Information sur l'agrément des programmes en architecture

Alexis Ruelland; André Casault; André Potvin; Anne Côté (anne.cote@lafondcote.com); Anne Vallières; b_parent@bell.net; Benoît Lafrance; Carole Després; Christian Delecluse; Claude MH Demers; Erick Rivard; Étienne Bernier; François Dufaux; Geneviève Vachon; Georges Teyssoit; georges.teyssoit@sympatico.ca; Gianpiero Moretti; Gilles Rocheleau; Jacques White; Jean Verville; Jean Verville; Jean-Bruno Monissette; Jean-François Hardy; Jean-Gabriel Migneron; Jean-Philippe Migneron; Jonathan Bisson; Jonathan Bisson (jbisson@bissonassociés.com); Louis Saint-Pierre; Luis Casillas; Marianne Charbonneau (marianne.charbonneau@hatem.ca); Marianne Gaudreault-Charbonneau; Marika Drolet-Ferguson (); Marika Vachon; Mathieu Boucher-Côté (); Mathieu Boucher-Côté (); Mélanie Watchman;

Conditions et durées d'agrément-2017.pdf
205 KB

Au corps professoral de l'École d'architecture,
À titre d'information, vous trouverez, en pièce jointe, le document Conditions et durées d'agrément du CCCA, édition 2017. Selon les exigences du CCCA (Conseil canadien de certification en architecture) qui agré les programmes professionnels canadiens comme les nôtres, chaque étudiant(e) doit avoir ce document en sa possession. Il est autrement disponible :

- sur le site internet de l'École, réferé en page d'accueil des programmes de baccalauréat (<https://www.arc.ulaval.ca/programmes/baccalaurat-architecture/agrément-professionnel.html>) et de maîtrise (<https://www.arc.ulaval.ca/programmes/maîtrise-architecture/agrément-professionnel.html>);
- en version papier à la salle de lecture;
- sur le site web du Conseil Canadien de Certification en architecture (http://cacb.ca/wp-content/uploads/2015/05/Conditions_et_durees_d_agrement-du-CCCA.pdf).

Cordialement,

Jacques White
Directeur – professeur titulaire – architecte
École d'Architecture de l'Université Laval
Édifice du Vieux-Séminaire de Québec
1, côte de la Fabrique, bureau 3201
Québec (Québec) G1R 3V5
Téléphone : (418) 656-2131 poste 5302
Courriel : direction@arc.ulaval.ca

Figure 7 : Message transmis par la direction aux enseignants de l'école d'architecture au sujet de l'agrément du CCCA

mar. 2018-09-04 13:31

Jacques White - Directeur
Information sur l'agrément des programmes en architecture

À l'arc-2018@listes.ulaval.ca

Alexis Ruelland; André Casault; André Potvin; Anne Côté (anne.cote@lafondcote.com); Anne Vallières; b_parent@bell.net; Benoît Lafrance; Carole Després; Christian Delecluse; Claude MH Demers; Erick Rivard; Étienne Bernier; François Dufaux; Geneviève Vachon; Georges Teyssoit; georges.teyssoit@sympatico.ca; Gianpiero Moretti; Gilles Rocheleau; Jacques White; Jean Verville; Jean Verville; Jean-Bruno Monissette; Jean-François Hardy; Jean-Gabriel Migneron; Jean-Philippe Migneron; Jonathan Bisson; Jonathan Bisson (jbisson@bissonassociés.com); Louis Saint-Pierre; Luis Casillas; Marianne Charbonneau (marianne.charbonneau@hatem.ca); Marianne Gaudreault-Charbonneau; Marika Drolet-Ferguson (); Marika Vachon; Mathieu Boucher-Côté (); Mathieu Boucher-Côté ();

Vous avez transféré ce message le 2018-09-04 16:13.

Conditions et durées d'agrément-2017.pdf
205 KB

Aux étudiant(e)s inscrit(e)s au Baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch),
Aux étudiant(e)s inscrit(e)s à la Maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch)

À titre d'information, vous trouverez, en pièce jointe, le document Conditions et durées d'agrément du CCCA, édition 2017. Selon les exigences du CCCA (Conseil canadien de certification en architecture) qui agré les programmes professionnels canadiens comme les nôtres, chaque étudiant(e) doit avoir ce document en sa possession. Il est autrement disponible :

- sur le site internet de l'École, réferé en page d'accueil des programmes de baccalauréat (<https://www.arc.ulaval.ca/programmes/baccalaurat-architecture/agrément-professionnel.html>) et de maîtrise (<https://www.arc.ulaval.ca/programmes/maîtrise-architecture/agrément-professionnel.html>);
- en version papier à la salle de lecture;
- sur le site web du Conseil Canadien de Certification en architecture (http://cacb.ca/wp-content/uploads/2015/05/Conditions_et_durees_d_agrement-du-CCCA.pdf).

Cordialement,

Jacques White
Directeur – professeur titulaire – architecte
École d'Architecture de l'Université Laval
Édifice du Vieux-Séminaire de Québec
1, côte de la Fabrique, bureau 3201
Québec (Québec) G1R 3V5
Téléphone : (418) 656-2131 poste 5302

Figure 8 : Message transmis par la direction aux étudiants de l'école d'architecture au sujet de l'agrément du CCCA

Il aussi possible de télécharger le document à partir du site internet de l'École ou du CCCA, suivant les hyperliens auparavant indiqués (en sous-section 3.2.1).

3.3 Équité, diversité et inclusion

Le programme doit se conformer aux politiques provinciales et institutionnelles qui renforcent et clarifient les dispositions de la Charte des droits et libertés en matière d'équité sociale. Les politiques en place qui sont particulières à l'école ou au programme professionnel doivent être énoncées clairement, ainsi que les moyens par lesquels elles sont communiquées au corps professoral, aux étudiants et au personnel.

3.3.1 Politiques, programmes et règlements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

L'École d'architecture respecte et promeut les principes de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Charte des droits et des libertés de la personne* du Québec, de même que ceux qui sont inscrits dans les statuts et charte, règlements, déclarations et politiques⁴⁰ de l'Université Laval. Ces mesures (liste ci-dessous) sont destinées à l'ensemble de la communauté universitaire et administrées par chacune de ses composantes sectorielles.

- Statuts de l'Université Laval
- Charte de l'Université Laval
- Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes
- Règlement concernant l'Ombudsman
- Règlement des études
- Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval
- Règlement sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval
- Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement à l'Université Laval
- Politique d'encadrement des activités de financement des associations étudiantes axée sur le partenariat étudiants-universités
- Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants
- Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
- Politique de valorisation de l'enseignement
- Politique institutionnelle de développement durable
- Politique sur la santé et la sécurité au travail
- Politique sur l'internationalisation de la formation
- *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*

3.3.2 Équité et diversité dans l'engagement, le renouvellement et la promotion des membres du corps professoral

Les procédures d'engagement et de promotion des professeurs sont régies par la *Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval (2016-2020)*, qui repose sur le droit de ses membres à l'équité et à un traitement juste.

- L'engagement des professeurs implique une diffusion publique des postes et un processus de sélection collégial (la recommandation de l'unité doit ensuite être endossée par le vice-recteur ou la vice-rectrice).
- Les promotions reposent sur l'appréciation par critères du dossier du professeur par le directeur⁴¹; le vice-recteur prend ensuite une décision sur avis de tous les doyens réunis en comité de promotion.

⁴⁰ L'ensemble des documents est disponible sur le site du Bureau de secrétaire générale de l'Université Laval : <https://www.ulaval.ca/notre-universite/documents-officiels.html>.

⁴¹ *Critères de promotion de l'École d'architecture* : adoptés au Conseil Universitaire du 2 février 2010 – Résolution CU-2010-22

- Cette convention inclut aussi un Programme d'accès à l'égalité pour les professeures et les professeurs et diverses mesures entourant les congés parentaux et les congés sans traitement.
- Un plan de redressement des effectifs professoraux de chaque département de l'Université Laval est régulièrement produit, afin de viser une juste proportion d'hommes et de femmes, de minorités visibles et de minorités ethniques. Pour l'École d'architecture, en date du dernier plan de redressement (adopté le 27 mars 2015), il y avait un écart à combler de 14% en faveur des femmes, de 16% en faveur des minorités visibles et de 3% en faveur des minorités ethniques, pour atteindre l'équilibre visé.
- Les femmes représentent aujourd'hui 28% du corps professoral régulier de l'École (5/18 équivalents temps plein) et environ le tiers du nombre de chargés de cours.

3.3.3 Équité et diversité dans l'admission, la progression dans les études, la réussite et la diplomation des étudiants

Le cheminement des étudiants, de l'admission à la diplomation, est encadré par le *Règlement des études*⁴², par la *Déclaration des droits des étudiantes et des étudiants*⁴³ et par le *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval*⁴⁴. Quoique de manière plus large, la *Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants*, la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat* et la *Politique de valorisation de l'enseignement* balisent elles aussi le parcours des étudiants. En vertu de la *Politique institutionnelle de soutien aux étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'Université Laval*, les étudiants éprouvant des difficultés particulières profitent de mesures d'accommodement visant à pallier leur déficience fonctionnelle sans discrimination ni privilège, leur assurant ainsi un accès juste et équitable aux ressources et aux informations nécessaires à leur formation.

Tableau 1 : Équité et diversité dans l'admission, la progression dans les études, la réussite et la diplomation des étudiants

	Baccalauréat (B.Sc.Arch.)	Maîtrise (M.Arch.)
Admission	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les collégiens du Québec : cote de rendement au collégial (CRC) • Pour les candidats de l'Université Laval : cote de rendement Laval (CRL) • Pour les autres candidats : estimation de la qualité d'ensemble du dossier académique 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation, par un comité de 3 professeurs, de l'ensemble du dossier⁴⁵ soumis • Moyenne cumulative minimum de 2,67 sur 4,33 au baccalauréat en architecture
Diversité dans l'admission	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation proportionnelle, par rapport aux demandes reçues, entre les collégiens du Québec, les étudiants de l'Université Laval en changement de programme, les 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme est principalement composé de diplômés du baccalauréat de l'École (envers qui l'École considère avoir une certaine responsabilité)

⁴² https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf.

⁴³ https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Charte_statuts/Declaration_des_droits_etudiants_2010-2011.pdf.

⁴⁴ https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf

⁴⁵ Le titulaire d'un diplôme de B.Sc.Arch. de l'Université Laval doit soumettre un curriculum vitæ, un relevé de notes officiel, un portfolio et un projet d'études. Le titulaire d'un baccalauréat d'une autre université, ou la personne qui a terminé une scolarité équivalente, doit présenter une demande d'admission avec toutes les pièces exigées dans le [Guide de l'admission aux cycles supérieurs](#), en y ajoutant un curriculum vitæ, un projet d'études, un portfolio et trois rapports d'appréciation. La direction de programme peut demander à un candidat de se présenter à une entrevue à l'École d'architecture.

	<ul style="list-style-type: none"> étudiants venant d'autres universités, les étudiants étrangers et les candidats dits « adultes » Admission ouverte à une grande variété de Diplôme d'études collégiales (DEC) : DEC en sciences, lettres et arts, DEC en sciences de la nature, DEC en sciences informatiques et mathématiques, DEC en technologie de l'architecture, tout « autre » DEC⁴⁶ ou encore Baccalauréat international – sciences pures et appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> Les demandes d'admission venant d'autres parts (Université de Montréal, UQAM, France, Algérie, Mexique, etc.) sont en augmentation⁴⁷ : l'École a ainsi admis d'excellents nouveaux étudiants, ce qui contribue à diversifier le visage du programme
Progression dans les études	<ul style="list-style-type: none"> Régies par le <i>Règlement des études</i> : <ul style="list-style-type: none"> Conditions de demande de révision de note Conditions de poursuite des études (notamment en termes de moyenne cumulative) Suivi particulier des étudiants en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation⁴⁸ 	
Réussite et diplomation	<ul style="list-style-type: none"> Régies par le <i>Règlement des études</i> (notamment en termes de moyenne cumulative) 	

3.3.4 La participation à la définition et à la gestion des programmes

Étant donné le fonctionnement démocratique de l'Université Laval, des politiques et règlements précis déterminent les fonctions et la composition des postes de direction et des comités dévolus à la gestion, l'encadrement et l'évaluation des programmes d'études et de la vie universitaire. Le tableau suivant montre la distribution de la représentation des professeurs et des étudiants aux principales instances décisionnelles de la Faculté, de l'École et de ses programmes.

Tableau 2 : Représentation professorale et étudiante aux principales instances de la Faculté et de l'École

	Nombre	Représentation professorale	Représentation Autre	Représentation étudiante ⁴⁹
Conseil de la Faculté ⁵⁰	25	14 (doyen + 5 directeurs + 8 professeurs)	2 chargés de cours + 2 membres du personnel administratif	7
Comité du fonds d'enseignement et de recherche de la Faculté (FER)	8	5 (vice-doyenne + 1 directeur + 3 professeurs)	1 membre du personnel administratif	2 + 1 diplômé

⁴⁶ Le titulaire d'un « autre » DEC doit avoir réussi les cours ou avoir atteint les objectifs suivants : Mathématiques NYA ou 103-RE ou 103-77 (objectif : 00UN ou 022X) et Physique NYA ou 101 (objectif : 00UR).

⁴⁷ La proportion d'étudiants en provenance d'autres universités québécoises est passée de 9% en 2013-2014 à 12% en 2018-2019; pendant la même période, la proportion d'étudiants hors Québec est passée de 3% à 5%. Source : Registraire, Série *Admission*, à jour le 3 juin 2018.

⁴⁸ L'Université Laval dispose aussi d'un excellent *Centre d'orientation et de consultation psychologique*, et un *Centre d'aide aux étudiants*.

⁴⁹ Les comités doivent avoir la parité entre représentation professorale et étudiante.

⁵⁰ Les sièges réservés aux étudiants au sein des Comités facultaires sont pour les étudiants de toutes les unités de la FAAAD.

Comité du fonds d'investissement étudiant de la Faculté (FIÉ)	24	Doyen	4 membres du personnel administratif	19
Comité de programme – Baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.)	6	Direction de programme + 2 ou 3 professeurs		2 ou 3
Comité de programme – Maîtrise en architecture (M.Arch.)	5	Direction de programme + 2 professeurs		2
Comité de programme – Maîtrise en sciences de l'architecture (M.Sc.)	4	Direction de programme + 2 professeurs		2
Comité de programme – Doctorat en architecture (Ph.D.)	3	Direction programme + 2 professeurs		2

3.3.4.1 Association des étudiants au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat en architecture de l'Université Laval (ASSÉTAR)

L'association étudiante de l'École est particulièrement active et stimulante pour ses membres. Elle entretient des relations étroites avec la direction de l'École et participe aux activités d'accueil de nouveaux étudiants et est très efficace à mobiliser ses collègues et à maintenir un esprit de franche collégialité et de collaboration dans la vie de l'École. Elle est officiellement reconnue par l'Université et possède sa propre charte. Voici en quelques points sa propre mission :

- Regrouper en association les étudiantes et les étudiants de l'École d'architecture.
- Défendre et promouvoir les intérêts académiques, politiques, sociaux et culturels de ses membres.
- Organiser et administrer des rencontres ou assemblées pour servir de lien entre ses membres et les différents intervenants.
- Organiser des activités à caractère social destinées à favoriser les échanges entre les membres.
- Prévoir des plateformes d'information et d'échange pour faire le lien entre les membres et assurer leur rayonnement vers la communauté universitaire et la ville.

3.3.4.2 L'assemblée de l'Unité et l'assemblée des professeurs

En assemblée, les professeurs voient à la gestion des ressources du programme, en collégialité avec la direction de l'École. L'assemblée de l'Unité, instance définie par la *Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval (2016-2020)*⁵¹, a de larges pouvoirs en ce qui concerne la carrière des professeurs et l'affectation des ressources de l'unité, notamment en regard de l'attribution des charges de travail. L'assemblée des professeurs, moins formelle et à laquelle participe également les RFP, a aussi un droit de regard sur les affaires de l'unité. L'École d'architecture fonctionne selon ce modèle collégial.

⁵¹ <http://spul.ulaval.ca/wp-content/uploads/2009/10/CC-2016-2020-Serveur-FINAL-SiteWeb.pdf>. Voir le chapitre 2.5 qui traite plus spécifiquement de l'assemblée de l'Unité, bien qu'on y fasse référence un peu partout dans la Convention collective.

3.4 Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante

Le programme doit démontrer qu'il apporte un soutien aux étudiants; qu'il les encourage à réaliser leur plein potentiel pendant leurs études et plus tard dans leur carrière professionnelle; et qu'il offre un milieu relationnel ouvert aux différences culturelles. Le programme doit démontrer qu'il bénéficie de ses valeurs institutionnelles et qu'il y contribue. Étant donné sa mission particulière, le RPA peut couvrir certaines questions telles que la façon dont les étudiants participent à l'établissement de leurs objectifs d'apprentissage personnels et collectifs; la façon dont ils sont encouragés à collaborer, à appuyer et à partager le processus décisionnel de collègues susceptibles d'être différents d'eux-mêmes, tout en les respectant; leur accès à l'information essentielle pour façonner leur avenir; et la façon dont la diversité, le caractère distinctif, la fierté et la dignité des étudiants sont promus dans le milieu universitaire.

3.4.1 Description de la population étudiante

L'effectif étudiant du baccalauréat en architecture est jeune (94,7% a moins de 25 ans), principalement composé de collégiens possédant de solides dossiers académiques. La cote de rendement collégiale (CRC) du candidat admis le plus faible était de 28,320 en 2018⁵². À la maîtrise, l'effectif étudiant est bien sûr plus âgé (34,2% a 25 ans ou plus), mais aussi d'origines plus diversifiées. 8,3% est diplômé d'une université québécoise autre que l'Université Laval et 3,2% d'un établissement étranger. Les femmes demeurent majoritaires au baccalauréat (69%) et à la maîtrise (57%), une tendance observée depuis plusieurs années.

Tableau 3 : Origine des candidats admis en 2015, 2016 et 2017 – Programmes de B.Sc.Arch. et M.Arch.

	Étudiants admis					Total
	2013	2014	2015	2016	2017	
Baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.) – total	104	102	105	102	104	517
Candidat collégien	78	83	88	82	83	414 (80,1%)
Candidat de l'Université Laval (UL)	12	6	7	11	15	51 (9,8%)
Candidat d'une université québécoise autre que l'UL	7	8	7	3	5	30 (5,8%)
Candidat hors Québec	7	5	2	5	1	20 (3,9%)
Candidat adulte	0	0	1	1	0	2 (0,4%)
Maîtrise en architecture (M.Arch.) – total	70	69	79	80	94	392
Candidat de l'Université Laval	62	64	72	74	78	350 (89,3%)
Candidat d'une université québécoise autre que l'UL	6	4	5	5	11	31 (7,9%)
Candidat hors Québec	2	1	2	1	5	11 (2,8%)

Les inscriptions au baccalauréat sont demeurées stables depuis la dernière visite d'agrément et ce, malgré une légère baisse des demandes d'admission.

Le programme est contingenté à 95 nouveaux étudiants par année. Il en accueille un nombre plus élevé en 1^{re} session, afin de compenser l'attrition et donc d'atteindre le contingentement au début de la 2^e session, moment où les étudiants sont plus certains de leur choix de carrière et de leur intention de compléter le programme (le programme fait environ 160 offres d'admission chaque année, de façon à atteindre ce nombre d'inscriptions). Le taux de rétention est calculé sur la base des inscriptions à la 2^e session. Le taux de diplomation est en général excellent et la majorité des étudiants complètent le programme dans les délais prévus.

⁵² Les valeurs étaient de 29,002 en 2015, 29,049 en 2016 et 28,320 en 2017.

Tableau 4 : Évolution des demandes d'admission, des inscriptions et de la diplomation – Programme de B.Sc.Arch. (durée 6 sessions, 3 ans)

Cohorte admise en	Demandes d'admission	Inscriptions		Taux de sélection (%)	Diplomation (année)	Taux de rétention
		1 ^{re} session	2 ^e session			
2012-2013	431	105	92	24%	66 (2015)	72%
2013-2014	439	103	94	23%	90 (2016)	96%
2014-2015	375	101	95	27%	76 (2017)	80%
2015-2016	401	105	94	26%	82 (2018)	87%
2016-2017	379	102	94	27%		
2017-2018	392	102	97	26%		

Les inscriptions à la maîtrise sont elles aussi demeurées stables. Mais à l'inverse de ce qui est observé au baccalauréat, les demandes d'admission ont connu une hausse de l'ordre de 8%. Bien qu'il ne soit pas officiellement contingenté, le programme de maîtrise a tout de même une capacité d'accueil limitée⁵³ à 90 étudiants, laquelle a été atteinte au cours des dernières années. Le programme peut être réalisé en 3 ou 4 sessions (1,5 ou 2 ans), au choix des étudiants; la très grande majorité d'entre eux (environ 90%) choisit de le faire en 4 sessions avec un taux de diplomation pouvant difficilement être meilleur.

Tableau 5 : Évolution des demandes d'admission, des inscriptions et de la diplomation – Programme de M.Arch. (durée 3 ou 4 sessions, 1½ à 2 ans)

Cohorte admise en	Demandes d'admission	Inscriptions			Taux de sélection (%)	Diplomation (année)	Taux de rétention
		Aut	Hiver	Total			
2012-2013	167	58	7	65	39%	68 (2014)	100%
2013-2014	158	69	1	70	44%	69 (2015)	99%
2014-2015	142	65	4	69	49%	101 (2016)	100%
2015-2016	153	74	5	79	52%	80 (2017)	100%
2016-2017	159	79	1	80	50%		
2017-2018	181	90	4	94	52%		

3.4.2 Politiques et procédures pour assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire, positif et respectueux

Les étudiants de l'École d'architecture ont accès à une foule de services et de ressources développés dans une perspective de bien-être et d'enrichissement.

Certains, offerts par l'Université Laval à l'ensemble de la population étudiante, relèvent de services centraux tels le Bureau du registraire, la Bibliothèque générale ou encore le Bureau des bourses et de l'aide financière. D'autres, offerts par l'École d'architecture, ont été développés spécifiquement pour eux et leur sont exclusivement réservés; plusieurs ont été développés en collaboration avec l'ASSÉTAR ou par l'ASSÉTAR elle-même.

Ensemble, ces services et ressources contribuent à créer un environnement particulièrement riche, stimulant et propice à l'accomplissement personnel.

Tel que mentionné à la section 3.3 *Équité, diversité et inclusion*, l'École d'architecture respecte et promeut les principes mis de l'avant par l'Université Laval en ces matières, notamment la

⁵³ Une résolution précisant la capacité d'accueil limitée de 90 étudiants au programme de M.Arch. a été adoptée par le Comité de programme en décembre 2017 et par le Conseil de Faculté en mai 2018.

Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes, la Politique sur la santé et la sécurité au travail, la Politique institutionnelle de soutien aux étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'Université Laval et le Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement à l'Université Laval.

L'École d'architecture s'est par ailleurs dotée de mesures particulières visant à assurer la sécurité de ses étudiants :

- En collaboration avec le Séminaire de Québec, propriétaire des locaux qu'elle occupe, l'École d'architecture détermine les modalités d'accès au bâtiment (heures d'ouverture, gestion des clés et codes d'accès), les règles de sécurité (enregistrement des visiteurs au poste de garde, rondes régulières les soirs et fins de semaine) et de mise à niveau de certaines installations (accès universel, issues de secours).
- En plus de l'interdiction de travailler seul à la menuiserie, 1) seuls les étudiants ayant reçu la formation en santé sécurité y ont accès, 2) le port des lunettes de sécurité y est obligatoire en tout temps, 3) le port du masque anti-poussière et des coquilles anti-bruit y est obligatoire lorsqu'indiqué dans les consignes de l'outil utilisé, 4) plusieurs travaux y sont interdits (travail de matières inflammables, soudures, etc.) et 5) les sectionneurs des machines-outils sont cadenassés en l'absence du responsable.

3.4.3 Approche de l'École envers la participation des étudiants en dehors du curriculum

L'École d'architecture encourage les initiatives étudiantes et veille constamment à ce qu'elles reçoivent le support logistique, monétaire ou autre dont elles ont besoin. Plusieurs de ces initiatives ont été primées au Gala de la vie étudiante⁵⁴ :

- L'ASSÉTAR a reçu le prix de la *Meilleure association étudiante de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles* de l'Université Laval à deux reprises (2015-2016 et 2017-2018).
- L'installation publique *Vive le vent d'hiver* a reçu le premier prix dans la catégorie « Projet santé, communautaire et social » (2016-2017)⁵⁵.
- L'exposition *Entre habitats et cultures, dans quatre villes asiatiques* a reçu le premier prix dans la catégorie « Projet artistique » (2015-2016)⁵⁶.
- En 2015–2016, la *Sympathique Place Ouverte à Tous* (SPOT) a reçu les premiers prix dans les catégories « Projet santé, communautaire et social » et « AVENIR Arts, lettres et cultures »⁵⁷.

Depuis 2015 le SPOT investit, le temps d'un été, les espaces publics de différents quartiers centraux de Québec⁵⁸ pour y créer des lieux éphémères de rencontres et d'évènements, ceci au bénéfice des citoyens et visiteurs. Dépasant largement le cadre strictement universitaire, le SPOT montre comment l'architecture peut jouer un rôle citoyen au sein de la ville et contribuer à l'enrichissement collectif. Le SPOT est réalisé en collaboration avec des firmes d'architecture, des firmes de design et des artistes de Québec et profite du soutien de plusieurs partenaires.

Dans le même esprit, l'École d'architecture encourage les étudiants à prendre part active au débat citoyen. Entre autres implications, l'ASSÉTAR a publiquement pris position dans le dossier controversé du Phare⁵⁹, en tenant des assemblées et en signant une lettre d'opposition ouverte appuyée par plus de 200 signataires. Elle a également signé, à l'intention de l'Ordre des architectes du Québec, une lettre d'appui à la *Politique nationale d'architecture*.

⁵⁴ Le Gala est un évènement annuel organisé par le Bureau de la vie étudiante (BVÉ) (www.bve.ulaval.ca/).

⁵⁵ www.lefil.ulaval.ca/subvertir-quotidien-hivernal.

⁵⁶ <https://www.arc.ulaval.ca/agenda/habitats-et-cultures-asie.html>.

⁵⁷ <https://www.spotqc.com/>.

⁵⁸ St-Roch (2015), St-Sauveur (2016), l'Îlot des Palais (2017) et Limoilou (2018).

⁵⁹ <https://lephareqc.ca>.

3.4.4 Possibilités offertes aux étudiants de participer à des voyages d'études et à d'autres activités hors campus

Les voyages d'études et les activités hors campus occupent une place très importante dans les orientations des programmes. Les étudiants sont vivement encouragés à y participer (une ressource professionnelle y consacre une part conséquente de son temps⁶⁰) et ils profitent de l'expertise et du soutien logistique et financier du *Bureau international* (BI)⁶¹. Ci-dessous, figurent quelques exemples à mettre en lumière pour les besoins de ce rapport.

3.4.4.1 Profil international

- En 3^e année du baccalauréat.
- 32 protocoles bilatéraux officiels, dans 15 pays sur 5 continents (voir la liste des destinations à la sous-section 3.10.2), assurant 77 places aux étudiants.
- Comme ces ententes sont bilatérales, l'École profite aussi de la présence d'étudiants d'origines diverses.

3.4.4.2 Ateliers du baccalauréat

- *ARC-1000 – Atelier 1 appréhension et transformation du lieu* (1^{ère} année) : voyages pour la majorité des groupes à chaque édition : une ou deux journées aux Jardins de Métis, à Métis-sur-mer, à Baie-Saint-Paul et autres destinations, selon le projet; sorties plus courtes dans les environs, par exemple à la Promenade Samuel-de-Champlain, aux *Passages insolites* ou dans quelques places urbaines éphémères; sorties plus longues : visites académiques à New York (2015) et Boston (2014).
- *ARC-1007 – Atelier 2 habitabilité et poésie de l'espace* (1^{ère} année) : voyages fréquents (plusieurs groupes) à Montréal, axés sur la visite de projets d'habitation (précédée d'une analyse de ces projets), à laquelle s'ajoute dans certains cas une visite du Centre canadien d'architecture ou d'expositions en cours. D'autres groupes privilégient la visite de projets d'habitation (individuels et collectifs) dans la région de Québec.
- *ARC-2002 – Atelier 3 interprétation et requalification du patrimoine* (2^e année) : sorties (tous les groupes) pour les relevés exhaustifs des bâtiments retenus (avec le cours *Travaux pratiques IV relevés*); parcours patrimonial thématique dans le Vieux-Québec (2016-2017); visite de sites d'intervention : l'Ilet-sur-Mer, Grosse-Ile, St-Roch-des-Aulnaies (2012-2015); Saint-Joseph-de-la-Rive, ancien chantier naval (2012); etc.
- *ARC-2005 – Atelier 4 intégration et formalisation de concepts* (2^e année) : visite des sites d'intervention, d'organismes particuliers et de projets réalisés, selon le thème étudié par chacune des sections d'atelier : Naples, Italie (3-10 mars 2018; Herculanium; Pompéi, Vieille Ville de Naples, etc.); Centre d'interprétation de la Place Royale, Québec (2016); Gare fluviale de Lévis (2016 et 2017); Pavillon horticole de l'ITA St-Hyacinthe (2016); Projets de rénovation/recyclage à Québec (2018); École Harfang-des-Neiges II, Stoneham (2015); l'Anglicane, Lévis (2014); Cinéma Beaubien et complexe Excentris, Montréal (2012 et 2014).
- *ARC-3500 – Atelier 5 et ARC-3501 – Atelier 6* (3^e année) : voyages fréquents pour préparer ou présenter les projets des étudiants et enrichir le contenu des ateliers (analyses de milieux bâtis ou naturels, découverte d'architectures diverses, rencontres avec des professionnels et intervenants locaux). Quelques destinations des sept (7) dernières années : Charleston (Caroline du Sud), Miami (Floride), New York, Chicago,

⁶⁰ Référez à la section 3.5 *Corps professoral et autres ressources en personnel* pour plus de détails.

⁶¹ <https://www.ulaval.ca/international/le-bureau-international/>

Fogo Island (Terre-Neuve), Îles-de-la-Madeleine, La Havane (Cuba), Cardiff (Pays-de-Galles), Espagne, Norvège et Japon.

3.4.4.3 Ateliers et concentrations de maîtrise

- *Habitats et cultures :*
 - Salluit et Mani-Utenam (2018 – entre 5 jours et 10 jours) : Développement de lieux de transmission de la culture Inuit et Innu durables et culturellement appropriés. Usage de matériaux locaux et valorisation des connaissances constructives autochtones.
 - Bissau, Guinée-Bissau (2017- 12 jours) : Conception et construction d'écoles solidaires et durables (financement U. Laval) : rencontre avec les Universités Lusophone et Amicar Cabral, le ministère de l'éducation, etc.. Exercices pratiques de construction avec la terre, le bambou et le palmier rônier, visites des écoles etc.
 - Salluit, Nunavik + Uashat mak Mani-Utenam (2016 – 5 +5 jours) : Réflexions, explorations et projections des potentiels (individualisation et solidarisation) des infrastructures bâtis (à vocations économiques, communautaires, sociales et culturelles), financement Projet HLNQ (CRSH).
 - Hong-Kong, Shenzhen, Phnom Penh, Hanoi (printemps 2015 – 6 semaines) : financement BI-U.Laval) : 3 ateliers avec trois écoles d'architecture en Asie (Shenzhen (1 sem.), Phnom Penh (1 sem.) et Hanoi (4 sem.)). Un recueil a été produit et une exposition. 15 étudiants de l'École ont collaboré en atelier avec plus de 75 étudiants asiatiques.
- *Programmation et design :*
 - Visite d'écoles primaires en région pour un exercice d'observation prolongée (2017) :15 écoles visitées dans six régions du Québec, hors des communautés métropolitaines.
 - Visite d'écoles à rénover ou exemplaires (2015) : écoles Du Grand-Voilier, de l'Auberivière et de l'Étoile, Lévis; École D'Youville-Lambert, St-Joseph de Beauce; École Provencher, St-Anselme; École Sans-Frontières, St-Jérôme; École Beau-Séjour, Montréal).
 - Observation prolongée de lieux de soins de 1^e ligne (2015) : CLSC, polyclinique, unité de médecine familiale, unités mobiles SPOT, clinique infirmière SABSA.
 - Visites d'écoles à rénover ou exemplaires (2014) : École des Explorateurs, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier; École de Boischatel, Boischatel; École Hymne au printemps, Vaudreuil-Dorion; École Notre-Dame-De-Grâce, Montréal; Écoles Filteau, St-Albert-le-Grand et Chabot, Québec.
 - Visite de projets exemplaires de logements pour aînés (2013) : Benny Farm, La coopérative Station No 1, Café citoyen de La Petite Bourgogne, Montréal)
 - Visite de projets exemplaires de logements pour aînés vulnérables (2012) : Les habitations Nouvelles avenues, La maison des aînés Hochelaga-Maisonneuve, Le Centre La Traversée, Montréal.
- *Design urbain :*
 - Rome (2016 – 2 semaines) : Atelier sur l'aménagement d'une place devant la façade nord du Parlement italien.
 - Inukjuak et Kuujuaq, Nunavik (2015 – 7 jours) : Atelier terrain.
 - Rimouski-Matane (2015 – 4 jours) : Visites et rencontres.

- San Francisco (2015 – 6 jours; 2013 – 7 jours) : Visites académiques.
- Vancouver (2014 – 2 semaines) : Visites académiques.
- Rimouski (2014 – 4 jours) : Visites et relevés.
- École d'été d'Alghero, Italie (2014 – 1 mois) : programme *Waterscape*.
- Portland et Seattle (2012 – 7 jours) : Visites académiques.
- *Construction et design* :
 - Musée McCord 3.0, Montréal (2018) : Voyage à Montréal au site d'intervention et le Musée McCord.
 - Nunavik (Puvirnituk, Akulivik et Umiujaq) (2018 – 6 jours) : Projet Maison des jeunes, dans le cadre du projet de recherche en partenariat Habiter le Nord québécois.
 - Nunavik (Inukjuak et Puvirnituk) (2017 – 7 jours) : Projet d'habitation dans le cadre du projet de recherche en partenariat Habiter le Nord québécois (gagnant du Studio prize award).
 - Massif de Charlevoix (2014) : Visite des sites, conférence sur place et échanges avec les promoteurs du projet.
- *Conservation et restauration* :
 - Rome (2017 – 2 semaines) : visite de bâtiments pour le projet du parlement du Québec.
 - Toronto (2014) : visite de musées et lieux culturels agrandis
 - Paris (2012 – 10 jours) : visite des maisons culturelles nationales d'une vingtaine de pays.
- *Architecture virtuelle et fabrication numériques* :
 - New York (2017 – 7 jours) : Critique chez OMA NY avec Shohei Shigematsu pour le projet du MNBAQ Gala, visite de la GSAPP (Columbia University), visite de la ville et exposition sur le numérique.
 - New York (2014 – 7 jours) : Visite de la ville et différentes expositions sur l'architecture numérique.

3.4.4.4 Visites de chantiers

- Habituellement dans les cours obligatoires de construction du baccalauréat : *ARC-1002 – Construction 1 : matériaux et charpentes*, *ARC-1005 – Construction II : composantes et assemblages*, *ARC-2003 – Services mécaniques et électriques*, *ARC-2006 – Construction III : enveloppe et représentation*. Ces visites sont de plus en plus organisées en collaboration avec le Comité culturel de l'ASSÉTAR.
- Aussi dans certains ateliers, selon les opportunités offertes par les professeurs, RFP ou chargés de cours.

3.4.4.5 Activités ad hoc à l'étranger

- Stages interculturels et internationaux (été 2018) : 3 étudiantes ont fait un stage de 4 et 8 semaines à l'Institut d'architecture et d'urbanisme (AIU) de l'École Nationale Supérieure de Génie Civil de Hanoi au Vietnam; 2 étudiantes ont fait un stage de 4 et 8 semaines au Collège universitaire d'architecture de Dakar (CUAD) au Sénégal.
- Échange universitaire Rome-Québec (juin-juillet 2018), : Atelier avec un professeur invité de la faculté d'architecture de la Sapienza, Université de Rome.

- *Atelier international d'architecture construite – AIAC*, Stuttgart et Québec (2018); La Havana et Hyderabad (2017) : L'École d'architecture de l'Université Laval participe aux ateliers qui regroupent 12 écoles d'architecture de partout (France, Espagne, Allemagne, Italie, Pérou, Porto Rico, Chine, Corée, Thaïlande, Vietnam et Canada).
- Essais et projets de fin d'études en design urbain : terrain et consultations à : Inukjuak (2017, 2 étudiants) et Salluit (2018, 2 étudiants). Plusieurs terrains / consultations / présentations publiques dans cadre d'essais et projets de design dans diverses municipalités québécoises
- Workshop *Habiter au nord du 49^e parallèle* (2015) : terrain et consultations à Uashat et Mani-utenam, 6 étudiantes en M.Arch.
- Échange universitaire Alghero-Québec, Sardaigne (mai 2015 – 1 semaine) : critique et recherche; (décembre 2014 – 2 semaines) : conférences et ateliers.
- Concours et charrettes destinés aux étudiants des écoles canadiennes ou québécoises (charrette du CCA, etc.).
- Initiatives répétées de professeurs et d'étudiants qui organisent voyages d'études durant les semaines de lecture : Boston, New York, Washington et Chicago sont les destinations les plus fréquentes.

3.4.5 Possibilités offertes aux étudiants de participer à des associations étudiantes professionnelles et autres

La localisation excentrique de l'École d'architecture par rapport au campus principal favorise le développement d'une vie étudiante très animée, tout en assurant des liens étroits avec :

À l'échelle nationale :

- Association canadienne des étudiants des écoles d'architecture (ACEA – CASA) : des étudiants participent aux colloques annuels.
- Association des stagiaires de l'OAQ, puisque plusieurs étudiants de maîtrise et quelques étudiants du baccalauréat ont commencé le stage professionnel.

À l'échelle du campus :

- Les principales associations étudiantes : CADEUL et AÉLIÉS.
- Divers lieux de participation, notamment, des clubs socioculturels et de sport, des regroupements politiques

À l'échelle de l'École :

- L'ASSÉTAR, très active; assure :
 - la gestion du café étudiant, des distributrices d'aliments et du magasin d'articles d'architecture;
 - l'accueil des nouveaux étudiants et coordination d'activités socioculturelles et sportives (le comité Bien-être, les « 5 à 7 » du jeudi soir, charrette d'images, etc.);
 - la représentation des étudiants aux comités de l'École et de la FAAAD;
 - la liaison avec la CADEUL et l'AÉLIÉS.

Les étudiants sont par ailleurs encouragés à s'investir dans différents colloques, concours et autres événements savants, à titre de participants ou de co-organisateurs (*Passages insolites, Festival du cinéma de la ville de Québec, Architects Without Borders Canada, Charrette universitaire ADUQ, Hôtel de glace de Québec*). À ce propos, le colloque « Ouss qu'on s'en va » est une initiative digne de mention : tenue une première fois en 2011 à l'École d'architecture de

l'Université Laval, elle s'est répétée en 2015, puis en 2017. L'édition 2018 se tiendra à l'Université de Montréal et réunira des étudiants en architecture d'universités du Québec et de l'Ontario. Les nombreuses distinctions reçues à ces occasions témoignent de l'implication des étudiants :

- 2016 - Première Ovation
Bourse du patrimoine : le SPOT - Sympathique Place Ouverte à Tous
- 2016 - Gala Forces AVENIR (volet provincial)
Projet par excellence : le SPOT – Sympathique Place Ouverte à Tous
- 2016 - Gala Forces AVENIR (volet local)
Arts, lettres et culture : le SPOT – Sympathique Place Ouverte à Tous
- 2016 - Gala de la vie étudiante (Université Laval)
Projet santé, communautaire et social : le SPOT
Association de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles : ASSÉTAR
- 2013 - Gala Forces AVENIR (volet local)
Arts, lettres et culture : Le collectif de la Fourchette (rassemblement étudiant)
- 2013 - Gala de la vie étudiante (Université Laval)
Projet Artistique : Objet 2013

3.4.6 Conférenciers et critiques invités

Chaque année, l'École d'architecture reçoit plusieurs conférenciers et critiques invités (parfois aussi exposants), dans ses propres locaux ou dans les locaux de partenaires privilégiés comme le Musée de la civilisation. Cela survient dans le cadre d'événements réguliers ou selon les opportunités, souvent, dans ce cas, avec la contribution des étudiants via l'ASSÉTAR (qui prend en charge, par exemple, les conférences-midi).

Ci-dessous, figurent les personnes qui ont participé aux activités les plus marquantes.

Tableau 6 : Liste des conférenciers invités à l'École d'architecture

Année	Nom	Agence ou Institution	Ville / Pays
2017-18	Robert-Jan van Santen	VS-A Group	Hong Kong (Chine)
	Jean Verville	Jean Verville architecte	Montréal (Canada)
	Fabrizio Barozzi	Barozzi / Veiga	Barcelone (Espagne)
	Marc-André Plasse	Snohetta	New York (USA)
	Étienne Desrosiers	Film « Roger d'Astous »	Québec (Canada)
	Marie-France Stendahl Jenny Mäki	White Arkitekter	Malmö (Suède)
	Giuseppe Fallacara	New Fundamentals	Bari (Italie)
	Alain Carle	Alain Carle Architecte	Montréal (Canada)
	Johanna Hurme Sasa Radulovic	5468796	Winnipeg (Canada)
	Louis T. Lemay	Lemay	Montréal (Canada)
2016-17	Nicholas Roquet	Université de Montréal	Montréal (Canada)
	Marc Malinowsky	Groupe Alto	Paris (France)
	Lisbet Harboe Peter Hemmersam	Institute of Urbanism and Landscape (Oslo School of Architecture and Design)	Oslo (Suède)
	Stephan Chevalier Sergio Morales	Chevalier Morales Architectes	Montréal (Canada)
	Olivier Lajeunesse-Travers Guillaume Marcoux	Microclimat	Montréal (Canada)
	Hubert Pelletier Yves de Fontenay	Pelletier de Fontenay	Montréal (Canada)
	Pedro Ressano Garcia	Ressano Garcia Arquitectos	Lisbonne (Portugal)
	Mary Vaughan Johnson	Leicester School of Architecture	Leicester (UK)

	Odile Decq	Studio Odile Decq	Paris/Lyon (France)
	Antoine Picon Georges Teyssot	Harvard School of Architecture Université Laval	Cambridge (USA) Québec (Canada)
	Dominique Jakob	Jakob + MacFarlane	Paris (France)
	Lina Ghotmeh	Lina Ghotmeh — Architecture	Paris (France)
	Marco Visconti	MVarchitects	Turin (Italie)
	Olivier Bourgeois Régis Lechasseur	Bourgeois/Lechasseur architectes	Québec (Canada)
2015-16	Amahl Hazelton Maryline Thibault	Moment Factory	Montréal (Canada)
	Isabel Hérault	Hérault Arnod	Paris (France)
	Shane Williamson	Williamson Chong	Toronto (Canada)
	Stéphane Rasselet	_naturehumaine	Montréal (Québec)
	Jean-Pierre Crousse	Barclay & Crousse	Lima (Pérou) / Paris (France)
	Alexander Reford	Jardins de Métis	Métis (Canada)
	Jérôme Lapierre	Prix de Rome : Début de carrière	Québec (Canada)
	Sébastien Bourbonnais Dominique St-Gelais Stéphan Langevin	ENSA de Grenoble STGM	Grenoble (France) Québec (Canada)
2014-15	Reiulf Ramstad	Reiulf Ramstad Architects	Oslo (Suède)
	Florian Idenburg et Jing Liu	SO-IL	New York (USA)
	Alessandra Ponte	Université de Montréal	Montréal (Canada)
	Martin Bressani	Université McGill	Montréal (Canada)
	Tatiana Bilbao	Tatiana Bilbao Estudio	Mexico (Mexique)
	Michel Dallaire Jonathan Bisson	Michel Dallaire Design Industriel Bisson et associés	Montréal (Canada) Québec (Canada)
2013-14	Sébastien Chabbert	École spéciale d'architecture	Paris (France)
	Stephan Chevalier Sergio Morales	Chevalier Morales Architectes	Montréal (Canada)
	Martin Bressani, Georges Teyssot et Philippe Barrière	Université Laval Université McGill	Montréal, Québec (Canada)
	Moshe Safdie	Safdie Architects	Boston (USA)
	Pierre Franqueville	ABCD	Paris (France)
	Anne Cormier	Atelier Big City	Montréal (Canada)
	Manon Asselin	Atelier TAG	Montréal (Canada)
	Lola Sheppard Anne Carrier	Lateral Office Anne Carrier Architecte	Toronto (Canada) Lévis (Canada)
2012-13	Jean-Christophe Quinton	Quinton architect	Paris (France)
	Pierre Schneider	1024architecture	Paris (France)
	François Wunshel		
	Branko Kolarevic	University of Calgary	Calgary (Canada)
	François Migeon	Agence 8'18"	Paris (France)
	Frédéric Bonnet	Obras	Paris (France)
	David Tajchman	Architectures David Tajchman	Paris (France)
	Nathaniel Kahn	Film « My architect »	Philadelphie (USA)
	William Whitaker	Pennsylvania State University	Philadelphie (USA)
	Sheila Kennedy	Kennedy & Violich Architecture	Boston (USA)
	François Dallegret Alessandra Ponte	« God & cie : Beyond the Bubble » Université de Montréal	Montréal (Canada)
	Pierre Thibault	Pierre Thibault architecte	Québec (Canada)
	Élodie Nourrigat	ENSA de Montpellier	Montpellier (France)
François Moreau et associés Éric Pelletier	ABCP architecture Éric Pelletier architecte	Québec (Canada) Québec (Canada)	

Tableau 7 : Liste des critiques invités à l'École d'architecture, dans le cadre des essais (projets) de fin d'études en architecture⁶²

Nom	Firme ou Institution	Ville / Pays
Alessandra Ponte	Université de Montréal	Montréal (Canada)
Alexis Naylor	Atelier Général	Montréal (Canada)
Anne Bordeleau	University of Waterloo	Waterloo (Canada)
Anne Carrier	Anne Carrier Architecte	Lévis (Canada)
Antoine Guy	Atelier Guy	Québec (Canada)
Antonio di Bacco	Atelier Barda	Montréal (Canada)
Carlos Dias Coelho	Faculdade de Arquitectura da Universidad Técnica de Lisbon	Lisbonne (Portugal)
Carole Lévesque	UQAM	Montréal (Canada)
Caroline Lajoie	Bisson et associés	Québec (Canada)
Claude Fugère	Fugère architecture	Québec (Canada)
Étienne Bernier	Hatem+D	Québec (Canada)
Gilles Prud'homme	EVOQ architecture	Montréal (Canada)
Giuseppe Strappa	Sapienza Università di Roma	Rome (Italie)
Guillaume Fafard	Quinzhee architecture	Québec (Canada)
Isabel Hérault	Hérault Arnod Architectures	Paris (France)
Jean Verville	Jean Verville architecte	Montréal (Canada)
Jean-François St-Onge	ADHOC architectes	Montréal (Québec)
Jérôme Henné	Lemay Michaud	Québec (Canada)
Kim Pariseau	Appareil Architecture	Montréal (Canada)
Marie-Odile Marceau	McFarland Marceau Architects	Vancouver (Canada)
Maurice Martel	Maurice Martel architecte	Montréal (Québec)
Maxime-Alexis Frappier	ACDF Architecture	Montréal (Canada)
Olivier Bourgeois	Bourgeois/Lechasseur	Québec (Canada)
Olivier Jacques	Université McGill	Montréal (Canada)
Olivier Vallerand	Université McGill	Montréal (Canada)
Pierre Bouvier	Atlante architecture et design	Québec (Canada)
Régis Lechasseur	Bourgeois/Lechasseur	Québec (Canada)
Robert-Jan van Santen	VS-A Group	Hong Kong (Chine)
Sébastien Chabbert	Wonderland productions	Paris (France)
Shohei Shigematsu	OMA	New York (USA)
Simon Brochu	GLCRM Architectes	Québec (Canada)
Sonia Gagné	Provencher Roy	Québec (Canada)
Vadim Siegel	ABCP architecture	Québec (Canada)

3.4.7 Expositions

Chaque année, l'École d'architecture reçoit ou produit des expositions traitant de l'architecture et du design, suivant des approches et des échelles variées. Si l'emphase est portée sur la diffusion de la pratique architecturale locale et provinciale (par exemple : Pierre Thibault, Anne Carrier, Lemay, Chevalier Morales etc.), certaines expositions visent aussi à faire connaître l'architecture qui se fait à l'international (ex. *Pancho Guedes : La coupe Saipal rêvant de ses façades* du commissaire invité Pedro Ressano Garcia de Lisbonne). L'École d'architecture se donne aussi pour mission d'offrir ses espaces d'expositions aux étudiants et anciens étudiants qui en sont à leurs premières expériences à titre de commissaire (ex. Bertrand Rougier et l'exposition *Points-clés : Cabanes, abris et pylônes*).

⁶² Une liste exhaustive de tous les invités aux plusieurs critiques des quelques 25 ateliers qui ont lieu chaque session serait évidemment trop longue à présenter et laborieuse à constituer. Chaque enseignant est responsable de constituer, pour chaque critique majeure de projet, un jury d'au moins trois (3) et de normalement quatre (4) personnes, souvent plus. Ces personnes sont pour la plupart des architectes en pratique privé ou des représentants de maîtres d'ouvrages, dans le cas où les étudiants explorent les possibilités de design pour un projet réel, directement ou indirectement.

Les expositions se tiennent pour la plupart dans la salle Jean-Marie-Roy (1106), un espace ouvert au public, situé à l'entrée de l'École où l'ensemble de ses usagers transite tous les jours.

L'École encourage l'implication de ses professeurs et ses étudiants dans la production d'expositions vouées à être présentées en ses murs, mais aussi *extra-muros*, grâce à des partenariats solides : Musée de la Civilisation, Maison de l'architecture du Québec, Bibliothèque Gabrielle-Roy, Maison de la littérature etc.

Le tableau suivant dresse une la liste des expositions marquantes depuis 2012.

Tableau 8 : Liste des principales expositions présentées à l'École d'architecture

Année	Nom	Agence ou Institution	Ville / Pays
2017-18	<i>Rencontres : Habiter le Nord Québécois</i>	Partenariat <i>Habiter le nord Québécois</i>	Québec (Canada)
	<i>Invariations</i>	Pelletier de Fontenay	Montréal (Canada)
	<i>Ballet</i>	Alexandre Guilbeault	Montréal (Canada)
	<i>Architecture numérique, conception + fabrication</i> (à la Bibliothèque Gabrielle-Roy)	Samuel Bernier-Lavigne (École d'architecture de l'Université Laval)	Québec (Canada)
	<i>Zbigniew Jamuszkiewicz (1917-2013) – l'homme, l'architecte, le professeur</i>	Jan B. Zwieski (École d'architecture de l'Université Laval)	Québec (Canada)
	<i>Lemay : 60 ans d'histoire, de création, de croissance</i>	LEMAY	Québec/Montréal (Canada)
2016-17	<i>Pancho Guedes : La coupe Saipal rêvant de ses façades</i>	Pedro Ressano Garcia	Lisbonne (Portugal)
	<i>15 projets « coup de cœur »</i>	Groupe A / Annexe U	Québec (Canada)
	<i>J'habite la ville</i>	En collaboration (École d'architecture de l'Université Laval, Musée de la civilisation de Québec, Fondation Michaëlle Jean, La Maison Dauphine)	Québec (Canada)
	<i>Espaces de rêve / Dream home</i>	Suzanne Doucet et Colleen Lashuk	Montréal (Canada)
	<i>Reflets</i>	Chevalier Morales architectes	Montréal (Canada)
	<i>Dualités</i>	Bourgeois/Lechasseur architectes	Québec (Canada)
2015-16	<i>Points-clés : Cabanes, abris et pylônes</i>	Bertrand Rougier	Québec (Canada)
	<i>Les Chambres Blanches</i>	Pierre Thibault Samuel Bernier-Lavigne	Québec (Canada)
	<i>Architectures d'exposition</i> (au Musée de la Civilisation)	Jacques Plante et Nicholas Roquet	Québec/Montréal (Canada)
	<i>Entre habitats et culture, dans quatre villes asiatiques</i> (à la Bibliothèque de l'Université Laval)	École d'architecture de l'Université Laval	Québec (Canada)
	<i>Regards sur la Maison de la littérature</i> (à la Maison de la littérature)	Chevalier Morales architectes	Montréal (Canada)
2014-15	<i>L'architecture comme paysage</i>	Pierre Thibault	Québec (Canada)
	<i>Derrière le miroir</i>	Bisson et associés	Québec (Canada)
2013-14	<i>Habiter le Nord</i> (au Musée de la Civilisation)	École d'architecture de l'Université Laval	Québec (Canada)
	<i>Une année à Copenhague</i>	Jérôme Lapierre (Prix de Rome en architecture)	Québec (Canada)
	<i>Électron Libre : Luc Durand</i>	Étienne Desrosiers (Commissaire)	Montréal (Canada)
	<i>Make Architecture a Public Policy</i>	Atelier Big City	Montréal (Canada)
	<i>PROTÉIFORME : architecture paramétrique</i> (à la Maison de l'architecture du Québec)	Architecture Open Form Batay-Csorba Architectes Directed Research Studio (McGill) Samuel Bernier-Lavigne	Montréal / Québec Toronto (Canada)
	<i>Exception quotidienne</i>	Sébastien Chabbert	Paris (France)
	<i>RectoVerso</i>	Anne Carrier Architecture	Lévis (Québec)

2012-13	<i>Futures from natures</i>	David Tajchman	Paris (France)
	<i>La densité confortable</i>	Marika Drolet-Ferguson (Récipiendaire Bourse Innovation)	Québec (Canada)
	<i>Migrating Landscape</i>	Biennale di Venezi	Canada / Venise
	<i>Projets d'architecture</i>	Éric Pelletier Architectes	Québec (Canada)
	<i>Scandinavie</i>	Alexandre Hamelyn (Récipiendaire Bourse Ernest Annau)	Québec (Canada)
	<i>Voyons Voir*</i>	Georges V. Prochazka	Montréal (Canada)
	<i>L'architecture impliqué</i>	Provencher Roy associés	Québec/Montréal (Canada)

En plus de ces expositions, ont régulièrement lieu à l'École, dans la salle Jean-Marie-Roy (1106), dans le corridor principal du rez-de-chaussée et dans le local 1204, des expositions qui présentent des travaux, projets et expositions relatives aux séjours à l'étranger de nos étudiants. De plus, le Musée de la civilisation reçoit chaque année, en exposition publique sur la passerelle du grand hall, les maquettes produites par les étudiants du cours *ARC-2101 – Architecture vernaculaire* ainsi que les objets produits par nos étudiants dans le cadre de l'événement L'Objet, plusieurs de ces objets provenant des travaux du cours *ARC-7021 – La pensée constructive en architecture*.

3.4.7 Services d'aide aux étudiants

L'Université Laval est pourvue d'excellents services d'aide aux étudiants. Aussi, à l'École, la direction et les directions de programmes, de même que les professeurs, sont attentifs aux préoccupations personnelles et aux interrogations professionnelles des étudiants.

À l'Université :

- La *Direction des services aux étudiants* (DSE)⁶³ veille à la bonne gestion de trois unités :
 - *Bureau de la vie étudiante* (BVÉ)⁶⁴ : accompagnement des étudiants étrangers, activités culturelles et artistiques, associations étudiantes, organisation et soutien aux activités, reconnaissance de l'implication étudiante, vie religieuse et spirituelle;
 - *Bureau des bourses et de l'aide financière* (BBAF)⁶⁵;
 - *Centre d'aide aux étudiants* (CAÉ)⁶⁶ : orientation, apprentissage et réussite, psychologie, situations de handicap;
- Le Bureau du Registraire⁶⁷, pour l'ensemble de la gestion des études (de l'admission à la diplomation) et l'accueil des étudiants réguliers et visiteurs (mobilité internationale).
- Le Bureau international (BI)⁶⁸ : soutien aux programmes de mobilité, accompagnement dans la préparation administrative, interculturelle et logistique liée au séjour à l'étranger, offre annuelle de bourses pour les séjours académiques à l'étranger.
- Le *Service de placement de l'Université Laval* (SPLA)⁶⁹.
- Les associations étudiantes, actives dans la promotion de diverses activités, de concert avec le *Bureau de la vie étudiante*.

⁶³ www.dse.ulaval.ca

⁶⁴ www.bve.ulaval.ca

⁶⁵ www.bbaf.ulaval.ca

⁶⁶ www.aide.ulaval.ca

⁶⁷ www.reg.ulaval.ca/cms/site/reg

⁶⁸ <https://www.ulaval.ca/international/le-bureau-international/>

⁶⁹ www.spla.ulaval.ca

À l'École d'architecture :

- Programme d'accueil pour les nouveaux étudiants.
- Calendrier de rencontres trimestrielles avec les étudiants de chaque niveau : occasions de transmettre l'information sur les programmes et sur la planification des cheminements universitaire et professionnel.
- Conseils personnalisés pour le cheminement dans les études et la planification des séjours d'études à l'étranger (*Profil international*).
- Évaluation académique des étudiants et de leur cheminement, sous la responsabilité des directions de programmes.
- Différents ateliers (impression, maquettes, découpe numérique, etc.) et services informatiques, en soutien aux travaux académiques et aux activités spéciales, chacun accompagné de ressources humaines particulières.
- Politique éprouvée d'achat d'un ordinateur portable et d'une trousse logicielle, accompagnée d'un support technique sur place.

À ces services s'ajoutent ceux offerts par le *Comité Santé/Bien-être*, une initiative récente (2015) de l'ASSÉTAR ayant pour mission de stimuler un mode de vie sain auprès de la communauté étudiante par la promotion de pratiques qui rallient santé, bien-être et réussite académique. Actif dans des domaines aussi variés que la santé physique et mentale, l'alimentation, le sommeil, la réussite académique et la vie communautaire, le comité propose les activités suivantes :

- Yoga et méditation (séances hebdomadaires).
- Promotion d'activités du *Centre d'aide aux étudiants (CAÉ)* (santé mentale, suicide).
- Conférences (sommeil, organisation du temps, stress de performance).
- Projections (saines habitudes de vie, alimentation).
- Séances de massage.
- Création d'une salle de repos (avec le *Fonds d'investissement étudiant (FIÉ)* et la direction de l'École d'architecture).
- Collaboration avec la direction de l'École d'architecture pour la gestion des heures de remise.
- Modifications et ajouts au menu du café (options fraîches, locales, végétaliennes).
- Participation à divers événements (*Movember, Semaine de prévention du suicide*).

Sur une base volontaire, les étudiants sont également invités à participer au programme de mentorat, marrainage, parrainage et ainsi à faciliter l'intégration des nouveaux étudiants du baccalauréat et des étudiants étrangers.

3.4.8 Occasions d'emploi

Chaque année, plusieurs étudiants sont embauchés par l'École d'architecture ou par ses professeurs à titre d'auxiliaires administratifs, d'enseignement ou de recherche. Ces contrats constituent des occasions uniques d'améliorer leurs connaissances et méthodes de travail tout en cumulant des expériences de travail significatives dans leur domaine.

Les descriptions de fonction et conditions de travail sont régies par la *Convention collective Alliance de la fonction publique du Canada / Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement (SARE) / FTQ 2015-2020*. Les taux horaires pour la période 2018-2019 varient entre 12,17 \$ et 35 \$ l'heure en fonction du titre d'emploi et du niveau de scolarité de l'étudiant (baccalauréat, maîtrise ou doctorat). La section 3.8 *Ressources financières* fait état des contrats d'auxiliaires octroyés au cours des 6 dernières années.

3.5 Corps professoral et autres ressources en personnel

Le programme doit démontrer qu'il dispose des ressources humaines adéquates pour un programme de grade professionnel en architecture, y compris un corps professionnel qualifié, un personnel administratif et un personnel de soutien en nombre suffisant, ainsi qu'une direction générale qui consacre au moins la moitié de son temps à l'administration du programme. Le nombre de participants aux ateliers de design et l'horaire de ces ateliers doivent assurer qu'il y a suffisamment de temps pour un échange productif entre les membres du corps professoral et les étudiants. Le ratio étudiant/professeur doit se situer entre 12:1 et 15:1, 15 :1 étant le ratio maximum. La charge totale d'enseignement doit laisser aux membres du corps professoral suffisamment de temps pour faire de la supervision ou de la recherche, effectuer des missions professorales ou exercer la profession. Le programme doit avoir une politique claire qui décrit les occasions individuelles et collectives offertes aux membres du corps professoral et aux autres employés pour favoriser leur épanouissement à l'intérieur et à l'extérieur du programme.

L'École d'architecture compte actuellement dix-huit professeurs de carrière, dont seize à temps complet et deux à mi-temps, pour un total équivalent de dix-sept professeurs réguliers. Un professeur (Jan-B. Zwieski) vient de prendre sa retraite à la fin de l'été 2018 et un autre professeur vient d'être engagé (Luis Casillas Gamboa), gardant inchangé le nombre de professeurs. Un nouveau professeur (Michael Robert Doyle), entrera en fonction en janvier 2019, faisant en sorte, que l'École comptera dix-neuf professeurs dès 2019, dont dix-sept à temps complet et deux à mi-temps, pour un équivalent de dix-huit professeurs réguliers.

S'ajoutent à ces professeurs deux (2) responsables de formations pratique (RFP) à temps plein, entièrement dédiés à l'École d'architecture.

En outre, l'École alloue, chaque année, des fonds spéciaux pour l'engagement d'un ou deux professeurs invités, qui viennent soit prendre la relève des professeurs en année d'étude et de recherche (AÉR), soit ajouter leur expertise à l'enseignement.

Toutes ces personnes prennent en charge, en priorité, environ la moitié des cours et des ateliers offerts aux programmes professionnels en architecture. L'autre moitié des responsabilités d'enseignement est assumée par des chargés de cours, un statut conventionné par l'Université Laval, et par quelques doctorants.

3.5.1 Titres universitaires et qualifications professionnelles des membres du corps professoral

Le tableau suivant fournit une description et une tabulation des titres et des qualifications professionnelles des membres du corps professoral de l'École d'architecture.

Tableau 9: Titres universitaires et qualifications professionnelles des professeurs réguliers et des responsables de formation pratique

Nom	Statut à l'UL	Grades d'études obtenu ou reconnu ⁷⁰	Titre, affiliation
Barrière, Philippe	Professeur agrégé	DEA Urbanisme, Institut d'Urbanisme de Paris DEA Histoire de l'art, Panthéon Sorbonne MA Architecture, Pratt Institute, Brooklyn NY Doctorat Hist. de l'art, Panthéon Sorbonne	Architecte, Ordre des architectes de France
Bernier-Lavigne, Samuel	Professeur agrégé	B.Arch., Université Laval M.Arch., Université Laval M.Sc.Arch., Université Laval Ph.D. Architecture, Université Laval	
Blais, Myriam	Professeure titulaire	B.Arch., Université Laval M.Arch., U Laval Master of science, University of Pennsylvania Ph.D. Architecture, University of Pennsylvania	Architecte, OAQ

⁷⁰ L'accès au rang d'adjoint par équivalence est une procédure particulière à l'Université Laval, qui reconnaît ainsi à un professeur l'équivalence de l'obtention d'un doctorat à des fins de promotion. Voir le chapitre 4.3 de la *Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval (2016-2020)*, pour en connaître les conditions.

Casault, André	Professeur titulaire	B. Arch., Université Laval Certificat, Université Qing Hua, Beijing M.Arch., Massachusetts Institute of Technology Rang d'adjoint par équivalence, Université Laval	Architecte, OAQ, FIRAC
Casillas Gamboa, Luis	Professeur agrégé	MBA, ETSAM, Madrid Études d'architecture, ETSAM, Madrid Ph.D. Architecture, ETSAM, Madrid	Architecte, Ordre des Architectes d'Espagne, Ordre des Architectes de Madrid
Côté, Pierre	Professeur titulaire	B.Arch., Université Laval M.Sc.Arch., Université Laval Ph.D. Architecture, Carnegie Mellon University	ACM ACADIA
Demers, Claude	Professeure titulaire	B.Arch., Université Laval M.Sc.Arch., Université Laval Ph.D. Architecture, University of Cambridge UK	
Després, Carole	Professeure titulaire	B.Arch, Université Laval M.Arch., Université Laval Ph.D. Architecture, University of Wisconsin	
Doyle, Michael R	Professeur adjoint	B.Sc.Arch, University of Cincinnati M.Arch. et M.Sc.Arch, Université Laval Ph.D. Architecture, EPFL (Lausanne)	
Dufaux, François	Professeur agrégé	B.Arch., Université Laval Master of Urban Planning, McGill University Ph.D. Architecture, Bartlett (London)	Architecte, OAQ
Martin, Tania	Professeure titulaire	Bachelor of Architecture, University of Toronto M.Arch., McGill University Ph.D. History, Theory, and Society, Berkeley	MIRAC
Moretti, GianPiero	Professeur titulaire	Laurea in architettura, Polytechnique de Turin M.Arch., Université Laval PhD in Urban Planning, McGill University	Architetto, Ordre des Architectes de Turin
Plante, Jacques	Professeur agrégé	B.Arch., Université Laval M.Arch., Massachusetts Institute of Technology Rang d'adjoint par équivalence, Université Laval	Architecte, OAQ
Pleau, Richard	Professeur titulaire	B.Sc.A. Génie civil, Université Laval M.Sc. Génie civil, Université Laval Doctorat en génie civil, Université Laval	
Potvin, André	Professeur titulaire	B.Arch., Université Laval M.Arch., Université Laval Ph.D. Architecture, University of Cambridge UK Post-doctorat en architecture, Université Laval	
Teyssot, Georges	Professeur titulaire	Architecte DPLG, Unité péd. d'arch. N° 8, Paris Examen prof., Ordre des architectes, Venise Docteur en Histoire de l'architecture, Istituto Universitario di Architettura di venezia	
Thibault, Pierre	Professeur agrégé	B.Arch., Université Laval Rang d'adjoint par équivalence, Université Laval	Architecte, OAQ
Vachon, Geneviève	Professeure titulaire	B. Arch., Université Laval M. Arch., Université Laval PhD Urban Studies and Planning, MIT	Architecte, OAQ
White, Jacques	Professeur titulaire	B.Arch., Université Laval M.Arch. (avec mémoire), Université Laval Rang d'adjoint par équivalence, Université Laval	Architecte, OAQ, MIRAC
Lafrance, Benoît	Responsable de formation pratique	B. Arch., Université Laval M. Arch., (essai) Université Laval	
Rocheleau, Gilles	Responsable de formation pratique	B. Arch., Université Laval	Architecte, OAQ

3.5.2 Répartition des tâches de travail des professeurs

Les fonctions universitaires des professeurs ainsi que le processus de distribution des charges de travail sont régis par la *Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval (2016-2020)*. En voici quelques points saillants :

- Les fonctions universitaires sont l'enseignement, la recherche et la participation (interne et externe), chacune d'entre elles devant figurer à la charge de travail d'un professeur.
- Les professeurs sont tenus d'enseigner deux sessions par année.
- Le projet de répartition des charges de travail est préparé, chaque année, par le directeur de l'unité après une consultation individuelle avec chaque professeur. Ce projet de répartition est ensuite présenté à l'assemblée de l'unité, où il est discuté, puis voté par les professeurs. La *Convention collective* prévoit certains mécanismes de reprise du projet, en cas de refus de la part de l'assemblée, et de contestation d'un professeur qui considérerait sa charge inéquitable.
- Les activités professionnelles externes liées au domaine de compétence du professeur peuvent être considérées, sous certaines réserves toutefois.

À l'Université Laval, la charge d'enseignement annuelle d'un professeur à temps plein varie d'une unité à l'autre. Celle-ci souhaite éviter les comparaisons, préférant laisser à chaque unité le soin d'assurer un partage équitable des charges professorales, sanctionné par le vote des professeurs en assemblée, en fonction de ses besoins particuliers et des ressources à sa disposition. À l'École d'architecture, la charge d'enseignement annuelle est fortement conditionnée par les exigences d'agrément des programmes, spécialement celle qui se rapporte au ratio étudiant/professeur en atelier de projet (entre 12 :1 et 15 :1). Il en résulte typiquement, pour un professeur à temps complet, une combinaison de quatre cours ou ateliers répartis sur deux sessions, en plus d'encadrements individuels d'étudiants gradués, en maîtrise ou au doctorat, le nombre et le type variant surtout selon les implications des professeurs en recherche. Voici quelques autres éléments d'information qui permettent de rapidement comprendre comment les charges sont constituées :

- La charge d'enseignement d'un professeur en architecture comprend, dans la plupart des cas, un cours et un atelier par session (de 3 et 6 crédits respectivement, un cours et un atelier étant considéré équivalents en regard de l'attribution des charges de travail des professeurs); d'autres combinaisons sont observables, selon le domaine d'enseignement et les modes pédagogiques particuliers à celui-ci (enseignement magistral en grand groupe ou en sous-groupes, séminaire, encadrement individuel, travaux pratiques, etc.).
- Une charge de travail typiquement constituée de la sorte se compare à celles qui prévalent dans la majorité des autres écoles d'architecture canadiennes, allouant à chaque professeur du temps de recherche, de production académique ou professionnel et de perfectionnement dans une proportion comparable.
- La charge est réduite de moitié pour un professeur à mi-temps.
- Elle est réduite d'un cours par année pour les directeurs de programmes majeurs, incluant le B.Sc.Arch. et la M.Arch., et d'au moins la moitié des responsabilités normales pour le directeur de l'École d'architecture (mandat de 4 ans).
- Elle est normalement allégée d'un cours à la première session d'enseignement pour un nouveau professeur, afin qu'il puisse correctement se préparer à assumer une pleine tâche dès la session suivante.

- La charge de travail d'un professeur qui dirige un projet de recherche d'importance ou qui occupe une direction externe peut être réduite d'un cours par année, dans la mesure où la perte financière occasionnée à l'unité peut être compensée par l'organisme subventionnaire ou externe concerné; une politique départementale est d'ailleurs en préparation à cet effet, afin d'officialiser cette pratique.
- Les activités de recherche de plusieurs professeurs sont étroitement liées à leurs tâches d'enseignement et vice versa, au bénéfice des étudiants. Il en va de même pour les participations (internes et externes) à divers comités, conseils, ou commissions, qui contribuent pour plusieurs, directement ou indirectement, à la formation des étudiants.

Le tableau 19 en page suivante présente une synthèse des responsabilités des professeurs à l'École d'architecture pour les trois principaux volets des fonctions universitaires.

3.5.3 Contingentement et horaire des ateliers de design

L'École d'architecture considère qu'elle offre le temps nécessaire au développement des projets d'ateliers et à des échanges significatifs sur des questions générales d'architecture et particulières aux projets en cours de conception, tant entre le professeur et les étudiants qu'entre les étudiants eux-mêmes. Voici quelques balises à considérer :

- Le ratio étudiants/professeur se situe entre 12:1 et 15:1 dans les ateliers des deux programmes professionnels (B.Sc.Arch. et M.Arch.), atteignant la plupart du temps un maximum de 15:1.
- Les périodes d'atelier comprennent neuf heures de présence professeur/étudiants par semaine dans un local exclusivement attiré, soit une journée complète de six heures et une demi-journée de trois heures par semaine sur quinze semaines.
- L'École d'architecture vise un équilibre dans la proportion de projets réalisés individuellement et en équipes, les projets individuels représentant normalement une plus large proportion des évaluations au 1^{er} cycle et moindre en équipes au 2^e cycle, où est toutefois maintenue, dans la plupart des concentrations, une part individuelle notable.
- À la M.Arch., où les projets d'ateliers sont davantage réalisés en équipe, les ateliers de design s'étendent également sur neuf heures de présence professeur/étudiants par semaine, mais la période hebdomadaire d'une demi-journée peut à certains moments être consacrée à du travail autonome sans présence du professeur, selon les besoins d'encadrement manifestés par les étudiants (pour un suivi plus serré) ou souhaités par le professeur (pour favoriser l'autonomie des étudiants). Cette condition figure aux plans de cours.

Tableau 10 : Répartition des tâches d'enseignement et des autres responsabilités des professeurs (incluant les responsables de formation pratique) à l'École d'architecture en 2018-2019

	Barrière, Philippe	Bernier-Lavigne, Samuel	Blais, Myriam	Casault, André	Casillas Gamboa, Luis	Côté, Pierre (AER)	Demers, Claude	Després, Carole	Doyle, Michael R (2019)	Dufaux, François	Martin, Tania (½ AER)	Moretti, GianPiero (½ AER)	Plante, Jacques (½ temps)	Pleau, Richard	Potvin, André	Teyssot, Georges	Thibault, Pierre (½ temps)	Vachon, Geneviève	White, Jacques	Lafrance, Benoît (RFP)	Rocheleau, Gilles (RFP)
<i>Responsabilités administratives</i>																					
Direction École																			•		
Direction B.Sc.Arch.			•																		
Direction M.Arch.+M.Sc.										•											
Direction Doctorat								•													
Présidence de l'Unité													•								
<i>Enseignement⁷¹</i>																					
Cours B.Sc.Arch.	½	1		1			2		1			1		2	1	3				1	6
Atelier B.Sc.Arch.	2	1	1	1	2					1	1		1				2	2		2	
Cours M.Arch	½	1	2	1			½	2		1	1			1	½	1		1			
Atelier M.Arch.	1	1		1	1		1			1		1	1		1				1		
Cours/atelier M.Sc./M.Sc.-DU												½									
Cours doctorat							½	1½													
<i>Encadrement individuel⁷²</i>																					
M.Arch.	5	5	3	9	3				3	3	4		3		3	5	5		5		
M.Sc.		2	4	2			6	3							4			3	1		
M.Sc.-DU								1		4								3			
Doctorat			1			1	4	1			1				5			1			
<i>Recherche ou création</i>																					
Direction d'équipe								1										1			
Subventionnée en équipe		2	6	1		2	5	5		3		2			7			6			
Subventionnée individuelle		1																			
Commanditée		1											1						1		
Non financée	1			1			1				2		1	2		6					
<i>Participation interne</i>																					
Comité progr. B.Sc.Arch.			•	•																	
Comité progr. M.Arch		•								•								•			
Comité progr. M.Sc.										•	•										
Comité progr. doctorat			•					•							•						
Comité informatique		•																	•	•	
Comité de bibliothèque		•		•																	
Comité conférences	•	•																•			
Expositions													•						•		
Publications										•									•		
Formations hors programme		•																			•
FABLAB		•																			
Découpeuse numérique																					•
Atelier le maquette																					•
Autres à l'École														•					•	•	•
Conseil de Faculté								•											•		
Autres à la Faculté										•			•						•		
Autres à l'Université Laval			•			•	•	•							•				•	•	•
Représentant ACSA										•											

⁷¹ Un cours offert à la fois au B.Sc.Arch. et à la M.Arch. compte pour ½ dans chacun de ces programmes.

⁷² Une codirection compte pour ½, avec un total arrondi au nombre près, pour des études à l'École d'architecture.

3.5.4 Répartition du temps consacré par les professeurs à l'administration et aux autres responsabilités

Les fonctions administratives incombent, pour l'essentiel, à la direction de l'école et aux directions de programmes avec, dans leur foulée, la participation des professeurs à différents comités et assemblées. Les principales responsabilités et le temps consacré à chacune d'elles se résument comme suit.

- | | |
|--|--|
| Direction de l'École | <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités : gestion de l'École d'architecture, des budgets, des ressources humaines (tous corps d'emploi), des ressources matérielles et de l'application des politiques institutionnelles, en lien avec le doyen de la Faculté et les différentes instances universitaires auxquelles il réfère régulièrement. • De 50% à 75% de son temps est consacré à ces responsabilités, avec un dégagement proportionnel pour l'enseignement. • Le directeur bénéficie de l'appui direct d'une adjointe (agente de secrétariat), d'une coordonnatrice à l'administration et d'une coordonnatrice aux opérations. |
| Directions de programmes | <ul style="list-style-type: none"> • Quatre programmes sont à diriger à l'École d'architecture, soit : <ol style="list-style-type: none"> 1. Le baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.); 2. La maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch.); 3. La maîtrise en sciences de l'architecture (M.Sc.), qui comporte deux cheminements distincts : maîtrise de recherche avec mémoire et maîtrise en design urbain; 4. Le doctorat en architecture (Ph.D.), créé en 2017. <p>Plusieurs programmes peuvent être regroupés sous une seule direction, selon la répartition des charges de travail votée annuellement; en 2018-2019, les programmes de M.Arch. et de M.Sc. relèvent d'un même directeur.</p> • Responsabilités : gestion des programmes, des admissions, des inscriptions et du cheminement des étudiants. • De 10% à 30% de leur temps est consacré à ces responsabilités, avec un dégagement pouvant aller à jusqu'à 25% de la tâche d'enseignement, selon l'importance relative des programmes⁷³. • Les directions de programmes bénéficient de l'appui direct d'une agente de gestion des études (pour le suivi des dossiers des étudiants) et d'une coordonnatrice d'opérations (pour la gestion de la mobilité étudiante dans le cadre du <i>Profil international</i>). |
| Conseils, comités et groupes de travail divers | <ul style="list-style-type: none"> • Les professeurs sont pour la plupart mobilisés à participer aux travaux de divers conseils et comités, certains réguliers (comme le Conseil facultaire et les comités de programmes), d'autres <i>ad hoc</i> (comme les comités de construction ou de figuration graphique, de durée limitée). Les responsabilités varient en fonction de la nature et des objectifs de chaque comité. • Sauf exception, ces responsabilités font partie de la charge de travail normale d'un professeur et n'entraînent aucun dégagement. Il en est de même pour la participation aux assemblées. |

⁷³ Les programmes professionnels de B.Sc.Arch. et de M.Arch. regroupent respectivement 55% et 37% de tout l'effectif étudiant de l'École d'architecture, pour un total combiné de 92% (statistiques de l'hiver 2018).

3.5.5 Qualifications et rôles du personnel de soutien administratif et technique

L'École d'architecture est pourvue d'un personnel de soutien dédié. Elle bénéficie également, sur demande ou en appoint, des services du personnel de la Faculté (chargée de communication, responsable de promotion et d'information sur les études, responsable sectoriel de l'informatique), de la bibliothèque (conseillère en documentation, présente une journée par semaine à la salle de lecture) et du Service de placement de l'Université (conseillère en emploi).

Les postes et les tâches du personnel dédié à l'École se résument comme suit.

Coordonnatrice à l'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Gère et coordonne les ressources humaines, matérielles et financières de l'École d'architecture, en lien avec la Faculté. • Organise, supervise et évalue le travail des employés sous sa responsabilité. • Effectue la planification, le contrôle et les suivis budgétaires. • Assure le suivi administratif des projets de recherche. • Veille à la qualité du service aux clientèles et à l'accessibilité aux services et aux équipements. • Collabore au développement des objectifs et des orientations de l'École; élabore et met en œuvre des outils de gestion performants; voit à l'amélioration continue des façons de faire.
Coordonnatrice aux opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Initie et coordonne l'organisation, la publicisation et la réalisation d'activités diverses en rapport avec les milieux académiques et professionnels de l'architecture. • Planifie et met en œuvre des activités complémentaires à l'enseignement (mobilité étudiante, conférences, expositions, charrettes, concours, événements spéciaux, etc.); organise divers projets avec les milieux locaux, nationaux et internationaux. • Assure la diffusion et le rayonnement des activités d'enseignement et de recherche de l'École d'architecture. • Gère les communications de l'École d'architecture avec l'externe (site Web, etc.); accueille les professeurs invités et visiteurs.
Agente de secrétariat (direction)	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le directeur et la coordonnatrice à l'administration pour toutes les opérations relatives à l'administration générale et à la direction de l'École. • Apporte son aide à la préparation des charges de travail des professeurs, à l'horaire des cours, à la planification de la rentrée et de critiques, à la collecte des plans de cours, à l'organisation de réunions et à la rédaction des procès-verbaux, entre autres. • Effectue la saisie de divers contrats d'engagement (professeurs invités, chargés de cours, etc.) et d'attribution de bourses. • Travail en appui, au besoin, à la coordonnatrice à l'administration et à l'agente de gestion des études.
Agente de secrétariat (réception)	<ul style="list-style-type: none"> • Accueille et filtre les demandes des divers usagers et visiteurs de l'École; les réfère aux personnes appropriées. • Effectue les opérations financières relatives aux budgets de fonctionnement, d'investissement, de projets de recherche, de fonds d'activités académiques et autres. • Assume d'autres tâches de secrétariat en appui à la coordonnatrice à l'administration et au personnel administratif.

Technicienne en gestion des études	<ul style="list-style-type: none">• Effectue toute tâche reliée à la gestion des études, assurant le suivi de l'ensemble des processus prévus par l'institution; réfère aux directeurs de programmes, au besoin, pour toute décision générale ou particulière qui concerne les dossiers étudiants.• Voit à l'organisation, à la coordination et à la réalisation des activités qui se rapportent aux études (admission, inscription, diplomation, etc.).
Technicien en informatique	<ul style="list-style-type: none">• Assiste tous les usagers de l'École (étudiants, personnel administratif, direction, professeurs, RFP, chargés de cours, professionnels de recherche) dans l'exploitation des équipements informatiques (appareils et logiciels) et de télécommunication, aux fins de leurs tâches universitaires.• Gère les serveurs, la sécurité des données et les impressions, suivant les procédures élaborées par l'École, la Faculté et l'Université; participe à l'amélioration de ces procédures.• Gère le programme des ordinateurs portables obligatoires.
Agent de soutien en informatique	<ul style="list-style-type: none">• En appui au technicien en informatique et aux usagers, commande, prépare, installe et assure le bon fonctionnement des équipements informatiques et de télécommunication.• Gère les accès au réseau et à ses ressources.• Assiste les professeurs et les autres enseignants dans les environnements numériques d'apprentissage, notamment dans l'utilisation du Portail des cours.• Prend en charge, sur demande, certaines tâches du technicien en informatique afin d'assurer le suivi du service aux usagers.
Aides techniques (2)	<ul style="list-style-type: none">• Assistent les étudiants et tout autre usager autorisé dans l'utilisation des outils de l'atelier de fabrication de maquettes, de la découpe numérique et des imprimantes grand format; sous les directives de la coordonnatrice à l'administration, coordonnent leurs tâches avec les responsables du FABLAB.• Préparent, mettent à disposition, installent et assurent le bon fonctionnement du matériel, des équipements et de l'ameublement requis pour la mise en œuvre des activités normales et spéciales de l'École d'architecture, incluant les critiques, les charrettes et les expositions.• Gardent l'inventaire et assurent le bon fonctionnement du matériel et des équipements sous leur responsabilité.
Technicien en documentation	<ul style="list-style-type: none">• Réalise les tâches relatives à l'acquisition, à l'exploitation, à la diffusion, à la conservation et au contrôle de ressources documentaires à la salle de lecture; assiste les usagers sur demande.

En plus des tâches et responsabilités prédéfinies, le personnel s'épaulé mutuellement dans l'accomplissement de certaines tâches qui ne leur sont pas normalement dévolues, en cas d'absence ou de surcharge ponctuelle d'une ressource en particulier.

3.5.6 Politiques du programme concernant les possibilités de perfectionnement des professeurs et des autres employés et description de ces possibilités

L'École offre, comme tout autre département à l'Université Laval, un environnement intellectuel stimulant, ouvert aux différences et respectueux des aspirations des personnes et des groupes qui y évoluent. Ces valeurs teintent l'ensemble des activités académiques et para-académiques de l'École et de l'Université. Les occasions de perfectionnement offertes à leurs membres sont nombreuses, en bonne partie offertes par différentes dispositions qui figurent aux conventions collectives. Sont notamment offertes, aux personnes faisant partie de l'une des catégories d'emploi indiquées, les possibilités de perfectionnement suivantes.

- | | |
|--|--|
| Professeurs | <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval (2016-2020)</i> prévoit la possibilité d'une année d'étude et de recherche (AÉR), qui « a pour but de favoriser le renouvellement et l'enrichissement des connaissances de la professeure ou du professeur de carrière. Elle lui permet de se livrer à temps plein à des travaux de recherche, au développement d'outils pédagogiques ou à des activités scientifiques, artistiques ou littéraires en lien avec l'exercice de ses fonctions professorales et les responsabilités de son unité » (4.8.01). Un professeur a droit à une AÉR s'il a acquis la permanence et six (6) ans d'ancienneté depuis son engagement ou sept ans d'ancienneté depuis le début de sa dernière AÉR. Un professeur en AÉR reçoit normalement 90% de son salaire et ne peut enseigner dans une autre université. • La <i>Convention collective</i> prévoit aussi (chapitre 5.2) qu'un professeur assistant peut bénéficier d'un dégageant pour fins de perfectionnement, lequel vise à lui permettre de satisfaire aux exigences pour accéder au rang d'adjoint et de poursuivre sa carrière universitaire. • Tout professeur peut également demander un congé de convenance personnel, sans traitement et pour le pourcentage d'emploi qu'il désire (jusqu'à 100%), d'une durée maximale d'un an, renouvelable une seule fois (chapitre 5.3). Certains professeurs utilisent cette option pour des activités de perfectionnement de leur choix (pratique professionnelle, séjour dans d'autres écoles ou centres de recherche, etc.), en marge de leurs années d'études et de recherche. • L'Université Laval offre une grande quantité de formations à l'ensemble de ses professeurs, par le biais du Bureau du soutien à l'enseignement⁷⁴ et de la formation continue, entre autres. • Une formation intensive en pédagogie universitaire est offerte à tout nouveau professeur. • Des formations particulières sont aussi offertes, par le Vice-rectorat aux ressources humaines, aux professeurs qui ont des responsabilités de gestion. |
| Responsables de formations pratiques (RFP) | <ul style="list-style-type: none"> • La <i>Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des responsables de formation pratiques de l'Université Laval (2010-2015)</i>, actuellement en renégociation, ne prévoit pour l'instant de congé sans traitement pour fins de perfectionnement que pour un RFP en médecine. À l'École d'architecture, les ententes sont conclues à la pièce avec la direction. |

⁷⁴ www.enseigner.ulaval.ca/perfectionnement.

- Les RFP ont accès aux mêmes formations offertes par l'Université Laval à l'ensemble de ses professeurs (voir ci-dessus).
- Chargés de cours
- La *Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (2013-2016)* prévoit des activités de perfectionnement de courte et longue durée (chapitre 19 et annexe 3 de la *Convention collective*), qui visent l'amélioration des connaissances, des habiletés et des outils des chargés de cours. Ces activités sont payées par l'employeur via un Fonds de perfectionnement, à distribuer parmi les chargés de cours qui déposent une demande.
- Personnel
- L'Université alloue un budget important à la formation du personnel bureau et professionnel. Les employés de l'École ont ainsi accès à une panoplie de formations offertes dans divers domaines, incluant la santé, le mieux-être, la sécurité, la gestion financière, la gestion des études et l'apprentissage des langues, parmi d'autres. Il est aussi possible de déposer une demande de formation individuelle. Le tout vise l'acquisition de nouvelles connaissances et le développement des habiletés et des compétences-clés nécessaires au travail quotidien et au cheminement professionnel.

3.5.7 Politiques, procédures et critères pour la nomination, la promotion et la permanence des membres du corps professoral

Les politiques, procédures et critères de nomination, promotion et permanence des professeurs sont décrites en détail au chapitre 4 de la *Convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval (2016-2020)*, mais aussi, en termes plus généraux, dans les Statuts de l'Université Laval⁷⁵. En voici quelques points saillants.

- Nomination
- L'assemblée de l'unité évalue les besoins de l'École et prépare un plan de déploiement des effectifs professoraux, sur lequel se base le directeur pour demander au doyen d'attribuer un (ou plusieurs) postes à l'unité. Le doyen reconduit la demande à la haute-administration universitaire, qui décide de l'octroi des postes.
 - Une fois un poste attribué à l'unité, le directeur prépare un projet de description qui est débattu, au besoin amendé et adopté par l'assemblée.
 - L'assemblée constitue un comité de sélection qui voit à l'appel de candidatures, à l'étude des dossiers reçus et aux entrevues; dans un rapport détaillé, le comité fait une recommandation à l'assemblée.
 - Celle-ci se prononce, par vote, sur la recommandation du comité; elle a le pouvoir de modifier la recommandation de celui-ci.
 - Un porte-parole nommé par l'assemblée reconduit la recommandation de l'assemblée au directeur, qui la reconduit, justifiée, au vice-recteur aux ressources humaines.
 - Ce dernier prend la décision finale; il peut ne pas suivre la recommandation de l'assemblée, mais il ne peut embaucher un candidat qui n'a pas été retenu par l'assemblée.

⁷⁵ www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Charte__statuts/Statuts-Universite-Laval.pdf.

Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Pour être engagé à l'Université Laval, un professeur doit être détenteur d'un doctorat ou être en voie de l'obtenir ou à défaut, présenter un dossier d'une qualité suffisante pour satisfaire les exigences d'obtention d'une équivalence de doctorat. • À moins d'être engagé comme professeur agrégé ou titulaire, pour déjà détenir ce titre ou l'équivalent dans son université ou école d'origine, il est engagé au rang d'adjoint pendant une période de probation de cinq (5) ans, extensible jusqu'à six (6) ans. • La probation comprend un contrat initial de deux (2) ans, suivi d'un contrat final de trois (3) ans.
Promotion (agrégation ou titularisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères d'agrégation et de titularisation sont définis par les unités et approuvés par le Conseil de l'Université, selon les exigences des Statuts de l'Université et de la <i>Convention collective</i>. • La qualité de l'enseignement et la performance en recherche et en création résument l'essentiel des critères de promotion.
Agrégation (permanence)	<ul style="list-style-type: none"> • Au terme de sa probation, le professeur doit satisfaire aux critères de promotion au titre de professeur agrégé, à défaut de quoi l'Université Laval met un terme à son emploi. • Sur la base d'un dossier consolidé préparé par le professeur lui-même, avec pièces justificatives à l'appui, le directeur fait une recommandation et la transmet au doyen. Celui-ci la transmet au vice-recteur aux ressources humaines, qui prend la décision finale, sur avis du Comité de promotion constitué de tous les doyens de l'Université.
Titularisation	<ul style="list-style-type: none"> • Le professeur peut demander, au moins quatre ans suivant l'agrégation, une promotion au rang de titulaire, s'il croit satisfaire aux critères; la procédure est la même que celle pour l'agrégation.

3.5.8 Contribution des activités du corps professoral à se tenir constamment au courant des exigences évolutives de la pratique et de l'accès à la profession d'architecte

L'École entretient, de longue date, des relations avec plusieurs associations professionnelles et académiques. Elle porte un intérêt marqué à la profession d'architecte, à ses pratiques et à ses transformations, tant par ses activités académiques que para-académiques, tant directement (par ses liens institutionnels et par ses directeurs) qu'indirectement (par ses professeurs et autres enseignants), comme en font foi les quelques indicateurs suivants.

- Plus de la moitié des professeurs et responsable de formation pratique (11 sur 20) sont membres de l'OAQ ou d'une association professionnelle équivalente hors Québec.
- Plus de la moitié des chargés de cours sont membres de l'OAQ.
- Plusieurs professeurs et chargés de cours sont membres de l'IRAC.
- Plusieurs professeurs et chargés de cours siègent sur divers comités de l'OAQ ou d'autres organisations professionnelles, incluant des comités statutaires ou *Ad hoc* dont les travaux influencent les conditions d'exercice de la profession (formation, examens professionnels, concours, politique de l'architecture, etc.).
- Plusieurs professeurs et chargés de cours contribuent à la formation continue de leurs pairs, notamment à l'OAQ et au Centre de formation en développement durable de l'Université Laval, promoteur des pratiques de conception intégrée.

- La série de conférences « Les Instantanés d'architecture » est également offerte aux professeurs, chargés de cours et responsables de formation pratique, mettant en vedette des conférenciers dont les réflexions et les réalisations témoignent de l'évolution des pratiques architecturales.
- Les expositions de l'École d'architecture contribuent à la diffusion des savoirs et des pratiques contemporaines de l'architecture; chaque fin d'année, notamment, est organisée l'exposition des travaux d'une firme dont un associé principal agit comme président d'honneur de la cérémonie de remise de prix et bourses à nos finissants.
- L'École est membre du Conseil Canadien des Écoles Universitaires d'Architecture (CCEUA / CCUSA) et participe, à ce titre, à ses travaux et réflexions qui concernent les milieux à la fois académiques et professionnels.
- En tant que membre du CCEUA, l'École est aussi représentée à l'ACSA et au CCCA / CACB; elle est, à ce titre, au fait des discussions sur la pédagogie de la formation professionnelle en architecture et des échanges bilatéraux qui touchent les écoles d'architectures canadiennes, ainsi que de tout ce qui se développe en regard de l'agrément et de la certification des programmes au Canada.

Portant son regard et ses actions bien au-delà de la simple volonté de « se tenir au courant des exigences évolutives de la pratique et de l'accès à la profession d'architecte », l'École souhaite y contribuer activement.

3.5.9 Approche du programme à la recherche et aux activités de recherche menées dans le cadre du programme et influence de la recherche sur le curriculum professionnel

La forte intégration de la recherche à l'enseignement constitue sans doute l'un des traits caractéristiques les plus marquants de l'École d'architecture de l'Université Laval, depuis la création des programmes professionnels combinés (B.Sc.Arch. + M.Arch.) et jusqu'à maintenant, visant explicitement une influence réciproque la plus productive possible.

Ainsi, d'importants axes de recherche de l'École d'architecture sont intimement liés à des cours et des ateliers de concentrations à la M.Arch. (et, dans certains cas, au B.Sc.Arch.). En voici quelques manifestations parmi les plus évidentes à l'heure actuelle :

- Recherches en milieu nordique autochtone (*Habiter le Nord Québécois : mobiliser, comprendre, imaginer*) : Impact sur l'enseignement dans les concentrations d'*Habitat et cultures*, de *Design urbain*, de *Construction et design* et d'*Architecture virtuelle et fabrication numériques* à la M.Arch. ainsi que sur plusieurs ateliers du B.Sc.Arch.
- Recherche sur la requalification des écoles existantes au Québec (*SCHOLA : Plateforme d'expertise en architecture scolaire*) : Impact sur l'enseignement dans la concentration *Programmation et design* à la M.Arch.
- Recherche-crédation sur la conception de nouvelles écoles au Québec (*Lab-École*) : Impact sur l'enseignement dans certains ateliers du B.S.Arch. (*ARC-3500 – Atelier 5* et *ARC-3501 – Atelier 6*).
- Plusieurs recherches en développement durable, énergie et lumière, réalisées par le GRAP (Groupe de Recherche en Ambiances physiques) : Impact sur l'enseignement dans la concentration d'*Ambiances physiques et design* à la M.Arch.
- Plusieurs projets de recherche-crédation en architecture / architecture du paysage / architecture numérique / ingénierie, individuels ou en équipes : Impact sur

l'enseignement dans les concentrations de *Design urbain et d'Architecture virtuelle et fabrication numériques*, à la M.Arch.

En retour, les projets d'ateliers viennent nourrir les projets de recherche, de recherche-crédation ou de création qui souvent en constituent l'amorce, soulevant d'autres questions, abordant de nouvelles réflexions et ouvrant la voie, par la conception architecturale, à des explorations inédites, partant des mêmes milieux d'études et des mêmes concepts.

De manière générale, les professeurs, responsables de formation pratiques et chargés de cours sont encouragés à intégrer, chacun à leur manière et en lien avec leurs compétences particulières, des questions qu'ils considèrent importantes pour la formation des étudiants en architecture, à l'intérieur des cadres pédagogiques définis par le curriculum. Avec une intensité croissante, de la première à la cinquième année du parcours académiques, les enseignants peuvent explorer avec leurs étudiants des thèmes et des idées dont les contextes, les références, les justifications et les outils d'investigation ne sont jamais très loin de ceux qu'ils priorisent dans leur propre démarche, qu'elle soit académique ou professionnelle, théorique ou pratique, autrement située quelque part entre ces polarités qui ouvrent un large spectre de possibilités.

Ainsi, d'autres démarches de recherche, de recherche-crédation et de création que celles listées ci-dessus sont mises à contribution dans l'enseignement, trop nombreuses et diversifiées pour être nommées ici (à cet effet, consulter les plans de cours en annexe). On peut toutefois mentionner, parmi de multiples démarches engagées annuellement, des concours d'architecture thématiques (étudiants ou professionnels), des démarches participatives dans différents milieux (locaux ou à distance) et des projets d'architecture particuliers, réels ou fictifs, proposés par des organismes publics ou des entreprises privées. Ces conjonctures sont considérées comme autant d'opportunités d'inscrire, dans un programme d'enseignement général, une démarche spécifique qui apporte avec elle, grâce à l'apport du professeur et de ses collaborateurs (internes ou externes), des apprentissages particuliers qui contribuent à édifier un bagage substantiel de compétences, éventuellement transférables à une diversité d'autres circonstances.

Dans tous les cas, l'objectif reste le même : prendre appui sur une réalité informée, sur des concepts validés et sur des outils d'investigation éprouvés, afin de concevoir un projet d'architecture à la fois rigoureux, pertinent et innovant, des qualités recherchées pour toute démarche de recherche, de recherche-crédation ou de création en architecture.

3.6 Ressources matérielles

Le programme doit fournir des ressources matérielles appropriées pour un programme de grade professionnel en architecture, y compris un espace en atelier à l'usage exclusif de chacun des étudiants à temps plein; des salles de cours et de séminaires qui conviennent à un enseignement didactique tout autant qu'interactif; un bureau à l'usage exclusif de chacun des membres à temps plein du corps professoral et des locaux pour les aides pédagogiques afférents. Le programme doit démontrer que tous les étudiants, les membres du corps professoral et les autres employés ont un accès pratique et équitable aux ressources visuelles, numériques et de fabrication appropriées qui soutiennent une formation professionnelle en architecture.

L'École occupe cinq étages d'une partie du pavillon du Vieux-Séminaire, en plein cœur du Vieux-Québec. Elle dispose d'une superficie totale utile de $\pm 6000 \text{ m}^2$ (dont $\pm 2500 \text{ m}^2$ en ateliers de design). Elle offre un environnement presque entièrement ventilé et éclairé naturellement et fournit les ressources matérielles appropriées à ses programmes.

3.6.1 Locaux et installations de l'École d'architecture⁷⁶

- Ateliers de design
 - 26 ateliers de design accommodent des groupes de 12 à 15 étudiants.
 - Chaque étudiant à temps plein dispose d'un espace à usage exclusif; chaque étudiant finissant dispose aussi d'un espace à usage exclusif.
 - Les ateliers sont munis de postes de travail avec espace de rangement sécurisé et de chaises ergonomiques.
 - Ils sont dotés d'un accès à internet sans fil et d'un bon nombre de prises réseau haute vitesse.
 - Ils sont munis d'écran de projection pour les critiques sans papier.

- Salles de cours et de séminaire
 - 5 salles de dimensions et de capacités d'accueil variées : 1121 (60 pers.), 1224 (30 pers.), 2117 (120 pers.), 2234 (15 pers.) et 3113 (25 pers.).
 - Elles sont munies d'équipement permanent de projection multimédia.
 - Certaines servent aussi de salles de critiques : 1121, 1224, 2117, 3113.

- Salles de critiques et d'expositions
 - 9 salles de critiques de dimensions et de capacités d'accueil variées : 0236, 1106, 1121, 1204, 1224, 2117, 3113, 3123 et 4232.
 - Certaines servent aussi de salles de cours (1121, 2117, 3113), ou d'exposition (1106).
 - Toutes sont munies d'équipement permanent de projection multimédia.
 - Les expositions ont principalement lieu au 1106, dans le long corridor du niveau 1 et, à l'occasion, au 1204.

- Salle de lecture⁷⁷ (bibliothèque d'architecture)
 - Elle est située au local 1115 et comprend aussi le 1113⁷⁸ le 1113A (réserve des périodiques) et le 1113B (matériaux).
 - Elle dispose de 48 places assises, de 4 ordinateurs (2 de la bibliothèque et 2 de l'École) et de 2 numériseurs.

⁷⁶ Les plans des cinq niveaux du bâtiment figurent ci-après.

⁷⁷ Une information plus complète sur la Salle de lecture se trouve à la section 3.7 du présent chapitre.

⁷⁸ La réserve étudiante est désormais incluse dans l'inventaire général de la bibliothèque.

- Elle est munie d'une salle de travaux d'équipe pour les étudiants comprenant un écran LCD et une console de travail multifonctions.
- Laboratoires informatiques, de traitement de l'image et d'impression
 - La plus grande partie du local 0219 est réservée au traitement de l'image et à l'impression, et dispose de 1 ordinateur iMac et de 3 traceurs grand format.
 - Les deux aides techniques y ont chacun leur bureau.
 - Prêt d'équipements : caméras photo, caméras vidéo, projecteurs, etc.
 - Au local 1119 : 2 ordinateurs iMac et 2 numériseurs et 2 traceurs en libre-service.
 - Au 4^e étage (face à l'ascenseur) : 1 imprimante couleur.
 - Le technicien et l'agent de soutien en informatique ont leur bureau aux 2238 et 2240.
 - 3212 + 3212: 2 imprimantes couleur (professeurs + secrétariat).
- Ateliers techniques pour la recherche et l'enseignement
 - Atelier de photographie (0210D), notamment pour les maquettes.
 - Atelier de maquettes (menuiserie) avec salle de peinture ventilée (0217), muni de 4 types d'équipements : machinerie fixe de plancher et d'établi, outils électriques portatifs, outils à main, et équipement de relevés.
 - Matériauthèque (1113B) : contient des échantillons de matériaux et des prototypes de systèmes constructifs, et de la documentation technique.
 - Atelier de découpe numérique (une partie du 0219), muni d'une découpeuse 2 axes *Zund*.
 - FABLAB (0219C et 0217) :
 - fraiseuse 3 axes;
 - imprimante 3D plâtre *3DSystems Projet 460 plus*;
 - 3 imprimantes à fil de plastique *Ultimaker* (2+, 2+ extended, 3 extended);
 - 2 imprimantes 3D à résine *Formlab* (Form 1, Form 2);
 - découpeuse laser *Trotec Speedy 300*;
 - thermoformeuse *Formbox*;
 - scanneur 3D *3DSystems* pour iPad;
 - casque de réalité virtuelle;
 - ordinateur *VR Ready* pour des simulations avancées.
 - Laboratoires de climatologie et d'ambiances lumineuses (00242 et 00243), munis d'un canal hydraulique et d'un ciel artificiel (uniques au Canada).
 - Accès à un laboratoire d'acoustique situé sur le campus de l'Université Laval.
 - Accès aux ateliers de fabrication de l'École d'art et de l'École de design à l'Édifice La Fabrique (ateliers de bois, de métaux et de moulage, avec techniciens sur place).
- Groupes de recherche
 - Ils disposent chacun de locaux qui leur sont réservés, de même qu'aux étudiants et/ou aux auxiliaires de recherche qu'ils encadrent : *Fabrication numérique* (1234), *Habitats et cultures*

- (1236 et 1238), *GRAP* (2113, 2113A et 2113B), et *GIRBa* (2230, 2230A et 2230B).
- Bureaux pour les enseignants
 - Tous les professeurs réguliers, de même que les responsables de formation pratique et les professeurs invités, disposent d'un bureau privé (3^e étage).
 - Les chargés de cours et les professeurs associés partagent tour à tour un bureau (3242).
 - Administration
 - Secrétariat général (3201 à 3210), où se trouvent la direction de l'École, les directions de programmes, la gestion des études et les finances.
 - Tous les membres du personnel administratif et de soutien, sauf à la réception de l'École, disposent d'un bureau privé.
 - 2 salles de réunion (1222 et 3210) qui accommodent environ 10 personnes chacune.
 - Étudiants
 - Bureau de l'ASSÉTAR et magasin (3111).
 - Café étudiant, dont ils sont responsables (4112).
 - Deux petits salons de détente ou de travail (au 2^e étage).
 - Locaux en service libre (1208 et autres, selon les besoins et l'occupation).
 - Aménagement d'une salle de détente au local 0244.
 - Ils ont la possibilité de réserver tout autre local, au besoin.

3.6.2 Modifications aux installations

Les principaux changements effectués au cours des dernières années ainsi que les changements projetés à court terme sont les suivants :

- Menuiserie (0219)
 - Création de 3 locaux de fabrication numérique pour le FABLAB, désormais intégré à la menuiserie.
- Accommodements scolaires
 - Réaménagement des locaux 1208 et 2234 afin de créer un espace propice aux examens.
- Ateliers
 - Aménagement d'un nouvel atelier de design au 4242.
 - Réaménagement de l'ensemble des ateliers pour les rendre plus polyvalents, utilisables comme salles de cours et de critiques.
- Salle Maingy (3210)
 - Réaménagement en salle multifonctionnelle pour différents usages (pour accueil des visiteurs, rencontres avec la direction, divers comités, groupes d'étudiants, etc.)
- Laboratoire numérique
 - Projet FCI (*Fonds des leaders*) en préparation pour introduire la robotisation en fabrication numérique (0210D pressenti).
- Réseau sans fil dans toute l'École
 - Les infrastructures, les équipements, les capacités et les vitesses de communication des technologies de l'information sont constamment mis à jour à l'École, avec l'apport des ressources de la FAAAD et de la Direction des technologies de l'information (DTI) de l'Université Laval (voir sous-section 3.6.4).

3.6.3 Ressources des ateliers de fabrication

La menuiserie de l'École est située au local 0219 (voir le plan du niveau 0, figure 7). On y trouve des équipements fixes, utilisables aux heures régulières d'ouverture, ainsi que de multiples outils portatifs. La menuiserie et la salle de peinture qui s'y trouvent sont accessibles en dehors des heures régulières d'ouverture, mais dans ce cas, aucune alimentation électrique (autre l'éclairage) n'est opérationnelle, pour des raisons de sécurité.

La menuiserie est entièrement consacrée aux étudiants de l'École. Établis, équipements et outils permettent de couper, percer, façonner, poncer et finir le bois ainsi que d'autres matériaux similaires, leur permettant de réaliser des maquettes et divers objets de petit à moyen format, en correspondances aux demandes de leurs professeurs et enseignants.

Pour accéder à la menuiserie, les étudiants doivent préalablement participer à une séance de formation en santé-sécurité et être munis de leur équipement de protection personnel. Les machines-outils fixes (scies à panneau et à ruban, scie à onglet, perceuses à colonne et ponceuses, parmi d'autres), munies des équipements de sécurité requis, sont librement accessibles. Un des établis est spécifiquement consacré au travail du métal de petit calibre. Des outils portatifs en grand nombre peuvent être aussi utilisés par les étudiants, à la menuiserie ou à l'extérieur, grâce à un service de prêt simple et convivial. Les étudiants disposent de casiers pour entreposer leurs outils et travaux en préparation.

Un responsable de formation pratique (Gilles Rocheleau) supervise l'organisation et l'utilisation de la menuiserie en fonction des besoins pédagogiques, secondé par un aide technique (Mario Guay). Ensemble ou séparément, ils assistent les étudiants dans la réalisation de leurs maquettes ou objets, les renseignent sur la manière d'utiliser adéquatement l'équipement et outils et fournissent, sur demande, une rétroaction sur les résultats obtenus. Outre ces ressources, un site Intranet⁷⁹ informe les étudiants des outils disponibles et de leur bonne utilisation.

Le laboratoire de fabrication numérique, communément appelé FABLAB – et qui n'existait pas lors de la dernière visite d'agrément des programmes – est maintenant intégré à la menuiserie, du moins en bonne partie. Il s'agit d'une infrastructure d'enseignement et de recherche qui a comme principale fonction de donner accès aux nouvelles technologies de fabrication numérique aux étudiants de l'École et de l'Université, leur permettant ainsi de pousser plus loin les limites de conception / réalisation de leurs projets. Au-delà des espaces dédiés et des machines qu'il contient, le FABLAB est une équipe d'une trentaine de bénévoles étudiants, formés par un professeur (Samuel-Bernier Lavigne) qui maîtrise lui-même l'art de la fabrication numérique et catalyse l'intégration de ce savoir dans le parcours académique de tous les étudiants de l'École, prodiguant des conseils et les aidant à opérer ces technologies innovantes. Une partie importante des activités du FABLAB passe par la création et la consultation de documents de commodité (guide d'utilisation et créations de tutoriels détaillés) ainsi qu'une plate-forme Web⁸⁰, afin de favoriser l'acquisition des savoirs et l'autonomie des étudiants. Cinq ans seulement après sa création, le FABLAB a déjà substantiellement transformé l'approche à la maquette à l'École d'architecture, devenant même essentiel à la majorité des cours et ateliers. Le FABLAB attire l'attention jusqu'en Europe, d'où plusieurs spécialistes sont venus en visite pour étudier son fonctionnement et ses retombées positives sur l'enseignement de l'architecture.

Aux étudiants qui ne sont pas encore prêts ou disposés à utiliser les technologies numériques avancées, l'aide technique offre ses services pour découper à leur place les composantes de leur maquette ou objet à réaliser, à partir de la découpeuse 2 axes *Zund*.

⁷⁹ <https://www.arc.ulaval.ca/etudiants/menuiserie.html>.

⁸⁰ <http://fablab-eaul.wixsite.com/accueil>.

L'utilisation de ces outils de découpe et de fabrication numériques vise non seulement la facilité de production d'éléments de figuration et de composition de l'architecture, elle vise également à faire en sorte que les étudiants expérimentent de nouvelles approches au projet, à faire émerger de nouvelles idées et à stimuler l'innovation en recherche-crédation. Le développement récent des équipements et des ressources de l'École en ce sens permet à plus d'étudiants de se familiariser, tôt dans leur formation, avec les processus de représentation et de réalisation de projets d'architecture, comme un préambule aux processus de génération, de fabrication en atelier et d'assemblages in situ des composantes constructives qui caractérisent la production actuelle de l'architecture en pratique professionnelle.

3.6.4 Technologie de l'information offerte aux étudiants, aux membres du corps professoral et aux autres employés

Pionnière dans l'utilisation des technologies de l'information en conception architecturale, avec des ateliers de conception informatisés dès la 1^{re} année de baccalauréat, il y a près de deux décennies, et un programme d'ordinateurs portables obligatoires dès l'admission, l'École d'architecture de l'Université Laval poursuit son constant travail d'actualisation des équipements, des services et des approches pédagogiques dans ce domaine.

La sous-section 3.6.1 comprend l'inventaire des équipements informatiques mis à la disposition des étudiants, du personnel enseignant et des employés de l'École, suivant leur localisation ou le secteur d'activité. Ces équipements sont régulièrement mis à jour, les procédures d'acquisition et de mise à niveau s'effectuant sur une base semi-annuelle. Traceurs grand format, caméras, imprimantes 3D, découpeuses laser et numérique figurent parmi les équipements les plus utilisés à l'École. L'ordinateur portable individuel étant obligatoire à l'admission depuis plusieurs années, l'École s'est progressivement départie de plusieurs postes en libre-service sans pour autant affecter les services offerts, ce que confirme l'absence de plaintes à cet égard. Cette stratégie a, du coup, permis d'attribuer plus de ressources à des supports technologiques profitables à l'ensemble des usagers, par exemple pour l'ajout de plusieurs téléviseurs grand format de dernière génération dans les ateliers, salles de cours et de critiques, ce qui a rendu plus accessible et a amélioré la qualité des présentations visuelles, qu'elles soient planifiées ou impromptues.

Deux personnes à temps plein, un technicien en informatique et un agent de soutien en informatique, assistent au quotidien les étudiants, les membres du corps professoral, les autres enseignants et les employés de l'École pour tout ce qui se rapporte à l'utilisation des technologies de l'information, incluant l'acquisition, l'entretien et le fonctionnement des ordinateurs portables personnels. Ces deux personnes peuvent référer au besoin à leurs collègues de la FAAAD ou des services institutionnels, qui offrent un service rapide et compétent. À l'Université Laval, les politiques et procédures qui garantissent l'efficacité et la sécurité des technologies de l'information sont particulièrement efficaces.

Jusqu'à récemment, l'École préparait et vendait aux étudiants une trousse de logiciels obligatoires, installée par ses techniciens sur chaque ordinateur portable vendu aux nouveaux étudiants, avec un seul modèle d'ordinateur admissible acheté à la coopérative Zone de l'Université Laval⁸¹. Différents modèles d'appareils sur différentes plateformes (Mac ou PC) sont maintenant admissibles, au choix des étudiants, sous réserve d'être conformes aux spécifications minimales indiquées par l'École. Aussi, depuis la rentrée de septembre 2018, les logiciels sont désormais acquis par les étudiants eux-mêmes. Chaque plan de cours et atelier des programmes spécifie la liste des logiciels requis et suggérés par l'École.

⁸¹ <https://www.zone.coop/>

La migration de tous les cours et ateliers des programmes de l'Université Laval vers l'ENA (environnement numérique d'apprentissage) est maintenant complétée. L'École d'architecture en fait donc partie. Cela signifie, en pratique, que chaque cours possède son propre site Web via un portail centralisé à accès contrôlé, limité aux étudiants inscrits, aux enseignants, aux auxiliaires d'enseignement autorisés et aux administrateurs concernés⁸². Ce site combine le plan de cours, les contenus avec les hyperliens appropriés, l'accès à une boîte de remise de travaux, les évaluations, la compilation des résultats, des forums de discussion ainsi qu'un lien direct aux services d'aide aux utilisateurs, entre autres. Les professeurs et autres enseignants bénéficient, de plus, de l'aide personnalisée du personnel du *Centre de services et de ressources en technopédagogie* (CSRT), qui gère le Portail des cours. Des représentants du CSRT sont d'ailleurs en liaison avec les directions de l'École et des programmes afin de faciliter l'intégration progressive des nouveaux outils aux habitudes des professeurs, des enseignants et des étudiants.

⁸² <https://monportail.ulaval.ca/>

NIVEAU 0

0210	Atelier
0210B	Dti
0210C	Dti
0210D	Studio de photographie
0210E	Entrepôt
0217	Menuiserie
0217A	Salle de peinture
0217B	Fablab (découpeuse laser)
0217C	Fablab (découpeuse 3 axes)
0217D	Dépoussiéreur
0217E	Bureau de prêt
0217F	Toilette homme femme
0219A	Impression grand format
0219A1	Aide technique
0219B	Aide technique
0219C	Fablab (imprimante 3D)
0219D	Découpeuse 2 axes
0222	Atelier
0236	Réfectoire (salle de critique)
0244	Cuisine
0244A	Atelier
0247A	Toilette handicapé
0247B	Douche
0247C	Toilette homme
0247D	Toilette femme

Légende

	Atelier de design
	Critique / Exposition (projets ateliers)
	Salle de cours / Réunion
	Groupe de recherche
	Administration / Bureau
	Services et soutien
	Non disponible

Dernière mise à jour : 28 juin 2018.

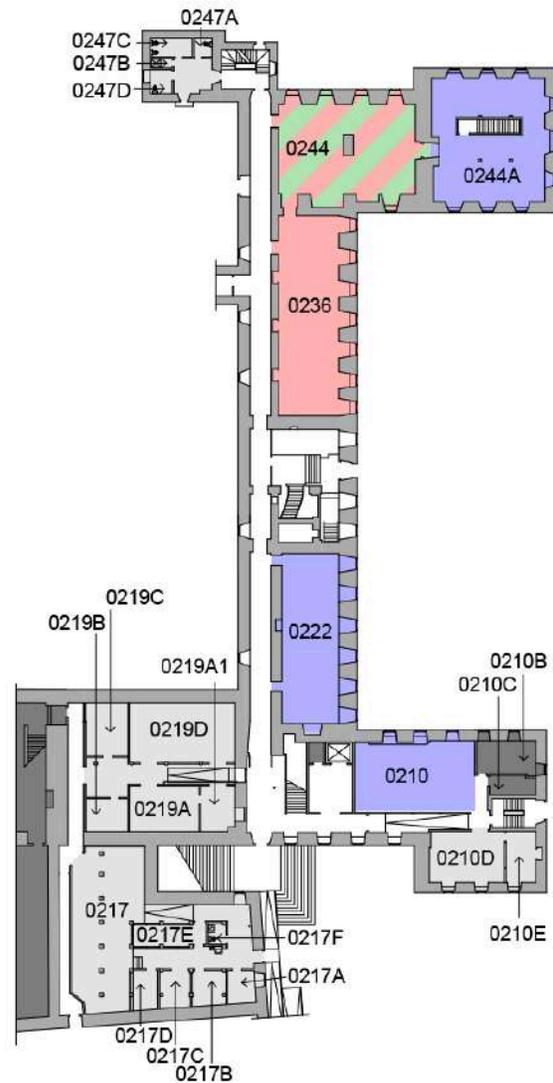


Figure 9 : Plan du niveau 0

NIVEAU 1

- 1100 Sécurité
- 1106 Salle d'exposition Jean-Marie-Roy
- 1111 Toiletttes
- 1113B Mathériauthèque - Salle travail équipe
- 1115 Salle de lecture
- 1119 Salle d' informatique
- 1121 Salle de cours et critique (P)
- 1204 Salle de critique (P)
- 1206 Entreposage
- 1208 Bureau vacant
- 1212 Toilette homme femme
- 1222 Salle 88
- 1224 Salle du Conseil et critique (P)
- 1226B Voûte
- 1232 Chapelle
- 1234 Fabrication numérique
- 1236 Habitats et cultures
- 1238 Habitats et cultures
- 1244A Atelier
- 1244B Atelier
- 1247A Toilette femme
- 1247B Toilette homme

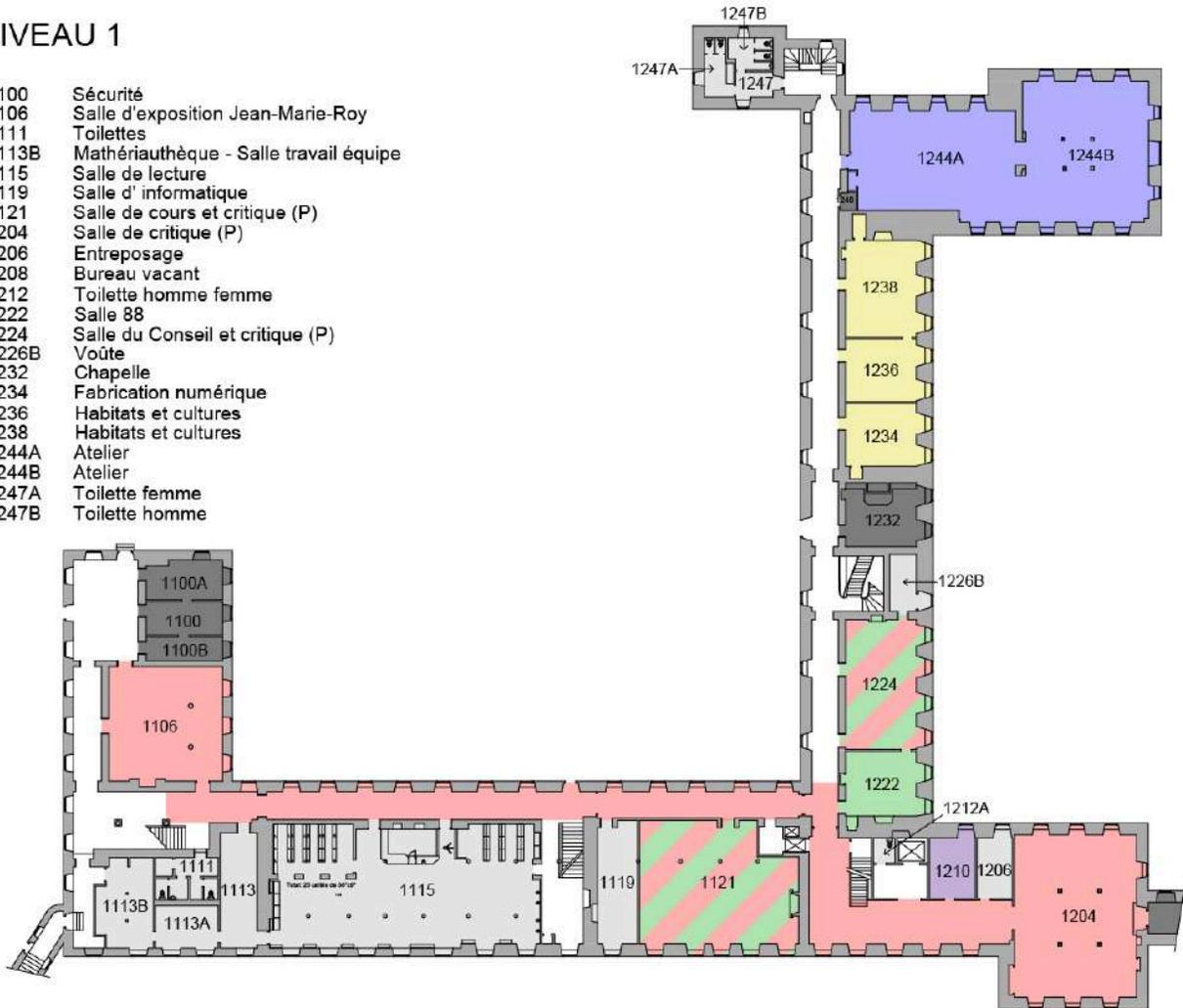


Figure 10 : Plan du niveau 1

NIVEAU 2

2116	Chapelle de la Congrégation		
2113	Ambiances physiques (André Potvin)		
2115	Toilette homme femme		
2117	Amphithéâtre Alfred-et-Naomi-Newman (P)		
2119	Atelier		
2210	Atelier		
2210B	Atelier		
2210C	Atelier		
2210D	Atelier		
2230	Girba		
2234	Salle de réunion		
2235	Salon du personnel		
2236	Salle vacante		
2236A	Courrier	2242	Atelier
2236B	Bureau vacant	2246	Atelier
2238	Service informatique	2247A	Toilette handicapé
2240	Service informatique	2247B	Toilette homme
		2247C	Toilette femme

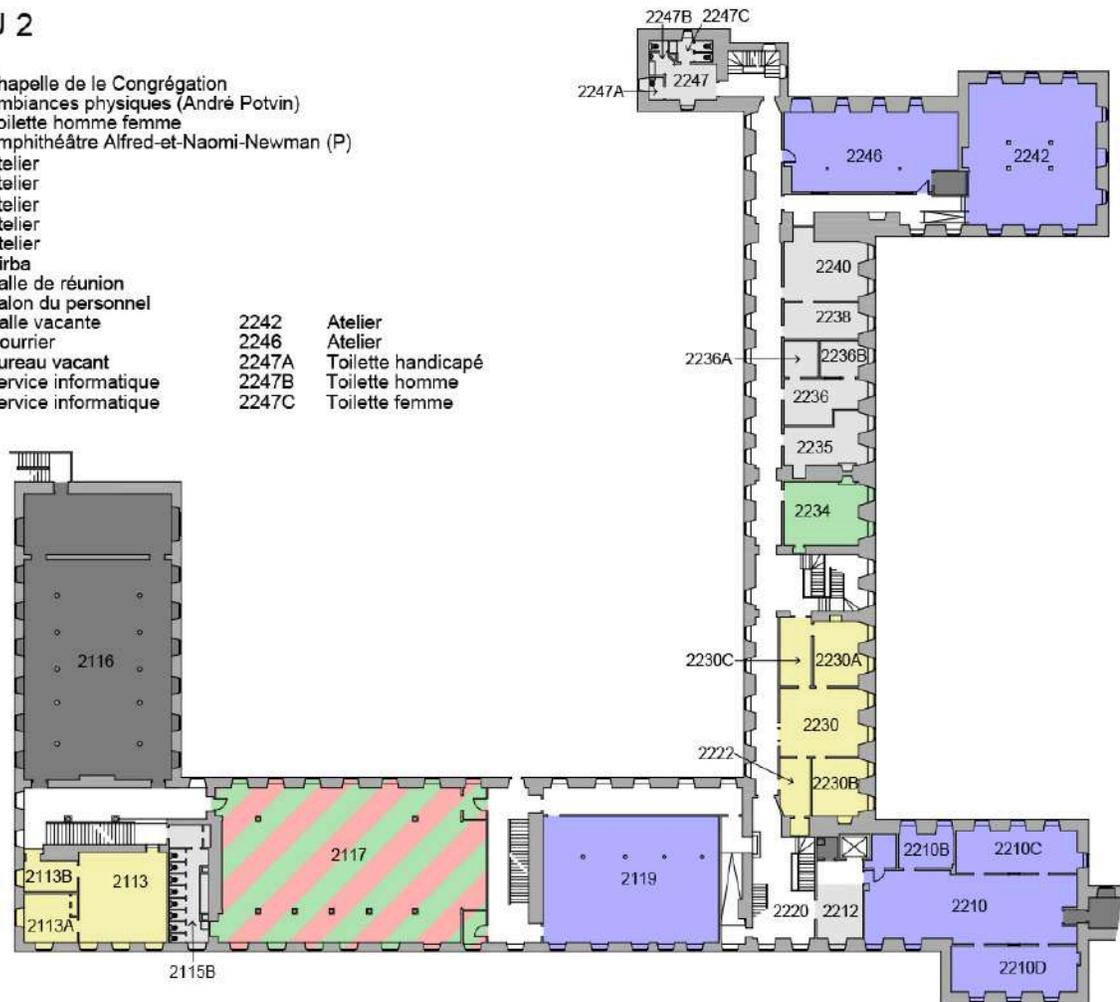


Figure 11 : Plan du niveau 2

NIVEAU 3

- 3110A Atelier (P)
- 3110B Atelier
- 3111 Mag
- 3113A Salle de cours et critique (P)
- 3115 Toilette homme
- 3117A Atelier
- 3117B Atelier
- 3123 Salle à dessin
- 3201 Jacques White (Directeur)
- 3202 Direction de programme
- 3203 Geneviève Chabot-Leclerc
- 3204 Mélanie Pépin
- 3205 Francois Dufaux
- 3206 Anne Boisvert
- 3208 Catherine Ratté
- 3210 Salle de réunion Noël-Mainguy
- 3214 Secrétariat de l'École d'architecture

- 3221 Gilles Rocheleau
- 3222 Toilette homme femme
- 3224 Pierre Thibault
- 3225 Georges Teyssot
- 3226 Benoît Lafrance
- 3227 Claude Demers
- 3228 André Potvin
- 3229 Myriam Blais
- 3230 Vacant
- 3231 Professeur (Étudiant)
- 3231A Geneviève Vachon
- 3233 Vacant
- 3235 Tania Martin
- 3236 Richard Pleau
- 3237 Samuel Bernier-Lavigne
- 3238 Philippe Barrière
- 3239 Pierre Côté
- 3240 Carole Després
- 3241 Jacques Plante
- 3242 Chargé(e) de cours
- 3243 Gianpiero Moretti
- 3245 André Casault
- 3246A Atelier
- 3246B Atelier
- 3249A Toilette femme
- 3249B Toilette homme

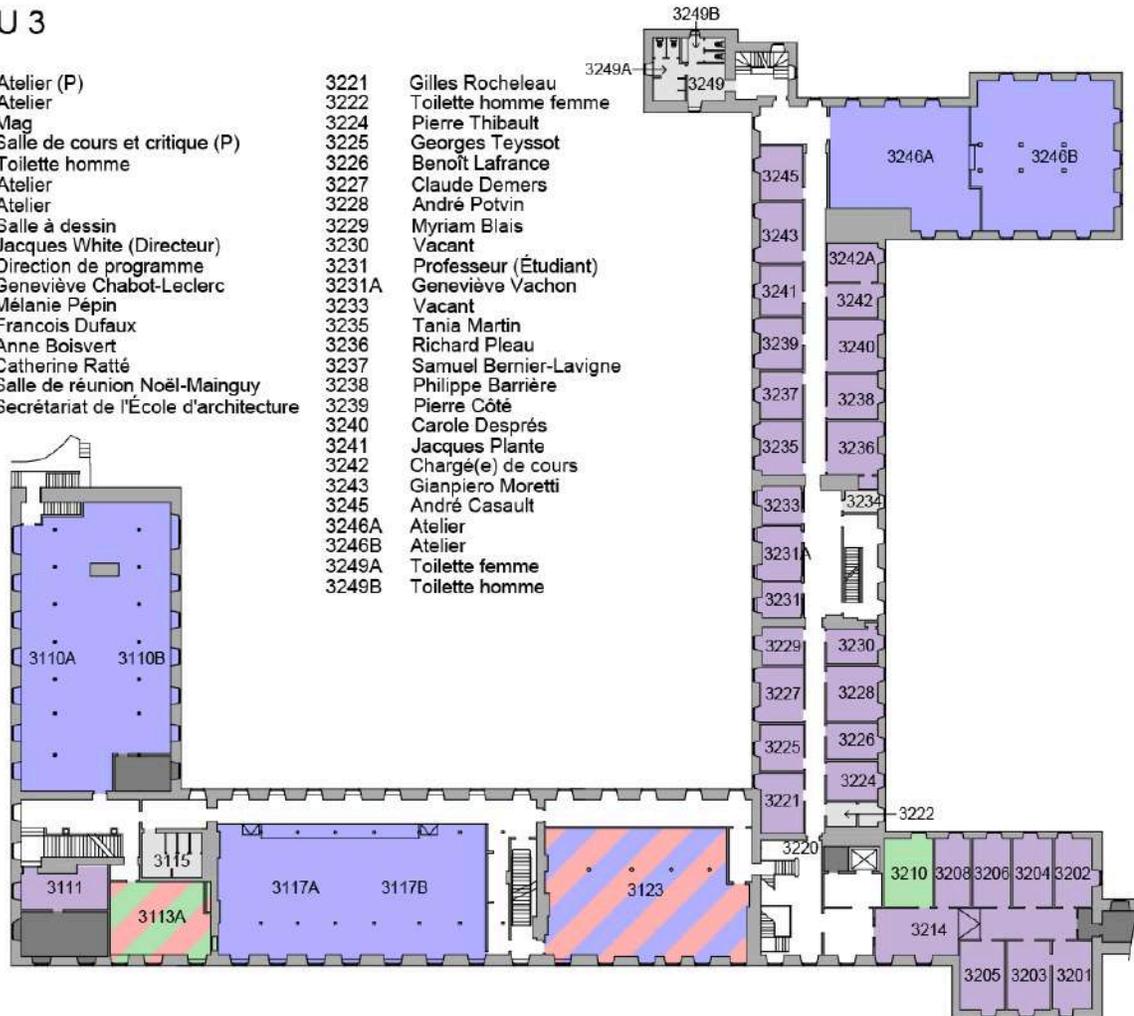


Figure 12 : Plan du niveau 3

NIVEAU 4

- 4110A Atelier
- 4110B Atelier
- 4112 Café étudiant
- 4113A Atelier
- 4113B Atelier
- 4120 Atelier
- 4210 Atelier
- 4220 Atelier
- 4230 Bureau (étudiant)
- 4232 Salle de critique (P)
- 4236 Atelier
- 4242 Atelier (P)
- 4244 Atelier
- 4247A Toilette handicapé
- 4247B Toilette homme
- 4247C Toilette femme

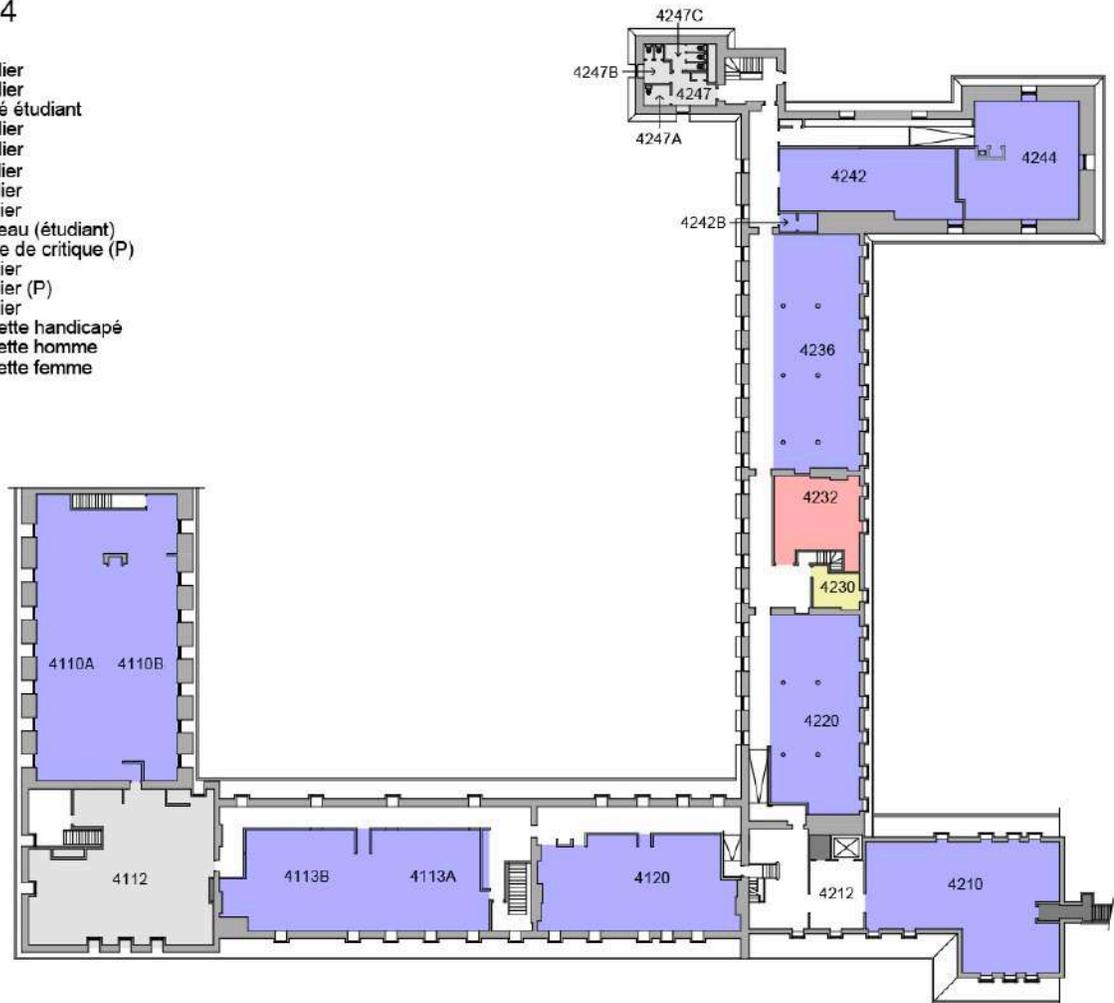


Figure 13 : Plan du niveau 4

3.7 Ressources documentaires

Le programme doit fournir au corps professoral, aux étudiants et au personnel des ressources documentaires nombreuses, diversifiées et à jour, en appui à la recherche et à l'acquisition des compétences. Le programme doit démontrer que tous les étudiants, les membres du corps professoral et les autres employés ont un accès pratique et équitable aux ressources documentaires qui soutiennent une formation professionnelle en architecture et un accès aux bibliothécaires et aux professionnels des ressources visuelles et de la technologie de l'information qui offrent des services et de la formation et qui renforcent les compétences relatives à chacune de ces ressources.

3.7.1 Description de la bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval (BUL) relève du vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes. Elle a pour mandat d'assurer les fonctions auxiliaires de l'enseignement et de la recherche en fournissant un environnement intellectuel et physique de qualité afin de répondre aux besoins de sa clientèle⁸³. Elle est gérée de façon centralisée, mais la documentation et les services sont répartis en quatre lieux :

- Pavillon Jean-Charles-Bonenfant (campus principal) : sciences humaines et sociales;
- Pavillon Alexandre-Vachon (campus principal) : sciences et génie;
- Édifice La Fabrique (centre-ville): arts visuels, design et animation;
- Vieux-Séminaire (Vieux-Québec) : architecture.

3.7.1.1 Types de bibliothèques servant le programme

La situation hors campus de l'École lui permet de bénéficier à la fois d'une bibliothèque d'architecture qui lui est propre (Salle de lecture) et des services et collections de la BUL. Selon les termes des Conditions d'agrément 2017 du CCCA, la Salle de lecture de l'École est « une succursale conçue pour servir un programme d'architecture, située à l'intérieur de ses locaux et alimentée par une bibliothèque centrale ». Aussi, elle participe d'une « collection de documents d'architecture ou reliés à l'architecture, située et gérée à même une bibliothèque centrale », soit celle de la bibliothèque située sur le campus principal. La Salle de lecture de l'École est partie intégrante de la BUL : elle est dotée des mêmes équipements permettant la recherche et le service de prêt, et elle en partage les ressources documentaires⁸⁴.

3.7.1.2 Auto-évaluation de la Bibliothèque : collections

La Bibliothèque compte plus de 3 300 000 documents, en divers formats et sur une variété de supports, dont :

- Plus de 2 000 000 monographies;
- 155 000 microtextes;
- Plus de 300 000 cartes, plans et photos aériennes;
- Plus de 200 000 diapositives;
- 35 500 films et vidéos;
- Plus de 1 000 bases de données;
- Près de 397 000 documents numériques (329 500 livres et 67 000 périodiques).

⁸³ La Bibliothèque catalogue ses documents en format MARC selon les RCAA2. Elle envoie ses notices à Bibliothèque et Archives Canada et à OCLC. Elle porte une attention particulière à la conservation des documents, les munit d'une bande magnétique antivol et les entrepose sur des étagères respectant les normes. Elle est la seule bibliothèque universitaire québécoise à posséder un atelier complet de reliure.

⁸⁴ Les documents localisés à la Bibliothèque des sciences humaines et sociales et à la Bibliothèque scientifique peuvent être empruntés à partir de la Salle de lecture de l'École d'architecture; ils y sont livrés par une navette quotidienne.

Sa collection en art et architecture comprend aussi :

- Plus de 900 titres de périodiques, dont près de 80 en abonnements courants (format papier);
- Plusieurs bases de données, dont *Avery Index to Architectural Periodicals*, *CumInCAD*, *Urban Studies Abstracts*, *Design and Applied Arts Index*, *Sage Urban studies & planning* et *URBAMET*, qui permettent de consulter des références bibliographiques et des articles en texte intégral;
- Des banques d'images telles *Oxford Art Online* et *ARTstor*, cette dernière donnant accès à la version numérisée d'environ 2 500 000 œuvres d'art;
- Un grand nombre de documents visuels et électroniques, dont plus de 200 000 diapositives en art et architecture. Une partie de cette collection est en cours de numérisation. Elle porte sur l'art ancien du Québec (incluant l'architecture) et provient de photographies prises par d'anciens professeurs de l'Université Laval dont Luc Noppen. Une fois numérisé, cet ensemble sera versé dans Kalos, un gestionnaire d'objets numériques et accessible à tous sur Internet. Kalos sera officiellement lancé en septembre 2018 et proposera plusieurs collections numériques, dont un premier lot de 200 images en art et architecture du Québec;
- Des dictionnaires et encyclopédies spécialisés.

Elle dispose de collections spéciales (notamment une diapotheque en art et architecture, une collection d'images numérisées, le Centre GéoStat⁸⁵, la collection des Thèses et livres rares) et offre un accès via son site Internet à un grand nombre de sources d'information électronique (bases de données spécialisées et multidisciplinaires, collections de livres en ligne).

La collection de la Salle de lecture de l'École d'architecture couvre l'architecture dans son ensemble, tant les aspects historiques et théoriques que pratiques, et contient un bon nombre d'ouvrages critiques⁸⁶. Elle est constituée de documents spécialisés en architecture, architecture du paysage, construction et matériaux et urbanisme. Elle compte :

- Plus de 17 300 documents, dont plus de 15 000 livres ou monographies (toutes cotes confondues);
- 2 150 unités de périodiques;
- Environ 60 titres de périodiques courants en format papier;
- 190 films sur support DVD.

L'inventaire des documents imprimés situés à la Salle de lecture par rapport à l'ensemble de la collection de la Bibliothèque, classés selon la méthode de la *Library of Congress*, donne le portrait qui suit. Notons que les collections comptent, à chacune des deux localisations, beaucoup plus que les 5 000 titres de la classification NA requis par le CCCA :

⁸⁵ Le Centre GéoStat (Centre d'information géographique et statistique) possède plus de 120 000 cartes géographiques de tout le globe, incluant les cartes topographiques du Canada, les cartes de cadastre du Québec et les plans urbains de nombreuses municipalités. Il possède plus de 15 000 cartes ou reproductions de cartes anciennes (avant 1900) du monde, de la Nouvelle-France, du Canada et du Québec; une collection pour l'étude des villes et villages du Québec au début du 20e siècle; les plans d'assurance-incendie; les microfilms des 2 400 cartes anciennes des Archives du Séminaire de Québec; plus de 200 000 photographies aériennes du Québec.

⁸⁶ Pour ces aspects, le niveau de développement est 3A (niveau supportant un enseignement de 1er cycle). Pour ce qui est de l'architecture du Québec et du Canada, l'architecture du XXe siècle (théorie et critique), l'histoire de l'architecture et de l'art médiéval, le niveau de développement est 3B (niveau supportant l'enseignement et la recherche de 2e cycle), tandis que le design urbain atteint le niveau 4B (niveau supportant la recherche – domaine jugé prioritaire) en conformité avec la politique sectorielle de développement en cours de rédaction. Ces niveaux de développement ont été établis en référence au *Guide for Written Collection Policy Statement* (ALA, 1989).

Tableau 11 : Nombre de documents – principales cotes en architecture et urbanisme

	Salle de lecture École d'architecture	Bibliothèque Campus principal
Monographies - cote NA	7 703	13 935
Monographies - cote HT	882	9 990
Monographies - cote SB	306	1 060
Monographies - cote TH	1265	1 893
Monographies - Total	10 156	26 878
Titres de périodiques (NA-HT-SB-TH)	183	730

Dans son rapport de 2013, le comité du CCCA soulevait la préoccupation suivante :

Au niveau des collections, le comité considère qu'il y a une faible représentation des périodiques et des monographies axées sur l'histoire et la théorie de l'architecture dans la salle de lecture. En outre, il note que la collection couvrant l'architecture nord-américaine et, en particulier, canadienne pourrait être plus complète.

La Bibliothèque a pris des actions en ce sens et a priorisé dans son développement de collection les sujets ciblés par le comité. Mentionnons également que le nombre annuel de publications en histoire de l'architecture canadienne et en théorie est moins élevé que dans d'autres sujets.

Tableau 12 : Collection et acquisitions en histoire et théorie de l'architecture à la salle de lecture

	Collection 2012	Acquisitions 2013-2018	Total des titres
Histoire de l'architecture	2 516	329	2 845
Histoire de l'architecture nord-américaine	652	74	726
Histoire de l'architecture canadienne	152	16	168
Théorie de l'architecture	252	37	289

3.7.1.3 Auto-évaluation de la bibliothèque : services et personnel

Les principaux services qu'offre la Bibliothèque comprennent notamment :

- Prêt de documents faisant partie de ses collections;
- Prêt entre bibliothèques et livraison électronique de documents;
- Accès à des collections de référence en consultation sur place;
- Utilisation de salles de consultation, salles de travail de groupe, salles de formation, laboratoires informatiques, alvéoles, bulles d'écoute, bulles de visionnement, cabinets de travail, postes informatiques, imprimantes, photocopieurs, numériseurs, projecteurs;
- Des programmes d'initiation à la bibliothèque et de formation à la recherche documentaire;
- Accès à distance aux ressources électroniques (catalogue de la Bibliothèque, monographies et périodiques électroniques, bases de données);
- Service de référence avec des bibliothécaires spécialisés dans chaque discipline;

- Service d'aide à la recherche maintenu par des techniciens en documentation, 75 heures par semaine;
- Consultation de portails thématiques disciplinaires sur le site Internet de la Bibliothèque. L'un de ces portails est entièrement dédié au domaine de l'architecture. On y trouve de l'information générale sur les collections en architecture, des bibliographies, des répertoires iconographiques, des fils RSS, etc.;
- Service de réserve des professeurs;
- Accès à des postes informatiques et à Internet sans fil.

La Salle de lecture de l'École d'architecture offre également :

- Le prêt des documents de la salle de lecture et les demandes de livraison (par navette quotidienne) des documents localisés au pavillon Jean-Charles-Bonenfant, au pavillon Alexandre-Vachon ou à l'Édifice La Fabrique;
- Des ouvrages de référence pour une consultation rapide : tous ces documents sont répertoriés par le catalogue de la Bibliothèque;
- Des programmes particuliers de visites, des formations documentaires sur demande, de même que des guides de recherche spécifiques à l'architecture préparés par la bibliothécaire spécialisée;
- Des séances de formation documentaire en architecture dans certains cours obligatoires;
- Un service d'aide à la recherche;
- Un service de réserve des professeurs : documents en consultation sur place pour les besoins des cours.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

- Bibliothèque générale – campus principal :
 - De 8 h 00 à 23 h 00 du lundi au vendredi, et de 10 h 00 à 17 h 00 le samedi et le dimanche lors des semestres d'automne et d'hiver;
 - Accès 24 heures sur 24, pour les étudiants de 2^e et 3^e cycles (grâce à un système de lecteur optique).
- Salle de lecture de l'École d'architecture :
 - De septembre à mai, de 8 h 30 à 20 h 30 du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 00 le vendredi et de 10 h 00 à 17 h 00 le samedi;
 - Pendant l'été, cinq heures par semaine.

Les tableaux qui suivent compilent les statistiques de fréquentation et de prêt de la salle de lecture, démontrant l'intérêt soutenu de ses usagers⁸⁷ :

⁸⁷ Données de fréquentation non disponibles pour les sessions d'hiver 2017 et 2018.

Tableau 13 : Fréquentation journalière à la salle de lecture

	<i>Lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 00</i>	<i>Lundi au vendredi 16 h 00 à 20 h 30</i>	<i>Samedi 10 h 00 à 17 h 00</i>
Automne 2015	5498	1225	642
Hiver 2016	4692	1281	496
Automne 2016	6073	1543	486
Automne 2017	6062	1822	439

Tableau 14 : Prêts à la salle de lecture en 2017-18

	<i>Prêts initiaux</i>	<i>Renouvellements</i>	<i>Total transactions</i>
Monographies	4321	4749	9070
Périodiques	131	165	296
Total	4452	4914	9366

Le personnel directement affecté à la Salle de lecture de l'École d'architecture est aussi appuyé par les employés de la Bibliothèque de l'Université : il comprend⁸⁸ :

- Une bibliothécaire spécialisée en architecture, employée par la Bibliothèque, maintient une présence de 7 heures par semaine à la Salle de lecture et peut être rejointe en tout temps par courriel ou téléphone. Elle possède une maîtrise en bibliothéconomie et un baccalauréat en histoire de l'art et de l'architecture. Elle gère les budgets d'acquisition du secteur Art et architecture de la Bibliothèque et de la Salle de lecture⁸⁹;
- Un technicien, employé par l'École d'architecture, travaille à temps plein à la Salle de lecture durant les sessions d'automne et d'hiver. Il détient un diplôme d'études collégiales en techniques de documentation;
- Des étudiants (auxiliaires administratifs), employés par l'École d'architecture, qui assurent une présence lors des heures de dîner et en soirée durant la semaine, de même que les samedis, de façon à augmenter les heures d'ouverture de la Salle de lecture.

Ce personnel est appuyé par les employés de la BUL.

⁸⁸ Les descriptions de tâches des bibliothécaires et techniciens en documentation sont sur le site des ressources humaines de l'Université. Les conditions d'emploi, salaires et avantages sociaux se comparent favorablement à ceux retrouvés ailleurs au Québec et au Canada.

⁸⁹ La bibliothécaire en architecture fait partie d'une équipe d'une trentaine de bibliothécaires disciplinaires (elle interagit particulièrement avec les bibliothécaires du Centre GéoStat et avec la titulaire du poste en histoire), qui sont supervisés par la chef des services-conseils en ressources documentaires. Les opérations techniques (recherche documentaire, acquisition, catalogage, préparation matérielle, numérisation, gestion du prêt entre bibliothèques, gestion des ressources électroniques, etc.) sont également centralisées sur le Campus principal. Le catalogage des livres en art et architecture est effectué par un groupe de techniciens spécialisés dans ces domaines qui possèdent une formation collégiale en documentation. Au total, la Bibliothèque de l'Université Laval compte plus de 225 employés.

3.7.1.4 Auto-évaluation de la bibliothèque : installations

Sur le campus principal, la Bibliothèque offre des espaces vastes et accueillants ainsi que de l'équipement informatique à la fine pointe de la technologie. Les installations comprennent notamment :

- Plus de 2 000 places assises;
- 260 ordinateurs;
- 9 photocopieurs, 8 imprimantes et 3 numériseurs;
- postes de prêt en libre-service;
- 6 laboratoires informatiques;
- 37 salles de travail d'équipe, dont 20 sont équipées d'écrans ACL, de prises réseau et de branchements pour ordinateurs portables.

La Salle de lecture offre 48 places assises permettant le travail et la consultation sur place. Elle est munie de quatre ordinateurs⁹⁰ avec accès à Internet et de deux numériseurs. Au cours de l'hiver 2016, un local attenant et accessible à partir de la Salle de lecture a été entièrement réaménagé en salle de travail d'équipe. Le nouvel équipement, comprenant notamment un écran ACL à hauteur de 50 pouces auquel les étudiants peuvent brancher leurs portables, permet d'accueillir jusqu'à 8 personnes. Le local héberge également la collection de la matériauthèque.

3.7.1.5 Auto-évaluation de la bibliothèque : budget, administration et opérations

La Bibliothèque dispose d'un important budget d'acquisition. En 2017-2018, elle a octroyé 12 300 000 \$ à l'achat de ressources documentaires (10 370 000 \$ pour les ressources électroniques et 1 935 000 \$ pour la documentation physique). Toutefois, ce budget n'a pas augmenté suffisamment au cours des dernières années pour combler la hausse des prix des abonnements de périodiques tout en tenant compte de l'instabilité du dollar canadien⁹¹. La Bibliothèque a donc dû fonctionner avec un budget à peu près égal à celui dont elle disposait en 2012-2013. En réduisant considérablement le montant alloué à l'achat de monographies, elle a pu maintenir ses abonnements de périodiques et ses commandes permanentes (celles-ci incluent notamment les abonnements aux bases de données). La BUL ne fait pas figure d'exception puisque la plupart des bibliothèques universitaires québécoises doivent composer depuis plus de trois ans avec une situation budgétaire précaire.

Tableau 15 : Budget d'acquisition total de la Bibliothèque

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Périodiques	5 927 771 \$	5 892 105 \$	6 351 232 \$	6 611 740 \$	7 117 354 \$	6 905 253 \$
Commandes permanentes	3 331 693 \$	3 543 718 \$	3 991 880 \$	3 622 032 \$	3 727 065 \$	3 702 445 \$
Monographies	3 378 724 \$	3 420 610 \$	2 246 828 \$	1 817 183 \$	1 118 048 \$	1 696 623 \$
Total :	12 638 188 \$	12 856 433 \$	12 589 940 \$	12 050 955 \$	11 962 467 \$	12 304 321 \$

⁹⁰ Tous les étudiants inscrits à l'École d'architecture possèdent un ordinateur portable. Il n'est donc pas nécessaire de disposer d'un grand nombre d'ordinateurs fixes à la Salle de lecture.

⁹¹ La bibliothèque effectue la majorité de ses achats de documents en dollars américains.

Les budgets alloués à la documentation en art et architecture ont subi les mêmes baisses au cours des dernières années. Comme pour les autres disciplines, c'est la part dédiée à l'achat de monographies qui a le plus diminué, passant de 152 000 \$ en 2012-13 à 40 600 \$ en 2017-2018, pour le campus principal, et de 35 800 \$ en 2012-13 à 15 100 \$ en 2017-2018, pour la Salle de lecture de l'École d'architecture.

Tableau 16 : Budget d'acquisition - Art et architecture (campus principal)

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Périodiques	29 300 \$	30 200 \$	30 700 \$	26 800 \$	30 500 \$	24 700 \$
Commandes permanentes	33 800 \$	44 200 \$	48 700 \$	52 700 \$	63 400 \$	66 000 \$
Monographies	152 000 \$	142 000 \$	102 000 \$	80 600 \$	29 000 \$	40 600 \$
Total	215 100 \$	216 400 \$	181 400 \$	160 100 \$	122 900 \$	131 300 \$

Tableau 17 : Budget d'acquisition - Salle de lecture (École d'architecture)

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Périodiques	8 300 \$	9 200 \$	9 200 \$	8 900 \$	8 500 \$	8 300 \$
Commandes permanentes	1 800 \$	1 900 \$	3 400 \$	2 500 \$	2 900 \$	1 700 \$
Monographies	35 800 \$	37 000 \$	28 000 \$	22 800 \$	8 200 \$	15 100 \$
Total	45 900 \$	48 100 \$	40 600 \$	34 200 \$	19 600 \$	25 100 \$

Dans ce contexte, la Bibliothèque n'a pas été en mesure de maintenir le rythme d'acquisition de monographies d'avant 2015, tant sur le campus qu'à la Salle de lecture.

Tableau 18 : Nombre de monographies achetées

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Campus – Art et architecture	2 385	2 090	1 580	699	336	844
Salle de lecture (archi)	624	581	468	200	104	314

Par le biais du Fonds d'investissement étudiant (FIÉ), les étudiants de l'École d'architecture ont l'opportunité de contribuer à l'achat de documents pour la Salle de lecture. Les montants versés varient chaque année, en fonction des besoins des étudiants et des achats votés par leur association (matériel informatique, équipement de fabrication numérique, outils, mobilier, documentation, etc.). Au cours des dernières années, les contributions du FIÉ ont permis de bonifier le budget d'acquisition de la Bibliothèque et de maintenir un niveau de développement des collections minimal.

Tableau 19 : Contributions du FIÉ au budget d'acquisition de la Salle de lecture

2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
1 400 \$	700 \$	1 000 \$	5 000 \$

3.7.2 Rapport statistique de la bibliothèque

Tableau 20: Rapport statistique de la bibliothèque

	Bibliothèque Collections totales				Bibliothèque Collection Art et architecture				Salle de lecture École d'architecture			
	N° de volumes	Dépenses annuelles (en \$)			N° de volumes	Dépenses annuelles (en \$)			N° de volumes	Dépenses annuelles (en \$)		
		2015-16	2016-17	2017-18		2015-16	2016-17	2017-18		2015-16	2016-17	2017-18
Monographies	2 000 000	1 817 048	1 118 048	1 696 623	47 300	80 600	29 000	40 600	15 000	22 800	8 200	15 100
Périodiques papier	28 000				13 400 920 titres				2 150 300 titres			
Périodiques électroniques	67 300				940 titres							
Microfilm / Microfiches	155 000				7 300							
Diapositives	230 000				200 000							
Vidéos	35 500				1 000				190			
Dessins												
Photographies												
Monographies électroniques	329 500				4 100							
Cartes, plans et photos aériennes	300 000											
Périodiques papier et électronique		6 611 740	7 117 354	6 905 253		26 800	30 500	24 700		8 900	8 500	8 300
Commandes permanentes		3 622 032	3 727 065	3 702 445		52 700	63 400	66 000		2 500	2 900	1 700
Total :	2 938 300*	12 050 955	11 962 467	12 304 321	265 800	160 100	122 900	131 300	17 340	34 200	19 600	25 100

* Les collections de la bibliothèque comprennent d'autres types de documents (ex. : partitions musicales, disques, ensembles multisupports) qui n'ont pas été comptabilisés pour ce rapport. Le nombre total de documents s'élève à plus de 3 300 000, incluant ceux-ci.

3.7.3 Plan d'action pour le soutien courant aux usagers et le renouvellement de l'équipement

3.7.3.1 Développement des collections

La Bibliothèque continuera à développer les collections en architecture de manière soutenue, tant pour le pavillon Bonenfant que pour l'École d'architecture. Les acquisitions seront orientées en fonction de la recherche et de l'enseignement en architecture afin de répondre aux besoins de l'ensemble des usagers. Afin de pallier la baisse de son budget dédié à l'achat de monographies, la Bibliothèque sollicitera la collaboration financière des étudiants de l'École d'architecture par le biais du Fonds d'investissement étudiant.

3.7.3.2 Formation du personnel

Chaque année, la Bibliothèque offre une série de formations et de séances d'informations à ses employés afin que ceux-ci se perfectionnent et puissent offrir une prestation de services de qualité aux usagers. Bien qu'employé par l'École d'architecture, le technicien en documentation affecté à la Salle de lecture bénéficie également de ces services. De plus, il peut compter sur l'appui du personnel travaillant sur le campus pour lui offrir, sur une base ponctuelle, des formations pratiques ainsi que du soutien à distance (ex. : utilisation du logiciel de gestion de bibliothèque, fonctionnement de la réserve des professeurs, service de reliure, etc.).

3.7.3.3 Renouvellement de l'équipement

Le renouvellement des ordinateurs de la Salle de lecture est assuré par la Bibliothèque et se fait sur une base régulière. Par ailleurs, l'École d'architecture prévoit faire prochainement l'acquisition d'un appareil de prêt en libre-service. Ce nouvel équipement permettra d'augmenter les plages horaires pendant lesquelles les usagers peuvent emprunter des documents (actuellement, le service de prêt est offert du lundi au vendredi, pendant les heures de travail du technicien en documentation). L'appareil permettra aux usagers d'effectuer d'autres opérations courantes comme le renouvellement des prêts, la consultation du dossier d'utilisateur, le paiement des frais et amendes, etc.

3.8 Ressources financières

Le programme doit avoir accès à un soutien institutionnel et à des ressources financières suffisantes.

3.8.1 Budget ventilé

Les tableaux qui suivent présentent les résultats financiers annuels depuis 2012-2013, incluant les frais d'exploitation et les salaires versés à l'École.

Tableau 21: *Budgets de fonctionnement de l'École d'architecture – ressources matérielles et humaines*

Dépenses réelles	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Ressources matérielles	194 144 \$	171 922 \$	172 789 \$	171 250 \$	184 276 \$	195 696 \$
Ressources humaines	2 851 344 \$	2 934 782 \$	3 089 772 \$	3 237 820 \$	3 244 130 \$	3 502 822 \$

Tableau 22 : *Montants alloués aux ressources humaines⁹²*

Dépenses réelles	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Professeurs suppléants	196 179 \$	196 965 \$	184 961 \$	197 749 \$	178 153 \$	207 069 \$
Conférenciers (cours conférences)	9 610 \$	7 801 \$	15 536 \$	16 030 \$	22 918 \$	32 475 \$
Chargés de cours	312 726 \$	259 575 \$	320 54 \$	365 031 \$	392 389 \$	418 120 \$
Professeurs	1 586 185 \$	1 729 391 \$	1 793 769 \$	1 862 272 \$	1 975 284 \$	2 104 741 \$
Direction	130 575 \$	124 051 \$	128 912 \$	131 994 \$	138 841 \$	147 711 \$
Personnel administratif	546 513 \$	558 476 \$	582 122 \$	593 254 \$	459 533 \$	519 988 \$
Auxiliaires administratifs	24 941 \$	22 763 \$	16 445 \$	17 181 \$	18 173 \$	24 691 \$
Auxiliaires d'enseignement	44 614 \$	35 760 \$	47 481 \$	54 309 \$	58 838 \$	48 029 \$
Total :	2 851 344 \$	2 934 782 \$	3 089 772 \$	3 237 820 \$	3 244 130 \$	3 502 822 \$

On remarque une croissance des totaux de près de 17% (530 000 \$) par rapport à 2012, principalement attribuable aux ressources humaines, où des postes de personnel administratif ont été modifiés pour un soutien amélioré aux professeurs et aux étudiants. Les montants investis en ressources matérielles ont également subi une augmentation de près de 50%.

⁹² En ce qui concerne les différents sous-groupes des ressources humaines :

- *Professeurs suppléants* : inclut les salaires des deux responsables de formation pratique à temps plein de même que des professeurs invités;
- *Personnel enseignant* : inclut les salaires des professeurs réguliers, qu'ils soient à temps plein ou à de mi-temps;
- *Auxiliaires administratifs et Auxiliaires d'enseignement* : incluent les salaires des étudiants, dans divers postes.

3.8.2 Fonds alloués à la recherche

Les fonds alloués à la recherche, de sources diverses, sont attribués directement aux professeurs chercheurs. Même s'ils ne font pas partie du budget de l'École, ces subventions offrent un cadre exceptionnel pour l'avancement de l'architecture et pour la formation, et sont source de rayonnement pour l'École. Pour la période 2012-2018, les fonds de recherche des professeurs et les contrats et commandites obtenus dans le cadre de projets de service à la collectivité sont en constante augmentation (+177%) au cours des six (dernières années, totalisant plus de 5,6 M\$ en revenus.

Tableau 23 : Subventions et contrats de recherches aux professeurs

Revenus	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2012-18
Subventions gérées par l'École	275 907 \$	135 386 \$	302 176 \$	633 022 \$	813 708 \$	1 134 486 \$	3 294 685 \$
Subventions gérées par le CRAD	299 556 \$	220 560 \$	158 796 \$	124 582 \$	681 495 \$	635 000 \$	2 119 989 \$
Contrats et commandites	65 700 \$	- \$	27 994 \$	35 444 \$	70 325 \$	7 325 \$	206 788 \$
Total :	641 163 \$	355 946 \$	488 966 \$	793 048 \$	1 565 528 \$	1 776 811 \$	5 621 462 \$

Ces subventions ont permis de verser, de 2012 à 2018, un montant total de 1 079 951 \$ en salaires d'auxiliaires de recherche aux étudiants de l'École, soit une augmentation de 420 673 \$ (+64%) depuis le dernier agrément des programmes et un montant de 267 891\$ a été offert en bourses à des étudiants inscrits à différents cycles. Plus précisément, un montant de 197 607 \$ a été offert aux étudiants inscrits à la maîtrise.

Tableau 24 : Montants versés aux étudiants en recherche

Sommes versées	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2012-18
Salaires aux auxiliaires de recherche	200 642 \$	100 098 \$	77 953 \$	134 377 \$	227 341 \$	339 545 \$	1 079 957 \$
Bourses	41 932 \$	2 000 \$	20 000 \$	30 550 \$	44 025 \$	129 384 \$	267 891 \$

3.8.3 Dotations et bourses d'étude

Les étudiants de l'École ont accès à plusieurs sources de financement. Ces financements sont octroyés soit à même les budgets de fonctionnement de l'École ou de ses groupes de recherche, soit par des organismes subventionnaires et partenaires externes. Pour la période 2012-2018, plus de 4 064 653 \$ en salaires, bourses et équipements ont été alloués aux étudiants, soit une augmentation de plus 1 million de dollars depuis le dernier agrément des programmes, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Montants alloués aux étudiants – salaires et bourses

Dépenses réelles	2012-18
Auxiliaires administratifs (salaires payés par l'École)	124 194 \$
Auxiliaires d'enseignement (salaires payés par l'École)	289 031 \$
Auxiliaires de recherche (salaires et bourses payés par les groupes de recherche)	1 079 951 \$
Bourses de soutien à la réussite à la maîtrise et au doctorat sur mesure (Université)	202 625 \$
Bourses d'excellence à l'admission au baccalauréat (FAAAV, pour 2012 uniquement)	6 620 \$
Bourses des finissants (offertes par des agences d'architectes extérieures à l'École ⁹³)	154 736 \$
Bourses de mobilité – séjours d'études hors Québec (MELS + Fondation de l'Université)	1 888 950 \$
Fonds d'investissement étudiant (FIÉ) ⁹⁴	305 196 \$
Fonds d'enseignement et de recherche (FER) ⁹⁵	13 350 \$
Total :	4 064 653 \$

⁹³ Chaque fin d'année académique, la direction sollicite des agences d'architectes québécoises pour attribuer des bourses aux étudiants finissants, dont la production est la plus méritoire de leur point de vue, généralement d'un montant de 1 000 \$ chacune. D'autres bourses s'ajoutent, par exemple la « Bourse Émilien Vachon » (du nom d'un ancien directeur de l'École), à laquelle contribuent personnellement les professeurs et qui est attribuée sur résultat de leurs votes.

⁹⁴ Le *Fonds d'investissement étudiant* (FIÉ) provient d'un appariement de montants issus des frais d'inscription des étudiants, de l'Université et de la FAAAV et vise l'amélioration de l'environnement pédagogique et matériel des étudiants. Il est géré par un comité où siègent les représentants des associations étudiantes, ainsi que le doyen. Les étudiants de l'École utilisent ce fonds pour l'acquisition d'équipements informatiques, multimédias, traitement de l'image et impression, de livres pour la Salle de lecture et aussi d'outils pour l'atelier de maquettes.

⁹⁵ Le *Fonds d'enseignement et de la recherche* (FER) provient de la Fondation de l'Université Laval et des activités de financement facultaire et vise à promouvoir le développement de l'enseignement et de la recherche, au moyen de subventions de projets.

3.8.4 Activités de développement

Des budgets spéciaux sont octroyés, sur demandes et approbations ponctuelles, aux fins du soutien aux usagers et du renouvellement de l'équipement. Ils sont habituellement couverts par le budget d'investissement de l'Université Laval, liés aux projets de réaménagement et de rénovation d'espaces qui lui appartiennent ou qu'elle utilise⁹⁶. Ces budgets visent à maintenir ou à augmenter la valeur d'usage.

La gestion et le contrôle budgétaire des projets sont confiés au Service des immeubles de l'Université Laval et dans certains cas, selon le projet, à l'équipe de gestion en place. Le tableau qui suit montre le détail des montants octroyés depuis 2012.

Tableau 26 : Investissements réalisés à l'école 2012-2018

Budgets spéciaux	Montants octroyés	Année
Renouvellement complet des traceurs pour impressions grands formats et achats de traceurs supplémentaires	18 360 \$	2017-18
Réaménagement de la menuiserie et création de locaux pour le FABLAB; la fabrication numérique	61 198 \$	2015-16
Réaménagement des locaux 1208 et 2234 pour les accommodements scolaires	25 000 \$	2017-18
Aménagement d'un atelier en architecture au 4242 plus local pour impression 3D	35 992 \$	2013-14
Achat de mobilier pour étudiants de maîtrise	26 000 \$	2013+16
Achats d'équipements informatiques pour divers locaux	117 078 \$	2012-18
Montant pour projet FCI en développement pour fabrication numérique	68 000 \$	2017-18
Réaménagement d'une salle multi fonctionnelle pour recevoir les étudiants	25 000 \$	2016-17
Achat de nouveau projecteur pour l'auditorium et mise à jour des systèmes	15 000 \$	2017-18
Rénovation du café étudiant	25 000 \$	2016-17
Total :	416 088 \$	

Les contributions externes de la part de plusieurs partenaires privés se sont accentuées au cours des dernières années, résultats de démarches soutenues de l'École en ce sens, afin d'enrichir les activités académiques complémentaires au curriculum. Ainsi, une somme de plus de 120 000 \$ amassée depuis 2012 a permis d'organiser plusieurs workshops et de nombreuses conférences avec de invités de marque, au bénéfice des professeurs et des étudiants.

⁹⁶ Le pavillon du Vieux-Séminaire n'appartient pas à l'Université Laval, mais au Séminaire de Québec. Le pavillon est donc utilisé sur une base locative sur bail renouvelable, faisant en sorte que les investissements à l'immeuble sont à la charge du locateur et que les budgets relatifs aux équipements et à leur fonctionnement sont à la charge du locataire.

3.9 Structure administrative

Le programme doit faire partie d'un établissement d'enseignement agréé par l'organisme responsable de l'agrément de l'enseignement supérieur dans la province. Le programme doit jouir d'un niveau d'autonomie comparable à celui des autres programmes professionnels pertinents dans l'établissement et suffisant pour lui permettre de se conformer aux exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA.

3.9.1 Statut institutionnel de l'Université Laval

La Charte de l'Université Laval (édition du 1^{er} septembre 2006) et les Statuts qui en découlent (édition de juin 2011, à jour en juin 2017) sont reconnus et encadrés par une loi de l'Assemblée Nationale du Québec, sanctionnée le 8 décembre 1970 (L.Q., 1970, chapitre 78) et modifiée le 23 mai 1991 (L.Q., 1991, chapitre 100).

3.9.2 Structure administrative de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD) et de l'École d'architecture

La structure administrative de la FAAAD, incluant celle de l'École d'architecture, est présentée à la page suivante (*figure 14*). La FAAAD compte quatre unités d'enseignement : l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD), l'École d'architecture, l'École d'art et l'École de design. En plus de ces unités d'enseignement, la FAAAD comprend le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), auquel sont affiliés les professeurs de l'ÉSAD et sept professeurs de l'École d'architecture

L'administration de l'École d'architecture découle des statuts et règlements de l'Université. Elle comprend les directions suivantes, qui forment l'exécutif de l'École :

- La direction de l'École est responsable du fonctionnement de l'École, ainsi que de son budget, de ses ressources humaines et de ses ressources matérielles. Elle joue par ailleurs un rôle actif au sein du comité de direction de la FAAAD, où elle participe pleinement aux prises de décisions ayant un impact sur l'École d'architecture; elle est également membre statutaire du conseil facultaire.
- Les directions de programme sont responsables de la bonne marche des programmes, de l'admission à ces programmes et du cheminement des étudiants qui y sont inscrits.

3.9.3 Comparaison de cette structure avec celles d'autres programmes professionnels de l'institution

La structure administrative de l'École d'architecture est comparable à celles d'autres unités de l'Université Laval dispensant des programmes professionnels, bien que ces unités puissent être des facultés (comme pour le droit), des départements (génie civil, par exemple) ou des écoles (comme la nôtre) relevant d'une faculté. Les facultés peuvent être décentralisées géographiquement : c'est notamment le cas de la FAAAD dont les quatre unités sont situées dans trois pavillons (un sur le campus principal et deux au centre-ville).

3.9.4 Autres programmes offerts dans le cadre d'une unité multidisciplinaire

Les programmes gradués de l'École permettent aux étudiants de s'inscrire en double maîtrise (simultanées – plus de détails à la sous-section 3.10.2), ce qui leur donne accès à des formations et des diplômes complémentaires :

- Maîtrise en architecture + maîtrise en sciences de l'architecture (recherche)
- Maîtrise en architecture + maîtrise en sciences de l'architecture (design urbain)
- Maîtrise en sciences de l'architecture (design urbain) + maîtrise en ATDR

Un programme de doctorat est également offert depuis l'automne 2017.

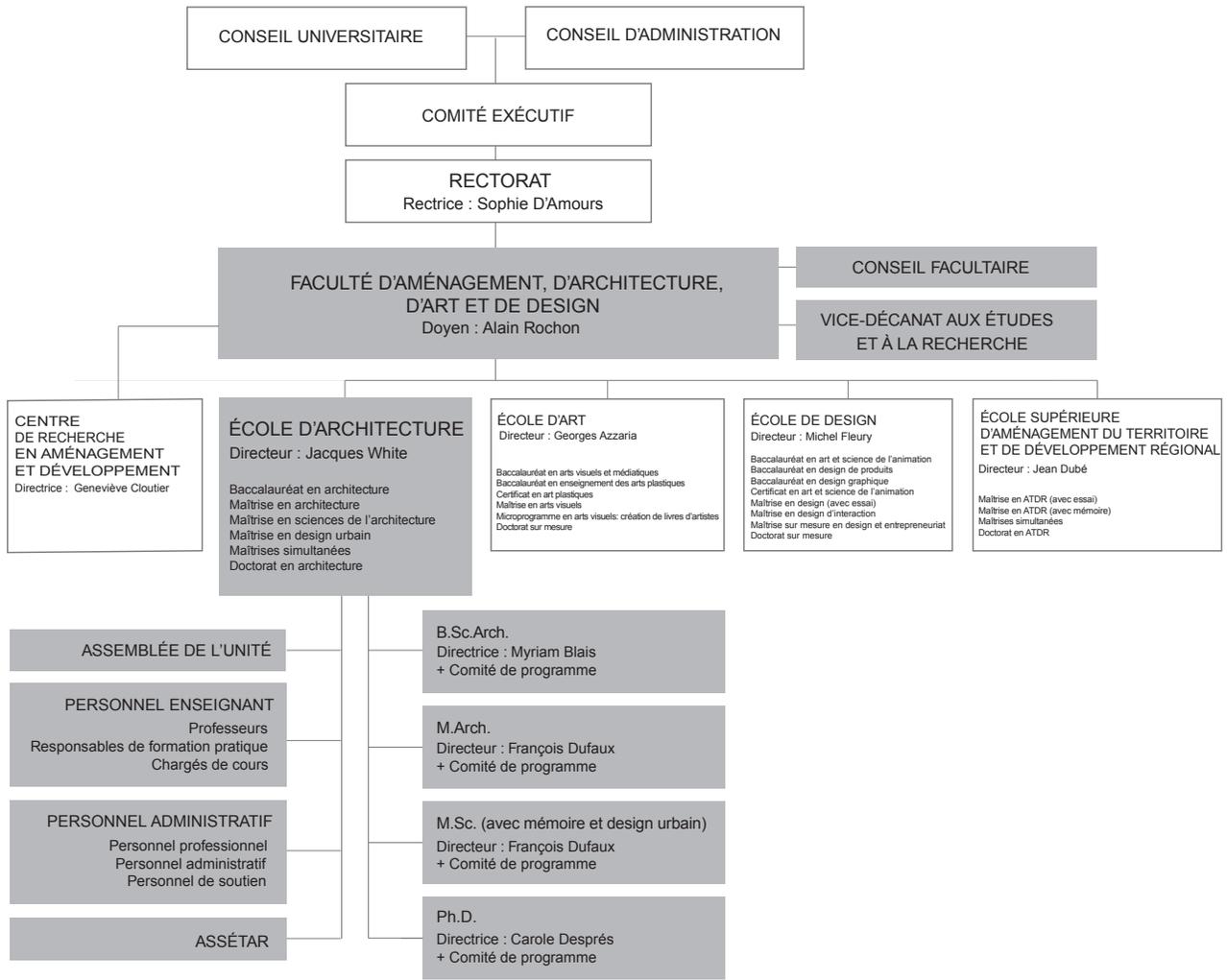


Figure 14 : Structure administrative de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD) et de l'École d'architecture⁹⁷

⁹⁷ Les instances identifiées en gris sont celles au sein desquelles l'École d'architecture exerce un leadership actif.

3.10 Grade professionnel et curriculum

Un programme professionnel en architecture agréé par le CCCA prépare les étudiants à accéder à l'exercice de la profession en tant que stagiaires en architecture. L'agrément est basé sur la qualité générale des objectifs du programme et les critères de performance particuliers auxquels satisfont les étudiants pendant leur formation. Le CCCA n'octroie l'agrément qu'à des programmes de grade professionnel en architecture. Un programme professionnel en architecture agréé par le CCCA se définit comme étant l'ensemble des études postsecondaires d'un étudiant sanctionnées par un grade universitaire professionnel donné, qui peut être un baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.) ou une maîtrise en architecture (M.Arch.).

3.10.1 Définitions des grades offerts : baccalauréat et maîtrise en architecture

Selon les termes des *Conditions d'agrément 2017 du CCCA*, l'École offre une *Maîtrise en architecture*, précédée d'un *Baccalauréat préprofessionnel*. Le baccalauréat préprofessionnel en architecture (6 sessions – 3 ans) conduit à l'obtention du grade de bachelier en sciences de l'architecture (B.Sc.Arch.), qui donne accès à la maîtrise en architecture. La maîtrise en architecture (3 ou 4 sessions – 1,5 ou 2 ans) conduit à l'obtention du grade de maître en architecture (M.Arch.), qui donne accès à la profession d'architecte. Une double maîtrise (simultanée M.Arch.+M.Sc.) est également offerte (expliquée plus loin).

Tableau 27: *Résumé des grades professionnels offerts par l'École d'architecture aux fins de l'agrément*

	crédits/grade	sessions/grade	crédits/session	heures/crédit	heures/grade
Baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.)	96	6	16	45	4320
Maîtrise en architecture (M.Arch.)	45	3 ou 4	12 ou 15	45	2025
Double maîtrise (M.Arch.+M.Sc.)	72	6 à 8	12 ou 15	45	3240

3.10.2 Résumé du curriculum : baccalauréat et maîtrise en architecture

La présente sous-section dresse le portrait global des programmes, tels qu'ils sont présentés aux étudiants, souvent sous forme de tableaux (pages suivantes), afin de mettre en évidence leurs particularités, la distribution des crédits selon les domaines de formation et les différentes options qui leur sont offertes pour se composer un programme personnel d'études convenant à une diversité de besoins.

Les descriptions officielles des programmes de baccalauréat et de maîtrise en architecture, telles qu'elles apparaissent sur le site officiel de l'Université Laval, sont reproduites au *Chapitre 3, section 3.2 Information au public*.

Baccalauréat (B.Sc.Arch.)

Tableaux 28 et 29

Les cours obligatoires (69 crédits) comptent pour près des trois quarts des cours offerts au programme de baccalauréat; ils sont généralement suivis en 1^{ère} et 2^e années et couvrent quatre obligatoires de formation :

- Design architectural
- Figuration (graphique/numérique)
- Construction (matière et énergie)
- Théories, humanités, méthodes

Les cours à option (27 crédits) sont pour leur part généralement suivis en 3^e année; ils sont répartis en cinq exigences – ou « règles » – particulières :

- quatre exigences particulières avec choix de cours par les étudiants dans les domaines de formation suivants :
 - Langue⁹⁸
 - Design
 - Théorie et histoire⁹⁹
 - Civilisations ou sociétés non occidentales¹⁰⁰
- une exigence particulière avec choix de cours par les étudiants selon l'une ou l'autre des 3 possibilités suivantes :
 - *Profil international* (tableau 30) : 32 protocoles officiels d'échanges offrant 77 places¹⁰¹ au sein d'écoles d'architecture réparties sur cinq continents; entre 64% et 82% des étudiants de 3^e année y participent, auquel cas les cours obligatoires de la 3^e année sont alors offerts à distance : ARC-2007 – *Conception de structures* (3cr), ARC-3050 – *Travaux pratiques V : évaluation des coûts* (1cr) et ARC-3000 – *Travaux pratiques VI : compte-rendu et essai critique* (1cr)
 - *Profil entrepreneurial* : initiation et développement d'un projet individuel ou collectif, conduisant à créer une entreprise ou à devenir un travailleur autonome
 - *Programme d'études personnel* : reconnaissance de cours à option en architecture et dans plusieurs autres domaines de 1^{er} cycle à l'Université Laval

Maîtrise
(M.Arch.)
Tableaux
31 et 32

La maîtrise en architecture propose deux cheminements type échelonnés sur trois ou quatre sessions. Elle compte 9 crédits de cours obligatoires :

- ARC-7021 – *La pensée constructive en architecture*
- ARC-6022 – *Pratique professionnelle I*
- ARC-6023 – *Pratique professionnelle II*

Elle comporte aussi 36 crédits de cours à option répartis en quatre exigences – ou « règles » – particulières :

- une exigence particulière avec choix de cours par les étudiants selon l'une ou l'autre des deux options suivantes¹⁰² :
 - ARC-6024 – *Essai (projet) de fin d'études en architecture*
ou
 - ARC-6001 – *Introduction à la recherche*
 - ARC-6057 – *Projet de fin d'études en architecture*

⁹⁸ Tous les étudiants de premier cycle, dans tous les programmes de l'Université Laval, doivent suivre au moins un cours (3cr) de langue de niveau varié selon la langue choisie, ce qui fait partie de leur formation générale.

⁹⁹ Cette exigence a été établie en 2004, afin de renforcer la formation en théorie et histoire (RÉV 2002) : elle a été conservée, contribuant maintenant aux CPÉ de l'étudiant : B2 Histoire de l'architecture et B3 Théorie de l'architecture.

¹⁰⁰ Cette exigence a aussi été établie en 2004, afin de rencontrer deux anciens Critères de performance de l'étudiant : 12.8 Diversité humaine et 12.11 Traditions non-occidentales. Elle a aussi été conservée, s'inscrivant dans les orientations d'internationalisation de l'École et de l'Université, et contribuant maintenant au CPÉ : B4 Diversité culturelle et perspectives mondiales.

¹⁰¹ Il existe deux filières pour les échanges – le *Profil international* et les *ententes CREPUQ* – qui permettent aux étudiants de faire une ou deux sessions d'études hors Québec. Elles sont des exigences similaires en termes d'admission (moyenne cumulative minimum de 2,67), niveau de langue requis selon les destinations et reconnaissance des cours suivis à l'étranger. Le programme d'études hors Québec comprend habituellement des ateliers de design, des cours de théorie et d'histoire et des cours de spécialité du milieu d'accueil.

¹⁰² La première option est celle privilégiée par quelque 90% des étudiants; la deuxième est plutôt privilégiée par les étudiants inscrits à la double maîtrise (design urbain).

- une exigence particulière de concentrations en recherche-création¹⁰³ parmi les suivantes, offertes à l'automne :
 - Design urbain
 - Habitats et cultures
 - Programmation et design
 - Architecture virtuelle et fabrication numériques
- une exigence particulière de concentrations en recherche-création parmi les suivantes, offertes à l'hiver :
 - Ambiances physiques et design
 - Conservation et restauration
 - Construction et design;
- une exigence particulière consistant en un *Programme d'études personnel* : reconnaissance de cours à option en architecture ou dans 19 autres programmes de 2^e cycle à l'Université Laval (tableau 33).

**Double
maîtrise**

(M.Arch.+M.Sc.)
Tableaux 34 et 35

Permet de combiner la formation professionnelle et le grade requis pour devenir architecte (M.Arch.) et une formation en recherche ou en design urbain (M.Sc); scolarité totale de 72 crédits (au lieu de 90 crédits) :

- *Maîtrise en sciences de l'architecture – avec mémoire* : Acquisition d'une connaissance approfondie de la recherche en architecture et maîtrise des méthodes de recherche appropriées au développement des connaissances dans le domaine choisi
- *Maîtrise en sciences de l'architecture – design urbain* : Acquisition d'une connaissance approfondie de ce champ d'activité professionnelle et d'une formation poussée à l'analyse, à la synthèse, à l'évaluation critique et à la planification des milieux urbains

Les tableaux qui suivent présentent, l'ensemble des cours et les règles de chaque programme, suivant un cheminement chronologique.

¹⁰³ À la maîtrise professionnelle (M.Arch.), une « concentration » est une combinaison d'un atelier de design (6cr) et d'un cours théorique associé (3cr) : les concentrations sont décrites au *Chapitre 1, sous-section 1.1.3*.

Tableau 28 : Résumé du programme et du cheminement type au baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.)

Baccalauréat en architecture (B. Sc. Arch.) • 96 crédits • Cheminement type sur trois ans						
Activités de formation communes (69 crédits) + Cours à option (27 crédits) avec exigences particulières (15 crédits) (voir aussi les deux pages qui suivent)						
	Année 1		Année 2		Année 3	
	Automne • 16 crédits	Hiver • 16 crédits	Automne • 16 crédits	Hiver • 16 crédits	Automne • 16 crédits	Hiver • 16 crédits
Design	ARC-1000 Atelier 1 : appréhension et transformation du lieu (6cr)	ARC-1007 Atelier 2 : habitabilité et poésie de l'espace (6cr)	ARC-2002 Atelier 3 : interprétation et requalification du patrimoine (6cr)	ARC-2005 Atelier 4 : intégration et formalisation de concepts (6cr)	Règle 2 : Atelier(s) au choix (6 à 12cr) ARC-3500 Atelier 5 (6cr) et/ou ARC-3501 Atelier 6 (6cr)	
Dessin	ARC-1006 Dessin et figuration graphique 1 (3cr) ARC-1051 Travaux pratiques : exploration en maquette (1cr)	ARC-1001 Dessin et figuration graphique 2 (3cr)		ARC-2008 Introduction à la conception numérique		
Construction / Matière et énergie	ARC-1002 Construction 1 : matériaux et charpentes (3cr)	ARC-1005 Construction II : composantes et assemblages (3cr)	ARC-2006 Construction III : enveloppe et représentation (3cr)	ARC-2003 Services mécaniques et électriques (3cr)	ARC-2007 Conception de structures (3cr) (donné à distance)	
	ARC-2001 Architecture et environnement (3cr)		ARC-2051 Travaux pratiques : relevés (1cr)	ARC-2050 Travaux pratiques : réglementation du bâtiment (1cr)		ARC-3050 Travaux pratiques : évaluation des coûts (1cr) (à distance)
Théories, humanités et méthodes		ARC-1003 Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945 (3cr)	ARC-1004 Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui (3cr)	ARC-1008 Aspects humains de l'architecture (3cr)	ARC-3000 Travaux pratiques : compte-rendu et essai critique (1cr) (à distance)	
		ARC-1050 Travaux pratiques : analyse graphique (1cr)	ARC-2000 Lecture du milieu bâti (3cr)		Règle 3 : Cours en théorie et histoire (3 à 15cr) Règle 4 : Cours en civilisations non-occidentales (3 à 15cr)	
Option / programme					Règle 1 : Cours de langue (3 à 6cr)	
					Règle 5 : Champs d'intérêts personnels (0 à 12cr)	
					• Séjours d'études hors Québec (12 à 30cr) (voir pages suivantes)	
					• Profil entrepreneurial (12cr) (voir note * en bas de page)	

- * **Profil entrepreneurial (12cr)** • Vise à favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer :
- trois cours obligatoires (9cr) : ENT-1000 Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir + ENT-3000 Portfolio entrepreneurial I + ENT-3010 Portfolio entrepreneurial II;
 - un cours (3cr) parmi : ENT-1101 Gestion de la PME et de sa croissance, ENT-2103 Stratégies adaptées à la PMR, GUI-4001 Développement immobilier, MRK-2102 Comportement du consommateur. Les cours MNG-2103 et MRK-2102 sont également offerts en version anglaise : ENT-3101 et MRK-2110.

Tableau 29 : Cours à option et hors programmes au baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.)

Options et programmes personnels de l'étudiant	<p>Règle 1 • Cours de langue (3 à 6 crédits) :</p> <p>ANL-3010 Advanced English I ou niveau intermédiaire I dans une autre langue moderne.</p> <p><i>L'étudiant qui démontre qu'il a acquis l'un de ces niveaux (TOEIC 750 ou résultat de 4 dans une autre langue) lors du test de l'École de langues doit choisir au moins un cours de niveau supérieur ou un cours d'une langue moderne de son choix.</i></p> <p>Règle 2 • Atelier au choix (6 à 12 crédits) :</p> <p>ARC-3500 Atelier 5 et/ou ARC-3501 Atelier 6</p> <p>Règle 3 • Cours additionnel en Théorie et histoire (3 à 15 crédits) parmi :</p> <p>ARC-4100 Nature et culture: esthétiques du paysage et sites</p> <p>ARC-4101 Domestication de l'espace</p> <p>ARC-4103 Patrimoine bâti et paysages culturels in situ</p> <p>HAR-1001 L'art de l'Antiquité</p> <p>HAR-1002 Art des XVIIIe et XIXe siècles</p> <p>HAR-1003 L'architecture de la Renaissance à 1900</p> <p>HAR-1004 L'art du XXe siècle, 1900-1960</p> <p>HAR-1005 Art et architecture du Moyen Âge</p> <p>HAR-1006 L'art de la Renaissance et du Baroque</p> <p>HAR-1008 Histoire de l'histoire de l'art</p> <p>HAR-1010 Histoire de l'architecture du Mouvement Moderne en Europe</p> <p>HAR-2200 Villes modernes et banlieues</p> <p>HAR-2201 Architecture de la ville de Québec</p> <p>HAR-2202 Architecture et postmodernité</p> <p>HAR-2203 Architecture coloniale en Amérique du Nord</p> <p>HAR-2204 Histoire de la critique architecturale</p> <p>HAR-2205 La ville et son image</p> <p>HAR-2206 Architecture française, XVe-XVIIe siècles</p> <p>HAR-2207 Architecture néogothique, XVIIIe-XXe siècles</p> <p>HAR-2208 Histoire et théorie de l'urbanisme</p> <p>HAR-2209 Histoire et théorie de l'architecture contemporaine</p> <p>HAR-2210 Histoire de l'architecture du mouvement moderne en Amérique</p>	<p>Règle 4 • Cours additionnel en Civilisation et sociétés non-occidentales (3 à 15 crédits) parmi :</p> <p>ANT-1200 Anthropologie du Mexique</p> <p>ANT-1202 Afrique subsaharienne : diversité culturelle et mondialisation</p> <p>ANT-1203 Anthropologie de l'Amérique du Sud</p> <p>ANT-1204 Anthropologie de la Caraïbe</p> <p>ANT-1205 Sociétés et cultures d'Asie du Sud-Est d'hier à aujourd'hui</p> <p>ANT-1206 Anthropologie du Moyen-Orient et du Maghreb</p> <p>ANT-1207 Anthropologie de l'Océanie</p> <p>ANT-1500 Anthropologie des Inuit</p> <p>ANT-1501 Anthropologie des Amérindiens</p> <p>ANT-1601 Enjeux sociopolitiques et humains de la migration</p> <p>ANT-1701 Introduction aux peuples autochtones du Canada</p> <p>ANT-2304 Anthropologie et développement</p> <p>ANT-2306 Anthropologie urbaine : du village à la ville globale</p> <p>ANT-2307 Dossiers autochtones contemporains</p> <p>ANT-2309 Anthropologie visuelle</p> <p>ARC-2101 Architecture vernaculaire</p> <p>GGR-2502 Géographie de l'Amérique latine</p> <p>GGR-2504 Géographie de l'Asie du Sud-Est</p>	<p>Règle 5 • Programme personnel de l'étudiant (0 à 12 crédits) parmi :</p> <p><i>Note : Les règles 3 ou 4 peuvent aussi constituer (jusqu'à 15 crédits) un programme personnel de l'étudiant, en théories et histoire de l'art ou de l'architecture, ou en civilisations non-occidentales.</i></p> <p>ARC-2004 Concepts et méthodes en design architectural</p> <p>ARC-2101 Architecture vernaculaire</p> <p>ARC-2102 Lumière et ambiances physiques</p> <p>ARC-3103 Acoustique architecturale</p> <p>ARC-3106 Architecture et rapport homme/nature/société</p> <p>ARC-3206 Stage international interculturel en architecture et design urbain</p> <p>ARC-3550 Sujets spéciaux I</p> <p>ARC-4102 Théories et interprétation en architecture</p> <p>DDU-1000 Fondements du développement durable</p> <p><i>et tous les cours de premier cycle portant les sigles suivants :</i></p> <table border="0"> <tr> <td>CTB Comptabilité</td> <td>HST Histoire</td> </tr> <tr> <td>DES Design graphique</td> <td>MNG Management</td> </tr> <tr> <td>ETN Ethnologie</td> <td>MRK Marketing</td> </tr> <tr> <td>GCI Génie civil</td> <td>MSL Muséologie</td> </tr> <tr> <td>GGR Géographie</td> <td>MUS Musique</td> </tr> <tr> <td>GIE Gestion internationale</td> <td>PHI Philosophie</td> </tr> <tr> <td>GMT Géomatique</td> <td>PTR Études patrimoniales</td> </tr> <tr> <td>GUI Gestion urbaine et immobilière</td> <td>SOC Sociologie</td> </tr> <tr> <td></td> <td>THT Théâtre</td> </tr> </table> <p>HAR Histoire de l'art</p>	CTB Comptabilité	HST Histoire	DES Design graphique	MNG Management	ETN Ethnologie	MRK Marketing	GCI Génie civil	MSL Muséologie	GGR Géographie	MUS Musique	GIE Gestion internationale	PHI Philosophie	GMT Géomatique	PTR Études patrimoniales	GUI Gestion urbaine et immobilière	SOC Sociologie		THT Théâtre
	CTB Comptabilité	HST Histoire																			
DES Design graphique	MNG Management																				
ETN Ethnologie	MRK Marketing																				
GCI Génie civil	MSL Muséologie																				
GGR Géographie	MUS Musique																				
GIE Gestion internationale	PHI Philosophie																				
GMT Géomatique	PTR Études patrimoniales																				
GUI Gestion urbaine et immobilière	SOC Sociologie																				
	THT Théâtre																				

Tableau 30 : Protocoles d'échanges du Profil international en 3^e année de baccalauréat (B. Sc. Arch.)

Pays	Ville	École	Places	Niveau de langue
Allemagne	Dortmund	Universität Dortmund - Fakultät Bauwesen	2	Allemand intermédiaire II
	Munich	Technische Universität München – Fakultät für Architektur	3	
Australie	Melbourne	University of Melbourne – Faculty of Architecture, Building and Planning	1	Anglais avancé I
	Melbourne	RMIT University	1	
Belgique	Mons	Université de Mons – Faculté d'architecture et d'urbanisme (FA+U)	2	Anglais avancé I ou autre langue intermédiaire II
	Bruxelles	Université Libre de Bruxelles – Faculté d'architecture	3	
	Bruxelles Tournai Louvain-la-Neuve	Université catholique de Louvain (UCL) – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)	3 ¹⁰⁴	
Brésil	Londrina	Universidade Estadual de Londrina – Departamento de arquitetura e urbanismo	2	Portugais intermédiaire II
Espagne	Madrid	Universidad San Pablo C.E.U.	3	Espagnol intermédiaire II
	San Sebastian	Universidad Del Pais Vasco	2	
Finlande	Tampere	Tampere University of Technology	1	Anglais avancé I
France	Bordeaux	École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux	3	Anglais avancé I ou autre langue intermédiaire II
	Clermont-Ferrand	École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand	3	
	Grenoble	École nationale supérieure d'architecture de Grenoble	3	
	Lille	École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille	3	
	Lyon	École nationale supérieure d'architecture de Lyon	3	
	Marseille	École nationale supérieure d'architecture de Marseille	2	
	Montpellier	École nationale supérieure d'architecture de Montpellier	3	
	Paris	École nationale supérieure d'architecture Paris Val de Seine	2	
	Paris	École nationale supérieure d'architecture Malaquais	2	
	Saint-Étienne	École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne	3	
	Strasbourg	École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSA)	2	
	Strasbourg	Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA)	2	
	Toulouse	École nationale supérieure d'architecture de Toulouse	2	
La Réunion	Le Port	Antenne de l'ENSA de Montpellier	1 ¹⁰⁵	Anglais avancé I ou autre langue intermédiaire II
Italie	Gênes	Università degli Studi di Genova – Corso di Laurea Specialistica in Architettura	3	Italien intermédiaire II
Mexique	Guanajuato	Universidad de Guanajuato – Facultad de Arquitectura	3	Espagnol intermédiaire II
République Tchèque	Prague	Czech Technical University in Prague	4	Anglais avancé I ou autre langue intermédiaire II
Sénégal	Dakar	Collège Universitaire d'Architecture de Dakar	2	Anglais avancé I ou autre langue intermédiaire II
Suisse	Fribourg	Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) – École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg	2	Anglais avancé I ou autre langue intermédiaire II
Tunisie	Tunis	Université IBN KHALDOUN de Tunis	3	Anglais avancé I ou autre langue intermédiaire II
Vietnam	Hanoi	École nationale supérieure de génie civil de Hanoi – Faculté d'architecture	3	Anglais avancé I

D'autres protocoles sont actuellement en développement avec la *Ryerson University* (Toronto, Canada), la *Sapienza Università di Roma* (Rome, Italie), la *Universidade de Lisboa* (Lisbonne, Portugal) et la *Politecnico di Torino* (Turin, Italie).

¹⁰⁴ Une place pour chacune des trois écoles.

¹⁰⁵ Compte parmi les trois places de l'ENSA de Montpellier.

Tableau 31 : Résumé du programme à la maîtrise en architecture (M.Arch.) – cheminement sur 3 sessions

Maîtrise en architecture (M. Arch.) • 45 crédits • Cheminements possibles Activités de formation commune (18 crédits) + Cours à option (27 crédits) incluant certaines exigences particulières (18 crédits)			
	Année 1 • Automne • 15 crédits	Année 1 • Hiver • 15 crédits	Année 2 • Automne • 15 crédits (ou moins si cours à l'été)
Option B1 – 3 sessions de 15cr	<p>ARC-7021 Pensée constructive en architecture (3cr) ARC-6022 Pratique professionnelle I (3cr)</p> <p>Réussir une concentration (9cr) parmi : Programmation et design</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6036 Programmation et design (6cr) • ARC-7043 Programmation et évaluation architecturale (3cr) <p>Architecture virtuelle et fabrication numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6040 Projets d'architecture virtuelle et fabrication numériques (6cr) • ARC-7046 Approches et méthodes en architecture virtuelle (3cr) <p>Design urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6039 Projets de design urbain (6cr) • ARC-7033 Design urbain: concepts et méthodes (3cr) <p>Habitats et cultures</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6041 Habitats et cultures (6cr) • ARC-7047 Architecture, urbanisme et coopération internationale (3cr) 	<p>ARC-6023 Pratique professionnelle II (3cr)</p> <p>Réussir une concentration (9cr) parmi : Construction et design</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6035 Construction et design (6cr) • ARC-7045 Recherche, développement et création en construction (3cr) <p>Ambiances physiques et design</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6037 Ambiances physiques et design (6cr) • ARC-7044 Ambiances physiques architecturales et urbaines (3cr) <p>Conservation et restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6038 Projets de conservation et restauration (6cr) • ARC-7045 Histoire, théories et pratiques en conservation (3cr) <p>1 cours à option (3cr) (liste OP et hors programme)</p>	<p>ARC-6024 Essai (projet) de fin d'études en architecture (9cr)</p> <p>2 cours à option (2x3cr) (liste OP et hors programme)</p>
Option B2 – 3 sessions de 15cr	<p>ARC-7021 Pensée constructive en architecture (3cr)</p> <p>Réussir une concentration (9cr) parmi : Programmation et design</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6036 Programmation et design (6cr) • ARC-7043 Programmation et évaluation architecturale (3cr) <p>Architecture virtuelle et fabrication numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6040 Projets d'architecture virtuelle et fabrication numériques (6cr) • ARC-7046 Approches et méthodes en architecture virtuelle (3cr) <p>Design urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6039 Projets de design urbain (6cr) • ARC-7033 Design urbain: concepts et méthodes (3cr) <p>Habitats et cultures</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6041 Habitats et cultures (6cr) • ARC-7047 Architecture, urbanisme et coopération internationale (3cr) <p>1 cours à option (3cr) (liste OP et hors programme)</p>	<p>ARC-6023 Pratique professionnelle II (3cr)</p> <p>Réussir une concentration (9cr) parmi : Construction et design</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6035 Construction et design (6cr) • ARC-7045 Recherche, développement et création en construction (3cr) <p>Ambiances physiques et design</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6037 Ambiances physiques et design (6cr) • ARC-7044 Ambiances physiques architecturales et urbaines (3cr) <p>Conservation et restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARC-6038 Projets de conservation et restauration (6cr) • ARC-7045 Histoire, théories et pratiques en conservation (3cr) <p>1 cours à option (3cr) (liste OP et hors programme)</p>	<p>ARC-6022 Pratique professionnelle I (3cr) ARC-6024 Essai (projet) de fin d'études en architecture (9cr)</p> <p>1 cours à option (3cr) (liste OP et hors programme)</p>

Tableau 32 : Résumé du programme à la maîtrise en architecture (M.Arch.) – cheminement sur 4 sessions

Maîtrise en architecture (M. Arch.) • 45 crédits • Cheminements possibles				
Activités de formation commune (18 crédits) + Cours à option (27 crédits) incluant certaines exigences particulières (18 crédits)				
	Année 1 • Automne • 12 crédits	Année 1 • Hiver • 12 crédits	Année 2 • Automne • 12 (ou 9) crédits	Année 2 • Hiver • 12 (ou 9) crédits
Option A1 – 4 sessions de 12cr	<p>ARC-7021 Pensée constructive en architecture (3cr) Réussir une concentration (9cr) parmi : Programmation et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6036 Programmation et design (6cr) ARC-7043 Programmation et évaluation architecturale (3cr) <p>Architecture virtuelle et fabrication numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6040 Projets d'architecture virtuelle et fabrication numériques (6cr) ARC-7046 Approches et méthodes en architecture virtuelle (3cr) <p>Design urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6039 Projets de design urbain (6cr) ARC-7033 Design urbain: concepts et méthodes (3cr) <p>Habitats et cultures</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6041 Habitats et cultures (6cr) ARC-7047 Architecture, urbanisme et coopération internationale (3cr) 	<p>ARC-6023 Pratique professionnelle II (3cr) Réussir une concentration (9cr) parmi : Construction et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6035 Construction et design (6cr) ARC-7045 Recherche, développement et création en construction (3cr) <p>Ambiances physiques et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6037 Ambiances physiques et design (6cr) ARC-7044 Ambiances physiques architecturales et urbaines (3cr) <p>Conservation et restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6038 Projets de conservation et restauration (6cr) ARC-7045 Histoire, théories et pratiques en conservation (3cr) 	<p>ARC-6022 Pratique professionnelle I (3cr)</p> <p>3 cours à option (3x3cr) (liste OP et hors programme) ou 2 cours à option (2x3cr) (liste OP et hors programme) + TRE-6810 *</p>	<p>ARC-6024 Essai (projet) de fin d'études en architecture (9cr)</p> <p>1 cours à option (3cr) (liste OP et hors programme) ou TRE-6810 (3 crédits de recherche)</p>
Option A2 – 4 sessions de 12cr	<p>ARC-7021 Pensée constructive en architecture (3cr) Réussir une concentration (9cr) parmi : Programmation et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6036 Programmation et design (6cr) ARC-7043 Programmation et évaluation architecturale (3cr) <p>Architecture virtuelle et fabrication numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6040 Projets d'architecture virtuelle et fabrication numériques (6cr) ARC-7046 Approches et méthodes en architecture virtuelle (3cr) <p>Design urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6039 Projets de design urbain (6cr) ARC-7033 Design urbain: concepts et méthodes (3cr) <p>Habitats et cultures</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6041 Habitats et cultures (6cr) ARC-7047 Architecture, urbanisme et coopération internationale (3cr) 	<p>Réussir une concentration (9cr) parmi :: Construction et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6035 Construction et design (6cr) ARC-7045 Recherche, développement et création en construction (3cr) <p>Ambiances physiques et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6037 Ambiances physiques et design (6cr) ARC-7044 Ambiances physiques architecturales et urbaines (3cr) <p>Conservation et restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6038 Projets de conservation et restauration (6cr) ARC-7045 Histoire, théories et pratiques en conservation (3cr) <p>1 cours à option (3cr) (liste OP et hors programme).</p>	<p>ARC-6022 Pratique professionnelle I (3cr)</p> <p>2 cours à option (2x3cr) (liste OP et hors programme) + TRE-6810 *</p>	<p>ARC-6024 Essai (projet) de fin d'études en architecture (9cr) ARC-6023 Pratique professionnelle II (3cr)</p>

* Note : Le bloc de 3 crédits de recherche (TRE) ne peut être pris qu'une seule fois au cours de la maîtrise en architecture, avec au moins 24 crédits déjà accumulés.

Tableau 33 : Cours à option et hors programmes à la maîtrise en architecture (M.Arch.)

Cours à option en architecture	<p>ARC-6025 Préparation à l'essai (projet) de fin d'études en architecture (3cr) ARC-6026 Stage professionnel en architecture (0cr) (E) ARC-6030 Séminaire : stage professionnel en archi (1cr) (E) ARC-6050 Séminaire avancé en design urbain (3cr) ARC-6051 La domestication de l'espace (3cr) ARC-6059 Nature et culture: esthétique du paysage et théories du site (3cr) ARC-6060 Patrimoine bâti et paysages culturels in situ (3cr) ARC-7031 Sujets spéciaux (architecture) (3cr) (<i>initiatives de l'école ou de professeurs</i>) ARC-7032 Morphologie et syntaxe des milieux bâtis (3cr) ARC-7033 Design urbain: concepts et méthodes (3cr) ARC-7034 Forme urbaine et pratiques culturelles (3cr) ARC-7045 Recherche, développement et création en construction (3cr) ARC-7043 Programmation et évaluation architecturales (3cr) ARC-7044 Ambiances physiques architecturales et urbaines (3cr) ARC-7045 Histoire, théories et pratiques en conservation (3cr) ARC-7046 Méthodes en architecture virtuelle et fabrication numériques (3cr) ARC-7047 Architecture, urbanisme et coopération internationale (3cr) ARC-7048 Théories et interprétation en architecture (3cr) ARC-7061 Stage international interculturel en architecture et design urbain (3cr)</p> <p>Cours à contenu individualisé, dont le sujet, le choix du professeur-conseiller et le plan de travail doivent être approuvés par le comité de programme avant l'inscription :</p> <p>ARC-7002 Travaux pratiques (3cr) ARC-7004 Recherche individuelle (3cr) ARC-7006 Stage (3cr) (Ce cours n'est pas un stage professionnel rémunéré (au sens de l'OAQ)) ARC-7009 Études et lectures dirigées (3cr) ARC-7049 Études en architecture (3cr)</p>	Plusieurs cours hors programme sont aussi approuvés comme cours à option	<p>Tous les cours de deuxième cycle qui portent les sigles suivants :</p> <p>AME Aménagement du territoire ANT Anthropologie ARV Arts visuels COM Communication ECN Économique ETI Études internationales ETN Ethnologie GGR Géographie GIE Gestion internationale GMT Géomatique GUI Gestion urbaine et immobilière HAR Histoire de l'art LIT Littérature MNG Management MRK Marketing PHI Philosophie POL Science politique SOC Sociologie THT Théâtre</p>
---------------------------------------	--	---	---

Tableau 34 : Résumé des programmes et des cheminements possibles à la double maîtrise (M.Arch.+M.Sc. en recherche)

Double maîtrise : M. Arch + M. Sc. (recherche) • 72 crédits • Cheminement type Cours obligatoires (21 crédits) + Recherche (24 crédits) + Cours à option (27 crédits) <i>incluant exigences particulières</i> (M.Sc 33 crédits + M.Arch 39 crédits)							
	Année 1 • Automne	Année 1 • Hiver	Année 2 • Automne	Année 2 • Hiver	Année 3 • Automne	Année 3 • Hiver	
M.Arch	ARC-7021 Pensée constructive en architecture (3cr) Réussir une concentration (9cr) parmi (9cr) : Programmation et design <ul style="list-style-type: none"> ARC-6036 Programmation et design (6cr) ARC-7043 Programmation et évaluation architecturale (3cr) Architecture virtuelle et fabrication numériques <ul style="list-style-type: none"> ARC-6040 Projets d'architecture virtuelle et fabrication numériques (6cr) ARC-7046 Approches et méthodes en architecture virtuelle (3cr) Design urbain <ul style="list-style-type: none"> ARC-6039 Projets de design urbain (6cr) ARC-7033 Design urbain: concepts et méthodes (3cr) Habitats et cultures <ul style="list-style-type: none"> ARC-6041 Habitats et cultures (6cr) ARC-7047 Architecture, urbanisme et coopération internationale (3cr) 	ARC-6023 Pratique professionnelle II (3cr) Réussir une concentration (9cr) parmi : Construction et design <ul style="list-style-type: none"> ARC-6035 Construction et design (6cr) ARC-7042 Recherche, développement et création en construction (3cr) Ambiances physiques et design <ul style="list-style-type: none"> ARC-6037 Ambiances physiques et design (6cr) ARC-7044 Ambiances physiques architecturales et urbaines (3cr) Conservation et restauration <ul style="list-style-type: none"> ARC-6038 Projets de conservation et restauration (6cr) ARC-7045 Histoire, théories et pratiques en conservation (3cr) 	ARC-6022 Pratique professionnelle I (3cr)			ARC-6057 Projet de fin d'études en architecture (6cr)	
M.Arch + M.Sc			1 ou 2 cours à option en appui au domaine de recherche (3 à 6cr)	1 ou 2 cours à option en appui au domaine de recherche (3cr)			
M.Sc			ARC-6001 Introduction à la recherche (3cr) Bloc de Recherche (# cr à préciser)	ARC-6012 Recension des écrits (3cr) Bloc de Recherche (# cr à préciser)	Bloc de recherche (# cr à préciser) ou Bloc Poursuite de la recherche 1	Bloc de recherche (# cr à préciser) ou Bloc Poursuite de la recherche-mémoire 2	

Scolarité : La scolarité des programmes conjugués est de 72 crédits : elle comprend les cours obligatoires de chaque programme, à l'exception de l'Essai (projet) de fin d'études en architecture (9cr) qui est remplacé par le Projet de fin d'études en architecture (6cr).

Diplômation à la M. Arch. : L'étudiant peut diplômer à la M. Arch. dès qu'il a complété :

- l'ensemble de la scolarité obligatoire du programme de M.Arch., y compris le *Projet de fin d'études en architecture* (27cr + 6cr = 33cr),
- les 12 crédits restants, par le biais la scolarité déjà complétée dans la M.Sc., dont obligatoirement les deux cours suivants : *ARC-6001 Introduction à la recherche* et *ARC-6012 Recension des écrits* (les exigences de ces deux cours étant jugés équivalentes à la partie écrite de l'Essai (projet) de fin d'études en architecture).

Tableau 35 : Résumé des programmes et des cheminements possibles à la double maîtrise (M.Arch.+M.Sc. en design urbain)

Double maîtrise : M. Arch + M. Sc. (design urbain) • 72 crédits • Cheminement type						
Cours obligatoires (48 crédits) + Cours à option (24 crédits) incluant exigences particulières (18cr)						
	Année 1 • Automne	Année 1 • Hiver	Année 2 • Automne	Année 2 • Hiver	Année 3 • Automne	Année 3 • Hiver
M.Arch	<p>ARC-7021 Pensée constructive en architecture (3cr)</p> <p>Réussir une concentration (9cr) parmi : Programmation et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6036 Programmation et design (6cr) ARC-7043 Programmation et évaluation architecturale (3cr) <p>Architecture virtuelle et fabrication numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6040 Projets d'architecture virtuelle et fabrication numériques (6cr) ARC-7046 Approches et méthodes en architecture virtuelle (3cr) <p>Design urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6039 Projets de design urbain (6cr) ARC-7033 Design urbain: concepts et méthodes (3cr) <p>Habitats et cultures</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6041 Habitats et cultures (6cr) ARC-7047 Architecture, urbanisme et coopération internationale (3cr) 	<p>ARC-6023 Pratique professionnelle II (3cr)</p> <p>Réussir une concentration (9cr) parmi : Construction et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6035 Construction et design (6cr) ARC-7042 Recherche, développement et création en construction (3cr) <p>Ambiances physiques et design</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6037 Ambiances physiques et design (6cr) ARC-7044 Ambiances physiques architecturales et urbaines (3cr) <p>Conservation et restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> ARC-6038 Projets de conservation et restauration (6cr) ARC-7045 Histoire, théories et pratiques en conservation (3cr) 	<p>ARC-6022 Pratique professionnelle I (3cr)</p>	<p>ARC-6057 Projet de fin d'études en architecture (6cr)</p>		
M.Arch + M.Sc			<p>ARC-6001 Introduction à la recherche (3cr)</p> <p>1 cours à option (3cr)</p>	<p>ARC-7032 Morphologie et syntaxe des milieux bâtis (3cr)</p>	<p>1 cours à option en aménagement (3cr)</p>	
M.Sc			<p>ARC-7033 Design urbain: concepts et méthodes (3cr)</p> <p>AME-6045 Cadre institutionnel québécois de l'aménagement (3cr)</p>	<p>ARC-7034 Forme urbaine et pratiques culturelles (3cr)</p>	<p>ARC-7003 Laboratoire de design urbain (6cr)</p> <p>2 cours à option en aménagement (6cr)</p>	<p>ARC-6010 Projet de fin d'études en design urbain (6cr)</p> <p>ARC-6011 Essai en design urbain (6cr)</p>

3.10.3 Mission et objectifs des programmes

Cette sous-section met en évidence la mission et les objectifs des programmes qui font l'objet de la présente évaluation. L'articulation de ceux-ci avec les critères de performance des programmes (CPP) et des étudiants (CPÉ) du CCCA est abordée plus loin, à la section 3.11, plus spécifiquement à la sous-section 3.11.2.1 (tableau 36).

Mission du programme de baccalauréat	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation de base en architecture, d'une part, en initiant l'étudiant aux concepts et principes fondamentaux, ainsi qu'aux outils et méthodes propres à la discipline et, d'autre part, en favorisant le développement de ses aptitudes à la résolution de problèmes architecturaux et à la composition architecturale.
Objectifs du programme de baccalauréat	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'histoire de l'architecture et le travail de l'architecte. • Comprendre la diversité des établissements humains et des modes de vie. • Acquérir les aptitudes et habiletés de base pour définir et documenter un problème d'architecture ainsi que pour concevoir, présenter et évaluer un projet d'architecture. • Comprendre les systèmes constructifs et techniques du bâtiment et être capable de les prendre en compte dans la résolution d'un problème d'architecture. • Acquérir les attitudes requises pour travailler en collaboration avec les habitants, divers intervenants et professionnels, tant sur la scène locale qu'internationale.
Mission du programme de maitrise	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une formation supérieure qui prépare les futurs architectes à apporter des solutions pertinentes et novatrices à des questions complexes, à poser des jugements rigoureux en matière professionnelle et éthique, à développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle et à répondre de façon créative à l'évolution des besoins de la société.
Objectifs du programme de maitrise	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les savoirs et les habiletés nécessaires à la conception de projets d'architecture. • Étudier des problèmes nouveaux en architecture et y apporter des solutions appropriées et inédites. • Faire l'examen critique des connaissances sur des aspects particuliers de l'architecture. • Poser un jugement critique en architecture. • Comprendre les enjeux et les aspects légaux, organisationnels, administratifs et éthiques de la pratique professionnelle de l'architecture.

3.10.4 Exigences d'admission

3.10.4.1 Programme de baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.)

Les personnes ayant étudié au Québec doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- DEC¹⁰⁶ en sciences, lettres et arts;
- Baccalauréat international en sciences pures et appliquées;
- DEC en sciences de la nature;
- DEC en technologie de l'architecture;
- DEC en sciences informatiques et mathématiques;
- Ou tout autre DEC, à la condition d'avoir réussi les cours suivants : mathématiques NYA ou 103-77 ou 103-RE et physique NYA ou 101.

Exceptionnellement des candidats adultes peuvent être admis après analyse de la scolarité et de l'expérience acquise par le candidat et avoir suivi une scolarité préparatoire leur permettant d'atteindre l'équivalent du DEC. Le candidat adulte doit obligatoirement satisfaire les critères suivants :

- Être âgé de 21 ans ou plus;
- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'équivalent;
- Ne pas détenir de diplôme d'études collégiales;
- Avoir quitté le système scolaire pour une période équivalente à au moins deux années;
- Ne pas avoir acquis 12 crédits ou plus de premier cycle universitaire;
- Être résident permanent ou citoyen canadien.

Les personnes ayant étudié au Canada (hors Québec) doivent détenir un diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires et posséder une formation jugée satisfaisante en mathématiques et physique

Quant aux personnes ayant étudié à l'extérieur du Canada, elles doivent détenir un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années, un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures ou un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (baccalauréat général ou technologique) et une formation jugée satisfaisante en mathématiques et physique. Pour tous les candidats, toutes les exigences doivent être satisfaites au moment d'entreprendre le programme.

Le programme de baccalauréat en architecture est contingenté à 95 places et l'École reçoit annuellement environ 400 demandes d'admission. Les admissions se font uniquement à la session d'automne de chaque année scolaire. La sélection des candidats admis au programme se fait uniquement sur la base de l'excellence du dossier académique. Les étudiants ayant étudié au Québec, sont jugés sur la base de leur cote de rendement collégial (appelée CRC, plus couramment « cote R »), une méthode statistique utilisée au Québec visant à mesurer la performance des étudiant de niveau collégial en vue de leur admission dans un programme contingenté à l'université. Pour les personnes ayant étudié au Canada (hors Québec) ou à l'étranger, la sélection se fait sur la base de la qualité du dossier académique.

¹⁰⁶ DEC : Diplôme d'études collégiales

3.10.4.2 Programme de maîtrise en architecture (M.Arch.)

Pour être admis au programme de maîtrise en architecture, un candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.) ou de son équivalent.

Le titulaire d'un diplôme de B.Sc.Arch. de l'Université Laval doit soumettre un curriculum vitae, un relevé de notes ou un rapport de cheminement, un portfolio et un projet d'études. Le titulaire d'un baccalauréat en architecture d'une autre université, ou la personne qui a terminé une scolarité équivalente, doit présenter une demande d'admission avec un certificat de naissance, un relevé de notes officiel des études universitaires et postérieures, un curriculum vitae, un portfolio, un projet d'études et trois rapports d'appréciation de professeurs.

Bien que le programme ne soit pas contingenté, il est défini comme un « programme à capacité d'accueil limitée ». Chaque candidature est évaluée par un comité d'admission qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de la qualité de son dossier (curriculum vitae, relevé de notes, portfolio et projet d'études), de son aptitude en recherche et en design architectural, ainsi que des ressources du programme. Le candidat peut se voir imposer une scolarité probatoire. C'est notamment le cas des diplômés du programme de baccalauréat en design de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dont la scolarité est jugée, en partie, équivalente à celle de notre baccalauréat en architecture mais qui, lorsqu'ils sont acceptés à notre programme de maîtrise, doivent suivre une scolarité probatoire de 32 crédits constituée de cours obligatoires de notre baccalauréat en architecture.

3.10.5 Reconnaissance d'équivalences de cours à l'admission

Les personnes ayant étudié au Québec doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants : DEC¹⁰⁷ en sciences, lettres et arts, baccalauréat international en sciences pures et appliquées, DEC en sciences de la nature, DEC en technologie de l'architecture, DEC en sciences informatiques et mathématiques, tout autre DEC à condition d'avoir réussi les cours suivants : mathématiques NYA ou 103-77 ou 103-RE et physique NYA ou 101. Exceptionnellement des candidats adultes peuvent être admis après analyse de la scolarité et de l'expérience acquise par le candidat et avoir suivi une scolarité préparatoire leur permettant d'atteindre l'équivalent du DEC. Le candidat adulte doit obligatoirement satisfaire les critères suivants : être âgé de 21 ans ou plus; détenir un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'équivalent; ne pas détenir de diplôme d'études collégiales; avoir quitté le système scolaire pour une période équivalente à au moins deux années; ne pas avoir acquis 12 crédits ou plus de premier cycle universitaire; être résident permanent ou citoyen canadien. Les personnes ayant étudié au Canada (hors Québec) doivent détenir un diplôme d'études secondaires et une année d'études universitaires et posséder une formation jugée satisfaisante en mathématiques et physique. Quant aux personnes ayant étudié à l'extérieur du Canada, elles doivent détenir un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années, un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études supérieures ou un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (baccalauréat général ou technologique) et une formation jugée satisfaisante en mathématiques et physique. Pour tous les candidats, toutes les exigences doivent être satisfaites au moment d'entreprendre le programme.

C'est principalement au baccalauréat en architecture que des reconnaissances de crédits sont effectuées. À la maîtrise, l'École n'a pas encore eu (et, étant donné que ce programme est relativement court, aura fort probablement très peu) d'étudiants en changement de programme qui nécessiteraient une reconnaissance de crédits de 2^e cycle acquis dans un autre établissement. La sous-section 3.11.2 *Critères de performance de l'étudiant* (selon le CCCA), qui montre la correspondance entre les cours obligatoires des programmes et les CPÉ, illustre aussi la

¹⁰⁷ DEC : Diplôme d'études collégiales

distribution de ces critères dans chacun des programmes de baccalauréat et de maîtrise. Ainsi, en ce qui concerne le baccalauréat, l'École s'assure que chaque étudiant en changement de programme (ou d'institution) aura rencontré, au terme de son baccalauréat en architecture à l'Université Laval, toutes les exigences des cours qui contribuent à satisfaire les CPÉ associés à ce programme. Dans cette optique, la reconnaissance d'une scolarité de niveau universitaire, réalisée avant l'admission au programme de baccalauréat en architecture, est considérée comme suit.

- Scolarité réalisée dans un programme d'architecture accrédité par le CCCA
 - Reconnaissance des crédits de cours déjà complétés en architecture.
 - Équivalences pour les cours obligatoires établies selon le contenu décrit dans les plans de cours soumis.
 - La scolarité à option pertinente est reconnue selon les exigences particulières du programme.
- Scolarité réalisée dans un programme d'architecture non accrédité par le CCCA
 - Elle est jugée au cas par cas, selon le nombre et le type d'ateliers et de cours déjà suivis et en fonction de la qualité du portfolio du candidat.
 - Dans tous les cas, l'étudiant a l'obligation de rencontrer les objectifs de tous les cours obligatoires du programme, de même que des exigences particulières.
 - Si des équivalences éventuelles de cours ne sont pas évidentes, la direction de programme peut demander à l'étudiant de faire les examens de dispense.
 - Aucune équivalence n'est accordée sans examen de dispense pour les cours qui portent sur les dimensions constructives de l'architecture et sur la réglementation.
 - La scolarité à option pertinente est reconnue selon les exigences particulières du programme.
- Scolarité universitaire pertinente, réalisée dans un autre programme de formation que l'architecture
 - Équivalence éventuelle de certains cours obligatoires, notamment en construction (si l'étudiant vient de génie civil), en théorie et histoire (si l'étudiant vient d'histoire de l'art) ou en dessin (si l'étudiant vient des arts).
 - Reconnaissance éventuelle à titre de cours à option pour les exigences particulières 1, 3, 4 et 5 du programme.

3.11 Critères de performance

Le programme doit démontrer une performance satisfaisante par rapport aux critères de performance du programme (CPP) et aux critères de performance de l'étudiant (CPÉ) décrits ci-dessous. Le CCCA ne précise pas la structure et le contenu des programmes pédagogiques ni les formes que peuvent prendre les preuves servant à démontrer la satisfaction des critères. Les programmes sont donc encouragés à élaborer des stratégies d'apprentissage et d'enseignement, de même que des méthodes et des outils particuliers pour satisfaire à ces critères.

Les deux sous-sections suivantes (3.11.1 et 3.11.2) abordent en séquence les stratégies développées par les programmes pour satisfaire la performance attendue par le CCCA en regard, respectivement, des critères de performance des programmes (CPP) et de l'étudiant (CPÉ).

3.11.1 Critères de performance du programme (CPP)

Pour les CPP, la preuve de la performance peut prendre plusieurs formes qui ne se limitent pas aux cours et à leurs résultats. Le programme doit démontrer qu'il crée un environnement dans lequel ces critères sont satisfaits et décrire comment il y parvient. Le programme doit offrir à ses étudiants un curriculum bien conçu qui leur permet de suivre des cours de culture générale, des cours professionnels et des cours à option.

L'École d'architecture de l'Université Laval recherche un équilibre dans la valorisation des aspects professionnels et généraux de la formation en architecture, considérant, d'une part, l'importance d'acquérir toutes les compétences pratiques nécessaires à l'exercice de la discipline et, d'autre part, le bien-fondé de les mettre à contribution dans un contexte élargi, qui dépasse les limites de la profession, mais qui aussi la justifie. Les critères de performance de l'étudiant (CPÉ), selon notre compréhension, ont d'ailleurs été rédigés par le CCCA dans un même esprit.

À l'École, tous les efforts convergent à préparer les étudiants à assumer les différents rôles et responsabilités de l'architecte tout au long de leurs études et de leur carrière professionnelle, peu importe les formes qu'elle prendra et les milieux où elle évoluera. Le programme de maîtrise (M.Arch.) notamment, grâce aux différentes concentrations proposées et à l'*Essai (projet) de fin d'études en architecture*, permet aux étudiants de s'impliquer dans une diversité de champs d'intervention de l'architecte, touchant autant la pratique traditionnelle que ses multiples manifestations contemporaines et émergentes, amorçant du coup la contribution éventuelle des étudiants à l'avancement de l'architecture et ce, de manière large, inclusive et progressiste.

Pour y arriver, les programmes encouragent d'abord le développement d'habiletés personnelles, telles l'autonomie, la curiosité, l'ouverture d'esprit, la versatilité, l'adaptabilité, le sens des responsabilités, la capacité et le désir d'innover ainsi que la créativité, voyant dans la conception du projet architectural le meilleur moyen pour intégrer ces habiletés et leur donner du sens.

En marge de ces habiletés surtout individuelles, les programmes visent aussi le développement d'habiletés relationnelles, offrant à ses étudiants de nombreuses occasions de travail collaboratif (avec des projets d'équipes et ateliers, des concours, des charrettes, des expositions, des stages et séjours d'études hors Québec, etc.), qui non seulement accueillent les différences professionnelles et culturelles, mais en promeuvent la richesse (avec, entre autres, une importante offre d'immersions à l'international, d'échanges interculturels et d'opportunités de travail pluri et transdisciplinaire).

À travers la variété des activités auxquelles les étudiants sont conviés, l'École vise globalement à créer un milieu d'effervescence intellectuelle où chacun peut se développer selon ses aptitudes et ses intérêts personnels, forgeant ainsi, progressivement, son identité professionnelle. La remarquable vitalité des activités parascolaires initiées et conduites chaque année par ses étudiants, en lien direct avec l'architecture, constitue une éloquente démonstration de leur capacité à façonner, dès à présent, leur avenir professionnel et personnel, allant jusqu'à influencer leur milieu avant l'heure. Et rétrospectivement, il est rassurant de voir à quel point les succès de ses diplômés trouvent souvent leur source dans les expériences qu'ils avaient initiées à l'École.

Le texte qui suit tente de rendre compte, le plus explicitement possible, de la façon dont l'environnement d'apprentissage et les programmes offerts par l'École favorisent : 1) le développement professionnel; 2) la formation en design; 3) les perspectives mondiales et la gérance de l'environnement; 4) la collaboration, le leadership et l'engagement communautaire; 5) les connaissances techniques et 6) une formation étendue qui va bien au-delà des limites d'un cadre professionnel pris dans un sens strict. Dans l'ensemble de la formation, ces critères sont tantôt pris isolément pour bien les faire comprendre et approfondir, tantôt mis en interaction dans un but de performance globale.

CPP 1. Développement professionnel

Le programme doit démontrer qu'il établit un dialogue avec la profession et qu'il expose les étudiants à un éventail de perspectives professionnelles et de cheminements de carrière, y compris la transition vers le stage et l'obtention du permis d'exercice.

L'École entretient traditionnellement – peut-être encore plus aujourd'hui qu'autrefois – un fort dialogue avec la profession. L'exposition des étudiants à différentes réalités professionnelles prend, pour une part majeure, la forme d'interactions directes avec des représentants de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et avec ses membres que côtoient régulièrement les étudiants. Il est sans doute utile de rappeler ici que plus de la moitié des professeurs et des chargés de cours de l'École sont membre de l'OAQ ou d'un ordre professionnel équivalent, sans compter les membres des jurys de projets qui, aussi membres d'un ordre professionnel pour la plupart, proviennent de pratiques professionnelles privées, d'organismes publics ou d'autres écoles.

Dès le début des études en architecture, à chaque rentrée d'automne, le ou la président(e) de l'OAQ (ou un membre du CA) ainsi que la responsable des stages viennent en personne s'adresser aux nouveaux admis, leur permettant dès le départ de situer leur formation universitaire dans une perspective professionnelle. Le directeur, lui-même membre de l'OAQ, prend ensuite la parole pour consolider cet ancrage à la profession et faire le lien avec les programmes d'études qui les y préparent.

Pendant leurs études, les étudiants sont régulièrement exposés et confrontés à un large éventail de perspectives professionnelles et de cheminements de carrière auxquels peut conduire leur formation d'architecte à l'Université Laval. D'abord, les ateliers de projets baccalauréat proposent pratiquement tous, sauf en session d'introduction (*ARC-1000 – Atelier 1*) où certains aspects fondamentaux du design sont priorisés, de relever des défis d'architecture dans des milieux variés et avec des programmes qui le sont tout autant, abordant un large spectre de possibilités, allant d'interventions minimalistes en milieu naturel à des projets d'intégration de programmes plus complexes en milieu urbain, en passant par la réhabilitation et la requalification de bâtiments existants. La 3^e année ouvre à des modes d'intervention encore plus diversifiés, allant d'installations temporaires modestes (incluant des performances *in situ*) jusqu'à des spéculations théoriques (à travers par exemple des projets de concours), qui touchent autant l'objet architectural que le design urbain et les paysages. Ceux qui s'inscrivent au *Profil international* sont confrontés à d'autres visions d'une même discipline, ajoutant à cela qu'à l'étranger, la pratique des architectes diffère des pratiques québécoises ou canadiennes.

À travers une telle diversité de défis et d'approches au projet architectural, se construit progressivement une compréhension d'un éventail de possibilités de pratiques plus large que ce que pouvaient imaginer les étudiants au début de leurs études.

À la maîtrise, se déploie davantage cette compréhension déjà élargie au baccalauréat; d'abord par les concentrations offertes, qui offrent d'explorer différents milieux et différents modes d'intervention que peuvent prendre en main les architectes, plus explicitement :

- Les études et interventions paysagères, architecturales et urbaines à grande échelle, dans des milieux centraux ou périphériques, densifiés ou délaissés, à proximité ou éloignés, à consolider ou à développer, dans la concentration de *Design urbain*.
- Les pratiques sociales, interculturelles et participatives, qui questionnent l'apport des architectes à la prise en charge, par des communautés elles-mêmes, du développement de leur environnement bâti, dans la concentration *Habitats et cultures*.
- Le travail de programmation en amont de la conception (ou de la préconception) architecturale, qui aborde l'analyse des conjonctures, leur interprétation, les objectifs d'intervention ainsi que les méthodes et outils à privilégier pour les atteindre, dans la concentration *Programmation et design*.
- La conservation, la mise en valeur et l'actualisation du patrimoine bâti, couvrant les questionnements théoriques, les stratégies de pérennisation et les modes d'interventions contemporaines qu'elles sous-tendent, dans la concentration de *Conservation et restauration*.
- Les pratiques collaboratives, avec les ingénieurs et d'autres spécialistes mobilisés dans les processus de conception intégrée (PCI), incluant la validation quantitative des solutions de développement durable pendant la conception, dans la concentration d'*Ambiances physiques et design*.
- Les études architectoniques contemporaines, qui mettent à l'épreuve la capacité des étudiants (et des architectes qu'ils deviendront) à fonder un concept, à le développer de manière cohérente et à le rendre opérant jusqu'à l'échelle du détail, dans la concentration *Construction et design*.
- Les possibilités émergentes qu'offrent les outils numériques les plus récents, abordant non seulement les approches prospectives ou spéculatives qu'ils provoquent, mais aussi leur influence directe sur la conceptualisation, la conception et la réalisation du projet d'architecture, dans la concentration *Architecture virtuelle et fabrication numériques*.

Aussi, en marge des concentrations, les deux cours obligatoires en *Pratique professionnelle I et II* (ARC-6022 et ARC-6023), celui de *Pensée constructive en architecture* (ARC-7021) de même que les nombreux cours concomitants ou à option offerts, qui ne sont pas exclusifs aux concentrations auxquelles ils se rattachent, enrichissent le panorama des perspectives professionnelles et des différents cheminements de carrière auxquels peut conduire la formation en architecture et la profession d'architecte, ici comme ailleurs.

Il faut ajouter à ce panorama l'élargissement que propose le programme des conférences de l'École (les *Instantanés d'architecture*) qui, chaque année, expose les étudiants à des perspectives volontairement diversifiées, des plus pragmatiques aux plus théoriques, des plus conventionnelles aux plus excentriques. Il s'agit souvent de regards d'architectes sur d'autres univers ou, à l'inverse, de regards de non architectes sur la profession.

Concernant la transition vers le stage et l'obtention du permis d'exercice, il convient de porter à l'attention de l'équipe de visite qu'une bonne proportion de nos étudiants sont déjà inscrits à l'OAQ à titre de stagiaires dès leur entrée au programme de M.Arch., la majorité d'entre eux ayant déjà plusieurs expériences à leur actif deux ans plus tard lorsqu'ils en sortent, puisqu'au Québec, l'OAQ autorise les étudiants en architecture à débiter leur stage après avoir acquis 60 crédits, soit après la 2^e année du B.Sc.Arch. Ce stage, qui s'étale sur un ou plusieurs étés (en plus du travail à temps partiel dans certains cas), leur permet de se confronter à des environnements distincts de celui de leurs études et sur lesquels ils échangent entre eux au retour. Plusieurs travaillent en pratique privée alors que d'autres vivent des expériences différentes, par exemple, dans des municipalités ou des ministères, chez des designers, consultants en patrimoine, en entreprise, etc.

Enfin, il ne faudrait pas négliger, en marge des actions planifiées par les directions de l'École et des programmes, l'influence majeure qu'exercent des actions plus informelles sur l'ouverture à une grande diversité de pratiques professionnelles de l'architecture. En effet, plusieurs occasions se présentent aux étudiants au cours des cinq années de leur formation, pour échanger informellement avec leurs professeurs, chargés de cours, critiques invités, conférenciers, invités spéciaux, intervenants spécialisés ou du service de placement étudiant (pour ne nommer que ceux-là), au sujet d'opportunités d'emploi, de stratégies à adopter pour se faire remarquer et éventuellement engager par un employeur, pour monter un bon portfolio ou un dossier de candidature convaincant, pour se faire ouvrir des portes ici ou à l'étranger, pour s'exprimer avec éloquence sur la place publique sur l'actualité qui touche l'architecture ou l'aménagement, etc. Plus important encore, le constat qu'un grand nombre de nos étudiants revient régulièrement à l'École pour confirmer à quel point ces actions informelles leur ont permis d'avancer dans leur formation ou dans leur carrière personnelle constitue à nos yeux l'un des meilleurs indicateurs de leur contribution à ouvrir un vaste éventail de perspectives professionnelles et de cheminements de carrière.

CPP 2. Formation en design

Le programme doit démontrer que l'éducation et la formation en design sont au cœur du curriculum et expliquer la place et la valeur qu'il y accorde, notamment en décrivant comment le curriculum en design conjugue les volets social, technique et professionnel du curriculum.

Depuis la création de l'École d'architecture, le design a toujours été au cœur des préoccupations de ses directeurs, de ses professeurs et par-delà, de ses étudiants. Pour rappel, une nouvelle école d'architecture à Québec a été fondée en 1960 (ensuite intégrée à l'Université Laval en 1964), par l'architecte Noël Mainguy, appuyé d'une vingtaine d'architectes et de l'Association des architectes du Québec (maintenant OAQ). Dès ses débuts, l'École engagea comme professeurs des architectes-designers de talent, certains locaux, d'autres en provenance de l'étranger¹⁰⁸. La réputation de l'École a toujours été, depuis ses débuts, de « former de bons designers »¹⁰⁹. Encore aujourd'hui, des architectes de partout confirment, par des commentaires répétés d'une génération à la suivante, qu'une telle ambition demeure d'actualité. La présente direction, comme les précédentes, continue d'entretenir une telle réputation, cherchant continuellement à l'actualiser par de nouvelles déclinaisons. Quels que soient ces déclinaisons, le design en constitue l'élément liant le plus durablement ancré, en quelque sorte invariable.

Dans un tel contexte, il est difficile d'expliquer ce qui paraît pour l'École une évidence, à savoir que le design occupe une place centrale dans la formation. La création des nouveaux programmes professionnels combinés de baccalauréat (B.Sc.Arch.) et de maîtrise professionnelle (M.Arch.), en 2001, l'a simplement réitéré. Les nouvelles concentrations alors créées, indépendamment de leurs couleurs particulières, s'appuient toutes sur une même prémisse, à savoir que le design architectural constitue une forme de « recherche-crédation »¹¹⁰ par laquelle s'acquière les savoirs les plus significatifs et les savoir-faire les plus productifs en architecture. L'*Essai (projet) de fin d'études en architecture* est abordé sous un même angle.

Même si les ateliers de design représentent respectivement de 30 à 36 crédits sur 96 au B.Sc.Arch. et de 21 crédits sur 45 à la M.Arch. (incluant l'*Essai (projet) de fin d'études*), soit entre le tiers et un peu moins de la moitié des crédits totaux, il est clair qu'en pratique, l'énergie investie par les étudiants pour la réussite de ces ateliers représente bien plus que ces statistiques pourraient le laisser croire de prime abord.

¹⁰⁸ Parmi eux, Evans Saint-Gelais, Jean-Marie Roy, Paul Béland et André Robitaille de Québec; Zbigniew Jarnuskiewicz, Alfred Neumann, Boleslaw Schmitz, en provenance de l'étranger.

¹⁰⁹ Expression textuellement empruntée à l'un des premiers étudiants et anciens directeurs de l'École, Émilien Vachon.

¹¹⁰ Revoir au besoin la définition de recherche-crédation tel qu'entendue à l'École, en note de bas de page A. 1.

Mais aussi, et peut-être surtout, le design ne se limite pas à l'École qu'aux ateliers de design proprement dits, bien au contraire. Une très large part des cours théoriques des programmes exige des étudiants, dans leurs travaux pratiques ou exercices, un investissement significatif en design ou en rapport direct au design¹¹¹, dans le but d'intégrer les apprentissages spécifiques propres à chacun des cours à l'acte de conception et, corollairement, de développer le réflexe d'aborder toute nouvelle connaissance sous l'angle de son utilité pour un architecte, dont le principal mandat consiste à concevoir, non pas simplement comprendre, l'architecture. Cela est particulièrement vérifiable dans la série des cours obligatoires en construction (qui compte 18 crédits en tout, dont 15 au B.Sc.Arch. et 3 à la M.Sc.), où plusieurs travaux incluent une part de conception et où les professeurs, responsables de formation pratique (RFP) et chargés de cours déploient beaucoup d'énergie à présenter aux étudiants, dans leurs explications des concepts, quels impacts ont ces connaissances sur le design des projets et comment le design sollicite en retour les nouvelles connaissances acquises.

Quant à la conjugaison des volets social, technique et professionnel du curriculum, ce qui précède suffit sans doute à convaincre qu'ils sont, d'une part, intégrés par le design qui agit comme « élément liant » de ces différents volets, ce dont devraient normalement témoigner les projets des étudiants lors de leur examen par l'équipe de visite. Mais aussi, d'autre part, que ces volets sont intégrés par la variété des concentrations offertes en M.Arch., toutes à caractère éminemment professionnel (revoir le *CPP 1*. ci-dessus à ce sujet).

CPP 3. Perspectives mondiales et gérance de l'environnement

Le programme doit démontrer qu'il englobe les divers contextes qui définissent l'architecture contemporaine, y compris les intérêts locaux, mondiaux et environnementaux.

Si le design constitue une pierre d'assise des programmes, la prise en compte des intérêts locaux, mondiaux et environnementaux en constitue certainement une autre. À l'époque de sa fondation, l'École abordait l'architecture dans le contexte d'une modernité « mondialisante », ses professeurs apportant au milieu québécois le meilleur des leçons qu'ils tiraient de l'expérience internationale qu'ils connaissaient bien ou apportaient avec eux¹¹². Une décennie plus tard, d'autres professeurs actualisaient la prise en compte des intérêts locaux à l'intérieur des modèles internationaux, suivant une approche sociale, culturelle ou bioclimatique inspirées d'autres milieux, les trois approches étant combinées dans certains cas. Aujourd'hui, plusieurs émules de ces anciens professeurs, professeurs à leur tour, entretiennent cet héritage en l'enrichissant de nouvelles approches assimilées ailleurs, dans des milieux qui partagent des préoccupations similaires aux nôtres, mais qui se concrétisent différemment selon les conditions en présence.

Il vaut aussi la peine de rappeler, en regard de ce critère, l'apport majeur de longs séjours d'études à l'international amorcés avec le premier séjour en Turquie en 1977 (une vingtaine d'étudiants chaque fois à neuf reprises), qui se sont ensuite déployés vers d'autres destinations comme le Mexique, l'Angleterre, l'Italie et plusieurs autres. Ces pratiques d'ouverture aux perspectives mondiales trouvent aujourd'hui écho dans le *Profil international* (destinations multiples sur plusieurs continents – voir la sous-section 3.4.4.1) ainsi que dans les nombreux voyages et séjours d'études organisés par les professeurs et chargés de cours dans le cadre de leurs ateliers (voir 3.4.4.2, 3.4.4.3 et 3.4.5), offrant aux étudiants des expériences d'immersion particulièrement marquantes dans des milieux où les intérêts locaux, mondiaux et environnementaux sont parfois fort différents de ceux qu'ils connaissent. Ce qui les conduit, du coup, à développer un regard plus informé et critique de leurs réalités locales, les comparant aux découvertes *in situ*.

¹¹¹ Voir, à cet effet, les plans de cours fournis en 4.3 *Description des cours offerts*.

¹¹² Certains professeurs interprétaient en effet les perspectives mondiales d'une manière toute locale, comme Jean-Marie Roy, dont les projets (et sans doute les enseignements) témoignaient d'une forme de syncrétisme abouti avant l'heure, que l'on pourrait aisément associer à celui d'Alvar Aalto, dont il connaissait très bien l'ensemble de l'œuvre.

Aujourd'hui, le corps professoral présente collectivement une très appréciable diversité de connaissances et d'expériences de différents contextes qui définissent l'architecture contemporaine à l'échelle internationale, diversité qui trouve en partie sa source dans les études graduées (2^e et 3^e cycles) de plusieurs d'entre eux et dans diverses expériences académiques et professionnelles qu'ils ont vécues ailleurs qu'au Québec, auprès d'autres universités, écoles ou agences d'architecture réputées. Prenant en compte ce « capital humain » substantiel, ce n'est donc peut-être pas tant la structure des programmes de formation que la richesse de l'expérience du corps professoral et des occasions qu'ils offrent aux étudiants qui apporte les meilleurs arguments pour satisfaire ce critère de performance du programme.

Bien sûr, certains cours et ateliers – et plus spécialement certaines concentrations de la M.Arch. – sont plus étroitement reliés à ce critère. Mais certaines règles des programmes imposent des conditions qui rendent ce critère pratiquement incontournable, comme la règle 4 du programme de B.Sc.Arch. qui exige la réussite d'un cours en géographie, en anthropologie ou en architecture vernaculaire, invitant les étudiants à procéder à un examen à la fois rétrospectif et actuel de divers contextes qui définissent l'architecture contemporaine, prenant pour base d'analyse les intérêts locaux, mondiaux et environnementaux.

Mais à terme, il revient sans doute au foisonnement d'occasions offertes par les professeurs dans leurs cours et ateliers respectifs, auquel aucun étudiant ne pourrait pratiquement échapper, le mérite d'ouvrir de vastes perspectives mondiales qui prennent en compte une pluralité d'intérêts et de milieux.

CPP 4. Collaboration, leadership et engagement communautaire

Le programme doit démontrer qu'il soutient et qu'il favorise les dynamiques individuelles et de groupes efficaces, un esprit de collaboration et d'inclusion, un engagement communautaire et diverses approches au leadership.

Bien que sa population étudiante ne soit peut-être pas, à Québec, aussi diversifiée aux plans ethnique et culturel que dans plusieurs milieux métropolitains plus peuplés ou autrement positionnés au plan géographique, l'École d'architecture de l'Université Laval constitue néanmoins un environnement propice à cultiver une ouverture à « l'autre » et de saines habitudes de collaboration. En plus du *Profil international* qui offre à ses étudiants de découvrir et de vivre au quotidien les différences culturelles en milieu étranger, l'École entretient depuis longtemps une philosophie d'ouverture, de service à la communauté et de respect des personnes, qui teinte l'ensemble de ses programmes et activités. Les occasions de collaborations entre étudiants et avec divers milieux sont légion, comme en font foi les quelques indicateurs suivants.

- Une part significative des activités pédagogiques sont réalisées en équipe, ce qui permet aux étudiants de se familiariser avec diverses réalités de la pratique et encourage la gestion de différents points de vue dans un projet commun.
- Les ateliers de projets proposent souvent aux étudiants des commandes du milieu, en collaboration avec des personnes qui peuvent avoir des expériences, des valeurs et des besoins très différents des leurs. Certains prévoient des collaborations interculturelles ou interdisciplinaires, offrant d'expérimenter un modèle tantôt directif et hiérarchique, tantôt participatif et démocratique.
- L'envergure du programme d'échanges étudiants de l'École (*Profil international*) permet à une majorité de nos étudiants d'effectuer un séjour d'études d'une ou deux sessions complètes dans des écoles d'architecture un peu partout dans le monde. L'École reçoit en retour des étudiants visiteurs intégrés dans le cheminement normal du programme, ce qui donne l'occasion à ceux qui demeurent à Québec de se confronter à d'autres *a priori* et à des expériences souvent fort différentes des leurs.

- Les autres stages et séjours d'études à l'étranger (en B.Sc.Arch. et M.Arch.) constituent autant d'occasions d'apprentissage de vie en groupe et de partage de responsabilités dans une atmosphère de nouveauté.
- La participation à des concours et à des charrettes interuniversitaires (le CCA, Cécobois, l'Hôtel de Glace, etc.), constitue une autre occasion récurrente offerte à nos étudiants de travailler en équipe en sortant de leur cercle habituel, les mettant quelquefois en contact direct avec des invités de renom, comme *coach* ou membre de jury.
- L'ouverture de la direction et des programmes à des attitudes intellectuelles (ou « écoles de pensée ») différentes contribue à cultiver, chez les étudiants, un esprit de respect et d'inclusion, voire d'intérêt pour la différence et d'envie de la promouvoir.

En marge du cadre académique qui constitue le principal canevas sur lequel se développent les habiletés des étudiants en regard de ce critère, l'École soutient, par les actions de la direction et celles de ses professeurs, un fort engagement communautaire qui met en scène différentes formes de leadership (du *bottom-up* au *top-down*, en passant par tout un éventail d'hybridation entre ces visions polarisés). On peut relever, à ce titre, les quelques indicateurs suivants.

- L'École ou des personnes qui la représentent participent aux activités de plusieurs groupes de travail qui interviennent dans différents milieux, comme la Table de concertation du Vieux-Québec, la Commission de conservation et d'urbanisme de la Ville de Québec, le Comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture à la CCNQ et le groupe de travail de l'OAQ sur la nouvelle Politique culturelle du Québec (qui annonce la prochaine Politique nationale de l'architecture au Québec).
- L'École participe activement à la programmation et à la mise en œuvre de divers événements qui impliquent des collaborations avec des personnes appartenant à des organisations externes, incluant le *ACSA Administrators' Conference* (25-27 octobre 2018), le Colloque (annuel) de la relève « Ouss qu'on s'en va? », le Colloque (annuel) sur l'innovation de la Ville de Québec les Mérites d'architecture de la Ville de Québec, les prix Nobilis (avec l'APCHQ), les Prix d'excellence de l'OAQ, différents comités de sélection de professionnels ou de suivis de projets (INQ, Pont Champlain, MTMDT).
- Plusieurs professeurs de l'École sont très impliqués dans la recherche-action avec différentes communautés d'ici et d'ailleurs, expertes ou populaires, bien nanties ou plus démunies, ce qui percole en profondeur dans leur enseignement (ex. : SCHOLA, HLNQ, AIAC en Afrique et en Asie, projet Colibri au Lac-Mégantic, etc.). Plusieurs de nos étudiants sont impliqués dans ces projets comme auxiliaires d'enseignement ou de recherche et participent à la diffusion de leurs résultats, souvent en collaboration avec d'autres intervenants.
- L'ASSÉTAR mobilise régulièrement les énergies de plusieurs dizaines d'étudiants, de tous les niveaux dans différentes activités, qui doivent ainsi apprendre à s'organiser, à se répartir les responsabilités, à mobiliser d'autres collègues, à trouver des commanditaires, à solliciter les permis nécessaires et à prendre en main l'organisation et la tenue de différents événements, certains de grande ampleur et impliquant de nombreux intervenants en-dehors de leur environnement habituel, comme L'Objet (annuel), le SPOT (Sympathique Place Ouverte à Tous) et plusieurs autres. Les étudiants prennent aussi en charge l'organisation de conférences-midi, avec tout ce que cela implique d'organisation et de prise en charge pour s'assurer qu'elles soient un succès.

CPP 5. Connaissances techniques

Le programme doit démontrer qu'il tient compte des aspects techniques fondamentaux et émergents de la construction des bâtiments.

Ce critère vise plus directement le curriculum des programmes. Au plan de l'acquisition des connaissances et des savoir-faire en construction, les programmes de B.Sc.Arch. et M.Arch. sont dans les faits abordés comme un seul programme en continuum, à raison d'un cours par session sur les quatre premières années de la formation; hormis qu'en 3^e année, certains cours se donnent à distance en raison du *Profil international* qui envoie à l'étranger la majorité de nos étudiants. La séquence chronologique prévue est la suivante :

1. ARC-1002 – *Construction I : matériaux et charpentes* (1^{re} année B.Sc.Arch.)
2. ARC-1005 – *Construction II : composantes et assemblages* (1^{re} année B.Sc.Arch.)
3. ARC-2006 – *Construction III : matériaux et charpentes* (2^e année B.Sc.Arch.)
4. ARC-2003 – *Services mécaniques et électriques* (2^e année B.Sc.Arch.)
5. ARC-2007 – *Conception de structures* (offert à distance – 3^e année B.Sc.Arch.)
6. ARC-7021 – *La pensée constructive en architecture* (1^{re} année M.Arch.)

Les cours obligatoires suivants participent aussi à l'atteinte de ce critère :

- ARC-2050 – *Travaux pratiques : réglementation du bâtiment* (2^e année B.Sc.Arch.)
- ARC-2051 – *Travaux pratiques : relevés* (2^e année B.Sc.Arch.)
- ARC-3000 – *Travaux pratiques : évaluation des coûts* (offert à distance – 3^e année B.Sc.Arch.)

Par extension, nous pourrions ajouter à ce qui précède les cours obligatoires suivants, qui apportent des notions utiles à d'autres cours en construction (dont ARC-2003 et ARC-2006) ou à récupérer par la suite en M.Arch. (dans les cours ou ateliers optionnels – voir ci-après) :

- ARC-2001 – *Architecture et environnement* (1^{re} année B.Sc.Arch.)
- ARC-2005 – *Atelier 4 : intégration et formalisation de concepts* (2^e année B.Sc.Arch. – détails architectoniques en fin de session)
- ARC-2008 – *Introduction à la conception numérique* (2^e année B.Sc.Arch.)

Peuvent également être considérés comme participatifs à la formation en construction les ateliers et cours optionnels suivants, certains incluant des aspects émergents de la construction :

- ARC-2102 – *Lumière et ambiances physiques* (cours de 3^e année B.Sc.Arch.)
- ARC-3103 – *Acoustique architecturale* (cours de 3^e année B.Sc.Arch.)
- ARC-6035 – *Construction et design* (atelier de 1^{re} année M.Arch.)
- ARC-6037 – *Ambiances physiques et design* (atelier de 1^{re} année M.Arch.)
- ARC-6038 – *Projets de conservation et restauration* (atelier de 1^{re} année M.Arch.)
- ARC-6040 – *Projets d'architecture virtuelle et fabrication numériques* (atelier de 1^{re} année M.Arch.)
- ARC-7042 – *Recherche, développement et création en construction* (cours de M.Arch.)
- ARC-7044 – *Ambiances physiques architecturales et urbaines* (cours de M.Arch.)
- ARC-7046 – *Méthodes en architecture et fabrication numériques* (cours de M.Arch.)

Il convient de rappeler qu'en vertu de sa règle 2, le programme de M.Arch. requiert la réussite d'au moins l'une des concentrations suivantes pour diplômer : *Construction et design*, *Ambiances physiques et design* ou *Conservation et restauration*. Celles-ci sont explicitement mobilisées pour satisfaire les critères qui visent l'intégration des matériaux (CPÉ C2), des systèmes structuraux

(CPÉ C3), de l'enveloppe (CPÉ C4) et environnementaux (CPÉ C5) au projet d'architecture, en vue de réaliser le design complet (CPÉ D1).

Ce qui précède tend à démontrer la solidité de la formation de base dédiée aux aspects techniques fondamentaux et émergents de la construction des bâtiments ainsi que la générosité de l'offre d'approfondissement des apprentissages obligatoires par plusieurs cours et ateliers optionnels, incluant une paire de cours et d'atelier obligatoire parmi ces options. Plusieurs des opportunités offertes permettent aux étudiants de développer les détails des projets qu'ils ont eux-mêmes conçus et de réaliser, dans certains cas, des objets ou fragments de projets en grandeur réelle et avec de vrais matériaux (non simulés).

Enfin, notre volonté de mettre en relation conception et construction dans les ateliers de 2^e année de B.Sc.Arch., dans le cours d'intégration *ARC-7021 – La pensée constructive en architecture* en 1^{re} session de M.Arch. et ensuite dans les ateliers à caractère technique, en 2^e session de M.Arch. (fin de 1^{re} année), mérite sans doute mention. Cette volonté d'intégration séquencée, qui répond directement aux demandes adressées par l'équipe de visite de 2013 au sujet des conditions techniques alors jugées non atteintes (*B8) systèmes environnementaux, B10) systèmes de services du bâtiment* et conséquemment *C4) design complet*), devient maintenant, du moins à notre point de vue, l'une des forces de nos programmes.

CPP 6. Étendue de la formation

Le programme doit démontrer qu'il offre aux étudiants une occasion de suivre des cours de culture générale et des cours à option pour leur permettre d'acquérir une vaste compréhension des connaissances humaines et d'étudier plus à fond des sujets faisant partie de la discipline de l'architecture.

Les programmes contiennent certaines dispositions qui visent à assurer une formation qui ouvre à une vaste compréhension des connaissances humaines et à étudier plus à fond des sujets qui font partie de la discipline de l'architecture. Tel qu'expliqué précédemment, la sensibilité aux aspects sociaux et culturels de l'architecture fait en quelque sorte partie de l'ADN de l'École, au même titre que la valorisation du design considéré comme pierre d'assise de l'ensemble de la formation en architecture. Il convient également de rappeler le rôle majeur des CÉGEPS, propres au Québec, dans la formation générale des futurs architectes.

Au 1^{er} cycle (B.Sc.Arch.), d'abord, le programme inclut déjà des cours obligatoires consacrés à l'acquisition d'une culture générale à la frange d'une formation professionnelle comprise dans un sens strict, comme l'entend l'Office des professions du Québec, notamment les cours *ARC-1008 – Aspects humains de l'architecture* et *ARC-3050 – Travaux pratiques : compte-rendu et essai critique*. Ensuite, la règle 3 oblige de suivre de 3 à 15 crédits parmi un ensemble de cours optionnels en histoire et théorie et la règle 4, de 3 à 15 crédits en civilisations et sociétés non occidentales, la plupart de ces cours se donnant dans d'autres disciplines et département, parmi lesquelles figurent l'histoire de l'art, l'anthropologie, la géographie et l'entrepreneuriat. Enfin, on ne pourrait passer sous silence le *Profil international* qui, bien qu'il fasse pression sur le programme quasi obligatoire en 1^{re} et 2^e année, offre en 3^e année une formidable occasion d'immersion dans d'autres univers sous de multiples aspects de l'architecture et surtout périphériques à l'architectes, dans des milieux qui apportent une masse importante de nouveaux apprentissages aux plans géographiques, sociaux, culturels, économiques et politiques, pour ne nommer que ceux-là. C'est le pari que nous avons fait, il y a plusieurs années, en valorisant à ce point le volet international de notre programme sur près du tiers de la formation initiale au premier cycle. La popularité du programme auprès de nos étudiants et le constat de leur transformation à leur retour, au début de la maîtrise, nous font croire que nous avons raison de le privilégier.

Au 2^e cycle (M.Arch.), dans la suite logique de tout ce qui précède, c'est en grande partie sur la variété et sur la forte personnalité des sept concentrations offertes que repose l'ambition du programme de permettre aux étudiants d'approfondir la compréhension d'un vaste domaine de

connaissances humaines et d'étudier plus à fond des sujets qui font partie de la discipline de l'architecture. L'exigence du programme de réussir au moins deux des concentrations offertes (chacune comportant un atelier de 6 crédits et un cours concomitant de 3 crédits, pour un total de 9 crédits), l'une à caractère plus général ou social et l'autre à caractère plus technique (règles 2 et 3), en plus de l'*Essai (projet) de fin d'études* où chaque étudiant explore un sujet de son choix, constitue une offre cohérente et distinctive d'autres écoles d'architecture. Il faut ajouter à cela que chacune des concentrations fait l'effort d'élargir le spectre des préoccupations du projet d'architecture à d'autres considérations que celles qu'elle a en propre, ce qui varie selon les professeurs et les projets engagés, visant en toutes circonstances les mêmes objectifs particuliers à la concentration. La qualité des travaux produits par les étudiants, dans un cadre pédagogique ainsi conçu et appliqué, devrait se révéler à l'équipe de visite lors de sa venue au printemps 2019.

Comme précédemment, il faut ajouter à cette production interne aux programmes, l'ensemble des activités générées à leur périphérie, que ce soit à l'initiative des étudiants ou de l'École (direction et professeurs confondus). Ces accomplissements témoignent ensemble que la formation offerte par notre École est bien plus étendue que celle que l'on serait spontanément tenté d'attribuer à une simple école de formation professionnelle. L'Université Laval vise, plus généralement dans tous ses programmes, à « forme[r] des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et citoyennes de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés ». Elle entend aussi rassembler « une communauté mobilisée pour offrir une expérience étudiante unique et pour faire émerger une culture scientifique audacieuse et ouverte, ancrée dans les défis mondiaux et résolument interdisciplinaire. Une université humaniste, investie dans le rayonnement des arts et engagée à former une relève embrassant avec conviction les grands enjeux de société.¹¹³ » L'École d'architecture entend participer à cette ambitieuse et noble mission en élargissant son regard à bien d'autres dimensions que celles que limiterait une vision stricte de la formation en architecture.

¹¹³ Extraits des énoncés de mission et de vision de l'Université Laval : <https://www.ulaval.ca/notre-universite/a-propos-de-lul/mission-vision-valeurs.html>.

3.11.2 Critères de performance de l'étudiant (CPÉ)

Pour les CPÉ, la preuve de la performance doit inclure des travaux d'étudiants et leurs objectifs pédagogiques et des travaux demandés aux étudiants pour chaque cours. Pour répondre aux critères, le programme doit démontrer que tous ses diplômés ont atteint, au minimum, un niveau de réussite satisfaisant.

3.11.2.1 Résumé thématique de la correspondance des programmes aux critères de performance de l'étudiant (CPÉ)

Les thématiques constitutives des programmes de l'École (domaines, cours et concentrations) se rapportent assez directement aux cinq groupes de critères de performances de l'étudiant (CPÉ) du CCCA. Le tableau 36, ci-dessous, trace à grands traits¹¹⁴ les principales correspondances des unes et des autres, alors que les nuances nécessaires à une juste compréhension d'une telle articulation sont apportées dans les textes qui suivent.

Tableau 36 : Correspondances des programmes de l'École d'architecture aux CPÉ du CCCA

CCCA	École d'architecture de L'Université Laval	
	B.Sc.Arch. : 4 domaines obligatoires	M.Arch. : cours et concentrations obligatoires
B. Culture, communications et pensée critique B1. Pensée critique et communication B2. Histoire de l'architecture B3. Théorie de l'architecture B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales B5. Systèmes écologiques	Théories, humanités et méthodes	1^{re} Concentration (automne) 2^e Concentration (hiver) Essai (projet)
A. Design A1. Théories, précédents et méthodes de design A2. Habilités en design A3. Outils de design A4. Analyse d'un programme A5. Contexte et aménagement de site A6. Design urbain A7. Conception des détails A8. Documentation du design	Figuration (graphique/numérique)	
D. Design complet	Design	
C. Connaissances techniques C1. Systèmes de réglementation C2. Matériaux C3. Systèmes structuraux C4. Systèmes d'enveloppe C5. Systèmes environnementaux	Construction (matière et énergie)	
E. Pratique professionnelle E1. La profession d'architecte E2. Responsabilités éthiques et légales E3. Modes d'exercice de la profession E4. Contrats utilisés dans la profession E5. Gestion de projet	Travaux pratiques : estimation des coûts	
	Cours optionnels Profil international Profil entrepreneurial Formation personnalisée	Cours optionnels Formation personnalisée

¹¹⁴ Bien que les cases soient juxtaposées dans ce tableau, elles ne sont pas mutuellement exclusives et se recoupent davantage, dans la réalité, qu'il peut sembler de prime abord. Les grandes lignes ainsi tirées donnent néanmoins, au lecteur peu familier avec nos programmes, un bon aperçu des principaux termes à mettre en évidence et à associer.

La façon dont la structure et la mise en œuvre du curriculum prennent en compte les critères de performance de l'étudiant (CPÉ) est claire, faisant en sorte que les programmes présentent chacun des qualités et des caractéristiques qui les distinguent et qui permettent aux étudiants de développer des compétences personnelles. Les missions des programmes, qui vont de la formation de base (au baccalauréat) à la formation supérieure pour apporter des solutions pertinentes et novatrices à des questions complexes (à la maîtrise), trouvent aussi un écho constructif dans les CPÉ. Les correspondances exactes entre les cours et les CPÉ sont montrées dans les deux matrices des programmes qui figurent plus loin (en 3.11.2.2).

A. Design (huit CPÉ)

A1. Théories, précédents et méthodes de design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'exprimer clairement un processus de conception ancré dans la théorie et la pratique, une compréhension des principes et des méthodes de conception et l'analyse critique des précédents architecturaux.

A2. Habilités en design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'appliquer des théories, des méthodes et des précédents de design à la conception, à la configuration et au design de bâtiments, d'espaces, d'éléments du bâtiment et de composantes tectoniques.

A3. Outils de design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'utiliser la grande diversité d'outils de design à la disposition de la discipline architecturale, y compris un éventail de techniques pour la représentation en deux et en trois dimensions, la conception par ordinateur, la modélisation, la simulation et la fabrication.

A4. Analyse d'un programme

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération un programme complexe pour un projet architectural qui tient compte des besoins du client et des utilisateurs, des précédents appropriés, des besoins en espace et en équipements, des lois applicables et des critères de sélection de l'emplacement et d'évaluation du concept.

A5. Contexte et aménagement de site

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération les caractéristiques du site, y compris les contextes urbain, non urbain et réglementaire; la topographie; les systèmes écologiques; les conditions climatiques; et l'orientation du bâtiment dans l'élaboration d'un projet de conception architecturale.

Le tableau qui précède (36) montre la position centrale qu'occupe le *Design* dans l'articulation des programmes, ainsi que les liens d'intégration qu'il entretient avec *Construction (matière et énergie)*, *Figuration (graphique / numérique)*, et très fréquemment avec *Théories, humanités et méthodes*.

Le design est une force reconnue et durable des programmes (voir la présentation du *CPP2 Formation en design*, à la section 3.11.1). Les étudiants y sont confrontés dès le baccalauréat dans une séquence progressive de cinq ateliers (30 crédits sur 96) (un 6^e atelier est optionnel). Les thèmes proposés dans ces ateliers permettent d'aborder divers aspects et méthodes de la pratique actuelle :

- ARC-1000 – Atelier 1 : *appréhension et transformation du lieu*;
- ARC-1007 – Atelier 2 : *habitabilité et poésie de l'espace*;
- ARC-2002 – Atelier 3 : *interprétation et requalification du patrimoine*;
- ARC-2005 – Atelier 4 : *intégration et formalisation de concepts*;
- Règle 2 : ARC-3500 – Atelier 5 et/ou ARC-3501 – Atelier 6 (ces ateliers sont généralement de nature plus libre et exploratoire).

La maîtrise propose ensuite aux étudiants de s'attaquer à des défis de design complexes ou innovants, par la recherche-création et le développement des connaissances, dans deux concentrations et ARC-6024 – *Essai (projet) de fin d'études en architecture* (21 crédits sur 45).

Chacune de ces occasions de design est accompagnée d'activités qui incluent les critères A1 à A5 de cette série. Le critère A6 Design urbain est abordé dès la 2^e année du baccalauréat (notamment dans ARC-2005 –

A6. Design urbain

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération le contexte urbain élargi de l'architecture du bâtiment; son schéma de développement et ses morphologies spatiales, de même que les infrastructures et les systèmes environnementaux et écologiques, afin de comprendre les instruments réglementaires qui régissent ce contexte; les incidences au sens plus large des décisions architecturales sur l'évolution des villes et l'impact de l'urbanisme sur le design.

A7. Conception des détails

L'étudiant doit démontrer une capacité d'évaluer, comme faisant partie intégrante du design, les combinaisons appropriées de matériaux, de composantes et d'assemblages dans le développement des éléments architecturaux détaillés par le dessin, la modélisation ou les prototypes grandeur nature.

A8. Documentation du design

L'étudiant doit démontrer une capacité de documenter et de présenter le résultat d'un projet de design en utilisant divers médias architecturaux, y compris les documents servant à la construction, les dessins et les devis.

Atelier 4 : intégration et formalisation de concepts) et progressivement par la suite. Il en va de même des critères A7 Conception des détails et A8 Documentation du design qui seront finalement au cœur des activités de design complet (voir D1 Design complet, plus bas).

Le tableau qui précède montre aussi la position importante qu'occupe *Figuration (graphique / numérique)* à la jonction avec *Design et Théories, humanités et méthodes*, au baccalauréat, et *Pensée constructive*, à la maîtrise. Cela explique le rôle de réflexion et d'action critiques que les programmes souhaitent attribuer aux différents outils de design : le critère A3 Outils de design est au cœur de ces activités.

B. Culture, communications et pensée critique (cinq CPÉ)**B1. Pensée critique et communication**

L'étudiant doit démontrer une capacité de soulever des questions claires et précises; de consigner et d'évaluer de l'information et d'en faire une analyse comparative; de résumer les conclusions d'une recherche et de tester des solutions de rechange éventuelles par rapport à des critères et à des normes pertinents; de tirer des conclusions bien étayées par rapport à un projet particulier ou à une tâche donnée; et de s'exprimer clairement par écrit, oralement ou à l'aide des médias visuels sur les questions reliées à la discipline architecturale pour communiquer avec les membres la profession et du grand public.

B2. Histoire de l'architecture

L'étudiant doit avoir une compréhension de l'histoire de l'architecture et du design urbain par rapport aux facteurs culturels, politiques, écologiques et technologiques qui en ont influencé le développement.

Cette série de critères correspond étroitement au domaine *Théories, humanités et méthodes* du baccalauréat qui compte huit cours :

- ARC-1003 – *Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945;*
- ARC-1004 – *Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui;*
- ARC-1008 – *Aspects humains de l'architecture;*
- ARC-1050 – *Travaux pratiques : analyse graphique;*
- ARC-2000 – *Lecture du milieu bâti;*
- ARC-3000 – *Travaux pratiques : compte-rendu et essai critique;*
- règle 3 : *cours additionnel en théorie et histoire;*
- règle 4 : *cours additionnel en civilisations non occidentales (dont ARC-2101 – Architecture vernaculaire).*

B3. Théorie de l'architecture

L'étudiant doit avoir une compréhension des cadres conceptuels et théoriques et des façons selon lesquelles ils ont façonné l'architecture et le design urbain.

B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales

L'étudiant doit avoir une compréhension des divers besoins, valeurs, normes de comportement et modèles sociaux et spatiaux propres à différentes cultures et à différents individus dans le monde, ainsi que des incidences de cette diversité sur les responsabilités et les rôles sociétaux des architectes.

B5. Systèmes écologiques

L'étudiant doit avoir une compréhension des écologies dans un sens large qui guident le design des bâtiments et de leurs systèmes et des interactions entre ces écologies et les décisions de conception.

Deux cours doivent y être ajoutés :

- ARC-2001 – *Architecture et environnement*, classé dans le domaine *Construction (matière et énergie)*, parce qu'il vise spécifiquement le critère B5 Systèmes écologiques;
- ARC-2008 – *Introduction à la conception numérique*, classé dans le domaine *Figuration*, parce qu'il met l'accent sur l'histoire et les théories contemporaines.

Ensemble, ces dix cours de baccalauréat (26 crédits) constituent un champ d'investigation vaste en *Culture, communications et pensée critique*, ainsi que de solides bases pour entreprendre la maîtrise avec le cours *ARC-7021 – La pensée constructive en architecture*, qui propose une synthèse et une intégration créatives de notions ralliant les théories architecturales récentes et la construction.

B1. Pensée critique est au cœur de la très grande majorité des cours et ateliers. Le cours *ARC-6024 – Essai (projet) de fin d'études en architecture* en constitue le point culminant.

C. Connaissances techniques (cinq CPÉ)

C1 Systèmes de réglementation

L'étudiant doit avoir une compréhension des codes du bâtiment, des règlements et des normes qui s'appliquent pour un bâtiment et un emplacement donnés, y compris les normes de conception universelle et les principes qui guident la conception et la sélection des systèmes de sécurité des personnes.

C2. Matériaux

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base liés à la sélection appropriée et à l'application des matériaux d'architecture sur les plans de la performance fondamentale, de l'esthétisme, de la durabilité, de la consommation d'énergie, de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental.

C3. Systèmes structuraux

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes du comportement des structures soumises à des forces gravitationnelles, sismiques et latérales, y compris la sélection et l'application des systèmes structuraux appropriés.

Cette série de critères est au cœur de la formation dès le début du baccalauréat, dans le domaine *Construction (matière et énergie)*. Les étudiants acquièrent la compréhension des principes et des codes techniques selon une séquence progressive et cumulative qui compte neuf cours (21 crédits) :

- ARC-2001 – *Architecture et environnement*
- ARC-1002 – *Construction I : matériaux et charpentes*
- ARC-1005 – *Construction II : composantes et assemblages*
- ARC-2006 – *Construction III: enveloppe et représentation*
- ARC-2003 – *Services mécaniques et électriques*
- ARC-2050 – *Travaux pratiques : réglementation du bâtiment*
- ARC-2051 – *Travaux pratiques : relevés*
- ARC-2007 – *Conception de structures*
- ARC-3050 – *Travaux pratiques : évaluation des coûts*

C4. Systèmes d'enveloppe

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base utilisés dans la conception des systèmes de l'enveloppe des bâtiments et des assemblages connexes sur les plans de la performance fondamentale, de l'esthétisme, de la durabilité, de la consommation d'énergie, de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental.

C5. Systèmes environnementaux

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base qui guident la conception des systèmes actifs et passifs de modification de l'environnement intérieur des bâtiments; des questions soulevées par la coordination de ces systèmes dans un bâtiment; de la consommation d'énergie et des outils appropriés d'évaluation de la performance; et des codes et règlements qui régissent leur application dans les bâtiments.

Cette compréhension est aussi mise à l'épreuve de l'intégration préliminaire dans deux ateliers de 2^e année :

- ARC-2002 – *Atelier 3 Interprétation et requalification du patrimoine;*
- ARC-2005 – *Atelier 4 Intégration et formalisation de concepts.*

À la maîtrise, le cours ARC-7021 – *La pensée constructive en architecture* agit comme une articulation ou une transition vers un niveau supérieur de compréhension technique et tectonique (ainsi que d'intégration et d'application), tout en incluant des données de nature théorique et historique. Aussi, ce cours supporte et accompagne la réflexion dans plusieurs concentrations, dont celles qui ont le mandat du Design complet (D1), ainsi que dans ARC-6024 – *Essai (projet) de fin d'études en architecture.*

D. Design complet (un CPÉ)**D1. Design complet**

L'étudiant doit démontrer une capacité de produire un design architectural à partir d'un concept, d'un programme de bâtiment et d'un site, qui intègre globalement les facteurs contextuels, les systèmes structuraux et environnementaux, les enveloppes et assemblages du bâtiment, les exigences réglementaires et la gérance de l'environnement.

Suite à l'accumulation et à l'intégration des compétences principalement acquises dans les séries A (design) et C (connaissances techniques), les ateliers des concentrations de la session d'hiver à la maîtrise (juste avant ARC-6024 – *Essai (projet) de fin d'études en architecture*), sont tenus à ce mandat :

- ARC-6037 – *Ambiances physiques et design;*
- ARC-6038 – *Conservation et restauration;*
- ARC-6035 – *Construction et design.*

Rappelons que les ateliers de 2^e année du baccalauréat, avec les cours de construction qui les accompagnent, annoncent aussi l'exigence du design complet :

- ARC-2002 – *Atelier 3 Interprétation et requalification du patrimoine* + ARC-2006 – *Construction III : enveloppe et représentation* + ARC-2051 – *Travaux pratiques : relevés;*
- ARC-2005 – *Atelier 4 Intégration et formalisation de concepts* + ARC-2003 – *Services mécaniques et électriques* + ARC-2050 – *Travaux pratiques : réglementation du bâtiment.*

E. Pratique professionnelle (cinq CPÉ)

E1. La profession d'architecte

L'étudiant doit avoir une compréhension de l'organisation de la profession, de la ou des Lois sur les architectes et des règlements qui en découlent, du rôle des organismes de réglementation de la profession (les ordres d'architectes), du parcours menant à l'obtention du permis d'exercice, y compris le stage en architecture, et des droits et responsabilités réciproques des stagiaires et des employeurs.

E2. Responsabilités éthiques et légales

L'étudiant doit avoir une compréhension des questions éthiques inhérentes à la formation du jugement professionnel; de la responsabilité légale de l'architecte en vertu des lois, des codes, des règlements et des contrats reliés à l'exercice de l'architecture; des droits de propriété intellectuelle; et du rôle de sensibilisation par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et culturels.

E3. Modes d'exercice de la profession

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base et des types d'organisations des bureaux d'architectes, y compris la gestion financière, la planification opérationnelle, l'entrepreneuriat, le marketing, les négociations, la gestion de projet et l'atténuation des risques, ainsi qu'une compréhension des tendances qui ont des incidences sur la pratique.

E4. Contrats utilisés dans la profession

L'étudiant doit avoir une compréhension des divers contrats utilisés dans la pratique de l'architecture.

E5. Gestion de projet

L'étudiant doit avoir une compréhension des relations entre les divers intervenants du processus de conception; des méthodes de sélection des experts-conseils et de la formation d'équipes; des aspects économiques du bâtiment et des stratégies de contrôle des coûts; de l'élaboration de plans de travail et de calendriers de projets; et des modes de réalisation des projets.

Les critères de cette série sont au cœur des objectifs des deux cours de pratique professionnelle offerts à la maîtrise, au moment où les étudiants sont plus aptes à en apprécier l'intérêt et les nuances, puisqu'ils sont sur le point d'entreprendre leur stage à temps plein, plusieurs l'ayant déjà débuté à temps partiel ou en emploi d'été :

- *ARC-6022 – Pratique professionnelle I : pratiques et enjeux de la profession d'architecte;*
- *ARC-6023 – Pratique professionnelle II : droit de la construction.*

Un cours du baccalauréat a également au cœur de ses objectifs de formation un aspect du CPÉ **E5. Gestion de projet** :

- *ARC-3050 – Travaux pratiques : évaluation des coûts.*

3.11.2.2 Matrices de correspondance des cours des programmes aux critères de performance de l'étudiant (CPÉ)

Tel que mentionné auparavant (en début de sous-section 3.11.2), les matrices de correspondance des critères de performance de l'étudiants aux cours des programmes (tableaux 37 et 38), tant pour le baccalauréat que pour la maîtrise, ont été remplies suivant trois niveaux distincts d'atteinte des critères :

- Le critère est au cœur des objectifs de formation dans le(s) cours indiqué(s), ce qui signifie qu'il fait explicitement partie des objectifs du cours, même si formulé différemment.
- Le critère est traité de manière significative dans le(s) cours indiqué(s), ce qui signifie qu'il correspond à certains objectifs du cours et se rapporte à des connaissances et des habiletés qui y sont liées.
- Le critère est considéré dans le(s) cours indiqué(s), ce qui signifie qu'il n'est pas nécessairement représenté dans un objectif officiel du cours, mais qu'il peut participer à l'introduction d'autres critères, y être référé (en tablant sur des savoirs acquis dans d'autres cours), ou en constituer une exigence implicite, notamment en vue de la production d'exercices ou de travaux.

Les matrices sont présentées selon la séquence des cours obligatoires dans les programmes (et non selon le numéro des cours), afin de mieux cerner la progression dans l'atteinte des critères de performance de l'étudiant. De plus, elles contiennent aussi des activités qui, bien qu'elles ne constituent pas des cours obligatoires en soi, correspondent aux règles auxquelles les cours à option des programmes doivent répondre :

A. Matrice des cours de baccalauréat (tableau 37) :

- Règle 1 : tous les étudiants doivent faire au moins un cours de langue.
- Règle 2 : tous les étudiants doivent faire au moins un atelier additionnel de design architectural en 3^{ème} année (ARC-3500 – Atelier 5 et/ou ARC-3501 – Atelier 6). Les étudiants qui vont en séjour d'études hors Québec doivent aussi y faire, à chaque session, un atelier de design architectural.
- Règle 3 : tous les étudiants doivent choisir un cours additionnel en théorie et histoire de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'art.
- Règle 4 : tous les étudiants doivent choisir un cours additionnel sur des civilisations ou sociétés non occidentales.

B. Matrice des cours de maîtrise (tableau 38) :

Tous les étudiants doivent choisir une concentration dans chacun de deux blocs, certains critères étant accentués dans l'un ou l'autre :

- À la session d'automne : Architecture virtuelle et fabrication numériques, Design urbain, Habitats et cultures, Programmation et design.
- À la session d'hiver (CPÉ D1. *Design complet* visé) : Ambiances physiques et design, Conservation et restauration, Construction et design.

Tableau 37 : Matrices de correspondance des cours du programme de baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.) et des critères de performance de l'étudiant (CPÉ)

Baccalauréat en architecture (B.Sc.Arch.)
96 crédits • 16 crédits / session

Cours obligatoires (69cr) + Cours à option (avec exigences) (27cr)

Légende :

- Dans le cours, le critère de performance :
- est au cœur des objectifs de formation
- est traité de manière significative
- est considéré



A. Design								B. Culture, communications et pensée critique					C. Connaissances techniques					D. Design complet	E. Pratique professionnelle				
A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3	C4	C5	D1	E1	E2	E3	E4	E5
Théories, précédents et méthodes de design																							
Habiletés en design																							
Outils de design																							
Analyse d'un programme																							
Contexte et aménagement du site																							
Design urbain																							
Conception des détails																							
Documentation du design																							
Pensée critique et communication																							
Histoire de l'architecture																							
Théorie de l'architecture																							
Diversité culturelle et perspectives mondiales																							
Systèmes écologiques																							
Systèmes de réglementation																							
Matériaux																							
Systèmes structuraux																							
Systèmes de l'enveloppe																							
Systèmes environnementaux																							
Design complet																							
La profession d'architecte																							
Responsabilités éthiques et légales																							
Modes d'exercice de la profession																							
Contrats utilisés dans la profession																							
Gestion de projet																							

Cours obligatoires (69 crédits)

Année 1	Session 1	ARC-1000	Atelier 1 : appréhension et transformation du lieu	6cr																			
		ARC-1001	Dessin et figuration graphique 2	3cr																			
Année 1	Session 2	ARC-1002	Construction I : matériaux et charpentes	3cr																			
		ARC-2001	Architecture et environnement	3cr																			
Année 2	Session 3	ARC-1051	Travaux pratiques : exploration en maquette	1cr																			
		ARC-1007	Atelier 2 : habitabilité et poésie de l'espace	6cr																			
Année 2	Session 4	ARC-1006	Dessin et figuration graphique 1	3cr																			
		ARC-1005	Construction II : composants et assemblages	3cr																			
Année 3	Sessions 5 et 6	ARC-1003	Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945	3cr																			
		ARC-1050	Travaux pratiques : analyse graphique	1cr																			
Année 3	Sessions 5 et 6	ARC-2002	Atelier 3 : interprétation et requalification du patrimoine	6cr																			
		ARC-2006	Construction III : enveloppe et représentation	3cr																			
Année 3	Sessions 5 et 6	ARC-1004	Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui	3cr																			
		ARC-2000	Lecture du milieu bâti	3cr																			
Année 3	Sessions 5 et 6	ARC-2051	Travaux pratiques : relevés	1cr																			
		ARC-2005	Atelier 4 : intégration et formalisation de concepts	6cr																			
Année 3	Sessions 5 et 6	ARC-2008	Introduction à la conception numérique	3cr																			
		ARC-2003	Services mécaniques et électriques	3cr																			
Année 3	Sessions 5 et 6	ARC-1008	Aspects humains de l'architecture	3cr																			
		ARC-2050	Travaux pratiques : réglementation du bâtiment	1cr																			
Année 3	Sessions 5 et 6	ARC-2007	Conception de structures (session 5)*	3cr																			
		ARC-3050	Travaux pratiques : évaluation des coûts (session 6)*	1cr																			
Année 3	Sessions 5 et 6	ARC-3000	Travaux pratiques : compte-rendu et essai critique (session 5 ou 6)*	1cr																			
		Règle 1 - 3 à 6 crédits : Cours de langue	3cr																				
Année 3	Sessions 5 et 6	Règle 2 - 6 à 12 crédits parmi : ARC-3500 - Atelier 5 ou ARC-3501 - Atelier 6	6cr																				
		Règle 3 - 3 à 15 crédits : Cours de Théorie et histoire	3cr																				
Année 3	Sessions 5 et 6	Règle 4 - 3 à 15 crédits : Cours de civilisations et sociétés non-occidentales	3cr																				

* Cours offerts à distance aux étudiants inscrits au profil international

